


76. e. 10
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA
Taylor Institution.



COLLECTION

# DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

---

*MÉMOIRES DE PONTCHARTRAIN, TOME II.*

IMPRIMERIE DE A. BELIN, A PARIS.

# COLLECTION

# DES MÉMOIRES

RELATIFS

## A L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE HENRI IV JUSQU'A LA PAIX DE PARIS CONCLUE EN 1763;

AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR, ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

PAR M. PETITOT.

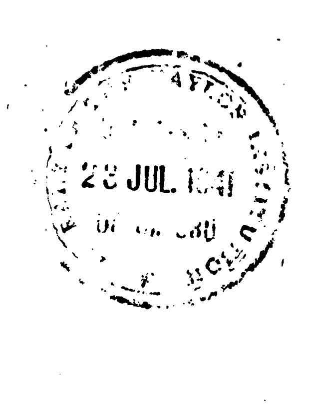
TOME XVII.



PARIS,

FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, N°. 9.

1822.



2 JUL.

# MÉMOIRES

## DE PHELYPEAUX

# DE PONTCHARTRAIN.

## SECONDE PARTIE.

---

*Journal de ce qui se passa durant l'année* 1612.

Le 11 de janvier, M. d'Epernon revenu de Guienne se rendit à la cour. Le 19 de ce mois, les députés de ceux de la religion prétendue réformée, qui étoient venus de La Rochelle, du Poitou, de Saintonge, de Guienne, du haut Languedoc, de l'Anjou, de Bretagne, de Berri et de quelques autres provinces, jusques au nombre de 16 ou 17, furent ouïs par la bouche de leurs députés généraux au conseil de la Reine, en présence de Sa Majesté, des princes et officiers de la couronne. Il leur fut ordonné de remettre leurs cahiers entre les mains desdits députés généraux, pour en solliciter les réponses, et de se retirer chacun dans sa province. Ils obéirent après qu'on leur eut donné congé et un ordre par écrit.

Le 26, le conseil résolut, en présence des princes et officiers de la couronne, d'accepter les traités de mariage du Roi et de Madame avec le prince et l'infante d'Espagne.

Au commencement du mois de février on eut avis de la mort de l'Empereur. Environ ce temps, mes-

sieurs les prince de Condé et comte de Soissons se plaignirent de ce qu'on ne les appeloit pas à l'administration des affaires, qu'ils disoient être le plus souvent terminées à leur insu par messieurs le chancelier de Villeroy et le président Jeannin, et de ce qu'on ne leur avoit communiqué les traités de mariage du Roi et de Madame que lorsqu'on en prit la résolution publique.

Au commencement du mois de mars, on apprit la mort du duc de Mantoue ; ce qui retarda les carrousels et autres magnificences que l'on avoit préparés pour les mariages du Roi et de Madame.

Environ le 7 ou le 8, M. le prince partit de la cour et s'en alla à Vallery.

En ce même temps, M. de Roquelaure qui étoit en Guienne traita pour La Réole avec celui qui y commandoit, et il mit des troupes dans cette place avant que la Reine en fût avertie.

D'un autre côté, M. le duc de Rohan se rendit à la cour, où on le soupçonnoit d'avoir fomenté les assemblées provinciales de ceux de la religion prétendue réformée, et de s'être déclaré chef de ceux qui avoient paru mécontens de ce qui s'étoit passé à l'assemblée de Saumur. En effet, pendant qu'il resta à la cour, il marqua une grande animosité contre M. le maréchal de Bouillon. Il excusa ses procédures le mieux qu'il put, et le 19 de ce mois, vers les dix heures du soir, il prit congé de la Reine, sous prétexte qu'il avoit eu avis que son frère, M. de Soubise, étoit fort malade. Il partit ainsi brusquement à minuit. Mais l'on sut bientôt après que c'étoit une fausse supposition, et qu'il ne se hâtoit que pour se rendre maître de Saint-Jean-d'Angely, où le sieur de Haute-Fontaine, qu'il y

avoit laissé, travailloit à gagner les habitans et surtout le menu peuple. Averti de sa part qu'il n'y avoit pas de temps à perdre, et qu'on devoit y élire un nouveau maire, ledit seigneur duc voulut y être pour tâcher d'en obtenir un qui fût à sa dévotion.

Le 24, M. le comte de Soissons, peu satisfait de la cour, prit congé du Roi pour s'en aller à Dreux.

Le 26, l'ambassadeur d'Espagne eut audience publique du Roi, de la Reine et de Madame, au sujet desdits mariages; ce qui se passa avec de grands applaudissemens.

Vers le commencement du mois d'avril, il y eut de grandes magnificences de tournois, courses de bagues, de quintaines et autres galanteries, à l'occasion desdits mariages.

On apprit d'ailleurs que M. de Rohan faisoit une mauvaise manœuvre à Saint-Jean-d'Angely; qu'il avoit empêché le sieur de La Roche-Vaucourt, lieutenant de ladite place, et le sieur Foucault, capitaine d'une des compagnies qui y étoient en garnison, d'y entrer; qu'il forçoit plusieurs des habitans à suivre ses volontés, et qu'il n'oublioit rien pour les engager à choisir un maire qui fût à sa dévotion. Là-dessus la Reine y dépêcha un ou deux gentilshommes à diverses fois, pour l'avertir que ses procédures lui étoient désagréables. Mais, sur ce qu'il ne les discontinuoit pas, Sa Majesté fit mettre à la Bastille un gentilhomme et le secrétaire dudit sieur de Rohan, qui étoient alors à Paris, et défendit à madame de Rohan sa mère, et à la duchesse sa femme, de sortir de ladite ville sans permission. D'un autre côté, elle résolut, en présence des princes et officiers de la couronne, d'en-

voyer à Saint-Jean-d'Angely de Thémines, et de lui joindre les sieurs de Vic et de Saint-Germain de Seau, qui étoient dans la province, pour ramener le duc à son devoir. Ceux-ci, après y avoir continué huit jours l'ancien maire, suivant la volonté de la Reine, en firent élire un autre, tel qu'ils jugèrent le plus à propos, quoiqu'à dire le vrai, la soumission de M. de Rohan fût plutôt apparente que réelle, comme on le verra dans la suite.

Sur la fin de ce mois, M. le maréchal de Bouillon partit pour aller vers le roi de la Grande-Bretagne lui rendre compte des mariages du Roi et de Madame avec le prince et l'infante d'Espagne; l'assurer que l'intention de la Reine n'étoit point en cela de préjudicier en aucune manière à l'ancienne amitié et alliance qu'il y avoit entre les deux couronnes; mais plutôt de l'entretenir, et pour lui faire savoir le procédé qu'on avoit tenu avec ceux de la religion prétendue réformée depuis l'assemblée de Saumur.

Environ le 9 ou le 10 mai, M. de Thémines, revenu de Saint-Jean-d'Angely, fit rapport de sa négociation, et comme il y avoit laissé toutes choses en bon état.

Le 20, sur ce que la Reine apprit les mécontentemens que messieurs les prince de Condé et comte de Soissons, qui étoient ensemble vers Dreux, publioient avoir, elle résolut de leur en ôter jusques au moindre prétexte. Dans cette vue, elle fit partir le même jour messieurs de Villeroy et le marquis d'Ancre pour les prier de revenir et les assurer qu'elle tâcheroit de les contenter en tout ce qu'ils pourroient demander raisonnablement.

Deux jours après, Leurs Majestés partirent pour aller passer quelques semaines à Fontainebleau.

Le 26, ceux de la religion prétendue réformée firent l'ouverture d'une assemblée générale, ou d'un synode national, à Privas en Vivarais, sans qu'on y mît aucun obstacle, parce qu'elle étoit suivant leur ordre accoutumé.

Le 5 de juin, messieurs les prince de Condé et comte de Soissons retournèrent à la cour auprès de Leurs Majestés, sur l'instance que messieurs de Villeroy et le marquis d'Ancre leur en avoient faite; ce qui causa une grande joie.

Le 7, on y lut, en présence desdits princes et officiers de la couronne, l'instruction et les articles des mariages du Roi et de Madame avec le prince et l'infante d'Espagne, pour les donner ensuite à M. le duc de Mayenne qui devoit aller à Madrid pour en obtenir la ratification.

Le 13, M. le maréchal de Bouillon retourna d'Angleterre, et le 16 il rendit compte de son ambassade. On apprit avec plaisir que le roi de la Grande-Bretagne étoit le mieux intentionné du monde pour entretenir la bonne amitié et les alliances qu'il y avoit entre les deux couronnes.

Environ ce temps, M. le duc de Mayenne partit pour faire son voyage en Espagne et s'y acquitter de sa commission.

Vers la fin de ce mois, l'assemblée de Privas se termina sans qu'il s'y passât rien de considérable, et dont Sa Majesté pût s'offenser. On y traita fort mal un ministre nommé Ferrier sur quelques légers prétextes; mais on lui en vouloit parce que, dans la dernière

assemblée de Saumur, il avoit été de l'avis de M. le maréchal de Bouillon. D'un autre côté, on y résolut de travailler à la réunion de quelques seigneurs et principaux gentilshommes de leur religion qui s'étoient brouillés à Saumur. On commit pour cet effet cinq ou six personnes qui devoient y tenir la main.

Le 1er. de juillet, M. le connétable prit congé de Leurs Majestés pour aller à son gouvernement de Languedoc, et se rendre aux bains de Balaruc, dont il croyoit que les eaux aideroient à rétablir sa santé.

Le 3 ou le 4 de ce mois, Leurs Majestés partirent de Fontainebleau pour retourner à Paris.

Il y avoit déjà quelques mois qu'on sollicitoit le parlement de Paris à recevoir quelques nouveaux ducs et pairs de France, tels que M. le prince de Joinville, en qualité de duc de Chevreuse, et messieurs les maréchaux de Brissac, de Fervaques et de Lesdiguières. Mais le parlement le refusa par deux fois, quoiqu'on eût bien voulu obtenir cette création, surtout en faveur du dernier.

Le 24, M. le prince de Condé partit en poste pour se rendre à Bordeaux, à l'occasion d'un démêlé survenu entre M. de Roquelaure et M. de Barrault, qui altéroit le repos de la province. Il n'y fut pas plus tôt arrivé, qu'il les mit bien ensemble, quoique M. de Roquelaure parût mécontent de ce qu'on avoit voulu le retenir malgré lui dans la ville de Bordeaux, d'où il sortit par une poterne qui est près du château du Ha, et la réconciliation se fit à la campagne, d'où il se rendit à Agen pour y résider. D'un autre côté, M. le prince apporta une si grande diligence dans ce voyage, qu'il en fut de retour le 8 du mois d'août,

comme il l'avoit promis à la Reine, qui souhaitoit qu'il se trouvât à l'audience qu'on donneroit au duc de Pastrano, ambassadeur d'Espagne.

Le 28, M. le comte de Soissons partit pour s'en aller promener du côté de Dreux, d'où il retourna dès le 4 du mois d'août suivant.

Le 11 août, messieurs les maréchaux de Bouillon et de Lesdiguières, suivant l'instance qui leur en fut faite par quelques députés de l'assemblée de Privas, signèrent un certain acte de réunion et d'oubli de tous les différends qu'il y avoit eus à Saumur entre eux et les autres principaux de la religion prétendue réformée.

En ce même temps survint une querelle entre M. le duc de Vendôme et M. le maréchal de Brissac. Le premier fut soutenu de messieurs les prince de Joinville, ou duc de Chevreuse, le chevalier de Guise, de Thermes, de La Rochefoucault, etc.; et l'autre de M. de Montbazon, et de plusieurs autres. Là-dessus la Reine leur envoya défendre de passer outre, par M. de Plainville, capitaine aux gardes, qui ne les trouva qu'au bout de trois ou quatre jours. Cette querelle venoit de la jalousie qu'on avoit contre ledit maréchal de Brissac, parce qu'il avoit obtenu le gouvernement de Bretagne, et de ce que Sa Majesté désiroit qu'il y allât tenir les États de la province.

Le 13, le duc de Pastrano se rendit à Paris, où il venoit conclure les traités du mariage. On lui fit une espèce d'entrée : il y eut un grand seigneur au-devant de lui jusqu'au Bourg-la-Reine; M. de Nevers l'attendit au bout du faubourg avec grand nombre de seigneurs et gentilshommes; ensuite le prévôt des mar-

chands et les échevins le reçurent à l'entrée de la porte.

Le 16, le duc de Pastrano eut sa première audience, où il fut conduit par M. de Guise. Tout s'y passa en galanteries, et bien des complimens de part et d'autre.

Environ ce temps, on résolut d'envoyer les compagnies de chevau-légers le long de la rivière de Loire, pour être plus à portée de servir en cas que ceux de la religion prétendue réformée se remuassent du côté du Poitou et de Saintonge, comme il sembloit que M. de Rohan les y disposoit, ou pour favoriser M. le maréchal de Brissac en cas que les amis de M. de Vendôme le voulussent inquiéter pendant la tenue des Etats en Bretagne.

Le 25, le duc de Pastrano eut sa deuxième et dernière audience publique, où il fut amené par M. le prince de Conti. Les articles du contrat de mariage furent lus et signés dans cette occasion, et tout s'y passa avec beaucoup de magnificence.

Dès le lendemain divers princes et grands seigneurs demandèrent la permission de se retirer. M. le comte de Soissons s'en alla tenir les États en Normandie; M. le maréchal de Bouillon se rendit à Sedan, et M. le maréchal de Lesdiguières à son gouvernement de Dauphiné, assez chagrin de ce que le parlement ne l'avoit pas voulu admettre en qualité de duc et pair du royaume, quelques soins que la Reine se fût donnés pour en venir à bout.

Le dernier de ce mois, M. le maréchal de Fervaques arriva en cour. Il étoit revenu par un autre chemin que celui que tenoit M. le comte de Soissons,

qu'il avoit ordre d'éviter à cause que ledit comte lui vouloit beaucoup de mal, sous prétexte qu'il s'opposoit à ses desseins dans la province.

Dès les premiers jours de septembre on eut avis que M. le comte de Soissons avoit fait informer contre ceux qui étoient dans Quillebeuf sous les ordres de M. le maréchal de Fervaques, parce qu'ils lui en avoient refusé l'entrée. Il les fit même déclarer rebelles à Rouen, et il y envoya le prévôt général de Normandie avec sa troupe, qu'on y reçut.

Ceux de La Rochelle, animés du même esprit que les factieux de Saint-Jean-d'Angely, excitèrent une sédition du menu peuple, qui vouloit s'opposer aux résolutions du conseil de la ville. Ces mouvemens commencèrent dès le premier dudit mois, et eurent leur principal effet le 3 et le 4. Ils avoient deux fins; l'une, pour obliger le corps de ville à députer à l'assemblée de diverses provinces, que ceux de la religion vouloient tenir par l'avis principalement de leur conseil de Saintonge, sur de faux prétextes, savoir que la Reine envoyoit des troupes en ces quartiers-là pour assiéger Saint-Jean ou La Rochelle ; que l'on avoit fait partir du canon de Paris ; qu'il y avoit une flotte en mer qui devoit aborder près de La Rochelle, quoiqu'il n'y eût que quatre vaisseaux qu'on avoit équipés en Normandie pour un voyage de long cours, et que les vents contraires avoient jetés sur la côte ; enfin que l'on persécutoit ceux de la religion prétendue réformée par le mauvais traitement que l'on faisoit à M. de Rohan et à quelques autres, de qui l'on avoit arrêté les pensions et le paiement de leurs garnisons.

L'autre but de ces brouilleries étoit pour faire sor-

tir de ladite ville le sieur du Coudray, conseiller au parlement, qui étoit membre de leur corps, et que la Reine y avoit envoyé pour les instruire du véritable état des choses, prévenir les faux bruits et la sédition, plutôt que dans toute autre vue. Quoi qu'il en soit, cette émeute obligea le sieur du Coudray à sortir de la ville pour mettre sa personne en sûreté; et les factieux résolurent non-seulement d'envoyer leurs députés à ladite assemblée de cinq ou six provinces, qui se tenoit alors à Saint-Jean-d'Angely, mais de la recevoir chez eux sous le titre de cercle.

Le 10 de ce mois, le duc de Pastrano partit de la cour pour retourner en Espagne.

Quelques jours après, le bruit courut qu'il y avoit diverses personnes accusées, les unes de fausse monnoie, et les autres de magie ou de sortilége, et de s'être voulu servir de moyens exécrables pour s'attirer l'amour et la bienveillance de quelques dames. On mêloit tous ces crimes ensemble, afin que la vérité des uns facilitât la créance des autres, car il étoit certain qu'il y avoit quelques-uns des accusés qui avoient fait la fausse monnoie; mais pour les sortiléges il n'y en eut aucune preuve, ni la moindre apparence. En effet, le sieur de Moisset, qui étoit fort riche, M. de Montauban, gouverneur de Bourgogne, et M. de Bellegarde, grand écuyer de France, qui avoient été mis en prison, soupçonnés de ce dernier crime, furent absous par arrêt du parlement. On prétendit même que messieurs le prince de Condé, le duc de Mayenne, le marquis d'Ancre et leurs adhérens, avoient tramé tout ce complot pour obtenir la confiscation des biens de l'un et les emplois des deux autres.

Le 21 de ce mois, il y eut une grande rumeur à Paris sur un faux bruit que l'on avoit voulu attenter à la personne du Roi. L'équivoque vint d'un soldat aux gardes, nommé Le Roy, qu'on avoit saisi pour quelque insolence qu'il avoit faite, et qui vouloit s'échapper; ce qui causa une petite émotion, et ne servit qu'à la risée du public quand on sut la vérité.

Il y eut alors une grande brouillerie au sujet du gouvernement d'Aigues-Mortes en Languedoc. Dès l'année 1597, le Roi, mécontent du sieur de Bertichères, qui étoit gouverneur et viguier de cette place, trouva moyen, avec M. le connétable, de l'en faire sortir, et d'y mettre le sieur de Gondin. Celui-ci mourut en 1607 ou 1608, et alors le feu Roi donna cette charge au sieur d'Arambure. Cependant ledit sieur de Bertichères ne cessoit de temps en temps de faire instance, soit au conseil du Roi, ou dans quelques assemblées de ceux de la religion prétendue réformée, qu'on le remît dans son gouvernement, puisque c'étoit une place de sûreté dont on n'avoit pu le déposséder, à moins que son crime ne fût avéré, et qu'on n'eût instruit son procès. Dans l'assemblée de Saumur, où il étoit député, il renouvela ses instances, de sorte qu'il y en eut un article sur leurs cahiers, qui embarrassa d'autant plus le conseil que sa demande paroissoit juste, et qu'il avoit très-bien servi le Roi et la Reine dans ladite assemblée. D'un autre côté, il étoit fâcheux d'ôter cet emploi audit sieur d'Arambure que le feu Roi y avoit mis, qui avoit toujours très-dignement servi, et qui étoit aimé de tous les gens de bien. Enfin, par arrêt du conseil donné au mois d'août de cette année, il fut résolu que

ledit sieur de Bertichères seroit rétabli dans son gouvernement, et qu'on dédommageroit d'une façon ou d'autre ledit sieur d'Arambure. Lorsqu'on signifia cet arrêt au dernier, il témoigna y vouloir acquiescer puisque c'étoit l'intention de la Reine; mais il fit sentir que ceux de la religion se remueroient, parce qu'ils vouloient beaucoup de mal audit sieur de Bertichères.

Le ministre Ferrier, qui avoit abandonné sa religion sur le mauvais traitement qu'il avoit reçu à l'assemblée de Privas, sous ombre qu'il avoit favorisé le parti de la cour à Saumur, obtint un arrêt en ce même temps, par lequel il fut pourvu de la nouvelle charge d'assesseur criminel à Nîmes, à condition qu'il rendroit à ceux du siége présidial de ladite ville la finance qu'ils en avoient déboursée. Ces deux arrêts émurent tellement le peuple et les officiers du bas Languedoc, qui étoient la plupart de la religion prétendue réformée, qu'ils convoquèrent une assemblée synodale à Nîmes, et ensuite une politique à Aigues-Mortes. Il y fut résolu de s'opposer ouvertement à l'exécution desdits arrêts, et de n'admettre ni M. de Bertichères, ni ledit Ferrier, qui se vit contraint de retourner en cour. Ils voulurent même engager le sieur d'Arambure à leur promettre qu'il ne se départiroit pas du gouvernement d'Aigues-Mortes sans leur permission; mais il leur répondit que sa personne étoit au Roi, qu'il devoit obéir à ses ordres, que ce n'étoit pas à lui à disposer dudit gouvernement, et que d'ailleurs il ne consentiroit à rien qui préjudiciât à la sûreté de leurs Eglises. Deux ou trois jours après, il alla trouver M. le connétable qu'il informa des

termes où il en étoit demeuré avec les Eglises. Le connétable, qui vouloit qu'on remît la place entre les mains dudit sieur de Bertichères, crut qu'il en viendroit plutôt à bout s'il faisoit arrêter le sieur d'Arambure, qu'il envoya ensuite à la citadelle de Béziers.

Au commencement d'octobre, ceux de la religion prétendue réformée projetèrent ouvertement de faire une assemblée des provinces de Saintonge, Poitou, Anjou, Bretagne, Guienne et autres, sur les faux prétextes mentionnés ci-dessus, et d'autres de la même nature. Ils la convoquèrent pour le 20 ou le 25 de novembre à Saint-Jean ou à La Rochelle, où ils la confirmèrent ensuite sous le nom de cercle.

Il y avoit déjà quelque temps que la Reine, qui vouloit satisfaire M. le comte de Soissons sur la désobéissance de ceux de Quillebeuf dont il se plaignoit, faisoit traiter avec M. le maréchal de Fervaques pour le dédommager de cette place. Elle y envoya le colonel Galas, avec deux cents Suisses, pour y commander; et dès les premiers jours de ce mois elle eut avis qu'il en étoit le maître, et que ledit sieur comte s'y étoit rendu pour la voir.

Le 7 ou le 8, M. le prince de Condé partit de la cour pour aller prendre possession de cette partie du comté de Châteauroux qu'il avoit achetée de M. d'Aumont, et à laquelle il joignit ensuite celle qui appartenoit à M. le comte de Châteauroux.

Le 11, M. le comte de Soissons retourna à la cour, et fit connoître à la Reine qu'il souhaitoit que la place de Quillebeuf fût mise entre ses mains. Il partit trois jours après pour aller à sa maison de Blandy.

Cependant la faction de Saint-Jean-d'Angely conti-

nuoit ses menées sous l'autorité de M. de Rohan. La chambre de justice de Nérac y envoya des commissaires pour informer de leurs procédures ; mais, arrivés à Saintes, ils n'osèrent aller audit lieu où ils dépêchèrent un de leurs huissiers pour citer le sieur de Haute-Fontaine à comparoître devant eux. Celui-ci, bien loin d'obéir à cet ordre, donna tant de coups de bâton et d'épée à l'huissier, qu'il faillit à le tuer sur la place : son recors ne fut pas mieux traité, ce qui offensa grièvement Leurs Majesté.

Vers le 19 ou le 20, on eut avis que M. le comte de Soissons étoit tombé malade à sa maison de Blandy. Le 25 et le 27, M. le prince lui alla rendre visite, et l'on apprit qu'il étoit mort le dernier de ce mois, au grand regret de tous les bons Français. On peut dire que ce comte avoit de belles et grandes qualités, quoiqu'il fût un peu bizarre. Sa maladie commença par un gros rhume sur le cerveau avec une fièvre lente, qui lui continua depuis le 14 jusques au dernier moment de sa vie.

Le 3 novembre, on eut avis que le baron de Saujon venoit d'être arrêté en Rouergue, sur l'ordre que Leurs Majestés en avoient donné en divers lieux, et qu'il avoit été conduit prisonnier à Villefranche ; ce qui fit bien murmurer ceux de la religion prétendue réformée. Envoyé par M. de Rohan et les assemblées de La Rochelle et de Saintonge, il alloit en Guienne, Gascogne et Languedoc, pour conférer avec les uns et les autres sur les moyens qu'il y auroit de prendre les armes.

Cependant on voyoit que ceux de Saint-Jean-d'Angely et de La Rochelle continuoient leurs mauvaises

pratiques, et qu'ils vouloient tenir le 25 du mois, dans la dernière desdites places, leur assemblée de diverses provinces qu'ils appelèrent cercle. Là-dessus, Sa Majesté trouva bon que le sieur de Rouvré, l'un des députés généraux, allât vers eux pour leur apprendre les justes mécontentemens qu'elle avoit de ladite assemblée, et les exhorter à la révoquer, sur peine de désobéissance, et que s'ils passoient outre on procéderoit contre eux à toute rigueur; mais que s'ils avoient quelque sujet de plainte, on y pourvoiroit suivant la teneur des édits. Le sieur de Rouvré partit avec cet ordre le 11 du mois. D'un autre côté, madame de La Trimouille, qui alloit en Poitou et en Saintonge, pour y régler quelques affaires domestiques, se rendit le 27 ou le 28 de ce mois à Taillebourg, qui est une place forte sur la rivière de Charente, à trois lieues de Saint-Jean-d'Angely. Sur ce que la Reine lui avoit dit qu'un nommé La Sausaye y commandoit, et qu'il étoit de la faction de M. de Rohan contre le service de Sa Majesté, elle trouva moyen de le faire sortir du château avec ses soldats, et de s'y loger elle-même. Six heures après avoir fait ce coup, plusieurs gentilshommes de Saint-Jean-d'Angely s'y rendirent sous prétexte de la visiter; mais elle, qui craignit qu'ils ne voulussent la débusquer de ce poste, comme cela pouvoit bien être, leur fit dire qu'elle étoit si fatiguée de son voyage, qu'elle ne se trouvoit pas en état de les recevoir. Cependant elle pourvut à la sûreté de la place, y mit une autre garnison, et se retira au bout de quelques jours. Ce revers alarma beaucoup les factieux, qui étoient alors assemblés à La Rochelle.

Les affaires se brouilloient aussi de plus en plus du côté d'Aigues-Mortes : les ministres de ceux de la religion prétendue réformée n'oublioient rien dans les villes de Montpellier, de Nîmes et d'Uzès, pour empêcher, à force ouverte, que l'arrêt donné en faveur de Bertichères fût exécuté. Dans cette vue, outre l'assemblée qui se tenoit à Aigues-Mortes de leur part, ils y avoient envoyé quelque nombre de soldats. M. le connétable de son côté vouloit qu'on obéît à l'ordre de Leurs Majestés, et cherchoit les moyens d'arrêter le vicomte de Panat et Roquetaillade, qui animoient ceux de Montpellier à s'y opposer, en sorte que toute la province étoit en rumeur, et risquoit d'en venir aux mains. Cela fut cause que Sa Majesté voulut y apporter quelque tempérament, et ordonna que ladite place d'Aigues-Mortes seroit mise en main tierce, jusqu'à ce qu'elle eût déterminé si lesdits sieurs de Bertichères ou d'Arambure, qu'elle fit mettre en liberté, y commanderoient. Cette résolution fut bien reçue de part et d'autre; et M. de Châtillon qu'elle nomma pour être le dépositaire de la place, s'y achemina le 27 ou le 28 de ce mois.

Au même temps l'on eut avis de la mort du prince de Galles, fils aîné du roi de la Grande-Bretagne; ce qui alarma beaucoup ceux de la religion prétendue réformée, parce qu'il leur avoit promis de venir à leur secours.

Vers le commencement du mois de décembre, l'on apprit que M. de Châtillon avoit été reçu dans Aigues-Mortes pour y commander jusqu'à ce qu'on eût levé les difficultés qu'il y avoit. Cela fut négocié par M. le connétable avec ceux de ladite religion par l'en-

tremise de M. le maréchal de Lesdiguières, qui se trouvoit alors près de lui. On convint que le dépôt seroit pour deux mois, pendant lesquels ceux de ladite religion pourroient envoyer vers Leurs Majestés pour leur faire là-dessus telles remontrances qu'ils jugeroient à propos.

Le sieur de Rouvré, qui étoit allé vers cette prétendue assemblée de La Rochelle, rapporta le 6 de ce mois, en présence de la Reine, des princes et officiers de la couronne, que M. de Rohan et ceux de ladite assemblée promettoient d'obéir aux ordres de la cour et de se séparer; mais qu'ils supplioient Leurs Majestés de vouloir bien leur accorder certains articles qu'ils croyoient absolument nécessaires pour leur sûreté, et de permettre à leurs députés, qui étoient à La Rochelle, de s'y tenir sans faire aucune assemblée, jusqu'à ce qu'on eût répondu à leurs demandes. Là-dessus on donna un arrêt par lequel on s'engageoit d'exécuter ce que ledit sieur de Rouvré avoit promis aux particuliers, pourvu que lesdits députés se retirassent dans leurs provinces respectives; mais qu'à l'égard des autres demandes qui étoient contre la teneur des édits, brevets et déclarations expédiées en leur faveur, on ne les accorderoit point; et que lettres-patentes seroient données pour un entier oubli de tout ce qui s'étoit passé, et confirmation de toutes les grâces qu'ils avoient ci-devant obtenues. En effet, quelques jours après, on envoya ces lettres aux parlemens pour y être vérifiées, et copie en fut remise à ceux de La Rochelle.

Depuis la mort de M. le comte de Soissons, la face des affaires avoit bien changé. M. le prince de Condé,

M. de Nevers, M. du Maine, M. le maréchal de Bouillon et M. le marquis d'Ancre, assistés du conseil du baron de Luz, de Dolé et de quelques autres, gouvernoient tout avec beaucoup d'autorité; et ils vouloient engager la Reine à priver de leurs emplois M. le chancelier de Villeroy, le président Jeannin, surintendant des finances, et quelques secrétaires d'État, pour remplir ces postes de gens à leur dévotion. Ils avoient même fait perdre la bienveillance de Sa Majesté à messieurs de Guise, à M. d'Epernon, M. le grand écuyer, messieurs de Vendôme, de Retz et à divers autres qui se plaignoient hautement de leur conduite, et du désordre que cela causoit dans les affaires.

Vers le 10 ou le 11 de ce mois, l'on mit en tête à la Reine de faire la cérémonie des chevaliers du Saint-Esprit; et comme la plupart de ceux qui devoient y être admis se trouvoient alors dans les provinces éloignées, on proposa de n'y admettre que les princes, et d'envoyer quérir secrètement et en diligence M. de Guise, qui étoit alors en Provence; ce que l'on fit. Mais, par les intrigues de divers seigneurs qui croyoient avoir droit à cet honneur, il y eut un si grand nombre de prétendans, que pour n'en désobliger aucun, la Reine se vit contrainte de renvoyer la cérémonie à une autre fois, chagrine d'ailleurs de ce que M. d'Epernon l'avoit croisée dans son dessein.

Le 25 ou le 26 de ce mois, la Reine, avertie que M. le grand écuyer revenoit de Bourgogne pour servir auprès du Roi en qualité de premier gentilhomme de la chambre, fut engagée par ses ennemis

à le contremander, sous prétexte que les factieux en vouloient à quelques places de son gouvernement; de sorte qu'il lui fallut rebrousser chemin et obéir à cet ordre.

Le 29 de ce mois, M. de Guise arriva suivant l'ordre qu'on lui avoit donné; mais il se trouva fort déchu de son crédit auprès de la Reine, qui étoit possédée par ceux qui ont été déjà nommés. Il en témoigna quelque ressentiment, aussi bien que de la manière dont on traitoit M. le grand écuyer; mais cela ne parut pas en public.

## *Journal de ce qui se passa durant l'année* 1613.

Dès les premiers jours de cette année, messieurs de Nevers, du Maine et le maréchal de Bouillon, demandèrent à la Reine, en présence de M. le marquis d'Ancre, le château Trompette pour M. le prince, à quoi Sa Majesté ne voulut pas donner les mains.

Le 5 de janvier, veille des Rois, M. le baron de Luz, qui sortoit du Louvre à l'heure de midi, et qui retournoit à son logis en carrosse, fut rencontré dans la rue Saint-Honoré par M. le chevalier de Guise qui le pria de mettre pied à terre, sous ombre qu'il avoit quelque chose à lui dire. Ils ne furent pas plutôt hors de leurs carrosses, qu'après avoir parlé un moment ensemble, où quelques-uns veulent que le chevalier lui reprocha d'avoir tenu des discours injurieux à l'honneur de sa famille, ils mirent tous deux l'épée à la main, et que le chevalier porta un si rude coup au baron qu'il l'étendit mort sur la place. A l'ouïe de cette action, la Reine en fut si outrée, dans la

croyance que c'étoit un assassinat de guet-apens commis en la personne d'un de ses plus fidèles serviteurs, qu'elle ordonna au parlement d'en faire justice, et qu'elle parut indignée contre tous ceux qui allèrent voir M. de Guise à cette occasion. Ce fut pour cela même que dès le lendemain M. le comte de La Rochefoucault eut ordre de se retirer de la cour; ce qui produisit de grandes rumeurs.

Deux ou trois jours après, M. le prince parut mécontent du refus que la Reine lui faisoit du château Trompette. Là-dessus M. le marquis d'Ancre lui offrit le gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye, en cas que la Reine l'approuvât, et qu'on voulût l'en dédommager. Le prince, qui crut que c'étoit une proposition faite de la part de la Reine, fit des instances pour l'obtenir; mais Sa Majesté la désavoua, et répondit, de même qu'à l'égard du château Trompette, que les places n'étoient point vacantes, qu'on n'avoit rien à reprocher à ceux qui les possédoient, et qu'elle n'y vouloit faire aucun changement.

Ceux de la maison de Guise, qui étoient bien voulus de quantité des principaux seigneurs et gentilshommes, du peuple même et des communautés, parce qu'en ces derniers temps ils n'avoient rien fait contre le devoir de bons et fidèles sujets, ne cessoient de représenter à Sa Majesté, par leurs amis, qu'elle se faisoit tort de se montrer si partiale à leur égard; qu'elle devoit rendre la même justice aux uns et aux autres; que l'action du chevalier envers le baron de Luz n'étoit pas si énorme qu'il ne pût en obtenir sa grâce; que c'étoit une simple rencontre fortuite; qu'il n'y avoit point eu de supercherie; que l'un et

l'autre avoient mis pied à terre et l'épée à la main, et qu'ils avoient couru tous deux le même risque. Toutes ces considérations jointes ensemble, et la crainte où étoit la Reine que ce démêlé ne causât de nouveaux troubles, l'engagèrent, vers le 10 ou le 12 de ce mois, d'accorder la grâce audit chevalier, et de ne marquer plus de ressentiment contre sa famille.

Pour revenir à ceux de la religion prétendue réformée, leurs députés à La Rochelle n'eurent pas plus tôt reçu les lettres que le sieur de Rouvré leur écrivit, que le 4 de ce mois ils s'assemblèrent dans la maison de ville, où il fut résolu d'accepter la déclaration de Sa Majesté, et de prier M. de Rohan, qui étoit à Saint-Jean-d'Angely, de suivre leur exemple. M. du Plessis-Mornay, soutenu par les députés de la province d'Anjou, servit beaucoup à faire prendre cette résolution.

Mais les autres députés, et ceux qui étoient de la faction de M. de Rohan, cherchèrent les moyens de la rendre inutile. Dans cette vue, ils le firent venir à La Rochelle, et ils travaillèrent sous main à exciter le menu peuple, auquel ils promettoient le pillage de plusieurs bonnes maisons et la disposition des emplois de la ville. M. de Rohan s'y rendit bien accompagné le 7 de ce mois, et il fut reçu avec toutes sortes de marques d'honneur et de joie. Le 9 il y eut une assemblée pour délibérer de nouveau sur la déclaration de Leurs Majestés. On prétend même que la nuit du 8 au 9 les factieux avoient résolu de prendre les armes, de se défaire de ceux qu'ils croyoient les plus opposés à leurs desseins, d'emprisonner les uns et de chasser les autres, jusqu'à ce

que, devenus maîtres du conseil de la ville, ils pussent faire tout ce qu'ils voudroient. Mais la mine fut éventée, et dès le soir même du 8, le maire, qui avoit toujours paru zélé pour M. de Rohan, donna de si bons ordres, qu'après avoir répandu une fausse alarme, il posta des corps-de-garde dans tous les quartiers de la ville, fit lui-même la ronde durant la nuit et rompit ainsi toutes leurs mesures. Le lendemain on confirma la résolution qu'on avoit déjà prise d'obéir au Roi, et le sieur de Bressai fut envoyé de la part de M. de Rohan pour en donner avis à la cour. Les assemblées y dépêchèrent les sieurs de La Cressonière et de Pardachias qui s'y rendirent le 17 et le 18 de ce mois, quelques jours avant les députés particuliers de La Rochelle.

Les sieurs Codurc, ministre, et Ramy, avocat de Montpellier, arrivèrent aussi à la cour. Ils étoient envoyés de la part de ceux de la religion prétendue réformée du Languedoc pour faire leurs remontrances au sujet du gouvernement d'Aigues-Mortes. Introduits auprès de Sa Majesté par leurs députés généraux, ils lui donnèrent un écrit où ils la supplioient très-humblement de ne pas révoquer le sieur d'Arambure qui avoit rendu de grands services au feu Roi, et qui s'étoit toujours bien acquitté de son devoir; au lieu qu'ils ne pouvoient se confier au sieur de Bertichères qui étoit leur ennemi secret, parce qu'ils lui avoient ôté ce gouvernement par ordre du Roi défunt.

D'un autre côté on vit arriver du même pays un gentilhomme, nommé Clausonne, qui se disoit député de ceux de ladite religion du bas Languedoc,

pour se plaindre de ce qu'on avoit tenu une assemblée mixte à Aigues-Mortes, sans y avoir appelé le corps de la noblesse, et pour désavouer ce qui s'y étoit passé, déclarant d'ailleurs qu'ils vouloient obéir aux ordres de Sa Majesté. Il apporta même des lettres de M. le connétable qui autorisoit sa députation et qui vouloit absolument que le sieur de Bertichères fût remis dans le poste qu'il lui avoit donné. Ainsi M. de Châtillon eut ordre de tenir la main à l'exécution.

Le 31 de ce mois, il arriva un triste accident. Le fils unique du baron de Luz, à qui la Reine avoit donné toutes les charges de feu son père, sollicité par quelques-uns de ses prétendus amis, qui peut-être avoient en vue de les obtenir eux-mêmes, fit appeler en duel M. le chevalier de Guise pour tirer vengeance de la mort de son père. Chacun avoit son second, et arrivés à la campagne, hors de la porte Saint-Antoine-lès-Paris, tous montés à cheval, ils mirent le pourpoint bas. Après deux ou trois passades qu'ils firent, et plusieurs blessures de part et d'autre, ledit baron de Luz tomba sous son cheval et mourut sur la place. Ledit chevalier fut blessé de divers coups, de même que les deux seconds; mais il eut plus facilement sa grâce pour ce dernier combat, qu'il ne l'avoit obtenue pour l'autre, parce qu'il y avoit été appelé dans les formes, qu'il avoit mis en arrière sa qualité de prince, et qu'il avoit couru sa part du péril.

Pendant le mois de février, il ne se passa rien de considérable. Ceux de la religion en Poitou, Saintonge et Guienne, se soumirent à la déclaration de Sa Majesté, qui avoit été vérifiée dans tous les parlemens et chambres de l'édit. Il n'y avoit que l'affaire

d'Aigues-Mortes qui tenoit toujours les esprits en suspens et qui causoit des murmures.

M. le prince, messieurs de Nevers, de Mayenne, de Bouillon, le marquis d'Ancre et autres, paroissoient toujours mécontens de ce qu'on avoit refusé à mondit sieur le prince le château Trompette, aussi bien que le gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye; de ce qu'aux instances de M. du Maine on n'avoit pas voulu donner les charges de feu le baron de Luz aux sieurs de Thianges et de Tavannes, pour qui il les demandoit, ni le favoriser lui-même sur ses prétentions au gouvernement de Bourgogne; de ce que Sa Majesté avoit rapproché de sa personne et des affaires messieurs de Guise, M. d'Épernon et leurs amis, et de ce qu'elle avoit rappelé M. le comte de La Rochefoucault.

Dans ce mois de février, Sa Majesté se trouva fort embarrassée au sujet du gouvernement du Dauphiné, qu'elle avoit donné au jeune comte de Soissons après la mort de feu son père, mais dont, à cause de son bas âge, elle avoit promis l'administration à M. le maréchal de Lesdiguières, avec plein pouvoir d'y régler toutes choses; à quoi madame la comtesse douairière s'opposoit fortement, sous prétexte que c'étoit ravir à M. son fils la grâce qu'on lui avoit faite. Elle en étoit si chagrine qu'elle fut sur le point d'en porter ses plaintes au parlement; et l'on dit même qu'elle en fit l'ouverture à quelques-uns des membres de cette cour. Quoi qu'il en soit, la Reine fit expédier des lettres-patentes à M. le maréchal de Lesdiguières, qui l'établissoient administrateur dudit gouvernement avec toutes les prérogatives attachées à

cet emploi, pendant l'espace de quatre années; et les amis de la comtesse de Soissons l'engagèrent à n'y apporter aucun obstacle.

Le 12 de mars, M. le prince partit de la cour un peu mécontent pour s'en aller à sa maison. Deux ou trois jours après, messieurs de Nevers et de Mayenne se retirèrent aussi, sous prétexte d'accompagner la sœur du dernier, qui alloit s'embarquer à Marseille sur une galère qu'on lui fournissoit, pour se rendre à Livourne, et de là passer à Florence, où le duc d'Ornano, fils du duc Sforce, l'attendoit pour l'épouser.

M. le maréchal de Bouillon partit cinq ou six jours après pour aller à Sedan.

Vers la fin du mois, M. le prince fit un tour à Nevers, où il s'aboucha avec lesdits ducs de Nevers et de Mayenne et quelques autres particuliers. Tout cela sentoit le complot et un dessein prémédité.

Cependant on eut avis que lesdits sieurs de Nevers et du Maine s'étoient embarqués à Marseille avec mademoiselle du Maine; le premier, dans le dessein de passer en Italie, pour revenir au bout de quelques journées, comme il fit. Arrivés sur les côtes de Gênes, ils apprirent que le duc de Savoie s'étoit mis en campagne pour attaquer le Montferrat; qu'il avoit déjà pris une ville avec le pétard, et qu'il en assiégeoit une autre, sous prétexte de maintenir les droits de sa fille, veuve du feu duc de Mantoue, et ceux de sa petite-fille qui étoit entre les mains du frère du défunt, le duc régnant. A l'ouïe de cette nouvelle, le duc de Nevers sortit de la galère avec quelques gentilshommes qui l'accompagnoient, et s'achemina

vers le Montferrat pour aider le duc de Mantoue, qui étoit son proche parent, à défendre ses États.

Au commencement de ce mois, on apprit à la cour cette levée de boucliers de M. le duc de Savoie; ce qui fit changer de langage à plusieurs personnes. Du moins l'alliance du Roi et de la Reine sa mère, avec ledit duc de Mantoue, les déclarations que l'on avoit faites à diverses reprises de le vouloir protéger et maintenir envers tous et contre tous, et la confédération générale des princes, obligeoient la France à le secourir. Mais comme c'étoit une affaire de si grande importance, qu'on ne pouvoit guères bien s'y déterminer sans l'aveu des princes et officiers qui se trouvoient éloignés de la cour, on résolut d'écrire aux uns et aux autres pour les exhorter à s'y rendre, et à venir donner leurs avis là-dessus.

Le 9 de mai, M. le duc de Ventadour fut envoyé par la Reine à M. le prince, qui étoit alors à Châteauroux, pour le disposer à revenir à Paris, d'où le Roi et la Reine partirent en même temps pour aller à Fontainebleau avec toute la cour.

Peu de jours après que Leurs Majestés furent à Fontainebleau, elles eurent avis du retour de M. du Maine et de M. le maréchal de Bouillon à Paris, et qu'il s'y tenoit quelques assemblées en particulier.

Environ le 22 de ce mois, M. de Ventadour porta la nouvelle que M. le prince arriveroit au premier jour.

Cependant lesdits sieurs du Maine, maréchal de Bouillon et autres princes et seigneurs, vinrent à Fontainebleau, où M. le prince se rendit le 28 de ce mois.

Dès le lendemain, il y eut un conseil sur les affaires d'Italie et sur la guerre que le duc de Savoie avoit entreprise contre le duc de Mantoue, qui perdoit de jour en jour ses villes et châteaux du Montferrat. On résolut de secourir le dernier et de former au plus tôt une armée de vingt ou vingt-cinq mille hommes d'infanterie, tant Français que Suisses, et de deux mille chevaux. On leur donna rendez-vous du côté de Vienne en Dauphiné, d'où une partie devoit marcher vers la Savoie, le Lyonnais et la Bresse; une autre du côté de Provence vers la frontière de Nice; une troisième devoit s'embarquer pour aller joindre l'armée du duc de Mantoue qui étoit sous les ordres de M. de Nevers; mais la meilleure et la plus forte partie de ces troupes devoit servir sous M. le maréchal de Lesdiguières qui faisoit état d'entrer dans le Piémont.

Vers le dernier jour de ce mois, et le lendemain de son arrivée, M. le duc de Vendôme partit mécontent de Fontainebleau, sous prétexte qu'il avoit été mal reçu du Roi et de la Reine régente, qui de son côté se plaignoit de ce qu'il avoit tenu de mauvais discours sur le gouvernement de l'Etat.

M. le prince en partit le 3 juin, sans qu'il témoignât alors aucun mécontentement.

Le comte de Saint-Pol, chagrin de ce qu'il avoit été obligé de remettre le gouvernement de Picardie à M. de Longueville son neveu, et de ce qu'on ne l'en dédommageoit pas, comme on le lui avoit promis, partit aussi de Fontainebleau vers le 6 de ce mois, et, après avoir demeuré quelque temps aux environs de Paris, il se rendit en Guienne.

Le 8 et le 9, la cour retourna de Fontainebleau à Paris.

Peu de jours après, on fut averti que M. de Vendôme alloit en Bretagne sans la permission de Leurs Majestés. Là-dessus on lui dépêcha M. de La Varenne pour l'obliger de retourner à sa maison de Chenonceau ou à celle d'Anet, sur peine de désobéissance, et avec ordre, en cas de refus, au parlement de Rennes de n'avoir aucun égard à sa qualité. Il y eut quelques allées et venues à cette occasion, jusqu'à ce qu'enfin on trouva le moyen d'apaiser Leurs Majestés, que M. de Vendôme se rendit à Chenonceau, et quelques mois après à la cour.

Vers la fin de ce mois, les députés que ceux de la religion prétendue réformée du bas Languedoc avoient envoyés pour demander le rétablissement du sieur d'Arambure dans la ville d'Aigues-Mortes, furent congédiés avec réponse, qu'attendu la diversité des demandes qui étoient faites à ce sujet par ladite province, Sa Majesté n'en pouvoit rien décider jusqu'à ce qu'ils fussent tous du même avis; qu'ils en délibéreroient dans le synode qu'ils devoient tenir, et que s'ils demandoient tous unanimement ledit sieur d'Arambure, elle leur donneroit satisfaction.

Sur les derniers jours de ce mois, l'on eut avis de la cessation d'armes entre le duc de Savoie et le duc de Mantoue, et que l'on y projetoit quelque accord qui étoit fort avancé, pour lequel Leurs Majestés s'employoient avec le roi d'Espagne.

Cette nouvelle fut cause que dès le commencement de juillet on licencia toutes les troupes que l'on faisoit lever pour le secours dudit duc de Mantoue.

Quelques mois auparavant, l'on avoit traité d'un mariage entre M. de Montmorency, fils de M. le connétable, pourvu de la charge d'amiral de France par le décès de M. d'Amville, et une fille de don Virginio Ursino, duc de Bracciano. Ce mariage ayant été conclu, on se servit des galères qui avoient porté la sœur de M. du Maine en Italie, où elle étoit allée épouser le duc d'Ornano, pour amener cette princesse qui arriva à Marseille vers la fin de mai, et à Paris le 1er. de juillet. La Reine, qui étoit son alliée, la reçut avec beaucoup d'empressement, et lui fit bien des caresses.

Vers le 15 de ce mois, il y eut à Nîmes un grand tumulte à l'occasion du sieur Ferrier, qui avoit été ministre de la religion prétendue réformée dans ladite ville, qui s'étoit fait catholique, et qui avoit obtenu un office de conseiller au présidial. Ceux de ladite religion l'excommunièrent, et la populace se souleva pour le mettre en pièces; de sorte qu'il fut obligé de se tenir caché trois ou quatre jours, et de se retirer ensuite avec beaucoup de risque. Ses maisons à la ville et à la campagne furent saccagées, et la plupart de ses meubles pillés ou brûlés. Sa femme, sa mère et sa belle-mère, eurent assez de peine à sortir quelques jours après, pour éviter la fureur de ce peuple, qui commit tant d'autres excès que toute la province en fut troublée.

M. de Montmorency, amiral, qui étoit en Languedoc avec M. le connétable son père, se rendit à Paris le 28 de ce mois, pour y trouver la princesse qu'il avoit déjà épousée par procureur, et dès le lendemain le mariage fut consommé.

Au mois d'août, Leurs Majestés allèrent à Monceaux pour y demeurer douze ou quinze jours. Cependant M. le prince, qui étoit retourné à sa maison de Saint-Maur, y tomba malade d'une fièvre chaude accompagnée de pourpre et d'une espèce de pleurésie, dont il fut en grand danger. La Reine le visita durant cette maladie; et lorsqu'il fut rétabli, c'est-à-dire vers la fin de ce mois, elle trouva bon qu'il allât prendre l'air et se fortifier à Vallery.

Au commencement de septembre, M. le marquis de Noirmoutier mourut d'une dyssenterie. Sa charge de lieutenant général au gouvernement du Poitou fut demandée par bien des personnes; mais M. le prince fit de si grandes instances pour M. de Rochefort, qu'on n'osa la lui refuser de crainte qu'il ne s'éloignât de la cour.

Vers le 15 de ce mois, la cour se rendit à Fontainebleau.

En ce temps-là, M. de Vendôme, qui étoit revenu à la cour depuis quelques semaines, et M. le maréchal de Brissac, furent mis d'accord ensemble par autorité de Sa Majesté. On leur permit ensuite d'aller aux Etats de Bretagne, qui se devoient tenir au commencement de novembre.

Vers les premiers jours d'octobre, M. le prince se rendit à la cour, où il remercia la Reine de la grâce qu'elle lui avoit faite d'accorder à M. de Rochefort la charge de lieutenant général de Poitou, lequel y fut admis au bout de quelques jours, en prêtant le serment ordinaire.

Le 10 ou le 12 de ce mois, on conclut le mariage entre le marquis de Villeroy, fils du sieur d'Alincourt,

et petit-fils de M. de Villeroy, avec la fille du marquis d'Ancre; ce qui noua une grande amitié entre ces deux familles.

Le 16 de ce mois, la Reine, informée de la maladie de Monsieur, frère du Roi, et de madame Chrétienne, partit de Fontainebleau et alla coucher à Paris pour les visiter, et les faire médicamenter en sa présence. Elle y demeura trois jours, et se rendit ensuite à Fontainebleau, où elle avoit laissé le Roi avec M. le prince et tout le conseil.

Environ le 22, M. le prince prit congé du Roi et de la Reine, pour retourner à ses maisons et aller à Rochefort. M. le duc de Sully le vit dans ce voyage, et demeura quelques jours avec lui à Châteauroux, où il fut très-bien reçu. Après que M. le prince eut passé en Touraine, Anjou du côté de Craon, Poitou et Bretagne, il se rendit à la cour vers la fin du mois de novembre.

M. le grand écuyer, qui s'étoit retiré en son gouvernement de Bourgogne dès la fin de l'année précédente, à cause des accusations qu'on avoit faites contre lui au parlement, et dont nous avons parlé ci-dessus, revint à la cour le 26 ou le 27 de ce mois, et il y fut très-bien reçu de Leurs Majestés.

Vers la fin de ce mois, on eut avis que M. le comte de Saint-Pol, qui s'étoit retiré en Guienne parce qu'il n'avoit pas obtenu ce qu'on lui avoit promis, faisoit munir et fortifier Fronsac, qui est sur la Dordogne, et qu'il entretenoit correspondance avec quelques-uns de la religion prétendue réformée, ce qui donna beaucoup d'ombrage à la cour, qui savoit d'ailleurs qu'il étoit maître de Caumont, place située

sur la Garonne; de sorte que la Reine le manda, avec promesse qu'on le satisferoit.

M. le maréchal de Fervaques, lieutenant général de Normandie, mourut dès les premiers jours de ce mois. Ainsi la Reine disposa de ladite lieutenance générale en faveur de M. le duc de Montbazon, et donna la dignité de maréchal à M. le marquis d'Ancre.

Le 24 ou le 25 de ce mois, la cour partit de Fontainebleau pour retourner à Paris.

Il y eut alors des députés de la ville de Nîmes, qui demandèrent pardon à Leurs Majestés de ce qui s'y étoit passé contre le sieur Ferrier.

D'un autre côté, les députés généraux firent de nouvelles instances, de la part de ceux de la religion prétendue réformée du bas Languedoc, pour le rétablissement du sieur d'Arambure dans Aigues-Mortes.

M. de Montmorency, amiral, demanda congé à Leurs Majestés pour aller voir M. le connétable son père, et fut de retour au bout de cinq ou six semaines. Pendant son voyage on s'aperçut de la grossesse de madame l'amirale sa femme.

On apprit d'ailleurs que ceux de la religion prétendue réformée de Guienne avoient convoqué une assemblée de députés de diverses provinces voisines, pour être tenue à Castel-Jaloux le premier janvier suivant. Mais, parce que ladite assemblée étoit contre les édits et fort préjudiciable à l'autorité du Roi, l'on écrivit diverses dépêches à M. de Roquelaure, au parlement de Bordeaux, à la chambre de Nérac, et à quelques particuliers qui avoient du crédit, pour prévenir ladite assemblée; ce qui fut exécuté, et dont la Reine eut avis le 15 ou le 16 de ce mois.

On apprit en même temps que le duc de Savoie faisoit des préparatifs de guerre, et qu'il vouloit attaquer de nouveau le duc de Mantoue, sous prétexte que celui-ci n'avoit pas observé les conditions de leur traité de paix, dont les principales étoient qu'il remettroit en mains tierces la jeune princesse, fille de feu son frère; qu'il donneroit une amnistie à tous ceux de ses sujets qui avoient embrassé le parti du duc de Savoie, et qu'il n'exigeroit rien pour tout le dommage qu'il avoit soutenu dans le Montferrat. Il sembloit même que le roi d'Espagne voulût assister le duc de Savoie, qui demandoit que sa petite-fille fût mise à Sedan pour y être élevée. On tint là-dessus divers conseils pour voir quel secours on donneroit au duc de Mantoue, et l'on envoya un courrier en Espagne pour apprendre les intentions du roi Catholique. On n'eut pas plutôt su qu'il ne cherchoit qu'à maintenir la paix entre ces deux princes, que, le 26 ou le 27 de ce mois, on fit partir M. le marquis de Cœuvres pour aller vers les ducs de Savoie et de Mantoue, à Venise et à Milan, exciter toutes ces puissances à concourir au même but. Mais, parce que les termes de cet accord engageoient le duc de Mantoue à se relâcher sur les deux derniers points, M. de Nevers le croyoit honteux, et ne voulut pas l'approuver. Il fut suivi en cela par M. du Maine et M. le prince de Condé, qui ne cherchoient que la guerre pour y être employés.

*Journal de ce qui se passa durant l'année* 1614.

Tout s'étoit passé jusques ici assez tranquillement, par le soin qu'on avoit eu de satisfaire les princes et les grands du royaume, de leur accorder de bonnes pensions avec les premières charges de l'Etat, et d'avancer leurs créatures. Mais cela ne put empêcher l'éclat du mal qui couvoit depuis quelque temps. Nous avons insinué déjà qu'il se tenoit des assemblées particulières en divers endroits de la ville : il y en avoit surtout au faubourg Saint-Germain-des-Prés, souvent chez M. le maréchal de Bouillon, et quelquefois chez M. le prince. Ceux qui s'y trouvoient d'ordinaire étoient messieurs de Nevers, de Longueville, de Vendôme, du Maine, et quelques autres personnes qualifiées. On dit même que l'ambassadeur d'Angleterre y avoit quelque part. La Reine, qui en étoit informée, ne vouloit pas le témoigner ouvertement, et travailloit d'ailleurs à les retenir dans le devoir. Ce n'est pas qu'elle ne lâchât quelquefois des paroles, et qu'elle ne fît même certaines démarches pour leur insinuer qu'elle avoit pénétré dans leurs mauvaises intentions.

Quoi qu'il en soit, on murmuroit publiquement contre le Roi, la Reine et leurs conseillers. Il y eut diverses querelles, ou assassinats, auxquels on ne pouvoit remédier, parce que les uns ou les autres étoient soutenus par les princes ligués ensemble. Il arriva même que M. de Luxembourg tira le poignard contre un maître des requêtes, à l'occasion d'un procès qu'il sollicitoit. On vit aussi paroître un almanach, composé par un

certain Mauregard, qui prédisoit la mort du Roi, des malheurs à la Reine, une grande prospérité à M. le prince, et autres choses de cette nature, qui alarmoient les esprits foibles. Le Roi même, qui en avoit entendu parler, en fit, le 6 ou le 7 de ce mois de janvier, quelques plaintes aigres à M. le prince, qui admettoit souvent ce Mauregard chez lui, mais qui ne le put sauver des galères, où il fut condamné quelque temps après, pour toute sa vie.

M. de Nevers partit de la cour le 8 de ce mois pour aller en Champagne; et, dès son arrivée, il fit enlever à Châlons un trésorier de France nommé Le Jau, qu'on avoit autorisé pour empêcher certaines levées et concussions qui s'y faisoient sous l'autorité de ce duc. Il prétendoit que le trésorier avoit mal parlé de lui, et là-dessus il le fit conduire, habillé en fou et monté sur un âne, dans le Rethelois et à Charleville, outre plusieurs autres indignités dont il l'accabla.

Le 13, M. le prince se retira de la cour dont il marqua être fort mécontent.

M. du Maine et M. de Bouillon ne tardèrent pas à le suivre. M. de Longueville en fit de même, contre les défenses du Roi et de la Reine, et la parole qu'il leur en avoit donnée.

M. de Luxembourg et quelques principaux gentilshommes suivirent cet exemple, et alors on se mit à parler et à écrire avec beaucoup de licence.

Vers la fin de ce mois, la Reine, qui avoit besoin de M. de Guise auprès du Roi, fit expédier au chevalier son frère un pouvoir de lieutenant général au gouvernement de Provence, et lui ordonna de s'y rendre au plus tôt.

Au commencement de février, M. de Ventadour et M. de Boissise furent envoyés à Châteauroux pour engager M. le prince à revenir à la cour et lui promettre toute sorte de satisfaction; mais il n'eut pas plus tôt avis de leur départ, qu'il passa la Loire à Gien, la Seine du côté de Sens, et qu'il tourna vers la Champagne pour aller joindre ses amis; de sorte que messieurs de Ventadour et de Boissise, ne le trouvant point à Châteauroux, lui écrivirent, par un gentilhomme, le sujet de leur voyage.

Le 11 de ce mois, la Reine, avertie que M. de Vendôme cherchoit l'occasion d'aller joindre les princes mécontens, et qu'il en avoit même dit quelque chose à M. de Longueville, le fit amener au Louvre, sous la garde de quelques exempts et archers des gardes-du-corps du Roi, avec défense d'en sortir sans permission. Elle crut que cette voie le retiendroit dans le devoir, et l'obligeroit à rompre l'association qu'il avoit faite avec les autres.

Cependant, sur l'avis qu'on eut que M. le prince, M. de Nevers, M. de Longueville et madame sa mère, M. du Maine, M. de Luxembourg et quelques autres, s'étoient joints pour aller trouver M. de Bouillon à Sedan; qu'ils commençoient à publier leurs mauvais desseins contre le repos de l'Etat, et qu'on levoit déjà des troupes en diverses provinces, Sa Majesté ordonna de faire la garde par toutes les villes du royaume, de recruter tous les vieux régimens d'infanterie et les compagnies de chevau-légers, de lever six cents Suisses et deux régimens d'infanterie française, sous les ordres des sieurs de Rambures et de Vaubecourt.

Le 18 ou le 19 de ce mois, on apprit qu'un lieutenant, qui commandoit dans la citadelle de Mézières pour M. de La Vieuville, avoit refusé d'y admettre M. le prince et M. de Nevers; que là-dessus celui-ci avoit résolu d'attaquer la place dans les formes, et qu'il avoit fait venir des troupes et du canon de Sedan; mais que l'officier, qui n'avoit pas les moyens de soutenir un siége, s'étoit vu réduit à capituler et à rendre la place. On dépêcha d'abord M. de Praslin vers lesdits princes pour leur ordonner, de la part de Sa Majesté, qu'ils eussent à remettre la citadelle à un lieutenant de ses gardes-du-corps, et à quelques archers qu'on y envoyoit; mais à peine voulurent-ils voir ledit sieur de Praslin, auquel ils répondirent qu'ils la garderoient pour le service de Leurs Majestés, et qu'on devoit punir l'officier qui en avoit refusé l'entrée au gouverneur de la province.

Le 20 de ce mois, le duc de Vendôme trouva le moyen de s'échapper du Louvre, malgré la vigilance de ses gardes, et l'on apprit ensuite qu'il s'étoit retiré en Bretagne.

Là-dessus on ordonna à tous les gouverneurs des villes et des provinces qui étoient à la cour, de se rendre à leurs postes. M. le maréchal d'Ancre passa en Picardie, et M. le duc de Montbazon à Nantes, pour veiller à la sûreté de ces endroits-là.

On eut bientôt après des nouvelles à l'égard de M. de Vendôme. On sut qu'arrivé à Ancenis en Bretagne, il s'y étoit abouché avec M. le duc de Retz; qu'ils avoient résolu de lever des troupes, de saisir diverses places de la province et de fortifier Blavet. On apprit même qu'il arrêtoit les dépêches de Leurs

Majestés, aussi bien que ceux qui les portoient, soit que ce fussent des gentilshommes ou des courriers ordinaires.

Vers la fin de ce mois, M. le prince envoya un gentilhomme à la Reine avec une grande lettre qui contenoit ses griefs et les plaintes de ceux qui étoient avec lui. C'étoit un véritable manifeste dont il envoya des copies à tous les princes et grands seigneurs qui étoient à la cour, aux provinces et à tous les parlemens du royaume. Mais ceux-ci les envoyèrent à Sa Majesté sans les ouvrir, et les autres en firent à peu près de même.

Cependant on reçut des avis de toutes parts que les princes ligués levoient des troupes, et qu'ils avoient même envoyé en Suisse un capitaine qui appartenoit à madame de Longueville, et qu'on croyoit natif du comté de Neufchâtel, avec plusieurs lettres de M. le prince, de madame de Nevers, et de M. de Bouillon, adressées à tous les cantons, pour tâcher de les refroidir à l'égard de Leurs Majestés, et d'en obtenir quelques levées en leur propre faveur. Mais bien loin que cette négociation leur réussît, à l'instance de l'ambassadeur de Sa Majesté qui résidoit à Soleure, ledit capitaine fut arrêté, et ses dépêches furent envoyées à la cour.

D'autre part, Leurs Majestés ordonnèrent aux gouverneurs et lieutenans généraux des provinces de n'en venir aux voies de fait qu'à l'extrémité, bien persuadées que si l'on prenoit une fois les armes, on ne les quitteroit pas quand on voudroit, et que les guerres civiles sont toujours funestes à l'État. Elles eurent d'ailleurs la satisfaction de voir que les parle-

mens, les villes et les communautés demeurèrent fidèles à leur service, sans excepter même les endroits où ceux de la religion prétendue réformée dominoient, quoique plusieurs particuliers et les principaux d'entre eux favorisassent ces mouvemens.

Au commencement du mois de mars, après bien des délibérations, il fut résolu dans le conseil de répondre au manifeste de M. le prince, au nom de la Reine, et de lui envoyer cette réponse par M. de Thou, qui ne lui étoit pas moins agréable qu'à M. de Bouillon. Ce président eut ordre de leur proposer des conférences pour en venir à un accord, et de leur offrir que Leurs Majestés s'avanceroient jusques à Reims, pour faciliter les choses et ne perdre pas le temps en allées et en venues, s'ils n'aimoient mieux se rendre eux-mêmes à Soissons.

Les princes ligués acceptèrent le dernier parti, et M. de Thou leur accorda, quoiqu'il n'eût aucun ordre exprès là-dessus, qu'ils mettroient garnison dans ladite ville, et qu'ils amèneroient quatre ou cinq mille hommes d'infanterie et cinq ou six cents chevaux dans le Soissonnais, pour la sûreté de leurs personnes et de leur retraite en cas de besoin.

Tout ce mois se passa en expédition de courriers de part et d'autre, et à disperser dans le royaume la réponse de Sa Majesté au manifeste du prince, pour détromper ceux qui se laissent éblouir par de fausses lueurs. Vers la fin du mois, les princes se rendirent à Soissons avec douze ou quinze cents hommes d'infanterie, et M. le président de Thou vint rendre compte à Leurs Majestés de sa négociation.

Les premiers jours d'avril, on délibéra dans le

conseil sur les députés qu'on enverroit aux princes pour traiter avec eux, et l'on y proposa M. le cardinal de Joyeuse pour le chef; mais, soit qu'il doutât du succès de cette affaire, ou qu'il ne voulût pas s'en mêler pour d'autres raisons, il s'en excusa : de sorte qu'on mit à sa place M. de Ventadour, auquel on joignit messieurs les présidens de Thou et Jeannin, messieurs de Boissise et de Bullion. Arrivés à Soissons, ils y furent très-bien reçus des princes; mais ils avoient ordre de les écouter plutôt que de rien décider, et d'engager seulement la négociation pour en tirer avantage s'il étoit possible.

Sur ces entrefaites, on eut avis que M. le connétable de Montmorency étoit mort dans sa maison de la Grange près de Pésenas.

Pendant tout ce mois, les affaires parurent fort brouillées en divers endroits du royaume. Il y eut même quelques provinces, comme le Soissonnais, le Rethelois, le Nivernais et la Bretagne, qui se déclarèrent ouvertement pour les princes. Il y en avoit d'autres qui se tenoient armées, pour embrasser le parti qu'elles croiroient le plus avantageux, comme le Poitou sous le marquis de Bonnivet, qui se déclara bientôt après en faveur de M. le prince. Quelques-unes, où ceux de la religion prétendue réformée étoient en grand nombre, avoient donné parole à M. de Rohan de prendre les armes quand il le jugeroit à propos.

Jusques ici le Roi n'avoit fait presque aucune levée de troupes, et celles qui étoient sur pied eurent ordre d'aller en Champagne sous la conduite du sieur de Praslin, maréchal de camp. On ne savoit pas même

qui nommer pour commander l'armée, ni quels autres officiers généraux on devoit choisir, tant il y avoit de jalousie entre les princes, officiers et seigneurs de la cour, qui restoient auprès du Roi, et tant on craignoit de leur donner quelque sujet de mécontentement. Ce fut aussi un des plus cruels embarras où la Reine se trouva dans cette fâcheuse conjoncture.

Cependant tout ce mois se passa en allées et venues de courriers entre Soissons et Paris sur les propositions faites de part et d'autre. Enfin M. de Ventadour, le président Jeannin et M. de Bullion, se rendirent auprès de Leurs Majestés pour terminer cette affaire. D'un autre côté, M. de Thou et M. de Boissise demeurèrent à Soissons, d'où M. le prince et M. de Nevers partirent pour aller vers la frontière de Champagne.

Le dernier de ce mois, on tint là-dessus un conseil extraordinaire en présence de Leurs Majestés, et l'on y appela quelques-uns des présidens du parlement avec le prévôt des marchands de Paris, et quelques autres personnes distinguées. On y régla tout ce qui seroit accordé au prince et à ses associés, et l'on convint de lui remettre le château d'Amboise.

Le 4 de mai, lesdits sieurs de Ventadour et président Jeannin partirent de Paris pour retourner vers M. le prince. Ils le trouvèrent à Sainte-Menehould, où, après avoir assemblé les autres princes et seigneurs, et avoir disputé encore quelques jours sur leurs demandes, enfin les articles furent signés, tels qu'on les verra dans la suite. D'ailleurs il y en eut quelques-uns qu'on tint secrets, mais qui n'étoient pas de grande importance, et dont la plupart regardoient certaines sommes de deniers, ou pensions, que

l'on faisoit espérer à quelques-uns d'entre eux ou de leurs adhérens.

Cela n'empêcha pas que les désordres et les levées de troupes ne continuassent de toutes parts, surtout en Bretagne, où messieurs de Vendôme et de Retz faisoient fortifier Blavet et s'emparoient de quelques places.

D'un autre côté, M. de Montmorency partit de la cour pour aller à son gouvernement de Languedoc, où il n'y avoit personne qui commandât depuis la mort de feu M. le connétable.

Le 24 ou le 25 de ce mois, les commissaires qui avoient traité avec M. le prince, retournèrent auprès de Leurs Majestés et leur rendirent compte de la négociation. Ils avoient aussi licencié en chemin plusieurs troupes, même de celles que M. le prince avoit levées; et, afin qu'il congédiât au plus tôt les autres, on lui envoya d'abord cent mille livres sur la somme qu'on lui avoit promise par le traité. D'ailleurs, il écrivit à M. de Vendôme pour l'engager à suivre son exemple; mais soit qu'il n'y allât pas de droit pied, ou que M. le marquis de Cœuvres n'y apportât pas toute la diligence requise, cette affaire s'accrocha pour des vétilles, et n'eut pas le succès qu'on en attendoit.

Dès les premiers jours de juin, messieurs de Longueville et de Mayenne arrivèrent à la cour, et promirent une entière obéissance à Leurs Majestés.

On eut avis en même temps que M. le chevalier de Guise étoit mort d'une étrange manière aux Vaux près d'Arles, où il s'étoit allé promener. A son départ de la ville, on le salua de quelques canonnades, et

sur ce qu'il vit qu'on se disposoit à redoubler la salve, il lui prit envie d'aller mettre lui-même le feu à un des canons. On eut beau lui dire que la pièce étoit échauffée, et qu'il y avoit du risque, on ne put jamais l'en détourner. Il y mit donc le feu, la pièce creva, et un éclat lui emporta la cuisse, dont il mourut deux heures après, quoiqu'aucun de ceux qui se trouvoient autour de lui, au nombre d'une centaine de personnes, n'en reçût aucun mal. Ce prince, qui avoit de très-bonnes qualités, fut regretté de tous ceux qui le connoissoient.

On apprit aussi que le synode national, que ceux de la religion prétendue réformée avoient assemblé à Tonneins, s'étoit séparé.

Sur l'avis qu'on eut des longueurs que M. de Vendôme apportoit à l'exécution du traité de Sainte-Menehould, on lui renvoya M. le marquis de Cœuvres avec de nouveaux ordres; on fit marcher des troupes vers la Bretagne, et M. le maréchal de Brissac fut choisi pour les commander.

D'un autre côté, l'on envoya M. de Ventadour vers M. le prince, qui étoit alors à Amboise, pour lui faire des plaintes sur le procédé de M. de Vendôme, et le convier à revenir auprès du Roi; mais il ne donna que de bonnes paroles sans aucun effet.

Les factions et les menées continuoient aussi dans toutes les provinces; on y voyoit aller et venir des gens de guerre, et d'autres marcher à la file du côté de Bretagne en faveur de M. de Vendôme, sans que M. le prince s'y opposât, quoiqu'il en eût les moyens.

La cour, résolue de convoquer les états généraux,

suivant un article du traité de Sainte-Menehould, en fixa le lieu à Sens, et le jour au 10 du mois de septembre. Pour cet effet, elle envoya des commissions à tous les baillis et sénéchaux du royaume, afin qu'ils tinssent les assemblées particulières, et qu'on y nommât les députés des trois ordres.

Le 21 de ce mois, le Roi et la Reine, avec toute la cour, s'en allèrent à Saint-Germain en Laye, pour y passer quelques semaines, et y prendre l'air, après avoir resté à Paris depuis le mois de novembre dernier.

Leurs Majestés eurent ensuite avis que M. le prince étoit allé d'Amboise à Saumur, où il avoit conféré avec M. du Plessis-Mornay; que de là il s'étoit rendu en Poitou dans la maison d'un gentilhomme nommé La Roche des Aubiers; qu'il y avoit vu M. de Rohan, et qu'il espéroit y trouver messieurs de Vendôme et de Retz, qui n'y furent point. Toutes ces entrevues ne pouvoient que donner de l'ombrage à Leurs Majestés.

Quoi qu'il en soit, il y avoit diverses factions à Poitiers, où celle du prince étoit soutenue par la famille de Sainte-Marthe, et le procureur du Roi Saint-Clair; mais l'évêque et le lieutenant criminel Nouzières appuyoient le parti de la cour. Ceux-ci en avoient chassé deux ou trois habitans qui favorisoient M. le prince, et qui se disoient même ses domestiques. Un certain Latrie, qui étoit de ce nombre, et qui avoit obtenu la permission de Leurs Majestés d'y retourner après qu'on eut conclu le traité de Sainte-Menehould, y parloit avec beaucoup de hauteur, et menaçoit tout le monde du ressentiment de M. le prince. L'évêque,

informé que ces menaces l'avoient surtout en vue, pria quelques-uns de ses amis de se tenir auprès de sa personne, pour le défendre en cas de besoin. Là-dessus un particulier résolut de le venger dudit Latrie, qu'il rencontra le 17 de ce mois à cheval, avec un ou deux de ses gens. Soutenu de quelques écoliers qui portoient alors des carabines à l'occasion des émeutes qui arrivoient tous les jours, il l'attaqua.

On mit l'épée à la main de part et d'autre ; on tira sur ledit Latrie deux ou trois coups de carabine qui ne portèrent pas, mais il fut blessé au visage et en quelques autres endroits ; un des siens demeura sur la place, et il en coûta la vie à un pauvre habitant, qui mourut quelque temps après de ses blessures. Ledit Latrie se fit porter chez le maire de la ville, qui étoit alors le sieur de Sainte-Marthe, neveu du trésorier de ce nom. Là-dessus il s'éleva un si grand tumulte dans la ville, qu'on en tint les portes fermées deux jours de suite, et qu'on dépêcha une personne affidée vers M. le prince pour lui donner avis de ce qui se passoit. Cet exprès le trouva parti de la Roche aux Aubiers, dans le dessein d'aller coucher à Saumur ; mais comme on devoit choisir un nouveau maire à Poitiers, la fête de Saint-Jean, c'est-à-dire au bout de quatre ou cinq jours, M. le prince crut qu'il étoit de son intérêt d'y aller au plus tôt pour en faire nommer un qui fût à sa dévotion. Il prit ainsi la route de cette ville, et, arrivé à Thouars, où il coucha, il écrivit de tous côtés à ses amis de le venir joindre pour venger, à ce qu'il disoit lui-même tout haut, l'assassinat commis en la personne du sieur Latrie. Quelques-uns de ceux qui étoient là n'eurent pas plus tôt entendu ces

menaces, qu'ils dépêchèrent un homme à leurs amis de Poitiers pour les avertir de la résolution du prince.

Là-dessus l'alarme fut dans la ville, on y sonna le tocsin, et l'on en ferma presque toutes les portes. A la vue de ce désordre, les partisans du prince le firent supplier de n'approcher pas de la ville, puisqu'on lui en refuseroit l'entrée, et que, s'il y étoit admis, sa personne y risqueroit beaucoup. Le sieur Latrie lui-même, qui le joignit à une demi-lieue de la ville, tâcha de le dissuader, aussi bien qu'un gentilhomme nommé Beaulieu, qui le rencontra à un demi-quart de lieue, et que M. l'évêque lui envoyoit. Mais on ne put jamais détourner sa marche : de sorte qu'arrivé aux portes de la ville, il n'y trouva que des bourgeois, qui lui parlèrent du haut des murailles, et qui le supplièrent de se retirer. Sur ce qu'il fit demander qui étoient ceux qui lui parloient, on répondit que c'étoit de la part de dix mille habitans armés, et résolus, au péril de leurs vies, de conserver la ville en l'obéissance de Leurs Majestés. Après avoir essuyé ce refus, il s'alla poster à deux ou trois lieues de cette ville, d'où il dépêcha un des siens vers le Roi pour faire ses plaintes et demander justice. Il écrivit en même temps de tous côtés pour assembler ses amis, et se venger de ceux de Poitiers à force ouverte.

Dès le 25 de ce mois, sur les premières nouvelles qu'on eut à la cour de toutes ces factions, Leurs Majestés y avoient envoyé le sieur de Mazuyer, conseiller d'Etat et maître des requêtes, pour retenir chacun dans le devoir et réprimer les désordres. Mais

à l'ouïe de ce qui s'étoit passé à l'égard de M. le prince, Leurs Majestés résolurent de lui envoyer le sieur de Montpezat pour l'assurer qu'on lui rendroit justice de l'affront qu'il avoit reçu à Poitiers, de même que de l'excès commis en la personne du sieur Latrie, et le prier de ne faire aucune violence, mais d'aller attendre à Amboise l'effet des bonnes intentions de Leurs Majestés.

M. de Montpezat partit le 29 de ce mois, et le même jour on eut avis que M. le prince, enragé de ce qu'à Poitiers on avoit élu pour maire le lieutenant criminel, faisoit un terrible dégât aux environs de la ville; qu'il ramassoit des troupes de toutes parts; qu'il les logeoit sur les terres de ceux de la ville qui ne lui étoient pas favorables; qu'il cherchoit à y entrer par la ruse ou par la force, et qu'il menaçoit toujours l'évêque et ceux de son parti.

On apprit, d'un autre côté, que messieurs de Vendôme et de Retz continuoient leurs hostilités en Bretagne; de sorte qu'on y fit marcher en diligence M. le maréchal de Brissac, avec un régiment de Suisses, le nouveau régiment français du sieur de Rambures, cinq ou six compagnies de chevau-légers et de gendarmes, et quelque peu de vieilles troupes qu'il y avoit sur pied. Leurs Majestés résolurent en même temps de s'avancer vers la Loire avec les gardes du Roi, ses Suisses, ses chevau-légers et sa compagnie de gendarmes, afin d'être à portée du maréchal de Brissac en cas de besoin, ou d'aller au secours de Poitiers, si M. le prince la serroit de trop près.

Leurs Majestés, revenues de Saint-Germain à Paris, le 1er. de juillet, se disposèrent à faire ledit voyage.



Dès le lendemain, elles dépêchèrent M. le duc de Mayenne vers M. le prince pour le solliciter de nouveau à s'éloigner des environs de Poitiers, qui commençoit à manquer de vivres, et pour lui déclarer que s'il n'obéissoit on y emploieroit les armes.

Le 5 de ce mois, Leurs Majestés partirent de Paris et se rendirent à Orléans le 8. Elles y restèrent sept ou huit jours pour y attendre une partie de leur suite qui n'étoit pas encore arrivée, et des nouvelles de ce qui se passoit.

Le 10 et le 11, le sieur de Montpezat et M. du Maine se rendirent à la cour après avoir vu M. le prince, et rapportèrent qu'il avoit abandonné les environs de Poitiers, suivant l'ordre de Leurs Majestés, et qu'il s'en étoit allé vers Châteauroux. Ils ajoutèrent qu'il y avoit eu quelques désordres dans la ville, et que plusieurs de ceux qu'on croyoit affectionnés à M. le prince, avoient été obligés d'en sortir, pour n'être pas exposés aux insultes de la populace; que le trésorier de Sainte-Marthe, le procureur du Roi Saint-Clair, la Charpoulière, sergent-major, et même le duc de Roanez, gouverneur de la ville, étoient de ce nombre; que celui-ci n'y étoit arrivé que le jour précédent, et qu'il fut contraint de se retirer au logis de l'évêque pour se mettre en sûreté, quoiqu'il le regardât comme l'auteur de la sédition.

Le 12 de ce mois, M. le marquis de Cœuvres, arrivé à Orléans, rapporta que l'intention de M. de Vendôme étoit de rendre toute obéissance à Leurs Majestés, qu'il attendoit cent mille livres que M. le prince lui devoit fournir de la somme qu'il recevroit,

suivant le traité de Sainte-Menehould, pour licencier ses troupes, et qu'il supplioit Sa Majesté de retarder la démolition de Blavet, dont lui, marquis de Cœuvres, seroit le garant. D'ailleurs il demandoit qu'il lui fût permis d'aller avec son train dans le château de Nantes dont il étoit gouverneur, à condition qu'il en remettroit ensuite la garde à celui qui l'avoit alors, et quelques autres choses de cette nature, qui marquoient plutôt qu'il cherchoit à gagner du temps qu'à obéir de bonne foi.

Cependant Sa Majesté fut conseillée de lui renvoyer ledit marquis de Cœuvres pour lui déclarer ses volontés et lui fournir les cent mille livres qu'il attendoit de M. le prince, afin qu'il n'eût aucun prétexte de garder ses troupes. On envoya même cette somme par eau vers Angers, pour être comptée à celui qui auroit charge de la recevoir, et Sa Majesté résolut de passer outre pour se faire obéir par la force, en cas qu'on ne se soumît pas de bon gré. En effet, elle partit le 15 d'Orléans et arriva le 16 à Blois.

Je ne dois pas oublier ici que l'on avoit fait courir le bruit dans les provinces que le Roi étoit fort valétudinaire, et d'une complexion délicate; qu'il avoit toujours besoin de remèdes; que c'étoit à cause de cela même qu'il ne pouvoit s'éloigner de Paris, et que, suivant toutes les apparences, il ne vivroit pas longtemps. Ces rapports s'accordoient avec les pronostications de l'almanach de Mauregard, dont nous avons déja parlé; de sorte que les peuples étoient dans des alarmes continuelles, et qu'ils ne savoient quel parti prendre; mais lorsqu'ils virent le Roi traverser les villes à cheval et en pleine santé, ils en eurent une

joie inexprimable, et qui fut d'un très-bon augure pour le succès de son voyage.

Leurs Majestés arrivées à Blois envoyèrent le sieur Vignier, membre du conseil d'État, vers M. le prince, pour l'inviter à venir auprès d'elles, puisqu'il souhaitoit qu'elles eussent une entière confiance en ses bonnes intentions; mais elles n'eurent sa réponse qu'à Tours, qui aboutissoit à chercher de nouveaux délais, et à demander au préalable qu'on lui fît justice de ce qui s'étoit passé à Poitiers contre lui-même et le sieur Latrie.

Le 18, Leurs Majestés partirent de Blois pour aller à Tours, où elles arrivèrent le 20. Quoique le droit chemin fût de traverser Amboise, informées que les princesses de Condé, bien loin de les inviter à s'y rendre et à loger au château, comme cela se devoit, en étoient parties à la hâte et avoient marché jour et nuit vers Nogent-le-Rotrou, Leurs Majestés prirent la route de Montrichard et de Bléré.

Dans ce voyage, elles furent visitées d'un grand concours de noblesse, qui venoient de vingt et trente lieues à la ronde; et les habitans des villes marquoient partout une joie extraordinaire de les voir. L'évêque de Poitiers fut aussi les joindre, avec plusieurs députés de la ville, pour les supplier de l'honorer de leur présence, et d'y calmer la fougue de certains esprits turbulens. Il n'y eut pas même jusqu'à ceux qui étoient sortis de la ville, et qu'on soupçonnoit de favoriser M. le prince, qui ne vinssent leur rendre hommage, et qui ne cherchassent l'occasion de se justifier. Là-dessus Leurs Majestés résolurent d'y aller passer quelques jours.

Le 25, elles partirent de Tours et arrivèrent le 26 à Châtellerault, ville de sûreté pour ceux de la religion prétendue réformée, qui les reçurent avec toute sorte d'empressemens, et qui en firent déloger la garnison, pour marquer la confiance qu'ils avoient en Leurs Majestés. Le 28 elles se rendirent à Poitiers, où le peuple mit tout en œuvre pour leur faire un bon accueil, et témoigner l'excès de sa joie.

Pendant les sept ou huit jours que Leurs Majestés y demeurèrent, toute la noblesse de Poitou, le sieur d'Ambleville avec celle d'Angoumois et de Saintonge, celle de la Marche, du Limousin et des autres provinces voisines, s'y rendirent pour leur faire la révérence, et les assurer de leurs très-humbles services. Les grandes villes y envoyèrent aussi leurs députés. M. de Rohan, accompagné de son épouse, s'acquitta du même devoir. Il fut très-bien reçu de Leurs Majestés, et, au bout de quelques jours, il s'en retourna avec la duchesse à Saint-Jean-d'Angely, pour y régler quelques affaires et venir ensuite joindre la cour. Pendant qu'elle étoit à Poitiers, on eut avis que, sur le bruit qui avoit couru à Bordeaux que M. le prince y alloit fort mécontent de la cour, le parlement s'y étoit assemblé, et qu'il avoit résolu de ne le point recevoir dans la ville, à moins qu'ils n'en eussent un ordre positif de Leurs Majestés. Cet arrêt engagea toute la Guienne, qui étoit assez ébranlée, à prendre la même résolution, et M. le prince fit semblant de n'avoir pas eu dessein d'aller de ce côté-là.

On apprit d'ailleurs que M. le duc de Savoie faisoit de grandes levées de troupes en Dauphiné, Lyonnais et aux Cevennes en Languedoc, pour les employer

dans le Montferrat contre le duc de Mantoue, que le gouverneur du Milanais lui avoit déclaré, de la part du Roi d'Espagne, vouloir maintenir et défendre, en cas qu'il l'attaquât. On ajoutoit que M. le maréchal de Lesdiguières favorisoit ouvertement ces levées, et qu'il leur donnoit un passage libre; de sorte qu'on resolut de les défendre dans toutes lesdites provinces, et de commander à tous ceux qui s'y étoient engagés de revenir, sur peine de désobéissance. On fit même publier cet ordre dans toutes les frontières de ce côté-là. Mais cette précaution n'empêcha pas que le duc de Savoie n'eût huit ou neuf mille Français à son service, qui lui furent presque inutiles. Du moins ledit gouverneur du Milanais assembla une puissante armée de son côté, et le duc accepta d'abord un accommodement qui ne pouvoit que lui être désavantageux.

Le sieur de Montbrun fut dépêché par M. le maréchal de Lesdiguières vers Leurs Majestés pour excuser ces passages et levées de troupes, et les tolérances que ledit sieur maréchal y avoit données, et savoir leur intention à cet égard; mais il n'en rapporta que de nouvelles défenses et de nouveaux ordres de rappeler ceux qui s'y étoient enrôlés.

L'on eut aussi avis, en ce même temps, que les affaires se brouilloient grandement du côté de Clèves et de Juliers et autres endroits de l'Allemagne; que l'archiduc d'Autriche avoit mis en campagne une armée, sous le nom de l'empereur et sous la conduite de Spinola, pour s'opposer aux mesures que le duc de Neubourg et autres princes possédant Juliers, prenoient au préjudice des prétendans, et essayer

même de traverser le pouvoir que les Etats des provinces-unies des Pays-Bas prenoient en la garde absolue qu'ils avoient du château de Juliers et autres places. Et de fait, il commença par la ville d'Aix-la-Chapelle où il entra, en chassa les protestans, les condamnant, en outre, à de grandes sommes, et y rétablit les jésuites, ainsi qu'ils étoient auparavant. De là il alla attaquer quelques autres places qu'il prit, et continua à pousser toujours sa pointe; mais le comte Maurice, assisté des princes intéressés, s'étant mis en campagne, en arrêta le cours et se saisit aussi de son côté de quelques places à leur préjudice. Ces mouvemens firent résoudre le Roi de dépêcher vers tous ces princes le sieur de Refuge, conseiller au conseil d'Etat, pour travailler de la part de Leurs Majestés à l'accommodement de ces affaires. On parla aussi d'envoyer le sieur marquis de Rambouillet vers M. le duc de Savoie et le gouverneur du Milanais, pour essayer de pacifier les troubles qui se préparoient du côté de Piémont; mais ni l'un ni l'autre ne partit qu'environ un mois après.

Pendant le séjour que l'on fit dans la ville de Poitiers, l'on essaya d'accommoder les désordres qui étoient entre lesdits habitans; mais ceux qui étoient toujours demeurés affectionnés au service du Roi, étoient entrés en si grande haine et défiance contre les autres, qu'il n'y eut aucun moyen de les persuader de les y laisser entrer; mais, au contraire, l'on trouva à propos d'y laisser les sieurs Mangot et Mazuyer, conseillers d'Etat et maîtres des requêtes de l'hôtel du Roi, pour s'informer des procédures et contraventions desdits absens.

Sur l'avis que l'on eut aussi qu'encore que M. de Vendôme eût commencé à licencier quelques troupes du côté de Bretagne, néanmoins il s'y continuoit tant de désordres, et la présence dudit sieur de Vendôme en la province y tenoit les serviteurs du Roi en telle inquiétude, qu'il étoit nécessaire d'en retirer ledit sieur de Vendôme, ou que Leurs Majestés y allassent en personne pour reconnoître le mauvais état de ladite province. L'on faisoit beaucoup de difficultés de prolonger tant le voyage de Leurs Majestés, parce qu'il sembloit que leur retour étoit nécessaire vers Paris, même pour l'ouverture des Etats généraux qui étoient convoqués au 15 septembre. Sur cela l'on se résolut de s'en aller à Angers, et de convoquer cependant les Etats particuliers de la province de Bretagne à Nantes au 15 du mois d'août; en intention que, si étant à Angers M. de Vendôme s'y rendoit, ainsi qu'il lui étoit commandé, l'on pourroit bien s'en retourner droit à Paris; mais s'il faisoit autrement, Leurs Majestés iroient jusque-là tenir les Etats en personne.

L'on partit donc de Poitiers le 3 du mois d'août; on fut coucher à Mirebeau, et le lendemain à Loudun, ville de sûreté pour ceux de la religion prétendue réformée, où Leurs Majestés furent reçues avec toutes sortes d'applaudissemens. Là on reçut nouvelle du décès de M. le prince de Conti, grandement regretté pour la perte que l'on faisoit d'un des premiers princes du sang, qui avoit toujours témoigné de très-bonnes intentions pour le service du Roi.

Le lendemain, qui étoit le 6 dudit mois d'août, Leurs Majestés firent leur entrée à Saumur, autre ville de sûreté pour ceux de la religion prétendue réformée,

commandée par le sieur du Plessis, qui fit sortir toute la garnison de la ville et du château, et laissa tout ouvert et à l'abandon d'un chacun, afin de faire paroître une entière franchise et confiance.

Deux jours après on en partit pour aller à Angers, où Leurs Majestés arrivèrent et firent leur entrée le 8 dudit mois d'août; et là on eut avis que M. de Vendôme, qui s'étoit approché jusques à Ancenis qui n'est qu'à neuf lieues de là, ayant eu nouvelle que Leurs Majestés approchoient et venoient audit lieu d'Angers, il en partit et s'en alla en Basse-Bretagne; ce qui fit assez connoître que son intention n'étoit pas de donner contentement à Leurs Majestés, ni de les venir trouver, ainsi que l'on avoit désiré: cela fut cause de faire résoudre Leurs Majestés d'aller jusques à Nantes, pour tenir eux-mêmes les Etats de la province de Bretagne, et reconnoître oculairement l'état d'icelle, ce qui fit retarder le retour du côté de Paris, et l'ouverture des Etats généraux. L'on eut en ce même temps avis que M. le prince étoit allé du côté de Nevers trouver M. de Nevers, où il avoit convié M. de Longueville et M. le duc du Maine de se trouver avec quelques autres pour essayer de se rejoindre et se résoudre de leurs affaires et intérêts; mais ces deux derniers ne s'y trouvèrent point, et n'a-t-on point su qu'il y ait été pris aucune résolution.

L'on partit le 10 d'Angers, et le 12 on arriva à Nantes, et, deux jours après, ceux de la ville firent une entrée bien superbe au Roi, en laquelle ils témoignèrent le contentement qu'ils recevoient de voir Leurs Majestés dans leur ville.

Le 16 dudit mois d'août, Leurs Majestés firent l'ou-

verture des Etats de la province de Bretagne, où il se trouva une très-grande quantité de noblesse de ladite province, tant à cause de la tenue desdits Etats, que pour le désir qu'elle avoit de voir Leurs Majestés, M. de Rohan s'y trouva bien accompagné, qui présida pour la noblesse en ladite assemblée, et y servit dignement Leurs Majestés, témoignant affectionner tout ce qui étoit au bien et avantage de leurs affaires, même pour ramener M. de Vendôme et M. de Retz à leur devoir. Et de fait, il fut résolu dans lesdits Etats, et depuis confirmé par Leurs Majestés, de casser les gardes que le pays entretenoit à mondit sieur de Vendôme, et de démanteler beaucoup de places qui étoient entre ses mains, et de faire punir et châtier ceux qui avoient commis des extorsions et excès extraordinaires; et pour l'exécution de tout cela, M. le maréchal de Brissac fut laissé en ladite province avec les trois mille Suisses nouvellement levés, pour l'entretènement desquels lesdits Etats de Bretagne fournissoient et faisoient fournir quelque argent.

Lesdits sieurs de Vendôme et de Retz, se reconnoissant entièrement abandonnés, et qu'il falloit par nécessité qu'ils vinssent rendre l'obéissance qu'ils devoient, se résolurent de venir trouver Leurs Majestés. Pour cet effet, ledit sieur de Retz y arriva le premier, qui étoit le 22, et M. de Vendôme sursoyant de jour à autre, soit qu'il eût crainte ou autrement, s'y rendit le 26, et furent l'un et l'autre bien accueillis et néanmoins un peu réprimés.

Les Etats de la province étant finis, et après qu'on eut mis ordre à ce qui étoit nécessaire pour faire exécuter ce qui avoit été résolu pour le repos de la

province, Leurs Majestés se résolurent de partir pour se rapprocher de Paris, et commandèrent auxdits sieurs de Vendôme et de Retz de suivre, ce qu'ils firent; et de fait, ledit sieur de Vendôme prit le devant pour aller voir madame sa femme qui n'avoit bougé de Paris.

L'on partit donc de Nantes le 30 dudit mois d'août, l'on revint à Angers, et de là l'on prit le chemin du côté du Maine. Leurs Majestés arrivèrent à La Flèche le deuxième jour du mois de septembre, où leur fut fait entrée, et plusieurs jeux et ébattemens des écoliers qui sont en grand nombre au collége royal des jésuites, qui y a été fondé par le feu Roi.

De La Flèche Leurs Majestés furent au Mans, où elles firent leur entrée le 4 dudit mois de septembre, et le 9 ensuivant furent à La Ferté-Bernard, et le 12 firent leur entrée à Chartres, où M. du Maine et plusieurs autres grands les attendoient. Elles n'y séjournèrent qu'un jour, et arrivèrent à Paris le 16 dudit mois de septembre, où le peuple et toutes les cours souveraines témoignèrent à l'envi les uns des autres la joie, alégresse et contentement qu'elles avoient de voir Leurs Majestés de retour en santé et avec tant de bonheur et de prospérité de ce voyage, que l'on peut dire avoir été le rétablissement de leur autorité par toute la France; chacun ayant reconnu ce que pouvoit la présence du Roi, quand il voudroit se résoudre de se porter aux lieux où l'on auroit intention de brouiller.

En ce temps M. le marquis de Rambouillet partit pour aller vers le duc de Savoie pour travailler à l'accommodement des affaires qui étoient entre lui

et le gouverneur du Milanais, et essayer de faire poser les armes à l'un et à l'autre, ainsi que j'ai dit ci-devant que la résolution en avoit été prise.

Leurs Majestés dépêchèrent aussi M. de Créqui vers M. de Lesdiguières, pour lui faire savoir qu'elles ne trouvoient pas bon l'assistance qu'il donnoit au duc de Savoie, la familière communication qu'il avoit avec lui, la tolérance qu'il avoit donnée à la levée des troupes, et au passage de celles qui étoient allées en Piémont, contre et au préjudice des défenses qui en avoient été faites par Leurs Majestés : sur quoi ledit maréchal promit de se corriger par après, et même de travailler à faire revenir celles qui y étoient allées. Et de fait, bientôt après il demanda des lettres patentes adressées au parlement pour être déchargé de ce qui pourroit lui être objecté, tant pour ladite tolérance que pour avoir fait sortir le colonel Alard, qui étoit au duc de Savoie, des prisons du parlement de Grenoble, lequel étoit accusé d'avoir fait faire un assassinat, commis quelques jours auparavant, d'un homme qui avoit autrefois épousé la marquise de Tresfort, laquelle étoit aimée et entretenue par ledit sieur maréchal. Vers la fin dudit mois, l'on eut avis que M. de Longueville étant à Amiens s'étoit irrité contre quelques soldats de la garnison de la citadelle qui gardoient un pont nouvellement bâti dans la ville, lequel il vouloit faire démolir comme inutile : cela échauffa une petite division qui étoit déjà née entre lui et M. le maréchal d'Ancre; ils en vinrent jusques à paroles injurieuses et appels qui furent empêchés, mais non la querelle assoupie.

Le 23 dudit mois de septembre, M. le prince ar-

riva à Paris près de Leurs Majestés, où il fut bien reçu et bien accueilli. Le deuxième jour d'octobre, le Roi, accompagné de la Reine, sa mère, de Monsieur, son frère, de messieurs les prince de Condé et comte de Soissons et des autres princes, ducs, pairs et maréchaux de France, cardinaux et autres principaux du conseil, alla avec grande cérémonie au parlement, y tint son lit de justice, se déclara majeur, comme étant entré dans sa quatorzième année, avec déclaration néanmoins qu'il vouloit que la Reine prît le soin et l'autorité dans les affaires, comme elle avoit fait auparavant, et qu'elle fût reconnue pour telle; fit publier un édit portant confirmation et renouvellement d'autres édits faits par les rois ses prédécesseurs, sur la police, défense des duels, confirmation des édits de pacification et autres particularités, ce qui donna contentement et alégresse à tous.

En ces jours on eut avis que les aigreurs et mauvais ménages continuoient et augmentoient entre M. de Longueville et M. le maréchal d'Ancre; et ensuite M. le comte de Saint-Pol, qui aussi étoit mal content de ce qu'on ne lui avoit encore donné aucune récompense pour le gouvernement de Picardie, se retira près et avec ledit sieur de Longueville, et publia se vouloir retirer en ses terres de Caumont et de Fronsac en Guienne.

Vers le 12 et 13 dudit mois d'octobre, M. de Nevers premier, puis le lendemain M. le duc de Sully revinrent à Paris; et le 25 M. le maréchal de Bouillon y arriva aussi.

Le 14 dudit mois l'on permit aux députés des Etats

généraux, qui étoient arrivés à Paris en grand nombre, de se voir et conférer tous les jours ensemble, tant pour faire paroître des actes de leur députation, que pour l'ordre qu'ils avoient à prendre entre eux pour leur séance.

Et le 27 dudit mois d'octobre se fit l'ouverture des Etats généraux en la grande salle de Bourbon, où le Roi parla le premier; puis M. le chancelier prit la parole et fit une longue révision, en laquelle il déduisoit, par le menu, comme quoi toutes les affaires avoient été administrées depuis la mort du feu Roi, tant dedans que dehors du royaume, et l'état auquel elles se trouvoient pour lors. Puis après, un député de chacun des trois états, à savoir, M. l'archevêque de Lyon pour le clergé, le baron du Pont-Saint-Pierre pour la noblesse, et le sieur Miron, prévôt des marchands, pour le tiers-état, parlèrent l'un après l'autre; chacun remerciant Leurs Majestés de les avoir assemblés, les louant du soin qu'elles prenoient de leur Etat, louant la Reine de son heureuse administration, et assurant le Roi de leur fidélité et obéissance. Toute cette action se passa bien et heureusement, et de là en avant tous les députés des trois ordres s'assemblèrent tous les jours dans les Augustins, où il y avoit trois salles accommodées pour cet effet.

Sur la fin dudit mois, l'on eut avis, du côté de Flandre, que M. de Refuge avoit tellement traité et négocié, tant avec l'archiduc et autres ayant charge de l'empereur, qu'avec les princes d'Allemagne prétendant le duché de Juliers, et avec ceux des Etats des Pays-Bas, qu'il avoit fait résoudre une trève et surséance d'armes entre les armées de part et d'autre,

avec certains articles pour l'accommodement de toutes ces affaires, par lequel toutes les places devoient être restituées, ainsi qu'elles étoient auparavant ce dernier mouvement, et entre autres Wesel, dont le marquis de Spinola s'étoit saisi. Depuis l'on eût avis que ce traité ne fut entièrement effectué, à cause que l'on avoit fait difficulté en Espagne de le ratifier, et qu'à cette occasion les armées se tenoient en état de se remettre en campagne au printemps suivant.

Au commencement du mois de novembre l'on eut quasi semblable avis de la part du marquis de Rambouillet, savoir, qu'il avoit traité quelques expédiens pour faire retirer les armées du duc de Savoie et du gouverneur de Milan; mais sur quelques difficultés qui se trouvoient à l'exécution, chacun désirant demeurer le dernier armé, et aussi que depuis le roi d'Espagne s'étant senti offensé de ce que le duc de Savoie vouloit entreprendre de lui faire la loi, et qu'à cette occasion il fit difficulté de ratifier ledit traité, les armées sont toujours demeurées en pied, faisant des hostilités les unes sur les autres.

Vers le 13 dudit mois de novembre, M. le maréchal de Lavardin décéda de maladie, et cette charge fut baillée à M. de Souvré, vieux cavalier, et qui étoit gouverneur de la personne du Roi.

Vers le 14 ou 15 dudit mois, il y eut quelque rumeur de ce que M. d'Epernon avoit enlevé un soldat qui étoit prisonnier dans les prisons de Saint-Germain-des-Prés, prétendant que ledit soldat étoit du régiment des Gardes, et qui étoit accusé de s'être battu en duel contre les édits, étoit justiciable du prévôt des bandes et non d'autres officiers de justice;

et ce qui depuis augmenta ce murmure, fut que sur ce qu'on parla au parlement de s'en plaindre et d'en informer contre lui, M. d'Epernon fut se promener le 19 dudit mois dans la galerie et dans la salle du palais, lors de la sortie de la cour de parlement, avec cinquante ou soixante gentilshommes bottés et éperonnés; ce qui fut interprété à mépris qu'il faisoit à l'autorité de la cour: tellement que dès lors ladite cour de parlement ordonna qu'il seroit informé de l'une et l'autre action, et étoit à cela incitée par M. le prince qui entroit presque tous les jours au parlement sur ce sujet. Mais le Roi, qui craignoit que cette procédure n'apportât quelque altération, l'arrêta par l'entremise même de mondit sieur le prince, et envoya M. le duc de Ventadour dans ladite cour, les prier de la part de Sa Majesté de se contenter que mondit sieur d'Epernon vînt à ladite cour s'y excuser de ce qui s'étoit passé, et remît le prisonnier desdites prisons, pour après le remettre en la justice du prévôt des bandes par les formes ordinaires, si l'on jugeoit qu'il fût juste et raisonnable. Tout cela fut exécuté le 28, et cette procédure assoupie.

Vers la fin dudit mois de novembre, l'on reconnut dans l'assemblée des Etats généraux divers mouvemens procédant de brigues et factions de divers particuliers, qui donnèrent peine à Leurs Majestés.

En ce temps-là la Reine, qui avoit toujours le gouvernement de l'Etat, pour donner contentement à monseigneur le prince sur les plaintes qu'il faisoit que les choses résolues dans le conseil ordinaire des finances se rapportoient au conseil de la direction et après chez M. le chancelier, se résolut de suppri-

mer et casser entièrement la direction, et, au lieu ce, établir un conseil particulier dés finances qui se tiendroit une fois la semaine, qui étoit le samedi après-dîner, et à qui seul se rapporteroient tous les états de la recette et dépense des finances et autres affaires plus particulières et importantes, touchant lesdites finances, lequel se tiendroit au Louvre en présence de Leurs Majestés, où assisteroient monseigneur le prince, M. de Guise, M. de Nevers, le plus ancien cardinal, le plus ancien maréchal de France, le plus ancien duc ou officier de la couronne, avec M. le chancelier et ceux qui étoient de la direction, y compris M. de Bouillon.

Vers le commencement du mois de décembre, sur l'instance qui étoit continuellement faite par monseigneur le prince, de rétablir dans la ville de Poitiers ceux qui s'en étoient absentés au mois de juin précédent, à cause des émotions qui étoient alors, et sur la sollicitation du lieutenant général et procureur du Roi et quelques autres desdits absens qui s'étoient rendus près Leurs Majestés pour cet effet, Sa Majesté résolut d'envoyer le sieur Mangot, conseiller d'Etat et maître des requêtes, en ladite ville de Poitiers, pour, avec l'assistance du sieur Mazuyer, aussi maître des requêtes, qui y avoit été laissé sur le sujet desdites émotions, essayer à disposer le peuple et les principaux habitans à recevoir et rétablir lesdits absens; mais ce voyage fut inutile, car les habitans s'émurent et firent connoître qu'ils ne pouvoient avoir de sûreté si lesdits absens rentroient; et supplièrent Sa Majesté de ne le point permettre. Et cela se porta avec tant de chaleur, que l'on fut conseillé de faire

revenir lesdits sieurs Mangot et Mazuyer qui retournèrent à la fin du mois de janvier. Cette émotion et résolution de ne point souffrir le retour des absens provenoient principalement, comme l'on croit, de l'évêque et du lieutenant criminel, du maire et du sieur Pidaux, assesseur.

L'on eut dans ce même temps-là avis de quelque traité d'accommodement que M. le marquis de Rambouillet avoit négocié avec M. le duc de Savoie et le gouverneur de Milan pour la cessation des armes; mais, comme j'ai dit ci-devant, l'on eut avis bientôt après que le gouverneur de Milan n'avoit pas agréé ce traité, et depuis, que le roi d'Espagne ne l'avoit trouvé bon; tellement qu'il fut rompu et les armées toujours sur pied, et même que celle du gouverneur de Milan faisoit quelques progrès sur les terres du duc de Savoie du côté de la mer.

J'ai ci-devant remarqué l'alliance qui avoit été contractée entre M. le maréchal d'Ancre et M. de Villeroy, pour le mariage du marquis de Villeroy, petit-fils dudit sieur de Villeroy, et fils du sieur d'Alincourt, avec la fille dudit sieur maréchal d'Ancre. Cela les fit vivre quelque temps en grande amitié et bonne intelligence ensemble; mais en ces derniers jours M. le maréchal d'Ancre, se trouvant empêché de la querelle qu'il avoit avec M. de Longueville, fit en sorte que M. de Villeroy fût commandé de s'entremettre de cet accommodement, où l'on croyoit qu'il avoit créance, à cause de l'ancienne amitié qu'il avoit toujours eue avec la maison de Longueville. Et de fait, pour faciliter cette affaire et ôter M. de Longueville de la Picardie, il eut pouvoir de lui offrir le gouvernement

de Normandie avec autres avantages; mais ledit sieur de Villeroy ne le trouva pas disposé d'entendre à ces ouvertures et accommodement, et n'y put rien avancer. Sur cela ledit sieur maréchal d'Ancre commença à faire de grandes plaintes dudit sieur de Villeroy, l'accusant de n'être pas bon ami, et qu'il étoit attaché plus audit sieur de Longueville qu'à lui; et ensuite, au lieu d'amitié, l'on vit incontinent des injures, reproches et mauvaises paroles, et même l'on voulut lui mettre sus d'avoir fait quelques dépêches en Espagne, sur le sujet du mariage du Roi, contre l'intention de la Reine; ensuite de quoi il reçut de mauvaises paroles et mauvais visage et traitement de Sa Majesté, ce qui fit résoudre ledit sieur de Villeroy de se retirer de la cour; et de fait il s'étoit déjà acheminé à Conflans, mais Sa Majesté le renvoya quérir. Néanmoins l'on traita froidement avec lui, en sorte qu'il parloit toujours de sa retraite. On dit que M. le chancelier y apporta trop facilement son consentement, et même bientôt après l'on parla aussi de la retraite de M. le président Jeannin et de mettre M. Dolé en sa place au contrôle général des finances; mais tout cela fut pour lors arrêté, plutôt par considération d'Etat, comme l'on croit, que par changement de volonté.

Vers la fin dudit mois de décembre, l'on eut avis de la mort de M. de La Châtre, et sa charge fut donnée à M. de Roquelaure.

C'est ce que je dirai de ce qui se passa dans l'année 1614; à quoi je pourrois ajouter qu'il se passoit toujours diverses brouilleries, monopoles et mouvemens dans l'assemblée des Etats généraux; mais les

particularités s'en pourront voir dans les procès-verbaux qu'en ont faits les députés.

*Journal de ce qui se passa durant l'année* 1615.

Ce commencement d'année montre une face plus riante au bien des affaires que ne faisoit la précédente, mais en apparence seulement, et non en effet, comme la suite le fera voir. Chacun fait mine de demeurer en obéissance, toutes les provinces demeurent en repos, attendant quelle seroit l'issue des Etats généraux; tous les princes et seigneurs, ou la plus grande partie, sont à la cour, dont il ne faut douter que quelques-uns ne couvent des mécontentemens secrets qu'ils mettront publiquement en évidence. M. le maréchal d'Ancre, madame sa femme, M. le chancelier avec M. le commandeur de Sillery, sont ceux qui ont le principal maniement et surintendance dans les affaires; M. de Guise et ses frères, et M. d'Epernon ont grande voix et autorité dans les conseils et dans les affaires; monseigneur le prince se plaint toujours du peu de part qu'il y a, et du peu que l'on défère à sa qualité; M. de Longueville toujours en Picardie, indigné et offensé contre M. le maréchal d'Ancre; M. de Bouillon garde le plus souvent le lit, se plaignant de la goutte, mais encore plus de ce qu'on ne lui laisse pas faire les fonctions qu'il prétend devoir être attachées à la charge de premier maréchal de France, lorsqu'il n'y a point de connétable, qui est de bailler seul les départemens des commissaires de guerre, et de faire les états de la gendarmerie, ce que les autres maréchaux de France

lui disputent, et disent que cela doit se faire entre tous ensemble et non par lui seul. Les autres affaires du royaume vont leur train ordinaire; l'on commence à connoître la nécessité des affaires du Roi par le manquement des finances. Voilà l'état auquel étoit le commencement de l'année, et parmi cela l'on essaie de brouiller dans les Etats généraux, et de porter les uns et les autres à quelque division, mécontentement ou interruption.

Vers le 10 ou 12 de janvier, l'on eut avis de quelques rumeurs survenues vers le haut Languedoc parmi ceux de la religion prétendue réformée, pour deux accidens qui arrivèrent, l'un à Belestat, près le comté de Foix, où madame Dandoux, qui en est dame, avoit prié un sien neveu, frère de M. de Mirepoix, nommé le sieur de Sainte-Foix, de réprimer les entreprises qu'elle prétendoit qu'aucuns de ses sujets faisant profession de la religion prétendue réformée, faisoient contre elle et son autorité, par la trop grande liberté qu'ils prenoient de faire prêcher; il y alla, et n'ayant rencontré ce qu'il cherchoit, il entra en leur temple, chargea quelques-uns de coups de bâton ou autrement, et d'autres de menaces et paroles, fit abattre le temple, rompre leur cloche, et autres insolences. D'ailleurs à Milhaud en Roüergue, un jésuite qui y avoit prêché les avents, et qui peut-être avoit tenu en chaire quelques paroles qui avoient offensé un de leurs ministres, ayant rencontré celui-ci la veille de Noël en la rue, ils entrèrent en quelque dispute, en suite de laquelle quelques menus habitans étant entrés en menaces et injures contre ledit jésuite et contre le prieur du lieu, ce fut à eux de chercher promptement le cou-

vert. Les autres les suivent en intention de les offenser, les conseils y accourent, qui travaillent à empêcher le tumulte, et ramènent ledit jésuite et le prieur en leur maison; mais ils ne purent arrêter ni refréner l'insolence de cette populace, tellement qu'ils furent contraints de faire fermer les portes de l'église. La nuit l'on pensa aller à la messe de minuit et faire sortir de bon matin lesdits jésuite et prieur et autres ecclésiastiques hors la ville, et les conduire jusques en lieu de sûreté; mais il arriva que, pendant qu'ils étoient dehors, aucuns de ces mutins rompirent les portes de l'église et y commirent de grandes et horribles insolences, battirent et excédèrent les habitans catholiques qu'ils y trouvèrent, comme ils avoient aussi fait la nuit à ceux qui s'étoient acheminés, pensant venir à leurs dévotions en ladite église. Aussitôt que l'on eut ces nouvelles, on dépêcha une commission à la chambre de Castres, pour députer deux conseillers, l'un catholique, l'autre de la religion prétendue réformée, pour aller en l'un et en l'autre lieu s'informer de ces excès, et faire et parfaire le procès aux délinquans et coupables.

Le 18 dudit mois de janvier, le commandeur de Sillery partit de Paris pour aller en Espagne, où il fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire, tant pour voir et arrêter le jour de l'accomplissement des mariages et de l'acheminement que l'on devoit faire sur les frontières, qu'aussi pour porter quelques présens à la reine future. Il étoit aussi chargé de faire instance en Espagne pour obtenir la reddition de Wesel qui avoit été prise par Spinola, ce qui empêchoit l'exécution du traité que M. de Refuge avoit fait pour la

pacification des affaires de Juliers. Sur quoi ledit roi d'Espagne consentit seulement que cette place fût rasée. Il avoit aussi charge de faire en sorte que les traités qui avoient été projetés entre le duc de Savoie et le gouverneur de Milan fussent exécutés et accomplis, et les armées licenciées. A quoi il ne trouva pas les intentions si disposées.

En ce même temps, qui fut vers le 19 dudit mois, monseigneur le prince, qui voyoit que dans l'assemblée des Etats généraux la plupart des députés, spécialement en l'ordre de la noblesse, demandoient que les villes qui avoient été baillées par le traité de Sainte-Menehould, fussent restituées, ce qui s'entendoit principalement pour la ville et le château d'Amboise qui avoient été mis entre ses mains, il offrit au Roi et à la Reine de leur remettre la commission qu'il avoit pour y commander, avec une lettre de lui, portant commandement à celui qui y étoit de sa part de la délivrer à celui que Sa Majesté y enverroit. Il fut reçu en son offre; Sa Majesté reprit ses pouvoirs et ladite lettre, y envoya un enseigne des gardes de son corps, avec douze archers desdits gardes, pour garder la place, attendant qu'elle en eût autrement ordonné. Ils partirent pour cet effet de Paris le 23 dudit mois de janvier. M. de Nevers demanda permission à Leurs Majestés d'aller en son gouvernement de Champagne, sous prétexte de ne se vouloir trouver près de Leurs Majestés lorsque l'on feroit la cérémonie de l'assemblée des Etats pour la reddition et présentation des cahiers, à cause du différend qui étoit entre lui et M. de Guise pour leurs rangs, ce qui lui fut accordé, et s'y achemina.

Le 5 du mois de février, arriva un accident qui porta quelques suites. Le sieur de Rochefort, grand favori de M. le prince, rencontra dans la rue, accompagné de sept ou huit personnes à pied avec bâtons, et lui à cheval, un nommé le sieur de Marsillac, pensionnaire du Roi, et que la Reine avouoit être à elle. Ledit sieur de Rochefort le fit battre à coups de bâton et d'épée si excessivement, que l'on doutoit s'il en relèveroit. Le sujet de cette action procédoit de ce que ledit Marsillac s'étoit attaché, quelque deux années et plus auparavant, auprès dudit sieur de Rochefort, lequel, quelques jours après, le mit auprès de mondit sieur le prince, comme personne bien avisée et capable de le servir. Mais bientôt après, ledit sieur de Rochefort, reconnoissant qu'il se mettoit bien avant aux bonnes grâces de mondit sieur le prince, lequel s'en servoit en ses affaires plus particulières, et craignant que cette faveur n'apportât par le temps de la diminution à la sienne, cela le fit résoudre à lui rendre de mauvais offices près M. le prince, et fit tant que mondit seigneur le prince donna congé audit Marsillac, et le mit hors de sa maison et de ses affaires, ce qui avoit engendré quelque animosité et inimitié entre lui et ledit sieur de Rochefort, demeurant néanmoins dans le respect en son endroit. Et de fait, quelques mois après qu'il en fut sorti, ledit sieur de Rochefort le rencontra seul, mit la main à l'épée, et le voulut contraindre de l'y mettre, dont ledit Marsillac s'excusa tant qu'il put, lui disant qu'ayant mangé de son pain, son épée ne couperoit point contre lui, et se contenta de parer les coups que lui portoit ledit Rochefort, sans l'offenser, jusqu'à ce qu'on les séparât.

Depuis, la Reine, qui fut avertie que ledit Marsillac étoit capable de bien servir, le retira près d'elle, et l'employa à diverses occurrences. Marsillac rapportoit à Sa Majesté ce qui se passoit au logis de mondit sieur le prince, dont mondit sieur le prince s'irrita grandement, le menaçant de le faire tuer; et cela dura plus d'un an, jusqu'à ce qu'environ le dernier jour de janvier, la Reine ayant été avertie que mondit sieur le prince avec ledit Rochefort avoient résolu de faire maltraiter ledit Marsillac, elle envoya un gentilhomme vers M. le maréchal de Bouillon lui dire ce qu'elle en avoit appris; le priant de dire à mondit sieur le prince que, si l'on entreprenoit sur la personne dudit Marsillac, elle auroit grande occasion de s'en offenser, et qu'il donnât ordre que cela n'arrivât pas, ce qu'il promit. Néanmoins cet excès fut fait ledit jour 5 février, ainsi qu'il est dit ci-dessus, dont la Reine ayant eu la nouvelle envoya aussitôt un gentilhomme vers mondit sieur de Bouillon pour lui dire le déplaisir qu'elle en recevoit, en se plaignant du peu de soin qu'il avoit eu d'y pourvoir, suivant le commandement qu'elle lui en avoit fait. Ce gentilhomme attendit quelque temps à la porte de la chambre de monseigneur de Bouillon devant que d'entrer; enfin la porte lui ayant été ouverte, il trouva avec mondit sieur de Bouillon, M. le prince et madame de La Trimouille; et ayant dit à mondit sieur de Bouillon ce dont il étoit chargé, il lui répondit qu'il étoit très-marri de cet accident, et qu'il n'avoit point vu mondit sieur le prince depuis le commandement qu'il avoit reçu, pour le lui dire, étant toujours attaché au lit à cause de ses gouttes. Sur cela mondit sieur le prince dit

qu'il ne falloit point chercher d'excuses en cette affaire, et que ce qui avoit été fait à Marsillac, c'étoit lui qui l'avoit fait faire et qu'il l'avouoit: cela étant rapporté à la Reine, elle s'en offensa davantage, et commanda que l'on fît une commission au parlement pour faire informer de cette affaire et faire justice aux coupables.

Le lendemain 6, mondit sieur le prince, étant au cabinet du Roi, en sa présence et de tout le conseil, parla à la Reine, lui disant qu'il avoit été averti qu'elle avoit fait envoyer une commission au parlement pour informer et procéder contre M. de Rochefort sur ce qui s'étoit passé entre lui et Marsillac; qu'il ne croyoit pas qu'elle sût qu'il avoit intérêt dans cette affaire, et qu'il estimoit qu'elle en eût usé autrement; que c'étoit lui à qui on devoit s'adresser, et qu'il avouoit qu'il avoit fait faire ce qui avoit été fait à Marsillac. Sur cela la Reine lui répondit qu'elle ne le croyoit pas, et qu'elle l'estimoit trop galant pour faire faire un acte si indigne; mais que ce qu'il en disoit étoit pour faire plaisir à la personne qu'il affectionnoit. Il répliqua que si, qu'il l'avoit fait faire, et que pour cela on ne lui en pourroit rien faire; qu'il iroit au parlement, et qu'il présenteroit requête pour être reçu en cause, les pairs et toutes les chambres assemblés.

La Reine s'émut de cette réplique, et néanmoins pour la seconde fois lui en parla encore assez doucement; mais comme elle vit que mondit sieur le prince continuoit en semblables paroles, et autres ensuite, qui pourroient offenser Leurs Majestés, elle lui dit ces mots: « Pardonnez-moi, monsieur le prince;

si je vous dis que vous tenez là des paroles bien insolentes en la présence du Roi. » Sur quoi mondit sieur le prince ayant répliqué quelques paroles qui offensoient encore Leurs Majestés, et la Reine ayant empêché le Roi de parler, de crainte qu'il n'arrivât quelque altération entre eux, monseigneur le prince se retira comme courroucé, et dès le lendemain alla au parlement, où il présenta requête, avouant ce fait, et demandant que les chambres fussent assemblées ; mais, nonobstant cela, il fut ordonné qu'il seroit informé du fait par deux conseillers dudit parlement.

Le jour suivant, monseigneur le prince alla encore au parlement faire instance que l'on fît assembler les chambres. Mais comme il vit que l'on n'y vouloit rien répondre, il retira sa requête, alla dans toutes les chambres faire plaintes de cette affaire. Tout cela n'empêcha pas que la procédure contre Rochefort ne fût continuée par les voies ordinaires, par contumace; mais enfin mondit sieur le prince reconnut la faute qu'il avoit faite de vouloir avouer ce fait, déclara, en présence de quelques principaux du parlement, que ce qu'il en avoit fait étoit pour diminuer et amoindrir la faute qu'avoit commise Rochefort; et quelques jours après il vint au Louvre faire semblable déclaration à Leurs Majestés, qui promirent d'oublier tout ce qui s'étoit passé. Et de fait, quelques semaines après M. le prince vint au Louvre danser en présence de Leurs Majestés un ballet qu'il avoit fait faire.

Tout ce mois de février se passa à considérer quelle seroit la conclusion des États généraux, chacun y faisant ses brigues pour en tirer avantage, et spécia-

lement monseigneur le prince, qui essaie à s'autoriser en cette assemblée, et relève un article qui avoit été proposé au tiers-état, pour le sujet de l'autorité souveraine des rois contre l'autorité prétendue du pape, qui prétend pouvoir déposséder nos rois, et dispenser leurs sujets de l'obéissance, et autres points particuliers. Sur cela il est contredit par le clergé (1); la noblesse se déclare ouvertement, elle fait prendre l'affirmation au parlement, et de là commencent à naître des animosités entre le parlement et les États généraux, et spécialement de l'ordre ecclésiastique, que monseigneur le prince fomente soigneusement. L'on accommode les différends qui en naissent par quelques arrêts de conseil où le Roi évoque à soi cet article pour en juger.

Il arriva un autre article qui ne fit pas moins de bruit; c'est celui par lequel le clergé demanda la publication du concile de Trente, avec les modifications convenables. Il persuada la noblesse de s'attacher avec eux. Le tiers-état s'y oppose, assisté sous main des parlemens.

Un autre article se mit encore en avant, qui est que le serment que le Roi fait à son sacre pour l'extirpation des hérésies soit renouvelé et observé. Ceux de la religion prétendue réformée s'en plaignent, et demandent que ce soit au moins sous l'observation de leurs édits.

Le clergé ne laisse pas d'employer ces deux derniers articles dans leurs cahiers : la noblesse les suit;

(1) L'on prend de là sujet de calomnier sur la mort du feu Roi, disant qu'il y en a de coupables qui fomentent cette autorité du Pape, et notamment d'Epernon.

ceux de la religion protestent contre, et s'en plaignent à leurs Églises. L'on fait vers la fin du mois une déclaration pour les contenter, portant que le Roi entend leur maintenir l'observation de leurs édits et brevets pour leur sûreté; mais tout cela ne les contenta pas.

Le 24 du mois de février, les États généraux s'assemblèrent en la salle de Bourbon, avec les mêmes ordres et cérémonies que lorsque l'ouverture en avoit été faite, où le Roi, la Reine sa mère, les princes, ducs, pairs et officiers de la couronne et autres grands assistent. M. l'évêque de Luçon harangua pour le clergé; M. le marquis de Sennecé pour la noblesse, et M. Miron, prévôt des marchands de Paris, pour le tiers-état, haranguèrent en remercîment de la grâce que le Roi et la Reine sa mère leur avoient faite de leur permettre de s'assembler pour leur représenter leurs plaintes et doléances, dont ils avoient fait dresser les cahiers qu'ils présentoient alors.

Au commencement du mois de mars, le Roi se résolut de donner le gouvernement de la ville d'Amboise à M. de Luynes, gentilhomme qu'il avoit pris en affection.

C'est ici où les pratiques et menées commencèrent à éclore dans Paris, et parmi les députés des États qui avoient à s'en retourner dans les provinces, et parmi la cour de parlement, le tout contre l'autorité du Roi.

Entre les demandes les plus désirées, et pressées par tous les trois ordres de la France, celle de l'abolition du droit annuel contre les officiers du royaume étoit la principale, parce que, par le moyen de ce droit

qu'ils paient au commencement de l'année, qui est une petite somme à laquelle ils sont taxés, leur office demeure assuré à leurs veuves et héritiers, quand bien ils viendroient à mourir dans le cours de l'année sans avoir résigné; et de cette sorte nul ne pouvoit entrer dans les offices, si ce n'étoit avec de grandes et immenses sommes d'argent; et c'est ce qui a fait hausser la valeur des offices à des prix si excessifs. Tous les députés des États sollicitent donc avec grand soin que cet article demandé par tous les ordres leur soit accordé. A la vérité il étoit juste et raisonnable, mais hors de saison, attendu les menées et pratiques qui se faisoient de tous côtés : néanmoins Sa Majesté se résolut de donner ce contentement à l'instance qui lui en étoit faite, et fait dépêcher un arrêt et déclaration. De là arriva beaucoup de mal, ainsi que l'on verra ci-après; car au même temps toutes les cours souveraines se plaignent qu'elles se sentoient blessées par la résolution que l'on avoit prise contre ces officiers. Tant peut sur les plus sages l'intérêt particulier. Ensuite les officiers des juridictions subalternes, ceux des finances et tous les autres se plaignent.

M. le prince et ses partisans prennent cette occasion aux cheveux, fomentent leurs plaintes, font connoître que cela provient du mauvais ordre et de la mauvaise conduite de l'État, accusant les personnes qui doivent profiter de cette révocation de droit, comme si tous les offices qui fussent venus à vaquer, leur dussent être donnés pour en profiter au préjudice des autres héritiers des officiers : dès lors ils nomment, entre les autres, M. le maréchal d'Ancre, M. le

chancelier, M. le commandeur de Sillery, M. de Bouillon, M. Dolé, pour être les principaux auteurs dudit désordre : mais l'on dit que M. le prince leur vouloit mal, parce qu'ils s'étoient trouvés, ou aucuns d'eux, en un conseil nocturne où il avoit été porté, à ce qu'on lui avoit rapporté, de se saisir de sa personne et de l'arrêter. Vous verrez ci-après comme en cette source on y puise beaucoup de mal.

Cependant Leurs Majestés, qui sont conseillées de donner contentement à M. le prince, sur l'instance qu'il faisoit continuellement pour l'abolition de Rochefort, accusé des excès qu'il avoit commis contre le sieur de Marsillac, la lui accordent et lui est délivrée ; il la présente au parlement qui la vérifie au même instant, car sa cabale y étoit forte à cause de ce que dessus.

J'ai ci-devant remarqué comme M. le marquis de Rambouillet avoit été envoyé en Piémont, vers le duc de Savoie, pour traiter la paix entre ce duc et le gouverneur de Milan ; mais jusqu'alors il n'y avoit encore guère avancé : au contraire, ils se fortifioient de part et d'autre, et le duc de Savoie qui se voyoit appuyé de la plupart des princes ou seigneurs de France, qui lui promettoient troupes et assistance, se rendoit plus difficile à cette négociation. C'est pourquoi Leurs Majestés étoient toujours conseillées d'empêcher qu'aucuns de leurs sujets ne lui donnassent secours, sachant bien que c'étoit le moyen de l'arrêter et d'obtenir la paix. Et de fait, sur les avis que l'on eut qu'en divers endroits de la France on levoit des troupes, que l'on en arrêtoit dans Paris même, et qu'à la suite du Roi l'on y assuroit des personnes

ou leur délivroit et avançoit de l'argent, le tout pour faire troupes pour aller servir ledit duc de Savoie, Leurs Majestés firent faire des défenses très-expresses sur ce sujet, déclarant criminels de lèse-majesté tous ceux qui sans permission iroient au service dudit duc, fomenteroient ou favoriseroient lesdites levées, directement ou indirectement. Mais tout cela n'avoit pas encore assez de force, tant l'ambition et le courage à la jeune noblesse d'être employée, et l'avarice à quelques autres, a de pouvoir sur eux. M. de Montigni est accusé d'avoir pris argent à cet effet; on lui en fit réprimande : quelque temps après il ne laisse pas d'y aller.

Les ambassadeurs d'Angleterre et de Savoie tiennent banque ouverte pour débaucher toutes sortes de personnes pour ce sujet.

Le 24 dudit mois de mars, Leurs Majestés permirent aux députés des États de se retirer en leurs provinces, pour soulager les peuples de la dépense qu'ils faisoient dans leur longue demeure, leur promettant de faire travailler sans discontinuation à la réponse de leurs cahiers, en sorte que chacun en auroit contentement.

Le lendemain M. de Longueville revint à la cour, comme avoit fait aussi M. le comte de Saint-Pol.

Le 27 dudit mois, mourut à Paris la reine Marguerite, le seul reste de la race de Valois, princesse pleine de bonté et de bonnes intentions au bien et repos de l'État, qui ne faisoit mal qu'à elle-même. Elle fut grandement regrettée.

Le 28, la cour de parlement, irritée de la résolution qui avoit été prise d'abolir le droit annuel, et fomen-

tée par M. le prince, laquelle du commencement avoit été d'opinion de venir faire remontrance à Leurs Majestés sur le sujet dudit droit annuel, se porta à passer outre, et à toucher aux affaires principales. Ils donnèrent donc un arrêt par lequel ils convièrent et mandèrent tous les princes, ducs, pairs de France et officiers de la couronne, de se trouver au parlement, pour tous ensemble aviser sur les désordres et mauvaise conduite des affaires, et faire des remontrances pour les présenter à Leurs Majestés. C'est en substance le sujet de leur arrêt, lequel irrita grandement Leurs Majestés. De là commencent à naître quelques murmures dans la ville de Paris, et ensuite aucuns, qui veulent porter les affaires aux extrémités, donnent des défiances à M. le prince, lui faisant croire qu'il n'est pas en sûreté dans la ville.

Cependant vers les premiers jours du mois d'avril, l'on travaille à un accommodement entre M. de Longueville et M. le maréchal d'Ancre; on les fit voir et embrasser, mais cela n'eut pas de durée.

Le 6 ou le 7 dudit mois, M. de Rohan s'en alla en Saintonge avec des protestations très-grandes de vouloir servir Leurs Majestés; et de fait, il eut commandement de se trouver aux États de la province de Bretagne.

Le 10, M. de Longueville partit de la cour, mal content de ce qu'on ne lui donnoit pas le pouvoir absolu qu'il désiroit en son gouvernement de Picardie, et s'y en va. Cela fut cause que l'on fit approcher de ladite province douze ou quinze cents Suisses que l'on avoit auparavant fait lever, pour empêcher qu'il n'entreprît rien contre l'autorité du Roi.

Vers le 12 dudit mois, ceux de la religion prétendue réformée obtiennent permission de tenir leur assemblée générale à Grenoble, où ils sont assignés pour le mois de juillet ensuivant.

Cependant les factions et menées se fortifient dans Paris. M. le prince se rend considérable dans le parlement, spécialement parmi les chambres des enquêtes, où tous quasi se rangent à sa dévotion et à son désir.

Le 24 dudit mois, M. du Maine part de la cour, sous prétexte d'aller à la chasse pour quelque temps, mais en effet mal content de la mauvaise chère qu'il disoit lui être faite.

En ces temps M. le prince se laissa entendre à plusieurs de vouloir répudier sa femme, et même lui fit savoir cette sienne intention, pour essayer de l'y faire consentir, à quoi elle résista.

Vers le 2 du mois de mai, mourut M. d'Entragues, qui avoit le gouvernement de la ville et duché d'Orléans; ce gouvernement est réservé pour donner contentement à M. de Saint-Pol.

Le 3 dudit mois, arriva à Paris M. le duc de Montmorency, qui quelques jours après visite M. le prince, et ne se parlent point entre eux du sujet de madame la princesse, sœur dudit sieur de Montmorency, mais seulement parurent quelques froideurs entre eux.

Le 5 dudit mois, M. le maréchal de Bouillon partit de la cour, témoignant un grand mécontentement du peu de cas que l'on faisoit de lui, et du peu de communication et d'emploi qu'on lui donnoit aux affaires, lui qui étoit le premier officier de la couronne, et s'en va du côté de Sedan.

Cependant l'on essaie de remettre M. le prince en bonne intelligence avec le Roi et la Reine. Il se plaint du mépris qu'il dit que l'on fait de lui, du peu de part qu'il a dans les conseils, et que les affaires se résolvent sans lui : il désire que le conseil soit reformé, et que messieurs du parlement y soient employés ; car dès lors il montra une étroite union avec le parlement. L'on met en avant quelques autres affaires générales, comme le retardement du mariage du Roi, et autres particularités : madame la comtesse de Soissons s'emploie pour essayer de le ramener, mais elle n'y peut rien avancer.

Et parce qu'il sembloit que le plus fort de ses plaintes ou prétextes étoit sur le désordre qui étoit au conseil, l'on propose quelques réglemens que l'on dresse pour lesdits conseils ; on les fait voir à Leurs Majestés, et en particulier à mondit sieur le prince : ils ne sont ni approuvés ni rejetés, l'on remet à en parler plus particulièrement lorsqu'on les fera exécuter, à quoi on trouve quelques difficultés, car ils blessent et intéressent plusieurs. Ainsi toutes affaires, pour bonnes et justes qu'elles soient, demeurent ordinairement sans effet, tant a de pouvoir l'intérêt particulier sur les hommes de ce temps.

Le 20 dudit mois, M. le prince part de Paris et s'en va à Vallery, où madame la princesse le suit le lendemain.

J'ai ci-devant remarqué comme ceux du parlement de Paris avoient donné un arrêt par lequel ils convioient les princes, ducs, pairs, officiers de la couronne et autres qui y ont entrée, d'y aller pour, tous ensemble, dresser des remontrances qui étoient à

faire à Leurs Majestés sur les désordres et confusions de l'Etat. Cet arrêt fut grandement réprouvé par le Roi et son conseil, qui blâmoient cette insolente procédure; et il y a apparence que s'ils en fussent demeurés là, il n'en eût plus été parlé: mais ceux du parlement, incités et sollicités par M. le prince, et par ceux qui désiroient le désordre, assemblèrent diverses fois toutes les chambres, et dressèrent des remontrances injurieuses et scandaleuses, tant contre l'autorité du Roi que contre ceux qui étoient les principaux conseillers d'Etat, lesquelles ils présentoient à Sa Majesté, et les firent lire tout haut le 22 dudit mois de mai: et deux jours après fut donné un arrêt du conseil par lequel lesdites remontrances furent déclarées injurieuses, et ordonné qu'elles seroient ôtées et tirées des registres de la cour, ensemble l'arrêt ci-dessus mentionné, pour être supprimés et déchirés, et à eux enjoint désormais de se contenir.

Cet arrêt fut porté et signifié au parlement: de là naissent de grandes plaintes et de grands murmures; l'on prend sujet de décrier encore plus qu'auparavant le gouvernement de l'Etat, et d'attaquer le particulier de ceux qui en avoient la principale administration.

Cependant les affaires s'échauffent du côté de Piémont, où le roi d'Espagne, par le gouverneur du Milanais, dresse une grosse armée, et est assisté de tous les princes d'Italie, hors les Vénitiens qui assistent le duc de Savoie, lequel, de sa part, arme tant qu'il peut, et est aussi assisté du roi de la Grande-Bretagne, de quelques princes d'Allemagne, et de

quelques princes et seigneurs français, qui lèvent des troupes et s'y acheminent, nonobstant toutes les défenses faites au contraire. Sa Majesté fait tout ce qu'elle peut pour l'accommodement de cette affaire.

Le mois de juin se passe en ces négociations; l'on y travaille aussi à ramener M. le prince: M. de Nevers s'y emploie, le va trouver à Saint-Maur où il étoit revenu, puis va à Soissons vers M. du Maine, le voit, et voit aussi M. de Bouillon; il a nouvelles de M. de Longueville, mais il ne conclut rien, et ainsi s'en revint à Paris.

Cependant mondit sieur le prince, qui étoit revenu à Saint-Maur, et qui cependant avoit donné quelque espérance de vouloir entrer en traité, feint avoir avis que l'on vouloit entreprendre sur sa personne, en part le 20 ou 21, et va à Creil et à Clermont, où il demeure quelques jours.

M. de Nevers, qui étoit de retour de son voyage de Champagne, sans rien faire avec les susnommés, va trouver mondit sieur le prince pour essayer de traiter encore et le persuader de venir, mais il n'y peut rien avancer, sinon qu'il dit qu'il y faut envoyer quelqu'un des principaux du conseil, avec lequel il donne espérance d'entrer en traité et de donner contentement.

Cela se passoit aux premiers jours du mois de juillet, et en ce même temps on eut avis d'une mutinerie qui se passoit à Marseille, en laquelle furent tués plusieurs de ceux qui levoient des droits forains du Roi, lesquels avoient établi des bureaux aux environs de ladite ville pour lever lesdits droits, ne pouvant les lever dans icelle; et en une nuit ils envoyèrent

forcer tous les lieux où lesdits bureaux avoient été établis, et tuèrent ceux qu'ils y rencontrèrent.

En ces mêmes premiers jours l'on eut avis de Piémont qu'enfin la paix y avoit été conclue entre le duc de Savoie et le gouverneur de Milan, par le grand soin que le sieur marquis de Rambouillet y apporta, lequel fit ce traité et se rendit seul arbitre et caution, au nom de son maître, de l'exécution d'icelui, ce qui donna réputation au Roi en toute l'Italie.

Le cinquième jour du mois de juillet 1615, suivant l'avis qui avoit été rapporté par M. de Nevers, d'envoyer quelqu'un du conseil vers M. le prince, qui lui fût agréable, pour traiter avec lui, M. de Villeroy fut dépêché vers lui pour sentir et reconnoître ce qu'il pouvoit désirer pour son accommodement. Ils se trouvent à Creil, confèrent ensemble : M. le prince se plaint de diverses choses, proteste ne désirer rien en son particulier, demande que les remontrances du parlement soient ouïes, que le conseil soit reformé, et cependant le mariage retardé. M. de Villeroy, qui n'y étoit allé que pour entendre ce qu'il désiroit, et le rapporter, retourna dès le lendemain à Paris.

Deux ou trois jours après il y fut renvoyé, avec assurance que pour la réformation du conseil, on la feroit telle qu'elle avoit été résolue avec lui; que pour les remontrances du parlement, on pourvoiroit à ce qui étoit du réglement de la justice; mais que l'exécution de cela demandant du temps, il étoit cependant nécessaire de se préparer au partement pour le voyage de Guienne, parce que le temps que l'on avoit donné pour l'accomplissement des mariages pressoit.

Sur cela, monseigneur le prince en écrit une partie ; mais lorsque ledit sieur de Villeroy le voulut presser, il dit qu'il falloit qu'il en conférât avec ses amis : et de fait il partit de Clermont où il étoit alors, pour aller du côté de Soissons ou de Noyon, laissant là ledit sieur de Villeroy, auquel il dit qu'il le pourroit voir dans un jour ou deux pour conclure toutes affaires, ce qui fit résoudre ledit sieur de Villeroy de s'en revenir pour la seconde fois sans rien faire.

Cependant on remet le droit annuel en faveur des officiers, pour les trois ans qui restoient à expirer du parti qui en avoit été fait ; ce qui fut résolu tant pour en tirer quelques secours d'argent que pour assoupir l'aigreur desdits officiers, et spécialement de ceux dudit parlement. Nonobstant cela, ils demeurent toujours enclins aux désordres et attachés aux passions de M. le prince, j'entends les jeunes conseillers des enquêtes, qui, par la multitude, entraînent le reste avec eux.

Les troubles croissant, et la nécessité des finances s'augmentant, on tire un million de livres de la Bastille.

Le 20 dudit mois de juillet, l'assemblée générale de ceux de la religion prétendue réformée se tient à Grenoble, suivant la permission que le Roi leur en avoit donnée, où ils commencent à entrer et prendre séance. Il s'y trouve plusieurs députés des grands de ladite religion qui y sont admis, et dès lors on commença à traiter avec eux de la part de mondit sieur le prince. Il y avoit eu un grand différend entre M. de Rohan et M. de La Trimouille, pour leur entrée aux prochains Etats de la province de Bretagne, auxquels ils ne se trouvent guère ensemble

pour la compétence qu'ils ont de rang et préséance. La Reine avoit fait connoître à M. de Rohan qu'elle désiroit qu'il y entrât parce qu'il avoit bien servi le Roi l'année précédente ; et M. de La Trimouille, qui étoit lors tout récemment arrivé d'un voyage qu'il avoit fait hors du royaume, dit qu'il n'est pas raisonnable que M. de Rohan y entre tous les ans ; et afin qu'il s'en abstienne, il prétend qu'il y a le principal droit, et qu'on lui fait tort de le lui disputer ; que M. de Rohan y étoit toujours entré les années précédentes, et que notamment c'est à lui de s'en abstenir. Pour cet effet il assemble grand nombre de ses amis, dispose les autres à l'assister ; M. de Rohan en fait de même. Ainsi il se prépare un grand vacarme : M. de Parabelle et M. du Plessis-Mornay s'entremettent de cet accommodement, et font tant qu'enfin ils s'accordent que M. de Rohan entreroit à la prochaine séance, sur la prière qu'il feroit à M. de La Trimouille de l'avoir pour agréable, avec promesse que l'année suivante il s'en abstiendroit, et que ledit sieur de La Trimouille y entreroit, et que cependant ils essaieroient de faire vider leur différend.

Le 26 dudit mois, M. de Villeroy fut renvoyé pour la troisième fois vers mondit sieur le prince pour le prier de venir trouver le Roi, et l'accompagner au voyage de Guienne ; lui porte contentement sur les affaires générales autant que l'on peut : à savoir, que l'on feroit effectuer cette réformation du conseil ; que l'on donneroit contentement au parlement sur les réglemens de la justice ; que M. le prince prendroit la part aux affaires que son rang et sa qualité lui donnoient, et avoit charge de lui proposer, pour son

particulier, quelques contentemens qu'on avoit su qu'il désiroit, mais que l'exécution de ces réglemens ne se pouvoit bien faire auparavant. Le parlement étoit pressé; ainsi mondit sieur de Villeroy part, espérant le trouver à Noyon.

Deux jours après, sur ce que l'on fut averti que mondit sieur le prince et les autres qui l'accompagnoient, ne cherchoient qu'à gagner du temps pour essayer de rompre le voyage de Guienne, le Roi et la Reine furent conseillés de leur dépêcher encore le sieur de Pontchartrain, secrétaire d'Etat, avec charge de les prier et supplier d'aviser à traiter et résoudre ce qu'ils aviseroient de mieux avec ledit sieur de Villeroy; qu'on faisoit état de partir le premier du mois; qu'ils différeroient encore jusqu'au 3 pour attendre, mais qu'ils ne pouvoient tarder davantage; qu'ils considérassent que Leurs Majestés avoient donné leur premier rendez-vous au roi d'Espagne au commencement de juillet, pour y faire trouver la princesse d'Espagne pour l'accomplissement du mariage; que l'on avoit été contraint de changer ce temps et le remettre au 5 septembre; qu'à peine pourroit-on faire le voyage pour ce temps-là; qu'on ne pouvoit le prolonger davantage, tant pource que la saison pressoit, que pource qu'on auroit lieu de croire qu'on se moquoit; que de différer ces mariages à une autre année, l'on s'étoit trop avant embarqué pour le pouvoir faire, et qu'il iroit trop de la réputation de Leurs Majestés, tant dedans que dehors le royaume; que pour cette cause elles prioient mondit sieur le prince de prendre résolution, parce que le peu de jours qui restoient devoient être employés

à voir les cours souveraines et les corps de ville de Paris auxquels on auroit à parler d'une façon si mondit le sieur prince étoit du voyage, et d'une autre s'il faisoit état de refuser Leurs Majestés de les accompagner, ainsi qu'elles l'en prioient et le lui commandoient.

C'est la charge que ledit sieur de Pontchartrain avoit, et de revenir le même jour s'il se pouvoit, en poste, et de rapporter la résolution de mondit sieur le prince, de venir ou non. Il partit le 28 au soir, arriva le 29 à midi. Il trouva premièrement ledit sieur de Villeroy, qui n'y étoit arrivé que le matin, et avoit vu mondit sieur le prince, accompagné de messieurs de Longueville, de Mayenne, du comte de Saint-Pol et du maréchal de Bouillon, avec lesquels il avoit commencé à traiter; mais il n'avoit reconnu en eux que peu ou point d'inclination au bien et à l'accommodement.

L'après-dînée lesdits sieurs de Villeroy et de Pontchartrain furent ensemble trouver mondit sieur le prince, accompagnés des susnommés. On lui présenta les lettres de Sa Majesté; ledit sieur de Pontchartrain lui exposa sa créance et le supplia d'y donner prompte résolution. On remet à lui faire réponse au soir, et du soir au lendemain; enfin on lui donne réponse par écrit, contenant en substance que la précipitation dont on usoit en cette occasion faisoit assez connoître le peu de désir que l'on avoit de donner contentement à lui et au public; qu'il reconnoissoit assez de qui procédoient ces conseils précipités, entre lesquels il nommoit M. le maréchal d'Ancre, M. le chancelier, M. le commandeur, de

Villeroy, Dolé et Bouillon; et pour conclusion, qu'il ne pouvoit faire ce voyage, pour abandonner ce qui étoit du bien de l'Etat. Ce fut à peu près la réponse que ledit sieur de Pontchartrain rapporta, qui retourna dès le soir même près Leurs Majestés.

Sur cela l'on se résolut d'écrire à tous les gouverneurs des provinces et principales villes de prendre garde à elles, faire garde à leurs portes, et n'y laisser entrer personne qui y soit le plus fort, ni même qui soit avoué de M. le prince, ni desdits sieurs de Longueville, du Maine, comte de Saint-Pol et maréchal de Bouillon.

Le premier jour du mois d'août 1615, il se passa un combat qui mérite d'être su. Il y avoit jà temps qu'il y avoit quelques riottes entre M. de Montmorency et M. le duc de Retz, à cause de quelques amourettes; sur ce que la Reine avoit été avertie qu'ils étoient pour en venir aux mains, elle les avoit avoit fait embrasser.

Mais comme il y a des gens à la cour qui sont toujours désireux de nouveautés, et qui sont bien aises de voir quelques désordres, l'on fait des rapports au désavantage de l'un ou de l'autre; enfin M. de Retz, persuadé qu'il y alloit de son honneur, fait appeler M. de Montmorency par M. de Vitry. Ledit sieur de Montmorency se trouva avec beaucoup de peine au lieu assigné, et mène avec lui le sieur des Portes son oncle. Ils se trouvent sur-le-champ deux contre deux, mettent pourpoint bas, l'épée seule. Le bonheur voulut qu'ils se collettent tous et se mettent par terre, sans se blesser autrement. Ils s'éclaircissent des faits, s'accordent sur-le-champ à la confusion de ceux qui

avoient tramé cette division, se promettent amitié, s'en retournent dîner ensemble chez M. de Montmorency, et le soir souper chez M. de Retz; et ainsi se passa ce combat.

Cependant M. de Longueville étoit retourné en Picardie, et étoit allé à Amiens, où il essayoit de s'établir : ce qui étant reconnu par le sieur de Nerestan, que l'on y avoit envoyé quelques jours auparavant pour avoir soin de la sûreté et conservation de la citadelle, il fit tant avec les habitans, qu'en conséquence des lettres qui avoient été écrites par Sa Majesté, et qui nommoient particulièrement ledit sieur de Longueville pour un de ceux dont on avoit sujet de se défier, ils firent sortir ledit sieur de Longueville hors la ville un peu à la hâte; et comme il eut crainte qu'on voulût se saisir de sa personne, il se retira à Corbie, qui étoit la seule retraite dont il pût disposer en tout son gouvernement de Picardie.

Cependant M. le prince commence à se préparer à la guerre; M. du Maine s'étoit retiré à Soissons, prenant garde à s'assurer de Noyon, Coucy et autres places de son gouvernement. M. de Bouillon retourne du côté de Sedan, M. le comte de Saint-Pol s'en va vers Longny au Perche, et de là prend le chemin de Guienne, pour aller en ses maisons de Fronsac et de Caumont. Chacun se prépare à pis faire; M. le prince envoie des commissions de tous côtés pour faire levées de gens de guerre, même pour se saisir des places, faire des prisonniers et prendre les deniers du Roi.

En ce même temps il envoie à Leurs Majestés son

manifeste par un nommé Marcongues, et l'envoie aussi au parlement où on ne le veut recevoir.

Ce fut alors que Leurs Majestés tinrent divers conseils pour résoudre ce qu'elles avoient à faire, si elles devoient partir pour faire leur voyage de Guienne, ou bien, avec les troupes qu'elles avoient sur pied, et les recrues qu'elles faisoient faire, aller droit vers la Champagne et l'Ile de France, où M. le prince assembloit le gros de ses forces, pour les disperser et assurer les villes et places de ces quartiers-là. Il y avoit sur ce des avis bien différens; les uns soutenoient que le seul prétexte que ceux qui vouloient brouiller prenoient pour animer les peuples contre le Roi et la Reine, étoit la précipitation de ce mariage d'Espagne, qui n'étoit approuvé que d'une bien petite partie des Français; que tous ceux de la religion prétendue réformée, et la plupart des autres Français l'improuvoient, disant que c'étoit contre l'intention du feu Roi, que les Espagnols ne faisoient ce mariage que pour s'autoriser et s'avantager dans l'État; qu'il n'en pouvoit réussir aucun bien, mais beaucoup de mal; que les Espagnols essaieroient de prendre part dans les conseils, d'entrer dans les charges, et, comme les Français sont faciles, de s'impatroniser peu à peu de l'autorité et du gouvernement; qu'il étoit bien certain que le semblable ne seroit pas pour les Français qui iroient avec Madame en Espagne; que les Espagnols sont les anciens ennemis des Français, reconnus de long-temps pour tels; que ces mariages n'étoient approuvés par aucun des princes ni républiques étrangers, fors que du pape seu-

lement; que tous les autres s'y opposoient, voire protestoient contre, comme le roi de la Grande-Bretagne, la seigneurie de Venise, le duc de Savoie, la plupart des autres princes d'Italie, tous ceux d'Allemagne, les États des Pays-Bas et plusieurs autres; que quand bien l'on voudroit achever lesdits mariages, l'âge de ceux que l'on prétendoit marier étoit encore si tendre que l'on feroit beaucoup mieux pour leur santé de le retarder pour quelques ans, puisque rien ne pressoit de le faire; que si les Espagnols affectionnoient le bien de cet État, ils n'auroient point à déplaisir ce retardement qui étoit utile pour la santé des personnes qui leur devoient être si chères, et pour empêcher les grands troubles et mouvemens qui se préparoient sur ce seul prétexte; que si l'on ne le vouloit point retarder, que, sans que le Roi entreprît ce long voyage de Güienne, qui ne pouvoit être que très-périlleux, tant pour la longueur d'icelui et pour les préparatifs des troubles qui se faisoient du côté de Paris, que pour les mouvemens que ceux de la religion prétendue réformée pourroient faire, voyant le Roi approcher près des lieux où est leur principal pouvoir, qu'ils pourroient sur cela prendre prétexte de s'émouvoir et s'armer, l'on pouvoit, par quelques personnes qualifiées que l'on choisiroit, envoyer Madame, sœur du Roi, en Espagne, et ramener la Reine, et que cependant le Roi demeureroit avec ses troupes et son armée pour aller droit où seroit M. le prince, lequel on empêcheroit par ce moyen de rien entreprendre, et possible le contraindroit-on de se remettre honteusement dans son devoir; que cependant on pourroit mettre la main au réglement et

réformation des conseils et de la justice, qui étoient le prétexte de la plainte des peuples, et pourvoir aux désordres qui étoient aux affaires de l'État et des finances.

Voilà en partie quelles étoient les opinions des uns. Les autres au contraire soutenoient que ces mariages étoient très-utiles pour le bien du Roi et du royaume; que c'étoit la plus grande et forte alliance que l'on pourroit prendre; que tous les articles des mariages étoient réciproques; que le feu Roi avoit autrefois assez témoigné combien il les agréoit, qu'ils avoient été contractés par l'avis de tous les princes et officiers de la couronne; que M. le comte de Soissons étoit le premier qui en avoit traité; que M. le prince qui étoit alors absent, étant de retour, les avoit approuvés; que l'un et l'autre avoient signé aux contrats; que M. du Maine étoit allé en Espagne pour en porter l'approbation et ratification; que tous les autres princes et grands, et spécialement ceux qui étoient avec M. le prince, avoient témoigné l'avoir bien agréable; que l'union de ces deux grandes couronnes pourroit être la base de la paix et du repos de toute la chrétienté; qu'il n'y avoit que ceux qui désiroient le trouble qui y contrarioient, comme le roi d'Angleterre, qui a toujours désiré de voir la France en trouble (le duc de Savoie de même), et qui se fâchoit de perdre l'espérance qu'il avoit eue de faire le mariage de son fils avec Madame, sœur du Roi; les Vénitiens qui craignoient que cette alliance n'apportât quelque diminution à leur grandeur; les princes protestans craignoient que cette alliance ne fortifiât la religion catholique, tant dedans que dehors le royaume;

ceux de la religion prétendue réformée de France, de même tous les princes et grands, que cette alliance ne les empêchât de brouiller et d'usurper l'autorité au préjudice de celle du Roi; bref, que cette alliance étoit grandement à désirer pour les gens de bien; qu'il ne pouvoit arriver un plus grand heur au Roi et à son royaume, que de le voir marié à la plus grande princesse de la chrétienté, de même religion, de même âge, belle et vertueuse, bien élevée, et de laquelle on ne pouvoit espérer qu'une heureuse lignée, et toute bénédiction; que de différer l'accomplissement de ces mariages, il n'y avoit aucune apparence, vu qu'ils étoient contractés plusieurs années auparavant; qu'ils avoient déjà été différés une année; que si on les reculoit encore, ce seroit offenser le roi d'Espagne, qui croiroit facilement que l'on voudroit par ces dilaiemens venir à une rupture, et en ce faisant il étoit à craindre que d'un bon ami l'on en fît un grand ennemi, qui étoit ce que les brouillons tant dedans que dehors le royaume désiroient; que ce dilaiement donneroit un grand avantage à M. le prince et à ceux de sa faction, et une grande déréputation aux affaires du Roi, quand on verroit qu'il auroit eu assez de force pour empêcher l'accomplissement de ce mariage, comme il l'avoit publié; que d'empêcher que le Roi ne fît le voyage de Guienne, qu'il en arriveroit la même chose; que ce seroit faire voir à toute la France la foiblesse du Roi, si on le pouvoit empêcher d'aller où ses affaires l'appeloient; que d'envoyer Madame par des personnes qualifiées, le roi d'Espagne prendroit cela à grand mépris, et possible ne le pourroit-il agréer;

que de mettre en doute la sûreté du Roi, il n'y avoit point d'apparence, parce que, premièrement, il n'y avoit encore aucun trouble ni remuement en ces quartiers de delà; que le Roi se feroit si bien accompagner, que quand bien quelques-uns le voudroient empêcher il auroit de quoi passer outre; que tous les peuples et grandes villes demeuroient en leur devoir; que ceux de la religion n'avoient de quoi faire plainte, puisque l'on n'avoit aucune intention de leur faire du mal, mais, au contraire, de les maintenir en tous les avantages qu'ils avoient, et conserver l'amitié et l'affection des alliances étrangères qui leur étoient favorables; bref qu'il n'y avoit aucune apparence de différer l'accomplissement des mariages, ni de rompre le voyage, ni le faire faire par autrui; que le Roi pouvoit laisser une bonne et forte armée, qui pendant tout le voyage s'opposeroit à tous les desseins et entreprises que pourroit avoir mondit sieur le prince; qu'au retour du voyage l'on pourroit apporter les réglemens et réformations nécessaires, tant au conseil, à la justice, aux finances, qu'aux autres désordres de l'État; enfin que l'on étoit si avant embarqué et préparé au voyage et à l'accomplissement des mariages, et qu'il y alloit si avant de l'honneur et de la réputation des affaires du Roi, qu'il n'y avoit aucune apparence de douter de ce que l'on avoit à faire sur ce sujet. Ce sont les raisons qui étoient proposées avec plusieurs autres de part et d'autre.

Sur quoi, après plusieurs avis, il fut enfin résolu que l'on feroit le voyage, ainsi qu'il avoit été projeté. Pour cet effet le Roi se résolut de laisser une armée

qui avoit charge de s'opposer à tous les desseins et entreprises que pourroit faire M. le prince : l'on fait état de faire cette armée de huit mille hommes de pied français, de deux mille Suisses et douze cents chevaux, et d'en donner la charge à M. le maréchal de Brissac, et sous lui à messieurs de Praslin et Descures. L'on pourvoit à la solde de cette armée, et pour cet effet l'on y destine le reste de l'argent qui est à la Bastille, et le Roi fait état de mener avec lui environ mille chevaux de ses vieilles troupes, et son régiment des gardes, qui lors étoit composé de trois mille hommes de pied.

Le 9 dudit mois M. le maréchal d'Ancre va à Amiens pour s'opposer aux desseins que M. de Longueville pourroit avoir en Picardie, mène avec lui quelques compagnies de cavalerie, et donne ordre de faire levée de quelques régimens de pied.

Ces mêmes jours le Roi et la Reine voient les corps des parlemens, de la chambre des comptes, cour des aides et corps de ville de Paris, leur représentent le déplaisir qu'ils ont de voir M. le prince se porter à ces extrémités qu'il tenoit lors de cette procédure; qu'ils ne pouvoient que prendre toute défiance de ses intentions et mauvaises volontés; qu'à cette occasion on leur recommandoit la garde et sûreté de la ville; que l'on étoit d'avis que l'on fît faire bonne garde aux portes pour voir qui iroit et viendroit, ce qui n'avoit été fait depuis l'année 1594 que le feu Roi étoit entré à Paris; qu'on leur laissoit Monsieur, frère du Roi, qui étoit le plus cher gage et joyau que l'on eût, qu'on leur recommandoit très-affectueusement, et le service du Roi. Chacun promit beaucoup, encore qu'il y en eût une bonne partie que l'on savoit notoirement

être mal inclinés, les uns par l'affection qu'ils portoient à M. le prince, les autres pour ne pouvoir approuver les mariages, les autres pour les désordres qu'ils voyoient dans l'État, et la mauvaise volonté qu'ils portoient aux principaux ministres, et spécialement à M. le chancelier et à M. le maréchal d'Ancre, qu'ils en accusoient pour auteurs, et dont l'on envioit la fortune et la grandeur; les autres par mauvaise volonté et pour le désir qu'ils avoient de brouillerie et de remuement.

Cependant l'on a de nouveaux avis que M. le prince se prépare à toutes extrémités; il envoie des commissions pour lever des gens de guerre en tous les endroits de la France, travaille et essaie à débaucher les uns et les autres, permet toute licence aux siens, et donne rendez-vous à M. du Maine et à M. de Bouillon pour assembler leurs levées, envoie en Suisse et en Allemagne pour avoir des gens, fait traiter en Angleterre à même dessein; et ainsi voilà les affaires qui se portent à grande confusion.

Le 17 dudit mois d'août 1615, le Roi et la Reine sa mère partent de Paris, accompagnés comme j'ai dit ci-dessus, pour faire leur voyage; et parce que le président Le Jay, l'un des présidens de parlement, étoit celui qui s'étoit rendu comme chef de la faction qui étoit pour M. le prince dans le parlement, et qui, à cause du crédit qu'il avoit dans la ville, y eût pu former quelques cabales et séditions au préjudice du repos et sûreté d'icelle et du service du Roi, Leurs Majestés furent conseillées de le mettre du voyage, pour servir en leurs conseils comme les autres conseillers d'État, et elles lui firent faire commandement

de se tenir prêt pour cet effet; ce commandement lui fut porté et réitéré par le sieur de Lomenie, secrétaire d'État; mais comme il n'avoit pas ce désir, et que possible son intention étoit de servir utilement M. le prince dans Paris, il y apporta des difficultés, feignoit d'être malade, qu'il ne pouvoit désemparer la cour de parlement sans sa permission; qu'il falloit qu'il eût un commandement du Roi par écrit, et autres raisons qui témoignoient n'y vouloir aller, quelque commandement qu'il en eût; et même le soir dont Leurs Majestés partirent le lendemain, sur ce qu'on lui dit qu'il avoit tort d'offenser Leurs Majestés par ce refus, et qu'il leur donneroit occasion de l'y mener par force, ou de le mettre à la Bastille, il répondit qu'ils n'oseroient l'entreprendre. Le Roi, qui s'étoit levé fort matin à cause de la chaleur, et parce qu'il alloit dîner dehors sur son chemin, envoya un enseigne de ses gardes du corps avec un carrosse et quelques archers, pour commander audit sieur président Le Jay de venir parler à lui, avec charge de le faire monter dans ledit carrosse, et l'amener avec sur son chemin. Cela fut exécuté sans bruit et un peu plus matin que ledit président ne l'avoit espéré, tellement qu'il n'y put contredire. Il fut mené en cette sorte jusqu'à Amboise, où on le laissa prisonnier: ceux du parlement en firent faire quelques plaintes par députés; mais ils se contentèrent sur ce qu'on leur fit connoître la raison que Leurs Majestés avoient de se plaindre de lui, et qu'il n'auroit autre mal.

Voilà donc Leurs Majestés acheminées pour leur voyage: elles arrivèrent le 20 dudit mois à Orléans, où elles ne séjournèrent qu'un jour, passent outre

et vont jusqu'à Amboise, où elles demeurèrent trois jours, et en ce lieu elles donnèrent audience à des députés de l'assemblée de ceux de la religion prétendue réformée de Grenoble, lesquels furent remis à Poitiers, pour être plus pleinement ouïs, et y recevoir les cahiers dont ils étoient chargés; ainsi l'on continua le voyage vers Tours où l'on ne séjourna qu'un jour, et de là on se rendit à Poitiers, où l'on arriva le 30 dudit mois d'août.

En ce même voyage M. de Nevers et M. de Vendôme avoient promis d'accompagner Leurs Majestés; mais ledit sieur de Nevers s'excusa dès Orléans, à cause de la préséance qu'il dispute avec M. de Guise, et se retira à Nevers; l'autre va jusques à Amboise, et à cause de la même préséance se retire à Chenonceau, et de là en d'autres de ses maisons. Madame de Nevers s'achemine à Bordeaux par un autre chemin pour assister à l'accomplissement des mariages.

Cependant l'on a avis des mouvemens qui se forment de tous côtés contre l'autorité et le service du Roi. Chacun commence à se déclarer librement et ouvertement selon qu'il a dans l'ame; néanmoins les corps des principales villes et de toutes les cours souveraines demeurent toujours en devoir.

Cependant le succès du voyage étoit bon jusqu'alors; Leurs Majestés étoient arrivées heureusement à Poitiers; tous demeuroient encore en devoir; les progrès de M. le prince, qui lors avoit joint M. de Longueville, M. du Maine, M. le maréchal de Bouillon et autres, n'étoient pas grands ou rien de tout; mais voici des accidens qui donnent bien des traverses, et de nouveaux événemens.

Dès le soir que l'on fut arrivé à Poitiers, Madame, sœur du Roi, tombe malade, le lendemain sa fièvre augmente, le jour suivant encore plus; enfin l'on reconnoît que c'est la petite vérole, dont elle fut grandement malade. Voilà donc Leurs Majestés obligées de séjourner à Poitiers au lieu de continuer leur voyage.

Pendant ce séjour M. de Sully vient trouver Leurs Majestés, qui n'y demeure que trois ou quatre jours, ne voulant se mettre en ombrage à M. le prince, ni donner jalousie à ceux de la religion prétendue réformée qui étoient assemblés à Grenoble.

Là on donne audience à ceux qui avoient été députés de ladite assemblée de Grenoble; ils présentent leurs cahiers, on les voit, on y répond, on les renvoie quelques jours après; et cependant ladite assemblée envoie un autre député pour supplier Leurs Majestés d'arrêter et différer la continuation de leur voyage et les mariages. On leur répond que le Roi ne le peut différer pour diverses et bonnes considérations, mais que ledit voyage ni les mariages ne doivent mettre ceux de ladite religion en ombrage, puisqu'ils n'altéreront rien en la protection, liberté et assurances dont ils ont toujours joui, ni en l'observation des édits, comme aussi en l'entretènement des alliances étrangères, et ainsi il est renvoyé.

Cependant la continuation de la maladie de Madame, et le séjour de Leurs Majestés à Poitiers, donnent hardiesse aux brouillons de s'émouvoir pour traverser ledit voyage; ceux de la religion dans Guienne commencent à s'assembler, se résolvent de lever le masque et prendre les armes.

Le duc de Rohan, qui jusques alors s'étoit montré fort affectionné au service du Roi, et qui y étoit obligé par plusieurs grâces qu'il avoit reçues de la Reine, et qui avoit promis par diverses lettres de venir trouver Leurs Majestés à Poitiers, se déclare chef de cette rébellion et conspiration. M. de La Force, qui étoit obligé, autant qu'un sujet le peut être, pour les avantages que lui et tous ses enfans recevoient de Leurs Majestés, et qui avoit protesté tant de fidélité, est fait lieutenant général. M. de Boisse-Pardaillan, aussi tant obligé au feu Roi et à la Reine, est fait colonel de leur infanterie; et à leur suite plusieurs autres y prennent des charges.

D'ailleurs M. le comte de Saint-Pol, qui, comme j'ai dit, s'étoit acheminé en Guienne, et qui étoit de la faction de M. le prince, traite de s'unir et se joindre, et avec lui M. le comte de Lauzun: ledit comte de Saint-Pol tient deux bonnes places, à savoir Caumont et Fronsac, qui le rendent grandement considérable; il donne espérance à ceux de la religion de remettre Fronsac; mais le sieur de La Mothe Cheronnac, qui y commandoit de sa part, montre s'y vouloir opposer, et dit que la place appartenoit à madame la comtesse de Saint-Pol qui la lui a confiée, et qu'il la lui veut rendre. Cela, avec le soin que l'on eut de traiter sous main et ramener ledit sieur comte de Lauzun, fut cause qu'avec beaucoup de soin et de peine, non-seulement l'on détacha M. le comte de Saint-Pol d'avec ceux de ladite religion, mais même on le disposa à venir trouver le Roi à Bordeaux, où on lui donneroit contentement; ce qui apporta un grand avantage au service de Sa Majesté, non-seulement pour la réputation

de ses affaires, mais aussi parce que ladite place de Fronsac se trouvoit sur le chemin de Sa Majesté, laquelle étoit capable de donner épaule aux brouillons et séditieux, et d'empêcher entièrement le passage à Leurs Majestés, ou le détourner pour un long temps.

Cependant on a avis que M. le prince commence à se mettre en campagne avec son armée; il tente et essaie la volonté de ceux qui étoient dans les places pour voir si, par amour, par crainte ou menace, les gouverneurs ou les habitans ne lui ouvriroient point les portes; car d'en assiéger il n'ose, se voyant toujours cotoyé d'une autre armée conduite par M. le maréchal de Boisdauphin, qui n'est pas moins forte que la sienne. Il étoit lors du côté de Compiègne et de Ham. Il cherche à passer la rivière d'Oise, il se présente devant Chauny, petite ville et qui a un pont sur ladite rivière; les habitans lui ouvrirent la porte, encore que le sieur de Genlis qui y commandoit montrât s'y vouloir opposer, mais on ne sait s'il y apporta ce qu'il devoit; ainsi il passe par là et s'en va vers Laon et le Soissonnais. M. de Boisdauphin passe par Compiègne et le cotoie toujours, couvrant Paris dont on ne vouloit le laisser approcher, de peur des intelligences qu'il pouvoit avoir dans la ville.

L'on a en ce même temps avis que l'assemblée de ceux de la religion prétendue réformée, qui étoit par permission du Roi à Grenoble, en part de son mouvement particulier et s'en va à Nîmes, montrant n'avoir pas agréable l'autorité qu'avoit sur eux M. le maréchal de Lesdiguières qui en demeure grandement offensé.

Pendant le séjour que l'on fit à Poitiers, le Roi fut

conseillé de faire une déclaration contre M. le prince et ceux qui l'assistoient en la prise des armes, laquelle il envoya en tous les parlemens pour y être registrée; ce qui fut fait sans aucune difficulté, excepté à Paris, où la faction de mondit sieur le prince, à savoir, la plupart des jeunes conseillers apportèrent quelques empêchemens; mais aussi ils y donnèrent un arrêt qui étoit aussi essentiel que la déclaration, lequel néanmoins fut encore disputé et protesté par aucuns desdits jeunes conseillers.

Vers le 25 du mois de septembre, Madame, sœur du Roi, commence d'être entièrement guérie, après avoir été grièvement malade, jusqu'à avoir douté de sa reconvalescence. L'on commence donc à mettre en avant de continuer le voyage, mais l'on y prévoit beaucoup de difficultés; car, comme j'ai dit, ce séjour de Poitiers avoit donné de la hardiesse aux brouillons de se mouvoir. Voilà ceux de la religion qui publient vouloir s'opposer ouvertement au passage de Leurs Majestés. Pour cet effet ils lèvent des troupes par toute la Guienne, tant de cheval que de pied, leur donnent rendez-vous et se préparent ouvertement. L'on n'étoit pas encore bien assuré de l'intention de M. le comte de Saint-Pol, lequel néanmoins commençoit à se laisser entendre vouloir servir le Roi; mais, ce qui étoit le pis, on sentoit qu'il y avoit d'autres grands, et qui avoient charge et pouvoir, qui avoient mauvaise intention, et qui traitoient avec les brouillons, comme, entre autres, M. de Candale; ce qui néanmoins étoit encore à la connoissance de peu.

Sur cela on voit qu'aucuns (1) de ceux qui avoient

(1) M. d'Epernon.

donné tant d'assurance de la sûreté du passage commencent à douter; l'on met en délibération si l'on doit passer outre, s'arrêter à Poitiers ou retourner. Pour le premier l'on propose toutes ces difficultés, la sûreté des personnes de Leurs Majestés, que ce voyage se peut retarder, etc.; sur quoi l'on réplique que ce seroit un grand affront au Roi s'il falloit retourner du côté de Paris, ou séjourner davantage à Poitiers; que si la maladie de Madame, qui avoit causé ce séjour que l'on avoit fait, avoit donné la hardiesse aux brouillons et aux mutins de s'émouvoir, que feroient-ils quand ils verroient que par crainte et timidité on seroit contraint de rebrousser chemin, ou de séjourner davantage? Que diroient les princes étrangers et le roi d'Espagne même, quand ils reconnoîtroient cette foiblesse? Il y avoit beaucoup d'autres raisons de part et d'autre sur lesquelles il fut enfin résolu de marcher droit à Angoulême et de là à Bordeaux.

Pour cet effet on donne ordre que les troupes de gens de cheval (dont il y en avoit environ mille) fussent disposées à tout événement, et le régiment des gardes pareillement, qui pouvoit lors faire le nombre de deux mille cinq cents soldats; l'on écrit aux serviteurs du Roi, gouverneurs de provinces et principaux seigneurs qui se trouvoient assez proches du chemin de Leurs Majestés, d'assembler leurs amis et se trouver à un rendez-vous qu'on leur donnoit entre Angoulême et Bordeaux; au sieur maréchal de Roquelaure, de venir au devant de Leurs Majestés, aussi avec bon nombre de ses amis et sa compagnie de gendarmes qui étoit sur pied, et même de prendre nombre d'arquebusiers dans Bordeaux et autres villes

et bourgs, pour se rendre maître des passages des rivières. A quoi il travailla dignement, comme firent aussi plusieurs particuliers, entre autres messieurs de Schomberg, de Bourdeilles, de Themines, de Riberac, et plusieurs autres seigneurs qualifiés qui vinrent bien accompagnés.

L'on commença à avoir avis que M. le comte de Lauzun et ensuite M. le comte de Saint-Pol donnoient toute assurance de leur affection et fidélité au service du Roi. Le premier ne s'étoit point engagé avec les factieux et rebelles, mais l'autre avoit promis et signé, et étoit incité par M. de La Force, son allié, de faire le saut; mais ledit sieur comte de Lauzun aida à l'en détourner; à cela aida aussi le sieur de La Mothe Cheronnac qui étoit dans Fronsac, lequel se résolut de ne point bailler la place à ceux de la religion prétendue réformée, comme le comte de Saint-Pol le leur promettoit, ce qui fut un grand coup pour les affaires du Roi et pour la sûreté de son passage.

Ainsi Leurs Majestés partent de Poitiers le 28 dudit mois de septembre, passent à Vivonne, à Coussay, à Ruffec, et arrivèrent à Angoulême le 2 d'octobre.

Par les chemins on eut avis que M. de Candale, qui étoit allé devant à Angoulême, et qui se devoit trouver au devant de Leurs Majestés avec trois ou quatre cents gentilshommes, avoit pris intelligence avec les rebelles et factieux, prétendoit faire une notable trahison à Leurs Majestés, laquelle ne pouvant exécuter, il s'absenta un jour ou deux devant que Leurs Majestés arrivassent à Angoulême, tellement qu'il n'y parut aucune noblesse au devant du Roi, dont M. d'Epernon, son père, entra en une extrême colère et

furie contre lui; et à la vérité il avoit bien raison, car la sûreté du voyage de Leurs Majestés dépendoit principalement des assurances qu'il en avoit données à Paris.

En ce même temps l'on eut avis que M. le comte de Saint-Pol s'étoit entièrement déclaré serviteur du Roi, et lui écrivit pour l'en assurer.

L'on eut aussi nouvelle que M. le prince, qui, avec son armée, alloit cherchant les villes et lieux qui par timidité et menaces ou de bonne volonté voudroient le recevoir, s'approcha de Château-Thierry, où celui qui commandoit, qui étoit le sieur de Sepoy, fils du comte d'Auchy, n'ayant voulu recevoir aucun secours de M. le marchal de Boisdauphin, rend la place à M. le prince, et à son abord il entre dans la ville et passe la rivière de Marne avec son armée. Ledit sieur maréchal passe la sienne à Meaux pour s'approcher toujours de celle dudit sieur prince, empêcher qu'il ne pût rien entreprendre, et couvrir Paris; mais il ne put empêcher que ledit sieur prince n'approchât avec son armée de la ville d'Epernay, où ayant intelligence avec partie des habitans, après avoir demeuré logé un jour et demi près ladite ville, les portes lui furent ouvertes par ceux de sa faction, et ainsi il s'en saisit.

L'on eut avis que le duc de Rohan, le sieur de La Force, le sieur de Boisse-Pardaillan et autres de la religion, prennent ouvertement les armes, mettent troupes en campagne, et publient vouloir empêcher le passage du Roi.

Leurs Majestés partent d'Angoulême le 4 dudit mois d'octobre, viennent coucher à Barbezieux, le lendemain à Montlieu, puis à Bourg et de là à Bor-

deaux. Devant que partir d'Angoulême, les amis de M. d'Epernon trouvent moyen, pour adoucir la colère de ce monsieur, de faire revenir le comte de Candale qui se présente devant lui. On lui fait entendre qu'il n'avoit eu aucune mauvaise intention contre le service du Roi ni contre lui, que c'avoit été seulement quelques amourettes qui l'avoient éloigné; il se présente devant le Roi et la Reine, vient à Barbezieux avec eux: Mais y étant, mondit sieur d'Epernon, étant encore confirmé en la mauvaise intention et volonté qu'avoit son fils, entre en telle furie et colère contre lui, qu'il perd tous les sens et la connoissance, ne peut ni manger ni dormir; on croyoit qu'il dût mourir à l'instant, on le fait mettre sur un brancard, et, sous la conduite du sieur d'Ambleville, qui avoit aussi amené une très-belle troupe, on le renvoie à Angoulême et on amène avec Leurs Majestés le sieur Candale et le sieur de La Valette, son frère; ainsi le voyage se continue à Bordeaux, où l'on arriva le 7 dudit mois d'octobre, sans trouver aucune mauvaise rencontre, parce que ledit duc de Rohan et les siens, ne se trouvant assez forts pour s'opposer au passage du Roi, esquivèrent et se retirèrent avec leurs troupes à quartier du côté de Bergerac.

L'on avoit eu quelques jours auparavant avis que, dès le 20 ou 21 du mois précédent, ceux de la religion prétendue réformée, qui étoient assemblés à Grenoble, étant partis de ladite ville, s'étoient retirés à Nîmes sans aucune permission de Sa Majesté. Avant le partement d'Angoulême, il arriva deux députés de ladite assemblée, qui furent remis à se trouver à Bordeaux lorsque Leurs Majestés y seroient; ils ne

manquent, ils ont charge d'excuser ce partement de Grenoble sur de foibles et de mauvaises raisons, supplient Leurs Majestés d'excuser ce qu'ils en ont fait, et trouver bon qu'ils demeurent assemblés à Nîmes. Sur quoi Leurs Majestés furent conseillées de recevoir leurs raisons pour leur partement de Grenoble, bien que mauvaises, pour excuse, et leur ordonner d'aller à Montpellier, lieu qui leur est assigné pour continuer leur assemblée. Mais tant s'en faut qu'ils y aillent, qu'audit lieu de Nîmes ils avouent et autorisent la prise des armes faite par M. de Rohan et autres, et proposent des articles à M. le prince, sous lesquels ils promettent de joindre leurs armes avec les siennes, et lui envoient des députés sur ce sujet. Cela se passoit les 12, 15, 16, 18, 20 et 25 dudit mois d'octobre en ladite assemblée.

Ce partement que ceux de ladite assemblée firent de Grenoble pour aller à Nîmes, offensa grandement contre eux M. le maréchal de Lesdiguières, parce que la principale raison qu'ils alléguoient étoit qu'ils n'étoient pas assez libres, à cause du grand pouvoir qu'a ledit seigneur de Lesdiguières à Grenoble, et qu'on lui sauroit le gré de tout ce qu'ils feroient de bien et non à eux. Ledit sieur maréchal de Lesdiguières se conduisit toujours fort bien, tant sur le sujet de cette assemblée qu'en l'occurrence de ce mouvement, témoignant une entière et fidèle affection au service du Roi et au bien et repos de l'Etat; et de fait, il reprit grièvement et publiquement ceux de ladite assembée, leur déclarant qu'il ne vouloit point adhérer avec eux, et empêcha que les députés du Dauphiné ne les suivissent.

Cependant le Roi voyant le feu de la sédition et guerre civile s'allumer de tous côtés, et spécialement aux provinces de Guienne, Béarn (où M. de La Force s'étoit retiré qui y brouilloit) et en plusieurs autres provinces circonvoisines, il se résolut de donner des commissions pour faire levées de gens de cheval et de gens de pied, presque à tous ceux qui en demandoient, pour s'opposer aux armemens des ennemis et pour donner sûreté au passage de Madame, sœur du Roi, qui devoit bientôt après s'acheminer à Bayonne, et au retour de la Reine, parce que le duc de Rohan publioit qu'il n'avoit pas voulu s'opposer au passage du Roi, mais qu'il le feroit à celui de Madame et de la Reine.

Le dix-huitième jour dudit mois d'octobre, se fit en la grande église de Bordeaux la cérémonie des épousailles de Madame, sœur du Roi, avec le prince d'Espagne. Ce fut M. de Guise qui l'épousa au nom dudit prince, comme en ayant charge et procuration. Cela se passa avec beaucoup de cérémonies, la messe fut célébrée par M. le cardinal de Sourdis. Le semblable est fait le même jour à Burgos en Espagne par le duc de Lerme, qui au nom du Roi épousa l'infante.

Le 21 dudit mois, Madame, sœur du Roi, part de Bordeaux, prend congé du Roi son frère, et de la Reine sa mere, est conduite et accompagnée par M. de Guise et M. le maréchal de Brissac. Ils menèrent avec eux toutes les troupes de cavalerie, sans en laisser aucune, et même le régiment des gardes pour la sûreté de leur voyage; tellement que pendant icelui, le Roi n'eut aucune autre garde que les habitans de

la ville de Bordeaux, qui firent toujours corps-de-garde devant son logis.

En ces mêmes jours on eut avis que M. le prince, qui avoit pris dessein de passer toutes les rivières pour venir en ces provinces de deçà avec son armée, après avoir pris Epernay, vint au bord de la rivière de Seine pour voir s'il pourroit émouvoir quelques villes à lui ouvrir les portes, comme avoit fait celle de Château-Thierry; il tente Melun, Montereau, Bray et autres, mais tous demeurent en devoir. Aussi avoient-ils toujours l'armée de M. le maréchal de Boisdauphin fort voisine. Enfin il y eut une petite villette appelée Méry-sur-Seine, qui lui ouvre les portes; il n'y a point de pont, mais lors les rivières étoient si basses de tous côtés, qu'on les passoit partout à gué. Ceux de l'armée de M. de Boisdauphin firent une attaque sur le quartier de M. de Luxembourg qui étoit lors avec mondit sieur le prince, lequel fut entièrement enlevé, et trois compagnies de gens de cheval et deux carabins renvoyés le bâton à la main, tout son bagage et ses grands chevaux pris.

Mondit sieur le prince, continuant son dessein après avoir passé la rivière de Seine à Méry, approche de celle d'Yonne. Il avoit quelques entreprises sur la ville de Sens, par la faction d'aucuns des habitans qui lui étoient affidés; il s'en approche jusqu'à demi-lieue près; mais M. le maréchal de Boisdauphin qui en fut averti, le prévient, jette des troupes dedans et lui rompt ce dessein: ainsi mondit sieur le prince monte au dessus de la rivière et la passe en un endroit où il n'y avoit quasi point d'eau, et ainsi en conti-

nuant son dessein s'approche de celle de Loire, envoie de côté et d'autre voir s'il n'y a point quelque ville qui voulût lui donner passage. Il sonde Jargeau, Gien, La Charité, mais toutes refusent. Enfin il se loge à Bonny, petite ville sur le bord de la rivière, et l'armée de M. de Boisdauphin auprès pour lui empêcher le passage et charger sur eux s'il l'entreprenoit. Mais il trouva des gués si favorables, qu'avec la faveur de ladite ville il passa ladite rivière vers le 28 ou 29 dudit mois, avec toute son armée et à la vue de l'autre, dont M. de Boisdauphin fut blâmé de n'avoir pas fait ce qui se pouvoit et devoit pour l'empêcher.

Mondit sieur le prince étant ainsi passé, s'approche avec son armée, fait sommer en passant plusieurs places qui toutes demeurent fermes. M. de La Châtre, gouverneur de Berri, y fit bien son devoir et avec un grand soin, car mondit sieur le prince passa au travers de ce gouvernement. Cependant l'armée de mondit sieur de Boisdauphin vient passer la rivière de Loire à Beaugency et Blois, et de là celle du Cher à Montrichard, et ainsi s'approche de celle de mondit sieur le prince, lorsqu'il s'approchoit du Poitou.

En même temps, et vers la fin dudit mois d'octobre, M. le maréchal d'Ancre vient avec quelques troupes qu'il avoit assiéger Clermont en Beauvoisis, qui faisoit des courses jusqu'aux portes de Paris, y mène six canons, et contraint ceux de dedans de se rendre, ce qui contenta grandement ceux de ladite ville de Paris.

Au commencement du mois de novembre, il se fait à Montauban une assemblée de ceux de la religion

prétendue réformée, où M. de Vic fut envoyé pour les exhorter à demeurer en l'obéissance; mais elle étoit composée de si grand nombre de particuliers que tout s'y passa en confusion et sédition : M. de Rohan y fut nommé chef pour les armes de ladite province; les communautés et villes de Montauban, Castres et quelques autres s'y opposent, vont à Nîmes où leur opposition fut déclarée nulle, et ainsi tout est en désordre.

Le 9 dudit mois de novembre, Madame, sœur du Roi, que nous appellerons désormais la princesse d'Espagne, arriva sur la frontière de France et d'Espagne, sur la rivière qui sépare les deux royaumes. De l'autre côté l'infante d'Espagne, que désormais nous appellerons la Reine, arrive aussi le même jour et heure sur le bord de ladite rivière. Elle avoit couché à Fontarabie, jusqu'où le roi d'Espagne l'avoit accompagnée, et Madame avoit couché à Saint-Jean-de-Luz. L'on avoit préparé à l'une et à l'autre une maison de descente sur le bord de la rivière, construite exprès pour cet effet, et un grand bateau superbe qui étoit au milieu de la rivière, dans lequel l'une devoit arriver d'un côté et l'autre de l'autre. Là elles se devoient voir, saluer, parler ensemble, et prendre congé l'une de l'autre, pendant que ceux qui avoient pouvoir de les délivrer et se charger de l'autre, feroient voir leurs pouvoirs et prendroient les actes de délivrance et acceptation nécessaires en ce cas. Toute cette cérémonie fut donc bien accomplie. M. de Guise, qui avoit charge de la conduite de Madame, et d'accepter la Reine pour l'amener, s'en acquitta dignement; le duc d'Uzeda, fils du duc de

Lerme, qui à l'occasion de la maladie de son père avoit eu la même charge d'amener la Reine, et la consigner en mains de M. de Guise et d'accepter Madame, s'en acquitta aussi très-bien de son côté. Et ainsi cette cérémonie fut accomplie; M. de Guise amenant la Reine, qui vint ce soir-là à Saint-Jean-de-Luz, et le lendemain à Bayonne, et ainsi en continuant.

Cependant les mouvemens accroissent de tous côtés. M. de Candale, sous prétexte de désirer aller visiter son frère l'archevêque de Toulouse, demande congé au Roi et à la Reine-mère; et, au lieu d'aller où il disoit, il prend son chemin du côté d'Agénois, Armagnac et en Astarac, confère avec tous ceux qui s'étoient soulevés et rebellés, s'attache avec eux, commence à lever troupes de toutes parts et sans commission, et fait connoître en toutes façons les effets d'une mauvaise intention et volonté, se couvrant toujours néanmoins du nom du Roi.

M. de Rohan va et vient de côté et d'autre, et fait du pis qu'il peut. M. de Boisse-Pardaillan en fait de même du côté de Périgord, Favas du côté d'Albret. M. de La Force émeut et soulève tout le Béarn, empêche que M. de Caumartin, qu'on y avoit envoyé, ne pût avoir aucune audience ni parler à personne, ayant été retenu comme enfermé dans le château de Pau, sans en pouvoir sortir, jusqu'à ce qu'il s'en retournât. Ainsi ils jouent tous à faire pis; et le pauvre peuple est tellement pillé, ravagé et rançonné et gêné, que c'est chose pitoyable et horrible. Mais il n'est pas mieux traité par où passent les armées du Roi et de M. le prince, et spécialement celle de mon-

dit sieur le prince, qui, pour ne recevoir point de paiement, prend toute licence et liberté sur le pauvre paysan.

Ladite armée arrive en Poitou, toujours suivie de près par celle de M. le maréchal de Boisdauphin; et ainsi les voilà désormais qui approchent de Leurs Majestés, l'une se promettant d'empêcher leur passage et leur retour, et l'autre faisant dessein de s'opposer à tout ce qu'ils voudroient faire, et d'assister Leurs Majestés. Voilà à quoi l'on est jusque-là.

En ces mêmes jours M. d'Epernon, qui étoit bien guéri de sa maladie, revient près de Leurs Majestés, où il reprend le train et l'autorité des affaires.

L'on commence à parler de donner un pouvoir à M. de Gondrin de lieutenant de Roi, sous l'autorité de M. de Roquelaure, ès sénéchaussées d'Armagnac, Bigorre, Bazadois, Albret, Comminges, Rivière-Verdun, et autres pays; ce qui fut par après effectué, dont ledit sieur de Roquelaure prit un très-grand déplaisir; et cela donna aussi beaucoup de mécontentement à plusieurs principaux seigneurs de Guienne et Gascogne, qui ont telle jalousie les uns sur les autres, qu'ils ne peuvent, en sorte quelconque, souffrir que l'on fasse quelque chose pour un d'entre eux.

Vers le 15 dudit mois, le cardinal de Sourdis, qui jusqu'alors avoit toujours bien servi, fit une escapade la plus insolente que l'on pouvoit dire. Il y avoit dans les prisons du parlement de Bordeaux un gentilhomme nommé Aucastelz, prisonnier, lequel avoit été condamné à avoir la tête tranchée. Il en demanda la grâce le matin, qui ne lui fut accordée. Il sort du logis du Roi, suivi de plusieurs gentilshommes qui

ne savoient rien de son intention ; s'en va droit à la prison du parlement, et, publiant parmi le peuple que le Roi avoit donné la grâce à ce prisonnier ; et qu'il avoit commandement de le sortir, rompt les portes du palais et celles de la prison ; un de ceux de sa suite tue le geôlier, prend ledit prisonnier, fait refermer les prisons, le fait mettre en un carrosse et le fait évader, et lui s'en va en cette sorte ; dont Leurs Majestés reçurent le mécontentement tel qu'ils devoient avoir d'une action si pleine de mépris.

Le 21 dudit mois de novembre, la Reine régnante arriva à Bordeaux ; le Roi monta à cheval et fut deux ou trois lieues au devant d'elle, non pour lui faire honneur, mais comme inconnu, pour le désir qu'il avoit de la voir. Elle fut reçue et accueillie dans le logis de l'archevêque, où logeoit le Roi, par la Reine sa mère avec toute sorte d'honneurs et de démonstrations d'amitié et de bienveillance.

Le 25 dudit mois, qui étoit le jour de Sainte-Catherine, l'on célébra la messe en cérémonie dans la grande église, comme pour bénédiction de mariage ou de noces, où la Reine assista avec la couronne et le manteau royal, et y furent faites de grandes cérémonies. Cette messe dura jusqu'à six heures du soir, tellement qu'au partir de là le Roi et la Reine allèrent souper chacun en leur particulier, et le soir ils couchèrent ensemble. Tout cela se passa assez bien, et au contentement des parties.

Le même jour arriva M. de Nevers près de Leurs Majestés ; le principal sujet de son voyage étoit que, lorsque M. le prince passa la rivière de Loire, lui étant à Nevers, il avoit vu mondit sieur le prince ;

M. de Mayenne, M. de Longueville et M. de Bouillon, et sembloit qu'ils eussent fait quelques ouvertures de paix et d'accommodement. Il vint donc; mais quand il fut arrivé, il montra n'avoir rien à proposer, mais seulement à écouter : cela fut cause que l'on ne fit pas grand'chose avec lui. Toutefois il parla avec la Reine et avec aucuns des principaux ministres, et, après avoir séjourné sept ou huit jours, il part pour aller trouver M. le prince et emmène avec lui madame de Nevers, qui, pour être lors fort grosse, faisoit état d'aller gagner Nevers pour y faire ses couches.

Le même jour, se fit l'entrée du Roi et de la Reine dans Bordeaux avec de grandes pompes et magnificences, et plusieurs cérémonies accoutumées en semblables occasions.

Le 29 dudit mois, M. le comte de Saint-Pol revint encore à la cour, étant allé à Fronsac pour ne se trouver à toutes ces cérémonies, à cause du différend qu'il avoit avec M. de Guise pour la préséance.

En ce même temps, et vers les derniers jours du mois de novembre et premier décembre, l'on commence à mettre en délibération le partement de Leurs Majestés de Bordeaux, quand elles iroient et en quel état elles laisseroient la province. Les avis en étoient bien divers, et non sans cause. Ceux qui dissuadoient le partement disoient que l'on étoit au fort de l'hiver, en la plus forte et fâcheuse saison de l'année, à la tête d'une armée ennemie qui approchoit toujours; qu'il n'y avoit nulle apparence de commettre Leurs Majestés aux dangers et incommodités d'une rude saison et d'une armée ennemie forte, et qui avoit le pays

favorable ; que d'ailleurs la province de Guienne, et spécialement la ville de Bordeaux, se voyoient menacées de rudes assauts, tant pour voir la province couverte de gens, ou de la religion prétendue réformée, et qui par conséquent se déclaroient ennemis du Roi, ou des catholiques pleins de mauvaise volonté ; que d'ailleurs les habitans de la ville de Bordeaux n'étoient pas trop bien assurés, se confioient fort peu en l'expérience et conduite de M. le maréchal de Roquelaure, que l'on estimoit du tout incapable pour s'opposer à telles affaires ; et déclarant que si on les abandonnoit en cette sorte, ils aviseroient à leur sûreté et conservation, aucuns faisant sentir qu'ils auroient recours à M. le prince s'il approchoit et que le Roi reculât, qu'il n'y avoit nul moyen d'empêcher ce désordre, que par le séjour du Roi à Bordeaux, dont il étoit convié et supplié par la province, par la ville, par le parlement et par tous les ordres.

D'autre côté, l'on disoit qu'il n'y avoit aucune apparence d'alléguer l'incommodité de Leurs Majestés par les chemins, dont on les garantiroit facilement, moins encore le manquement de sûreté pour l'armée ennemie, en ayant une plus forte à la tête, et tant de troupes qui arrivoient de toutes parts ; que, pour le regard de la sûreté de la province et de la ville de Bordeaux, l'on y laisseroit de si bonnes forces qu'il n'y auroit rien à craindre ; que si M. le prince en approchoit, outre les forces qu'on laisseroit dans la province, il seroit toujours suivi du Roi, qui l'empêcheroit de rien entreprendre, et assureroit un chacun. Mais la plus forte raison étoit qu'il n'y avoit point d'argent ni moyen d'en recouvrer, par prêt ni autre-

M. de Mayenne, M. de Longueville et
lon, et sembloit qu'ils eussent fait q
tures de paix et d'accommodemen
mais quand il fut arrivé, il montr
poser, mais seulement à écoute
l'on ne fit pas grand'chose ave
avec la Reine et avec au
nistres, et, après avoir sé
part pour aller trouver
lui madame de Nevers
faisoit état d'aller
couches.

Le même jou
Reine dans Bo
gnificences,
semblables

Le 29 … avoient
encore … étant invités, les
trou … séjour de leurs maisons et
qu' … leurs familles, enfans et autres sem-
… a apparence que cette dernière raison a
… de force que tout le reste, car on prit réso-
lution de partir de Bordeaux.

Cependant on eut avis que M. le prince avoit signé les articles qui lui furent envoyés par ceux de la religion prétendue réformée assemblés à Nîmes, moyennant lesquels ils promettoient de joindre les armes de tous leurs corps avec les siennes, ce qui fit croire que les affaires se brouilloient de plus en plus, mondit sieur le prince étant déclaré leur chef.

Vers le 5 ou le 6 dudit mois, M. de Guise partit de Bordeaux pour aller commander l'armée du Roi qui

Châteauneuf — sur-Charente, et celle de
en étoit qu'à trois ou quatre lieues vers
proche de Saint-Jean-d'Angely ; et
en ces mêmes jours qu'il la faisoit
Charente à Taillebourg, qui eût été
Dordogne, mais cela ne continua
e partie de ladite armée avoit
se mettre dans Pons.
mêmes jours se faisoit une
t de messieurs de Mont-
échal de Lesdiguières,
pour aviser ensemble
inces de Dauphiné,
et autres circon-
Roi, et de lever
attaquer et châtier ceux
pas en leur devoir. Cette as-
beaucoup de réputation pour le bien
s de Sa Majesté.

Le 10 du mois de décembre, le Roi, assisté de la Reine sa mère, alla tenir son lit de justice en son parlement de Bordeaux avec les cérémonies accoutumées.

Le même jour arriva près de Leurs Majestés M. le duc de Nemours, qui, plusieurs années auparavant et même devant la mort du feu Roi, avoit toujours été en Savoie sur l'espérance d'épouser une des filles du duc; mais voyant qu'on l'entretenoit d'espérances seulement, et qu'on ne lui vouloit tenir ce qu'on lui en avoit fait espérer, il s'en étoit retiré quelques années auparavant, et avoit passé une partie de ce temps-là à Grenoble près M. le maréchal de Lesdiguières. Il vint

ment, dans la ville de Bordeaux, tant par la mauvaise volonté des habitans, que pour être en une extrémité du royaume, où l'on ne pourroit avoir les correspondances nécessaires avec toutes les autres provinces du royaume; que cette nécessité d'argent réduisoit les affaires à une extrême nécessité, tant pour n'avoir moyen de faire faire montre aux soldats de l'armée, ni à ceux que l'on avoit nouvellement levés, qui à cause de cela se débanderoient, et seroit à craindre ensuite que l'on ne se trouvât en plus grand péril; que l'on pourroit recouvrer argent lorsque l'on seroit seulement à Poitiers, parce que de là l'on agiroit en diverses provinces, et la correspondance seroit plus facile du côté de Paris. Voilà les raisons qui étoient alléguées de l'autre part; mais il y en avoit encore une autre, c'étoit l'inclination que le Roi, la Reine-mère, et plusieurs du conseil et autres, avoient de retourner du côté de Paris, y étant invités, les uns à cause du gracieux séjour de leurs maisons et commodités, de leurs familles, enfans et autres semblables; et y a apparence que cette dernière raison a eu autant de force que tout le reste, car on prit résolution de partir de Bordeaux.

Cependant on eut avis que M. le prince avoit signé les articles qui lui furent envoyés par ceux de la religion prétendue réformée assemblés à Nîmes, moyennant lesquels ils promettoient de joindre les armes de tous leurs corps avec les siennes, ce qui fit croire que les affaires se brouilloient de plus en plus, mondit sieur le prince étant déclaré leur chef.

Vers le 5 ou le 6 dudit mois, M. de Guise partit de Bordeaux pour aller commander l'armée du Roi qui

étoit alors à Châteauneuf-sur-Charente, et celle de M. le prince n'en étoit qu'à trois ou quatre lieues vers Matha et Jarnac, proche de Saint-Jean-d'Angely; et même l'on eut avis en ces mêmes jours qu'il la faisoit passer la rivière de Charente à Taillebourg, qui eût été pour venir vers la Dordogne, mais cela ne continua pas. Bien est vrai qu'une partie de ladite armée avoit passé ladite rivière pour se mettre dans Pons.

L'on eut avis qu'en ces mêmes jours se faisoit une entrevue au Pont-Saint-Esprit de messieurs de Montmorency, de Ventadour, maréchal de Lesdiguières, d'Alincourt et autres seigneurs, pour aviser ensemble aux moyens de maintenir les provinces de Dauphiné, Languedoc, Provence, Lyonnais et autres circonvoisines, en paix sous l'autorité du Roi, et de lever une puissante armée pour attaquer et châtier ceux qui ne se tiendroient pas en leur devoir. Cette assemblée porta beaucoup de réputation pour le bien des affaires de Sa Majesté.

Le 10 du mois de décembre, le Roi, assisté de la Reine sa mère, alla tenir son lit de justice en son parlement de Bordeaux avec les cérémonies accoutumées.

Le même jour arriva près de Leurs Majestés M. le duc de Nemours, qui, plusieurs années auparavant et même devant la mort du feu Roi, avoit toujours été en Savoie sur l'espérance d'épouser une des filles du duc; mais voyant qu'on l'entretenoit d'espérances seulement, et qu'on ne lui vouloit tenir ce qu'on lui en avoit fait espérer, il s'en étoit retiré quelques années auparavant, et avoit passé une partie de ce temps-là à Grenoble près M. le maréchal de Lesdiguières. Il vint

donc en poste, et le sujet de son voyage fut que, sur l'occurrence de ces mouvemens, il venoit offrir à Sa Majesté sa personne et ses armes pour la servir, lui offrant six mille hommes de pied et cinq cents chevaux. Il fut bien vu et bien accueilli, et son offre acceptée pour servir quelque temps après, et ainsi s'en retourna en intention de revenir avec sa maison, son train et équipage.

Enfin le Roi, la Reine-mère, et la Reine sa femme, partent de Bordeaux le 17 de décembre, y passent la rivière dans des bateaux, navires et chaloupes que l'on avoit fait préparer exprès, non sans de grandes incommodités, tant à cause du mauvais temps, de la peine qu'il y a au passage de ladite rivière, que de la grande et extraordinaire quantité de carrosses, chariots, charrettes et autres bagages qu'il y avoit à la suite de Leurs Majestés. On laisse dans la ville de Bordeaux M. le maréchal de Roquelaure avec quelques troupes, là et aux environs, de celles qui avoient été nouvellement levées en la province, des commissions pour en lever d'autres, et quelques assignations pour leur paiement, afin de pourvoir avec icelles à la sûreté de la province.

La principale conduite de Leurs Majestés est commise sous le soin et autorité de M. d'Epernon, qui avoit pour cet effet le régiment des gardes et quelques autres régimens qu'il avoit nouvellement fait lever, avec la compagnie des gendarmes du Roi, celle des chevau-légers, ses gardes ordinaires, et force noblesse volontaire, avec quelques nouvelles compagnies de gens de cheval.

Leurs Majestés arrivèrent le 17 du mois à Libourne

où elles séjournèrent jusqu'au 22, tant pour pourvoir à ce qui pouvoit rester à faire pour la sûreté et conservation de la province de Guienne, que pour attendre ceux de la suite de Leurs Majestés, qui, à cause de l'incommodité des chemins et du mauvais temps, étoient demeurés derrière.

Le 24 dudit mois de décembre Leurs Majestés arrivèrent à Aubeterre, où elles séjournèrent deux ou trois jours pour y passer les fêtes de Noël. Il a été devant remarqué comme M. de Nevers vint trouver Leurs Majestés à Bordeaux, ayant auparavant eu des nouvelles de M. le prince, et vu quelques-uns de ces princes et seigneurs à leur passage de la rivière de Loire. Ce voyage étoit pour commencer quelques pourparlers d'accommodement et de pacification; mais comme il s'attendoit qu'on lui en dût faire les ouvertures particulières, et que d'ailleurs Leurs Majestés, s'attendant qu'il eût quelque charge expresse d'en parler de la part de ces princes, s'attendant ainsi les uns les autres, il ne fut pas fait alors grand discours sur ce sujet, mais seulement ledit sieur de Nevers prit permission d'aller trouver mondit sieur le prince, et, s'il le voyoit disposé de se mettre en son devoir, de le faire savoir à Sa Majesté, ou revenir lui-même pour cet effet; ensuite de quoi mondit sieur de Nevers vint trouver Leurs Majestés audit lieu d'Aubeterre, et amena avec lui M. de Thianges, avec lettres de M. le prince au Roi et à la Reine sa mère, les suppliant de donner la paix à leurs peuples et au royaume. L'ambassadeur d'Angleterre y arriva aussi en même temps, venant de voir mondit sieur le prince, lequel désiroit se rendre entremetteur de la

paix, comme en ayant charge du roi de la Grande-Bretagne son maître; et y arrivèrent aussi des députés de cette assemblée de ceux de la religion prétendue réformée qui se tenoit à Nîmes, portant lettres à même fin et sur mêmes sujets. Leurs Majestés firent bon accueil et bon visage aux uns et aux autres, leur témoignèrent qu'il ne tiendroit pas à elles que la paix ne se fît, qu'elles ne désiroient que l'obéissance de leurs sujets, qu'elles avoient les bras ouverts pour les recevoir et oublier tout le passé, et autres paroles semblables, et firent réponse à mondit sieur le prince, lui faisant connoître la même chose, avec quelques réponses sur aucuns points proposés pour frayer le chemin qu'il faudroit tenir sur ledit accommodement.

Le 29 dudit mois Leurs Majestés arrivèrent à La Rochefoucauld, d'où M. de Nevers partit pour aller trouver mondit sieur le prince; et les députés de Nîmes furent renvoyés à leur assemblée. On y séjourna trois ou quatre jours, tant pour y passer le premier jour de l'année, et donner loisir aux gens de pied de marcher, et à tout le bagage et chariage, que pour pourvoir aux affaires qui survenoient.

Cependant M. de Guise, qui commandoit l'armée du Roi, cotoyoit toujours celle de M. le prince dans la Saintonge, pour essayer d'entreprendre sur elle, comme il y fit plusieurs desseins, mais inutilement, et plutôt à son dommage qu'autrement, par la perte qu'il faisoit de plusieurs soldats à cause du mauvais temps, et aussi que ce pays est plein de diverses rivières qui empêchent les armées de s'approcher les unes des autres; outre que mondit sieur le prince

tiroit de grandes assistances et rafraîchissemens de la ville de La Rochelle.

Ainsi se passa la fin de l'année : tout le royaume étant troublé, les uns en effet par la déclaration des particuliers contre le service du Roi, ou par le passage et oppression des gens de guerre, les autres par crainte et appréhension que le mouvement n'allât à eux.

*Journal de ce qui se passa durant l'année* 1616.

Cette année se commence en mauvais ordre et en mauvais état pour toute la France; elle est troublée de tous côtés : l'Ile de France et les villes de Soissons, Chauny, Coucy, Noyon, Château-Thierry et autres, tenoient pour M. du Maine, et troubloient jusque dans les portes de Paris. La Picardie et Corbie, le Castelet et autres méchantes places, tiennent pour M. de Longueville, et encore dans la Champagne Epernay, Sedan, et quelques autres bourgs et châteaux de M. de Luxembourg. La Normandie n'a point de places déclarées contre le service du Roi; mais il s'étoit levé et se levoit encore tant de troupes en ladite province qu'elle en étoit toute ruinée. La Bretagne est sous la crainte des armes de M. de Vendôme, ainsi qu'il sera dit ci-après; le Nivernais, le Berry, la Touraine et autres toutes ruinées par des passages; le Poitou, la Saintonge et la Guienne toutes remplies de places qui tenoient pour ceux de la religion prétendue réformée, lesquels s'étoient joints avec M. le prince; le Lyonnais, le Dauphiné et la Bourgogne, se maintenoient tellement quellement par le soin

des gouverneurs. La Provence s'est conservée par le soin du parlement ; et le Languedoc a été tellement retenu, soit par le soin de messieurs de Montmorency et de Ventadour, ou par le voisinage et réputation que cette assemblée (1), qui s'étoit faite au Pont-Saint-Esprit, desdits sieurs avec M. de Lesdiguières, d'Alincourt et autres, avoit apporté pour la manutention et conservation desdites provinces : mais il y avoit assez d'apparence que si le trouble eût encore continué, ceux de Languedoc ne fussent pas demeurés en paix, et qu'ils eussent été brouillés par ceux de la religion prétendue réformée, ainsi que ce qui s'en est ensuivi le fait connoître.

Voilà l'état auquel étoit toute la France au dedans; le dehors montrant être en paix, excepté du côté du Piémont, où les affaires ne paroissoient point accommodées au contentement des parties.

Vers le commencement du mois de janvier l'on eut avis que M. de Candale se faisoit instruire en la religion prétendue réformée, et, depuis, qu'il avoit fait abjuration de la religion catholique dans une petite ville des Cevennes, ce qui affligea encore grandement M. d'Epernon son père.

Vers le 3 ou le 4 dudit mois de janvier, M. de Guise ayant eu avis que M. le prince, M. du Maine, M. de Longueville et M. de Bouillon, étoient allés visiter M. de Sully à Saint-Maixent, il se résolut de faire une entreprise sur ladite ville, la pétarder, et prendre

(1) En cette assemblée on avoit résolu un projet d'une grande armée, non-seulement pour le maintien des provinces de delà, mais aussi pour attaquer les premiers qui se détourneroient de leur devoir, ce qui tenoit les brouillons en respect.

dedans tous ces messieurs. Ladite entreprise avoit été bien projetée, et étoit fort faisable, mais elle fut mal exécutée. Il fit faire une cavalcade à une partie de son armée, de huit ou dix grandes lieues de ces pays-là; arrivé à deux lieues de ladite ville de Saint-Maixent la nuit, il fit faire halte, tant pour donner du repos à ses troupes que pour prendre langue de ce qui se passoit dans la ville. Mais, soit qu'il eût de mauvais ou faux avis, ou que par quelques autres considérations il changeât de dessein, il s'arrêta là, sans faire avancer autres gens que quelques carabins et cavaliers, lesquels donnèrent telle épouvante en ladite ville, qu'à l'heure même, qui étoit en pleine nuit, mondit sieur le prince et M. de Longueville en partirent, et vinrent passer à demi-quart de lieue de l'armée de M. de Guise, pour chercher leur retraite vers Fontenay. M. de Bouillon se retira d'un autre côté, et ainsi tous les autres, confessant qu'ils avoient couru une grande fortune, ce qui étoit bien véritable.

J'ai dit ci-devant que Leurs Majestés s'étoient rendues à La Rochefoucauld pour y passer le premier de l'an.

Le 2 elles en partirent; le 4 elles séjournèrent à Civray, et arrivèrent à Poitiers le sixième jour dudit mois de janvier.

Le lendemain 7 dudit mois de janvier M. de Nevers arriva en ladite ville de Poitiers, revenant de devers M. le prince, et apporta une grande disposition de tous ces princes et seigneurs pour parvenir à une pacification des troubles, avec prières à Leurs Majestés de députer quelques personnes vers eux pour conférer de l'ordre, des moyens et des sûretés que l'on

donneroit de part et d'autre pour y parvenir. Pour cet effet Leurs Majestés choisissent messieurs le maréchal de Brissac et de Villeroy, lesquels ils envoyèrent vers mondit sieur le prince, et M. de Nevers retourne avec eux. Ils pensoient que l'entrevue se devoit faire à Niort, mais depuis il leur convint d'aller à Fontenay : ils avoient pouvoir de traiter et accorder de toutes conditions nécessaires pour donner sûreté à un traité et conférence.

Cependant les armées du Roi et de M. le prince demeuroient toujours en face l'une près de l'autre : celle de Sa Majesté beaucoup plus forte en nombre d'hommes et en toutes autres qualités, mais l'une et l'autre grandement fatiguées à cause de la rigueur de la saison, et de la difficulté qu'il y avoit à faire porter des vivres, et à faire faire montre; et ce qui perdoit le plus les soldats en l'une et en l'autre armée, fut que l'année ayant été très-abondante en vins, les soldats burent quantité de ces vins nouveaux, qui leur apportèrent de très-grandes maladies, et la mort à une très-grande partie.

En ces mêmes jours l'on eut avis que M. le duc de Vendôme, qui jusqu'alors s'étoit tenu coi, se disant toujours serviteur du Roi, ayant eu même des commissions de Sa Majesté pour lever des gens de pied et de cheval pour son service, commençoit à faire de grandes et extraordinaires levées, et beaucoup plus grandes que les commissions qu'il avoit; qu'il faisoit de grandes dépenses pour s'assurer des hommes et des soldats de toutes qualités, et même qu'il tenoit à quelques-uns des paroles assez licencieuses contre le service du Roi; et de plus qu'il y avoit quelques

allées et venues de M. le prince et des députés de ceux de la religion prétendue réformée. Cela commença à donner à Leurs Majestés mauvaise opinion de ses intentions, encore qu'il protestât toujours par lettres, et par gens envoyés exprès, de sa fidélité et affection à leur service.

Pendant le séjour de Leurs Majestés à Poitiers, M. de Guise et la plupart des chefs de l'armée viennent visiter Leurs Majestés. Là on met en considération que ladite armée demeureroit inutile pendant la rigueur de l'hiver; qu'elle n'étoit que trop grosse en nombre d'hommes pour s'opposer à celle de M. le prince, qui, de son côté, étoit en mauvais état; que les maladies étoient grandes de part et d'autre. Sur cela, et sur autres considérations, on prend résolution de licencier une partie de toutes les troupes, et réduire l'armée à un nombre plus limité et plus leste, lequel on logeroit dans des villes et bourgs, attendant la saison de la mettre en campagne; ensuite de quoi plusieurs troupes fatiguées de faim et de maladie se débandent d'elles-mêmes.

Vers le 13 dudit mois la Reine-mère ayant eu quelques avis, ou ayant pris opinion d'elle-même que M. le commandeur de Sillery avec quelques autres de sa cabale, traitoient quelque chose contre l'autorité d'elle et de M. le maréchal d'Ancre, commanda audit sieur de Sillery de se retirer de la cour. Il partit dès le lendemain de Poitiers.

Le 18 dudit mois Leurs Majestés ont avis que messieurs le maréchal de Brissac et de Villeroy, toujours assistés de M. de Nevers, étoient entrés en traité et négociation avec M. le prince, M. de Bouillon et au-

tres, et qu'il s'y parloit de quelque trève ou surséance d'armes.

Cependant l'on mit en délibération si Leurs Majestés séjourneroient à Poitiers, pour y attendre ce qui réussiroit de cette conférence, ou si elles passeroient outre, les uns disant jusqu'à Tours seulement, et autres jusqu'à Paris. Pour ces trois propositions y avoit diverses raisons et considérations alléguées de part et d'autre.

Ceux qui étoient d'avis de séjourner à Poitiers, disoient que Leurs Majestés seroient près de leur armée, et que par leur proximité et présence ils y retiendroient beaucoup de personnes qui s'en vouloient retirer, et tiendroient toutes choses en état et devoir; que si elles s'en éloignoient tout se débanderoit; d'ailleurs que si l'on avoit à traiter et négocier avec M. le prince, il seroit bien plus facile d'entrer en traité et de prendre promptement des conclusions et résolutions, étant près les uns des autres, qu'en étant éloignés; que si on s'éloignoit toutes choses tireroient à la longue, et cependant les peuples et toute la France se ruinoient, et telles autres raisons.

Ceux qui étoient d'avis que l'on allât jusqu'à Tours ne s'éloignoient pas de ces considérations, mais disoient que la ville de Poitiers étoit entièrement ruinée du passage de Sa Majesté et de toute sa cour et suite, du long séjour qu'elle y avoit fait, du passage et séjour de Sa Majesté à diverses fois, et de celle de mondit sieur le prince; que cela rendoit la ville et le pays fort stériles de vivres; tellement qu'il étoit fort difficile d'en recouvrer, même pour la nourriture des chevaux; que d'ailleurs la maladie s'étoit mise

dans l'armée, qui par la retraite que l'on prenoit dans Poitiers avoit tellement infecté la ville, que la mortalité s'y mettoit par dyssenterie et fièvres continues, qu'il n'y avoit plus de maisons où il n'y eût beaucoup de malades et quantité qui en mouroient. L'on ajoutoit à cela la nécessité d'argent qui étoit tant en la maison et finance du Roi que parmi les particuliers, et la grande difficulté qu'il y avoit d'en recouvrer, pour ne trouver gens de crédit et accommodés dans Poitiers, comme l'on feroit à Tours, d'où, en un besoin, l'on en pourroit recouvrer de Paris, étant l'accès et le chemin plus court et plus facile; et, pour le regard du traité, l'on pourroit choisir quelques lieux entre le Poitou et la Touraine, et autres considérations.

Ceux qui étoient d'avis que Leurs Majestés allassent à Paris, représentoient le grand train et chariage qui étoit à la cour, chargée de reines, princesses et dames, toutes grandement fatiguées et incommodées, qui étoient parties de Paris comme pour aller à des noces et non à la guerre; qu'il falloit mener la Reine-mère dans cette ville pour la mettre en repos; que Leurs Majestés mêmes ne peuvent être assurées de leur santé parmi tant d'incommodités; que toutes nécessités de vivres pour hommes et chevaux, habits, linges, argent, montures et autres commodités, leur défailloient, sans moyen d'en recouvrer ailleurs qu'à Paris; que les humeurs des Parisiens s'aigrissoient par la longue absence du Roi et de la cour; qu'il n'étoit pas besoin que Leurs Majestés demeurassent pour la conservation de l'armée, que l'on pouvoit laisser sous la conduite de M. de Guise;

canciés de leur armée, dont il trouvoit bon nombre; car il n'y a rien si déplaisant aux capitaines et aux soldats que de se voir congédiés, leur espérance étant toujours à la guerre; tellement qu'en ces occasions ils s'attachent bien volontiers auprès du premier qui les veut employer. Sur quoi leursdites Majestés résolurent d'envoyer vers ledit sieur de Vendôme M. de Vic, pour lui commander et ordonner qu'il eût à licencier toutes lesdites troupes, lesquelles demeuroient inutiles en la saison où l'on étoit, et ne servoient qu'à ruiner les peuples et le pays où elles étoient. Ledit sieur de Vendôme protesta sur cela de sa fidélité et obéissance, tant par lettres que par personnes qu'il envoya exprès vers Leurs Majestés; répond qu'il est prêt à licencier une partie desdites troupes, et à retenir seulement ce que Leurs Majestés trouveroient bon; mais que les ayant levées pour leur service, il les supplioit de faire donner argent pour le licenciement, et pour l'entretènement de ce qui seroit retenu; ce qui étoit un prétexte qu'il prenoit pour retenir toujours lesdites troupes auprès de lui, avec lesquelles il avoit dessein d'entrer dans la Bretagne, pour brouiller dans cette province dont il étoit gouverneur. Et de fait, il étoit alors vers le Vendômois et le Maine, et tiroit du côté d'Anjou.

Cependant les maladies continuoient et augmentoient grandement, tant parmi les troupes du Roi que dans celles de M. le prince, et y engendroient de très-grandes mortalités, desquelles même on se ressentoit grandement dans la cour et à Tours.

Lorsque le Roi se résolut de faire tenir la conférence à Loudun, dont il a été parlé, il trouva bon

aussi que madame la comtesse de Soissons et madame de Longueville y fussent conviées ; et de fait, il les manda, la première étant à Paris, d'où elle n'avoit bougé, et l'autre à Soissons.

Leurs Majestés étant averties de la réponse qu'avoit faite M. de Vendôme à M. de Vic, et voyant qu'il continuoit toujours à lever et assembler des troupes, et à marcher, dépêchent vers lui le sieur de Vignoles, avec commandement de séparer et licencier lesdites troupes sur peine de désobéissance, et de s'éloigner de la Bretagne où il approchoit ; qu'en cas d'obéissance le Roi trouvoit bon de lui entretenir un certain nombre de cavalerie et d'infanterie, attendant ce que deviendroit la négociation et traité que l'on alloit faire ; et en outre, qu'il donneroit décharge à tous ceux qui étoient près de lui et qui avoient levé, bien que sans commissions de Sa Majesté. Ledit sieur de Vignoles le va trouver, lui rend les lettres du Roi, et lui fait lesdits commandemens. Il proteste toujours de fidélité et d'obéissance, en écrit à Sa Majesté des lettres fort expresses, essaie de tenir cette affaire en négociation pour demeurer armé, et fait ce qu'il peut cependant pour faire croire à Leurs Majestés qu'il n'a autre intention que de les servir. Mais Leurs Majestés, qui par beaucoup de marques évidentes s'aperçoivent du contraire, commencent à se défier de lui, et faire loger et approcher des troupes auprès des siennes, en résolution de le forcer s'il n'obéit ; et de fait, bientôt après le Roi eut avis certain, même de M. le prince, qu'en même temps qu'il faisoit ces promesses et donnoit ces assurances à Sa Majesté, il lui en donnoit de semblables et plus ex-

presses par écrit, signées et écrites de sa main; tellement qu'on commença à le considérer comme ennemi, et à mander de tous côtés que l'on s'en défiât, et que l'on y prît bien garde.

Vers les premiers jours du mois de février, Leurs Majestés commencèrent à mettre en délibération quelles personnes elles députeroient pour aller à ladite conférence assignée à Loudun. La délibération en dura deux ou trois jours; enfin le 6 dudit mois elles nommèrent lesdits sieurs maréchal de Brissac et de Villeroy, et avec eux les sieurs président de Thou, de Vic, et de Pontchartrain, conseillers au conseil d'Etat, le dernier secrétaire des commandemens, auxquels elles font dépêcher les pouvoirs et instructions nécessaires.

Cependant madame la comtesse de Soissons et M. son fils arrivèrent à Tours près Leurs Majestés, et se préparent aussi pour aller à Loudun au même temps que les députés s'y achemineroient, qui partirent le 10 dudit mois, et y arrivèrent le 12, accompagnés de M. de Nevers, qui s'étoit rendu exprès auprès de Leurs Majestés pour cet effet, voulant continuer le même soin qu'il avoit commencé d'apporter pour mettre cette négociation en avant, et la faire réussir à bonne fin. Madame de Longueville arriva aussi un jour ou deux après à Tours, et ensuite continua son voyage à Loudun.

Maintenant il est à noter que la plupart des affaires de France sont arrêtées attendant ce que deviendra la conférence de Loudun, sur laquelle chacun a les yeux tournés tant d'un que d'autre parti. Mais l'on ne rapportera pas ici toutes les particularités qui se

passèrent dans ladite conférence, ni quelles personnes s'y trouvèrent avec M. le prince, et comme ils s'y comportèrent. Cela sera écrit ailleurs (1); mais nous coulerons légèrement ce qui se passoit près Leurs Majestés durant la tenue d'icelle.

En ce même temps et vers le 13 dudit mois de février, le Roi eut avis que M. de Vendôme joignoit ses troupes avec celles de M. le prince, et qu'il se déclaroit ouvertement pour lui; et, un jour ou deux après, les députés que le Roi avoit envoyés à Loudun lui mandèrent que mondit sieur le prince avouoit mondit sieur de Vendôme pour être de son parti, et qu'il le comprenoit en la trève et suspension d'armes qu'il avoit faite. De fait, cinq ou six jours après ledit duc de Vendôme se rendit à Loudun avec M. le prince, ce qui le fortifia grandement à cause du grand nombre de troupes qu'il avoit, comme dit est, assemblées; et en cela il montra procéder de mauvaise foi, vu les assurances qu'il avoit tant de fois données et réitérées par envoi de gentilshommes exprès, et par plusieurs lettres écrites au Roi et à la Reine sa mère, de sa fidélité et affection à leur service, même durant et depuis celles qu'il écrivoit à M. le prince. Cela éleva les prétentions et courage de M. le prince sur le commencement de cette conférence.

En ces mêmes jours M. le comte de Saint-Pol, qui avoit été pourvu du gouvernement d'Orléans, partit d'auprès Leurs Majestés pour aller prendre possession dudit gouvernement. Vers la fin dudit mois, M. de Bouillon, conseiller d'Etat, qui avoit été auparavant bien avant employé aux affaires, eut commandement

(1) Voyez à la fin de ces mémoires.

presses par écrit, signées et écrites de sa main; tellement qu'on commença à le considérer comme ennemi, et à mander de tous côtés que l'on s'en défiât, et que l'on y prît bien garde.

Vers les premiers jours du mois de février, Leurs Majestés commencèrent à mettre en délibération quelles personnes elles députeroient pour aller à ladite conférence assignée à Loudun. La délibération en dura deux ou trois jours; enfin le 6 dudit mois elles nommèrent lesdits sieurs maréchal de Brissac et de Villeroy, et avec eux les sieurs président de Thou, de Vic, et de Pontchartrain, conseillers au conseil d'Etat, le dernier secrétaire des commandemens, auxquels elles font dépêcher les pouvoirs et instructions nécessaires.

Cependant madame la comtesse de Soissons et M. son fils arrivèrent à Tours près Leurs Majestés, et se préparent aussi pour aller à Loudun au même temps que les députés s'y achemineroient, qui partirent le 10 dudit mois, et y arrivèrent le 12, accompagnés de M. de Nevers, qui s'étoit rendu exprès auprès de Leurs Majestés pour cet effet, voulant continuer le même soin qu'il avoit commencé d'apporter pour mettre cette négociation en avant, et la faire réussir à bonne fin. Madame de Longueville arriva aussi un jour ou deux après à Tours, et ensuite continua son voyage à Loudun.

Maintenant il est à noter que la plupart des affaires de France sont arrêtées attendant ce que deviendra la conférence de Loudun, sur laquelle chacun a les yeux tournés tant d'un que d'autre parti. Mais l'on ne rapportera pas ici toutes les particularités qui

passèrent dans ladite conférence, ni quelles personnes s'y trouvèrent avec M. le prince, et comme ils s'y comportèrent. Cela sera écrit ailleurs (1); mais nous coulerons légèrement ce qui se passoit près Leurs Majestés durant la tenue d'icelle.

En ce même temps et vers le 13 dudit mois de février, le Roi eut avis que M. de Vendôme joignoit ses troupes avec celles de M. le prince, et qu'il se déclaroit ouvertement pour lui; et, un jour ou deux après, les députés que le Roi avoit envoyés à Loudun lui mandèrent que mondit sieur le prince avouoit mondit sieur de Vendôme pour être de son parti, et qu'il le comprenoit en la trève et suspension d'armes qu'il avoit faite. De fait, cinq ou six jours après ledit duc de Vendôme se rendit à Loudun avec M. le prince, ce qui le fortifia grandement à cause du grand nombre de troupes qu'il avoit, comme dit est, assemblées; et en cela il montra procéder de mauvaise foi, vu les assurances qu'il avoit tant de fois données et réitérées par envoi de gentilshommes exprès, et par plusieurs lettres écrites au Roi et à la Reine sa mère, de sa fidélité et affection à leur service, même durant et depuis celles qu'il écrivoit à M. le prince. Cela éleva les prétentions et courage de M. le prince sur le commencement de cette conférence.

En ces mêmes jours M. le comte de Saint-Pol, qui avoit été pourvu du gouvernement d'Orléans, partit d'auprès Leurs Majestés pour aller prendre possession dudit gouvernement. Vers la fin dudit mois, M. de Bouillon, conseiller d'Etat, qui avoit été auparavant bien avant employé aux affaires, eut commandement

(1) Voyez à la fin de ces mémoires.

de se retirer de la cour, pour les mêmes considérations que l'on avoit eues pour M. le commandeur, et furent aussi quelques autres particuliers conseillés de s'éloigner et absenter. Sur l'avis que l'on eut de la révolte de M. de Vendôme, l'on envoya quelques troupes du côté de la Bretagne, et l'on donna pouvoir à M. le comte de Brissac d'en assembler de nouvelles, afin d'empêcher qu'il n'y pût rien entreprendre.

Nous n'avons pas grand'chose à écrire de ce qui se passa en ce mois, d'autant que toute la visée des desseins et des affaires étoit sur le succès de la conférence de Loudun, et sur ce qui s'y passeroit.

Le Roi en avoit souvent des nouvelles, mais tout le commencement étoit sur des pointilles et sur des difficultés d'articles généraux, le particulier n'ayant point encore été mis en considération. Cependant la suspension d'armes continue toujours, et le peuple de tous côtés est misérablement foulé et opprimé de la quantité de gens de guerre de part et d'autre qui tenoient la campagne.

Au commencement dudit mois, le Roi, se servant de la commodité de la suspension d'armes et de ses chevaux d'artillerie qui étoient inutiles, envoya quérir à Paris huit pièces de canon, et quantité de poudre, boulets et autres munitions qu'il fit venir à Orléans.

L'on se préparoit à la guerre sur les avis que l'on avoit des grandes difficultés qui se faisoient à la conférence de Loudun, et du peu d'apparence qu'il y avoit d'accord; cependant le Roi s'alla promener à Amboise et jusqu'à Blois.

La suspension d'armes, qui avoit été accordée par

messieurs de Brissac et de Villeroy dès lors qu'ils résolurent la conférence, pour la facilité d'icelle, fut toujours continuée de temps en temps, encore que ce fût contre l'inclination du Roi et de la Reine sa mère, qui voyoient que cependant le peuple souffroit et languissoit grandement par les grandes oppressions que les gens de guerre faisoient de tous côtés, et sur les difficultés et longueurs qu'ils reconnoissoient que M. le prince de Condé et ceux de son parti apportoient pour l'accommodement des affaires, et sur les grandes et exorbitantes demandes qu'ils faisoient pour leur particulier. Leurs Majestés furent conseillées par plusieurs fois de ne plus prolonger la suspension d'armes; et, d'ailleurs, l'on voyoit bien que si la suspension finissoit sans une entière résolution de la paix, toute la conférence se rompoit, et ne falloit plus parler d'accord; car tous ces princes et seigneurs qui étoient venus de toute part trouver M. le prince à Loudun, sous la sûreté et le bénéfice de la suspension d'armes, et sans lesquels mondit sieur le prince ne pouvoit traiter, s'en vouloient retourner chacun en sa province, avant que le temps de ladite suspension expirât: tellement que ce qui étoit à considérer étoit si la paix étoit plus utile au Roi que la guerre, d'autant qu'il falloit patienter avec mondit sieur le prince pour amener lui et les siens à la résolution de la paix, à laquelle, en son particulier, il se montroit assez disposé; et pour remettre les affaires à la guerre, il n'y avoit qu'à ne continuer point la suspension d'armes.

Or les avis étoient différens sur ce sujet: ceux qui désiroient la guerre disoient que c'étoit une grande

honte à l'autorité du Roi de voir les dommages que le peuple souffroit, et les insolentes demandes que M. le prince et les siens faisoient, lesquelles leur étant accordées, ce seroit leur donner force et moyens pour faire ci-après ce qu'ils n'avoient pu exécuter à présent; que ses troupes étoient foibles; que ceux qui l'avoient assisté étoient las de lui, par la grande nécessité où ils le voyoient; que ni lui ni ses gens de guerre n'avoient moyen de se soutenir que par les exactions et pilleries qu'ils faisoient à la faveur de la suspension d'armes sur les peuples; que toutes les grandes villes du royaume, tous les peuples, tous les officiers de la couronne et les principaux seigneurs étant demeurés fermes au service du Roi, qui d'ailleurs tenoit tous les passages des rivières, il n'y avoit nul doute que par la guerre mondit sieur le prince et les siens seroient bientôt ruinés, et le Roi remis en pleine et entière autorité, etc.

Ceux qui étoient pour la paix disoient au contraire que le Roi étoit fort mal reconnu; que M. le prince avoit attiré près de lui la plupart des princes et seigneurs du royaume; que ce qui restoit auprès du Roi, étant la plupart bien ébranlés, les uns par mécontentement ou la jalousie des autres; les autres pour n'être récompensés selon qu'ils pensoient le mériter; les autres pensant trouver leur avantage dans le désordre, et pour jouir de la licence et liberté dont jouissoient ceux qui étoient avec mondit sieur le prince, lesquels commettoient impunément tous ravages, excès et insolences; les autres par légèreté et infidélité : en somme, l'on voyoit fort peu de sûreté parmi eux, les uns et les autres parlant inso-

lemment avec peu d'obéissance; avec cela il y avoit grande nécessité de moyens de vivres et d'argent pour continuer la guerre, beaucoup de ceux qui faisoient bonne mine étant prêts à se déclarer contre le Roi si l'on reprenoit les armes; les grandes villes, qui seules maintenoient la réputation des affaires du Roi, lassées, tant à cause des désordres et oppressions que toutes les troupes, tant amies qu'ennemies, avoient commis et commettoient journellement, jusque dans leurs faubourgs, qu'à cause des veilles et peines qu'il leur falloit prendre pour leur garde et sûreté, ce qui débauchoit et appauvrissoit tous les artisans, qui entroient en nécessité; tellement qu'au lieu de secourir le Roi, Sa Majesté n'en recevoit que des plaintes et des supplications d'y pourvoir.

Les parlemens et compagnies souveraines tenoient ce même langage. D'ailleurs l'on dit communément que la plus méchante paix vaut mieux qu'une bonne guerre; que la paix, quoique les conditions en fussent rudes et honteuses, seroit toujours avantageuse au Roi, pourvu qu'il en sût bien user ci-après; que par la paix il acquéroit l'obéissance entière de ses sujets; qu'avec l'obéissance il lui seroit facile par après de remettre ses affaires en splendeur et en réputation. Avec cela les reines, les princesses et dames, et la plupart de ceux du conseil et de la suite de Leurs Majestés, à qui la guerre n'apportoit que peines, fatigues et dommages, concluoient tous pour la paix, comme l'on se porte ordinairement à son intérêt et à sa passion; enfin tout cela l'emporta, et fut résolu de continuer la suspension d'armes, pour rechercher tous honnêtes moyens de parvenir à une

pacification; et fut ladite suspension d'armes toujours continuée de temps en temps, et néanmoins l'on prenoit toujours soin de s'assurer et fortifier de gens, d'argent et de munitions, en cas de rupture.

Les maladies continuent grandement dangereuses, tant à Tours qu'à Loudun et en divers lieux, villes et endroits, et beaucoup de personnes qualifiées en meurent; entre autres M. Dolé, dont on a parlé, qui étoit des principaux du conseil du Roi, mourut à Tours; d'autres gentilshommes et personnes qualifiées moururent à Loudun et ailleurs. M. le prince tomba malade vers le 15 ou le 18 dudit mois, et fut en telle extrémité de maladie, qu'il fut huit ou dix jours que l'on croyoit chaque jour qu'il dût rendre l'ame, ce qui donna encore beaucoup de peines et traverses à la conclusion du traité de pacification, pour les grandes difficultés que les députés de ceux de la religion prétendue réformée y apportoient; et pour raison de quoi il fallut que madame la comtesse de Soissons mît la main avec autorité à Loudun, laquelle on respectoit à cause de sa qualité, et y travailla dignement et avec affection. Mais enfin, après une longue maladie, mondit sieur le prince revint en convalescence et recouvra sa santé.

Ces maladies, qui étoient si ordinaires et si fréquentes à Tours, firent résoudre le Roi et les Reines sa femme et sa mère, d'en partir avec leur cour et suite le 20 dudit mois et d'aller à Blois, où ils séjournèrent jusqu'au 5 du mois suivant.

Leurs Majestés, qui quelque temps auparavant étoient entrées en quelques soupçons ou mécontentement de l'administration de M. le chancelier, s'é-

toient résolu de lui donner un garde des sceaux, et, pour cet effet, avoient jeté les yeux sur M. du Vair, premier président du parlement de Provence. Elles lui avoient donc mandé par dépêches secrètes de s'en venir au plus tôt les trouver, sans autrement publier le sujet de son voyage. Devant que de partir de Tours, Leurs Majestés eurent avis que, pour obéir à leur commandement, il s'étoit résolu de se mettre en chemin pour venir. Et quand elles furent arrivées à Blois, ayant eu avis qu'il s'approchoit, elles lui mandent d'aller droit à Paris les attendre. Cependant la Reine-mère commande à M. le président Jeannin (à qui par quelque déférence elle offre la garde des sceaux, dont il s'excusa) de faire savoir à M. le chancelier que pour aucunes bonnes considérations le Roi et elle avoient résolu d'établir un garde des sceaux pour le soulager de la peine et fatigue qu'il avoit; que l'on ne délaisseroit pour cela de se servir de lui aux principales affaires (ce qui n'étoit que pour adoucir l'aigreur de la chose), mais qu'il falloit qu'il se résolût à remettre lesdits sceaux, etc.

M. le chancelier, qui avoit auparavant eu quelques avis de cette affaire, ne s'en trouva pas beaucoup étonné, pria M. le président Jeannin de supplier Leurs Majestés, leur représentant qu'en les bien servant, comme il avoit toujours fait, il avoit fait beaucoup des plus grands du royaume ses ennemis et envieux, qu'il leur plût le maintenir en leur protection et sauvegarde, et lui continuer les états, entretènemens et pensions attribuées à cette charge, ainsi que l'on avoit fait en cas semblables aux autres de la même qualité, et d'être honoré de la continuation

de leur bienveillance, avec autres discours sur ce qu'alors et sans raison Leurs Majestés avoient pris autre impression de lui qu'il n'avoit mérité.

Tous ces discours et supplications étant rapportées à Leurs Majestés, elles accordèrent facilement ce que désiroit ledit sieur chancelier, lequel, trois jours après avoir scellé en public selon l'ordinaire, étant accompagné d'une bonne partie des conseillers d'État et maîtres des requêtes, vint trouver le Roi et la Reine sa mère dans le château; et après avoir fait une petite harangue qui fut fort bien reçue, il mit les sceaux entre les mains de la Reine-mère, et se retira, et partit de la cour dès l'après-dînée. Ladite dame voulut charger M. le président Jeannin de la garde des sceaux, attendant que celui qu'elle y avoit destiné fût arrivé; mais, en s'excusant, il fit sentir que ce seroit grande honte à lui, que l'on croyoit les mériter aussi bien que l'autre, de les garder pour les lui mettre entre les mains; tellement que ladite dame les fit mettre en ses coffres, jusqu'à ce que le Roi et elle fussent à Paris. Cela étoit vers la fin du mois d'avril, et ainsi se passa le reste dudit mois.

Après plusieurs allées et venues de Loudun à la cour, plusieurs demandes, instances, difficultés, résolutions, articles et autres pointilles, vidés et accommodés, enfin la paix fut résolue à Loudun entre les députés du Roi et M. le prince de Condé (qui lors commençoit à se mieux porter de sa maladie), assistés des princes, ducs, officiers de la couronne, ci-devant nommés, et des députés de l'assemblée générale de ceux de la religion prétendue réformée qui lors s'étoient rendus à La Rochelle. L'édit qui en avoit

été projeté et accordé entre eux, avec tous les articles tant publics que secrets et particuliers, furent lus et signés publiquement à Loudun le troisième jour du mois de mai, et au même instant envoyés à Sa Majesté qui les fait lire, les ratifie et renvoie à ses députés; et ainsi se sépara ladite assemblée et conférence de Loudun; et en même temps l'on envoie l'arrêt de toutes parts pour faire publier ladite paix partout, et pour faire travailler à licencier les gens de guerre d'un parti et d'autre; ce qui fut reçu avec joie et acclamation de tous les peuples, et de tous côtés.

Le 16 dudit mois, Leurs Majestés partent de Blois pour s'acheminer du côté de Paris, où elles arrivèrent et furent reçues et accueillies du peuple avec entrées en armes, étant sortis au devant douze ou quatorze mille hommes bien armés, avec démonstration d'une très-grande joie et alégresse d'un chacun. Le Roi prit son chemin par Fontainebleau où il séjourna deux ou trois jours, ce qui fut cause qu'il arriva plus tard à Paris que la Reine sa mère. M. le marquis de Rosny, qui auparavant étoit à Gergeau, y faisant la guerre pour le parti de M. le prince contre le service du Roi, vint trouver Sa Majesté à son partement d'Orléans, et l'accompagna toujours depuis jusque dans Paris.

Entre les choses qui furent accordées à M. le prince par articles particuliers, fut l'échange de son gouvernement de Guienne avec celui du Berri, et la capitainerie et gouvernement de Bourges, et la grosse Tour, qu'il fallut pour cet effet ôter des mains de M. de La Châtre qui en étoit pourvu, auquel en ré-

compense on bailla la charge de maréchal de France; outre cela on bailla encore à M. le prince la capitainerie et gouvernement de la ville et château de Chinon; et parce que ladite place n'est distante que de quatre lieues de Loudun, où M. le prince avoit été si fort malade, il pria que ladite place lui fût pareillement mise en main, afin qu'il y pût aller prendre l'air et se fortifier, ledit château étant en très-bel air; ce qui fut effectué trois ou quatre jours après la signature de la paix, et cinq ou six jours après il s'y fit porter, où il séjourna quelque temps, pendant lequel, comme il reprenoit ses forces, l'on travailloit à lui faire rendre la grosse Tour de Bourges libre, afin qu'il pût aller prendre possession du gouvernement et y faire ses entrées, comme il fit un mois après.

Le 27 dudit mois de mai, le Roi et la Reine sa mère envoyèrent quérir M. le président du Vair, qui, comme j'ai dit, étoit allé au devant à Paris y attendre Leurs Majestés : après qu'elles lui eurent dit de bouche le sujet pour lequel elles l'avoient envoyé quérir, elles lui baillèrent en main les sceaux de France, avec le même pouvoir et autorité dans les conseils qu'avoit M. le chancelier. Mais ceux qui avoient conseillé de faire éloigner M. le chancelier, n'en voulurent pas demeurer là; car leur intention étoit d'éloigner aussi des affaires tous les autres anciens du conseil du feu Roi. L'on fit disposer et résoudre M. Jeannin à quitter le contrôle général des finances; il le remit entre les mains de Leurs Majestés pour en faire pourvoir M. Barbin; et, pour quelque sorte d'honneur et de récompense, on lui laisse en apparence la charge de surintendant des finances, et

on donne au sieur de Castille son gendre, naguère de retour de l'ambassade de Suisse, la charge d'intendant des finances, lors vacante par la mort du sieur Dolé.

Vers le 19 dudit mois de mai, messieurs du Maine, de Bouillon, de La Trimouille, et quelques autres seigneurs de ceux qui avoient suivi le parti de M. le prince, arrivèrent à Paris, et firent la révérence à Leurs Majestés, où ils furent bien reçus et accueillis.

Bientôt après y arrivèrent messieurs de Sully et de Rohan, M. de Candale, et quelques autres qui furent fort bien reçus. Encore que la paix eût été signée et accordée, il restoit néanmoins quelque chose à accorder touchant M. de Longueville; car on étoit en doute s'il quitteroit le gouvernement de Picardie, en lui baillant celui de Normandie, avec quelques places particulières qu'on lui mettroit en main, comme Caen, le Pont-de-l'Arche, le vieux palais de Rouen, comme la Reine le désiroit, pour ôter tous sujets de différend entre lui et M. le maréchal d'Ancre; ou bien s'il ne bougeroit de la Picardie, et en ce cas faire changer à M. le maréchal d'Ancre, qui avoit la lieutenance générale de la Picardie, avec celle de Normandie dont étoit pourvu M. le duc de Montbazon. Cette affaire fut longuement traitée et débattue a Loudun, mais ne put être entièrement accordée au contentement de Leurs Majestés, qui fut cause que l'on remua encore cette affaire; et on fit ce que l'on put pour le persuader de prendre la Picardie, avec les conditions susdites. Mais M. de Longueville, qui reconnoissoit la grande amitié que la noblesse et le peuple de Picardie lui portoit, et d'ailleurs l'animosité

qu'il portoit contre M. le maréchal d'Ancre, ne le pouvant faire relâcher à aucune chose qui fût de son contentement, fut cause qu'il se résolut de ne vouloir bouger de Picardie et de rejeter toutes autres offres.

Cela fut cause que quelque temps après M. le maréchal d'Ancre se résolut de quitter la lieutenance générale de Picardie, et le gouvernement de la ville et citadelle d'Amiens à M. le duc de Montbazon, et de prendre la lieutenance générale de Normandie, avec les gouvernemens particuliers de Caen, vieux palais de Rouen et autres places et avantages que l'on avoit offerts à M. de Longueville.

Vers le 20 dudit mois de mai, M. de Luxembourg, qui étoit quelques jours auparavant parti d'auprès M. le prince en intention de venir voir Leurs Majestés, tomba malade à Orléans, et se fit porter à Gergeau où il mourut.

En ce même mois, lorsque l'on publioit la paix par toutes les provinces du royaume, il arriva un mouvement en Languedoc, qui pensa embraser toute cette province. M. de Montmorency et M. de Châtillon n'étoient pas en très-bonne intelligence; ledit sieur de Montmorency étant allé du côté du Haut-Languedoc, M. de Châtillon prend occasion de faire sentir au corps de ceux de la religion prétendue réformée, qu'insensiblement ils laissoient perdre la ville d'Aymargues, qui leur étoit de très-grande importance, située entre Montpellier, Aigues-Mortes et Uzès. Ladite place appartient en propre à M. le duc d'Uzès, lequel, quelques années auparavant, avoit mis dans le château quelques soldats catholiques sous

un gentilhomme des siens, lequel s'y fortifia aucunement pendant les mouvemens; et ceux de la religion prétendue réformée prétendoient que l'on n'y devoit mettre ni tenir aucunes garnisons dans la place, mais qu'on la devoit laisser dans l'état où elle étoit lors de l'édit, et depuis du vivant du feu Roi; tellement qu'il fut assez aisé de les émouvoir sur ce sujet, comme ils firent. Car en un instant ils assembloient des troupes de toutes parts, jusqu'à trois ou quatre mille hommes, et avec l'assistance dudit sieur de Châtillon, qui n'y alloit en personne pour n'offenser le Roi ni ledit sieur de Montmorency, investissent et attaquent ledit château, le pressent et font tous actes de main.

Ledit sieur de Montmorency en étant averti y accourt, et mande ses amis et ce qu'il peut de forces, se résout de secourir ladite place; mais enfin on lui fait connoître qu'il ne le peut faire sans remettre la guerre ouvertement contre ceux de la religion, non-seulement en son gouvernement, mais par toute la France. Il fut donc conseillé d'éteindre ce feu, comme il fit par une ordonnance qu'il fit à celui qui étoit dans ledit château, de le mettre en la garde des consuls de ladite ville d'Aymargues (qui étoient de la religion prétendue réformée), que toutes nouvelles fortifications faites depuis l'édit seroient abattues, et qu'il seroit mis par lesdits consuls vingt-cinq soldats pour le garder, attendant qu'il en eût été autrement ordonné par Sa Majesté. Ainsi cette rumeur s'apaisa, mais le Roi n'approuva cette ordonnance comme étant très-honteuse, et en fit une autre avec laquelle il envoya un exempt de ses gardes pour se mettre dans la place. Mais comme ceux de la religion prétendue

réformée ne démordent pas volontiers de ce qu'ils ont en main, ils apportèrent de grands refus et difficultés sur la réception dudit exempt, et ne donnèrent pas contentement à Sa Majesté.

Voilà comme les affaires se passent pendant ledit mois de mai; et faut noter qu'encore que la paix eût été nouvellement faite, néanmoins les affaires et volontés n'étoient pas encore bien réconciliées, y ayant toujours quelque chose qui n'alloit pas bien; ce qui provenoit de la grande jalousie et envie que l'on portoit à M. le maréchal d'Ancre, toujours bien voulu et favorisé par Leurs Majestés, auquel néanmoins plusieurs des princes et seigneurs montroient bon visage pour complaire à Leurs Majestés.

La plus grande partie du mois de juin se passe à recueillir et recevoir à Paris les princes et seigneurs qui de divers endroits venoient assurer Leurs Majestés de leur affection, fidélité et service, en quoi il y avoit plus d'apparence que d'effet. L'on parle de faire de grands réglemens aux conseils de Sa Majesté et de retrancher la plupart de ceux qui y entroient; mais pour autoriser cela l'on attend M. le prince, qui dans un mois s'en vint dans sa maison de Châteauroux, et de là à Bourges, où il fait son entrée en qualité de gouverneur de la province, et y est reçu avec honneur et applaudissement.

J'ai dit comme l'on avoit résolu d'éloigner des affaires tous les anciens du conseil, pour y en mettre de nouveaux. L'on avoit congédié M. le chancelier; M. le président Jeannin avoit quitté le contrôle général des finances à M. Barbin, et vers le 12 ou 15 dudit mois, l'on dit que l'on ne peut pas avoir entière

confiance en M. de Puysieux, secrétaire d'État, qui avoit en main la charge des affaires étrangères, après avoir traité comme l'on avoit fait M. le chancelier son père, qui en pouvoit avoir du ressentiment au préjudice des affaires du Roi. L'on fait donc commandement à M. de Puysieux de se retirer et de ne s'entremettre plus des affaires; et comme il jouissoit de cette charge en survivance de M. de Villeroy, qui reprenoit en main le cours et conduite des affaires, bientôt après on fit dire à ce dernier, de la part de Leurs Majestés, qu'il étoit nécessaire, attendu son âge et pour son repos, qu'il eût quelqu'un pour le soulager en cette importante charge; que l'on avoit jété les yeux sur M. Mangot, qui étoit maître des requêtes, et avoit été pourvu de l'office de premier président de Bordeaux; mais M. de Villeroy s'en défend le mieux qu'il peut, disant que la charge lui appartient, qu'on ne la lui peut ôter sans lui faire son procès, qu'il la saura bien faire sans coadjuteur, que quand il en faudroit un, il en trouveroit de plus propre et plus expérimenté et nourri en cette charge que n'étoit ledit sieur Mangot, et dont il répondroit, et autres défenses ou excuses semblables, qui lui donnent relâche pour sept ou huit jours seulement.

Vers le 17 ou 18 dudit mois, M. de Montmorency arrive à la cour venant de son gouvernement, où il est très-bien accueilli de Leurs Majestés et de tous les princes et seigneurs, et même M. de Guise et ses frères vont au devant de lui.

Quatre ou cinq jours après arrive à Paris madame la princesse de Condé la mère, qui voit le Roi et la Reine-mère qui lui font fort bon accueil.

Chacun sait comme, dix ou douze ans auparavant, le Roi défunt avoit fait mettre prisonnier dans la Bastille le comte d'Auvergne. Il y fut du commencement mis comme accusé de la conspiration pour laquelle M. le maréchal de Biron fut condamné et exécuté; néanmoins, soit par faveur ou autrement, après y avoir demeuré quelques mois, enfin le feu Roi l'en fit sortir; mais depuis, ayant derechef été accusé de tramer et pratiquer quelques desseins et négociations avec le roi d'Espagne, il fut repris et remis dans la Bastille, où il y avoit dix ou douze ans qu'il y étoit. Dès lors de la mort du feu Roi et toujours depuis, feu M. le connétable, qui étoit son beau-père, et après sa mort, M. de Montmorency son beau-frère, avoient prié et supplié Leurs Majestés et recherché toutes sortes d'intercessions et de faveurs pour obtenir sa liberté, ce qu'ils n'avoient pu faire jusqu'alors qu'à force de poursuites, d'importunités, de prières, de supplications et intercessions des plus grands et des plus favoris. Enfin on obtient sa liberté, et il sort de la Bastille le 26 dudit mois de juin, vient trouver le Roi et la Reine sa mère, les remercier de cette grâce, et leur protester de sa fidélité et obéissance envers et contre tous.

Cependant les affaires du côté d'Italie et de Piémont s'aigrissoient grandement : il étoit survenu quelques brouilleries et différends entre les Vénitiens et l'Empereur, ou l'archiduc Ferdinand, à cause de leurs confins du côté du Tyrol. Ils arment de part et d'autre, et sous prétexte de cet armement le gouverneur du Milanais (1) comme serviteur d'Espagne, et par

(1) Ce gouverneur de Milan n'est pas celui avec lequel le traité d'Asti

conséquent de la maison d'Autriche, arme de son côté en leur faveur. Le duc de Savoie se plaint de ce que ledit gouverneur n'avoit voulu accomplir le traité d'Asti, y ayant quelque restitution de places à faire de part et d'autre, qui n'avoient pas été faites; se plaint de ce que lui, ayant désarmé suivant ledit traité, il voit ledit gouverneur de Milan son voisin et ennemi armer si puissamment. Il envoie vers le Roi sur ce sujet, lui demande assistance, ainsi qu'il l'avoit promis lors dudit traité d'Asti, qui étoit de se porter contre celui qui contreviendroit à l'exécution. Le Roi envoie M. de Béthune pour ambassadeur vers les uns et les autres. Le gouverneur du Milanais dit qu'il n'arme point contre le duc de Savoie, mais pour assister les archiducs contre les Vénitiens. Le duc de Savoie, qui dès lors amassoit de sa part toutes les forces qu'il pouvoit, dit qu'il est contraint d'armer, tant pour sa sûreté et défense de ses pays, que pour assister les Vénitiens qui sont ses alliés : ainsi l'on ne peut rien faire pour les mettre en repos les uns avec les autres. Ils arment de toutes parts, et cela sert de prétexte aux gens de guerre français que l'on licencie, ou à ceux qui ne trouvent pas leur contentement dans la paix, pour aller en ces quartiers-là en grande quantité et en troupes entières et formées, quelques défenses que l'on eût pu faire au contraire.

Pendant le mois de juillet les choses continuèrent au même état qu'au mois précédent. L'on presse grandement M. de Villeroy d'accepter M. Mangot pour coadjuteur en sa charge; il s'en défend, mais pressé

fût fait l'année précédente; c'étoit un autre qui y avoit été envoyé, et qui blâmoit fort la lâcheté et mauvaise conduite de son prédécesseur.

par le commandement de la Reine-mère, il en demande récompense : on la lui offre. Pour traiter de cette récompense il falloit avoir le consentement de M. de Puysieux, qui y avoit intérêt; on l'envoie querir, on lui commande de s'en accommoder; M. de Puysieux passe procuration à M. de Villeroy d'en traiter ainsi qu'il verroit à propos. Sur ces conventions il se rencontre beaucoup de difficultés : l'affaire est rompue, depuis renouée; enfin l'on vouloit, en quelque façon que ce fût, que ledit sieur Mangot entrât en cette charge. Cette affaire se ballotte sans y prendre aucune résolution, encore que M. le garde des sceaux et M. le président Jeannin eussent commandement exprès de s'en entremettre. Dès le commencement de cette affaire, et dès lors même que l'on commanda à M. de Puysieux de se retirer, l'on avoit parlé de congédier tous les autres secrétaires d'État, ou une bonne partie, et d'en mettre d'autres en leurs places; et d'ailleurs tout le conseil étoit en suspens, à cause du changement que l'on disoit toujours devoir se faire; et ceux qui auparavant s'entremettoient de la direction des finances ne s'en mêloient plus : tellement que toutes les affaires étoient en ce désordre et confusion, et la plus grande partie du mois se passa de cette façon, sans autre occurrence nouvelle.

Le 27 dudit mois, M. le prince de Condé arriva à Paris sur des chevaux de poste qu'il avoit pris à Etampes, par le moyen desquels il arriva plus tôt d'un jour qu'on ne l'attendoit; il vint descendre au Louvre, où il salua Leurs Majestés, qui le reçurent et accueillirent fort courtoisement, et en sorte qu'il en demeura fort content.

Le lendemain M. le prince fut visité chez lui de toutes sortes de personnes et de toutes qualités indifféremment, ce qui donna déjà quelques sujets d'ombrage à Leurs Majestés.

Le roi de la Grande-Bretagne envoie vers le Roi une ambassade fort solennelle : l'ambassadeur s'appeloit mylord Hay, Écossais, des plus grands et des plus favoris de ce royaume. Il vint pour se conjouir avec Leurs Majestés de la paix résolue dans le royaume, à laquelle son maître avoit contribué autant qu'il avoit pu. L'on croit qu'il avoit charge aussi de demander madame Christine en mariage, de la part du Roi son maître, pour le prince de Galles son fils. Il est reçu et accueilli avec tous les honneurs et traitemens que l'on peut s'imaginer; et même, ce qui ne s'étoit point accoutumé avec d'autres, tous les princes et seigneurs, et spécialement tous ceux qui avoient suivi le parti de M. le prince, le traitent et le festoient chacun à son tour, et faisoient à qui mieux pour le bien traiter et lui faire passer son temps, tellement qu'enfin il y avoit de quoi prendre jalousie.

M. le prince, qui étoit nouvellement arrivé, parle de faire résoudre la réformation des conseils : il se trouve quelque difficulté en la résolution; cependant il se déclare lui-même chef de tous les conseils en l'absence de Leurs Majestés, tant du conseil ordinaire des finances et des affaires, que du conseil de la direction des finances : tellement qu'il ne veut plus souffrir que l'on fasse aucun arrêt d'État ni ordonnance qu'il ne le signe, ni qu'il se fasse aucun paiement qu'il n'en ait part ou connoissance; ce qui

apportoit un grand préjudice à l'autorité du Roi; et, en ce faisant, chacun s'adressoit à lui pour être bien traité en ses demandes et prétentions.

Le traité qui avoit été commencé, comme j'ai dit, entre M. de Villeroy et M. Mangot, pour la charge de secrétaire d'État, avoit toujours traîné, tantôt rompu, tantôt remis; mais enfin il fut entièrement rompu, sous prétexte que M. de Puysieux n'y avoit voulu intervenir en la forme que M. Mangot le désiroit. Mais la Reine-mère, qui vouloit qu'en quelque façon que ce fût ledit sieur Mangot entrât en cette charge, fait expédier une commission audit sieur Mangot, pour l'exercer en la même forme que faisoit ledit sieur de Puysieux; et il en prêta le serment ès mains du Roi le 13 du mois d'août. L'on disoit toujours qu'il ne l'exerceroit que sous l'autorité, conduite et administration dudit sieur de Villeroy; mais ce n'étoit que par mine et en apparence, car dès lors qu'on lui en eut mis les papiers et affaires entre les mains, ledit sieur de Villeroy n'en eut plus que bien peu de connoissance.

Le 14 dudit mois d'août, Leurs Majestés eurent avis que sur un bruit ou avertissement que ceux de Péronne eurent que M. le maréchal d'Ancre, ayant eu commandement quelques jours auparavant de retirer les garnisons qui étoient dans la ville et citadelle d'Amiens, pour la remettre entre les mains de M. de Montbazon, avoit intention de loger une partie desdites garnisons dans leur ville, se résolurent, un jour que le chevalier Concini, frère dudit sieur maréchal d'Ancre, venoit dans la ville, de lui fermer les portes, et de se saisir de la personne du sieur

Favolles, qui commandoit alors dans ladite ville et château de Péronne, lequel s'étoit mis en devoir d'aller au devant de lui.

En même temps ils se barricadèrent contre le château, dans lequel il y avoit bonne garnison; mais celui qui étoit dedans en l'absence dudit sieur Favolles, étoit jeune capitaine qui, n'osant défendre la place de crainte d'offenser les habitans, permit que l'on fît des approches jusque sur le bord du fossé. Là-dessus les habitans envoient aussitôt querir M. de Longueville qui étoit alors à Abbeville, lequel y accourut, et, assisté desdits habitans qui l'aimoient, investit la place de toutes parts, la presse, et trouve moyen ensuite de faire parler aux soldats par les sentinelles. Les soldats ayant demeuré sept ou huit mois sans faire montre, se laissèrent facilement corrompre aux offres que ledit sieur de Longueville leur fit de leur faire payer ce qui pouvoit leur être dû; cela leur fit ouvrir les oreilles, et, se voyant assurés de cette promesse, ils se saisissent de la personne de celui qui leur commandoit, et livrent la place entre les mains dudit sieur de Longueville, trois ou quatre jours après qu'il fut arrivé dans ladite ville.

En cette action il y a eu deux ou trois fautes remarquables : 1°. audit sieur de Favolles, qui avoit quelque connoissance de l'émotion de ce peuple, de s'être mis sous leur pouvoir; 2°. à celui qui commandoit dans le château en son absence, de ne s'être pas défendu contre les habitans, lesquels il pouvoit intimider avec le canon seulement, et d'avoir laissé à ses soldats la liberté de parler avec ceux qui les

tenoient assiégés; et 3°. aux officiers du Roi d'avoir donné si peu d'ordre au paiement des soldats qui étoient en garnison dans une place de tant d'importance. Cependant sur le premier avis qui fut donné au Roi et à la Reine sa mère, de l'émotion de ce peuple, et qu'ils tenoient ledit château assiégé, Leurs Majestés font partir M. le comte d'Auvergne, auquel elles donnèrent pouvoir d'assembler toutes les troupes, voire même les garnisons qui étoient logées en ces quartiers-là, et font acheminer avec lui partie du régiment des gardes, des chevau-légers, et de la compagnie des gendarmes du Roi, et ce qui se put ramasser, pour donner secours audit château. Il s'y achemine et s'approche jusqu'à une lieue de ladite ville, où il se loge; mais en même temps qu'il prenoit ce logis avec lesdites troupes, la place se remettoit entre les mains dudit sieur de Longueville. Il ne laissa de s'y loger fortement, et de s'en approcher jusqu'à la portée du canon; car même l'on parloit de vouloir assiéger et forcer la place.

Mais, sur la créance que Leurs Majestés eurent que M. Mangot, le nouveau secrétaire d'État, lequel avoit été autrefois pensionnaire de la maison de Longueville, auroit quelque crédit avec lui pour lui faire relâcher ladite ville, et se mettre entièrement sous l'obéissance et l'intention de Sa Majesté, en lui proposant même quelques personnages pour y commander, qui ne dépendroient point de M. le maréchal d'Ancre, il y est envoyé pour conférer avec lui; mais il n'en rapporte autre chose, sinon qu'étant gouverneur de la province, et voyant une sédition dans la ville, il y est accouru, comme son devoir

l'y obligeoit, pour y apporter quelque ordre; qu'y étant, la place s'est remise entre ses mains, laquelle il fait garder par un gentilhomme, serviteur de Sa Majesté; que si elle le trouve bon, il la laissera entre les mains des habitans mêmes. Il s'en revient comme cela, et le 20 dudit mois M. le maréchal de Bouillon y est renvoyé pour voir s'il feroit mieux; mais il rapporte encore pis, offrant de remettre la place entre les mains de l'un de quatre gentilshommes qu'il nommeroit à Sa Majesté; ou bien il propose de laisser ladite place en la garde de M. de Longueville, comme n'en ayant aucune dans la province dont il est gouverneur, dans laquelle il puisse faire sa retraite. Enfin il ne rapporta rien qui pût plaire. Au contraire, quelques-uns le blâmoient sur ce que, lorsque l'on proposoit d'assiéger la place, il y avoit mené avec lui vingt ou trente capitaines ou soldats expérimentés, pour aider à la défendre, et même qu'il avoit fait voir à M. de Longueville les lieux les plus foibles, et le moyen de les fortifier pour la conserver.

Quelques jours après l'on eut aussi avis qu'à Soissons, Noyon et Chauny, qui étoient sous le pouvoir de M. du Maine, partie des garnisons s'étoient assemblées, et y étoient allées en troupes et en armes, ce qui offensa grandement Leurs Majestés, qui lors parloient de renvoyer encore ledit sieur du Maine vers M. de Longueville pour accommoder cette affaire.

En ces mêmes temps l'on eut avis qu'en divers endroits du royaume on tenoit des troupes de cheval et de pied sans aucun pouvoir ni commission, et sous prétexte de la guerre d'Italie et de Piémont, les uns

disant vouloir aller d'un côté et les autres d'un autre. M. le cardinal de Guise même part de la cour pour aller vers Reims, et disoit que c'étoit pour favoriser la levée de quelques troupes que M. de Guise faisoit vers la frontière de Champagne et ailleurs, pour aller assister M. de Nemours, qui en ce temps avoit quitté M. de Savoie comme mal content de lui, après même en avoir pris de l'argent pour mettre des troupes sur pied pour son assistance, et lui avoir envoyé quelques-unes desdites troupes. Il se retira en une sienne maison en Bresse, fit amas de toutes les troupes qu'il put, tant dedans que dehors le royaume, et se déclara pour le roi d'Espagne contre le duc de Savoie. Il avoit donné rendez-vous à toutes lesdites troupes vers la Franche-Comté, près du pays de Bresse, où il s'en faisoit aussi un grand amas sous l'autorité du roi d'Espagne.

En ces mêmes temps, et vers la fin du mois, l'on eut avis que tous les princes et grands qui étoient naguère revenus de Loudun avec M. le prince, et qui faisoient les rieurs de cette affaire de Péronne, faisoient de grands monopoles dans Paris, plusieurs assemblées et délibérations ensemble, et même tenoient des conseils nocturnes dans lesquels ils prenoient des résolutions d'attenter contre la personne de M. le maréchal d'Ancre; lequel en étant averti part de Paris la nuit en diligence, et se rend à Caen en Normandie : après cela lesdits conseils ne laissent pas de continuer toutes les nuits. Au commencement M. le prince faisoit quelque difficulté d'y assister, ou de se joindre aux résolutions qui y étoient prises ; mais on l'y embarqua ensuite, parce que ceux qui en étoient

les auteurs reconnoissoient qu'il leur étoit nécessaire d'avoir un chef pour la conduite de leur dessein, et qu'ayant parmi eux beaucoup de princes et grands qui ne se déféroient les uns aux autres, il leur étoit nécessaire d'avoir un prince du sang, et spécialement M. le prince. L'on essaya aussi d'y mettre M. de Guise, qui s'en excusa; il écoute, mais ne s'accorde à rien qui lui est proposé. On rapporte que, dans lesdits conseils, l'on parle d'entreprendre contre l'autorité et la personne du Roi et de la Reine sa mère, et autres semblables discours et rapports qui se faisoient chaque jour; et ce qui fit apporter créance, étoit que l'on commençoit à considérer les allées et venues, actions et paroles des uns et des autres; même mondit sieur le prince se lâche quelquefois à dire que le Roi et la Reine sa mère lui avoient plus d'obligations qu'ils ne pouvoient croire, qu'il avoit empêché ou retardé de mauvaises résolutions et intentions, et autres choses semblables.

J'ai remarqué ci-devant les soupçons, jalousies et défiances que l'on donnoit au Roi et à la Reine sa mère, des déportemens de M. le prince et de la plupart de ceux des princes et seigneurs qui étoient à la cour, et des assemblées et conseils nocturnes qu'ils tenoient. Cela continuant porta les affaires à telle extrémité que Leurs Majestés, pour leur propre sûreté et salut, sont conseillées de se saisir et s'assurer de quelques-uns des principaux d'entre eux. Et de fait, le premier jour de septembre, M. le prince étant venu au conseil qui se tenoit dans le Louvre, Leurs Majestés se résolurent de le faire arrêter au sortir d'icelui, ayant pourvu de faire mettre des personnes

affidées aux portes, et que s'il y avoit quelques-uns de ceux qu'ils vouloient pareillement faire arrêter, on les retiendroit, sinon on essaieroit de s'en assurer dans la ville aux lieux où ils seroient; mais d'autant qu'ordinairement M. le prince et les principaux du conseil, au sortir dudit conseil, venoient chez la Reine-mère pour parler des affaires, l'on estimoit plus à propos de l'arrêter là qu'ailleurs, afin de le faire plus facilement et avec moins de bruit. Ce qui fut ainsi exécuté; car, sur les onze heures du matin, après le conseil levé, mondit sieur le prince alla en la chambre de la Reine-mère, comme fit M. le garde des sceaux et quelques autres dudit conseil. Dans ladite chambre étoit M. de Rohan avec quelques autres seigneurs et gentilshommes, les secrétaires d'Etat et quelques autres; il y a apparence que, parmi ces gens-là, il y en avoit quelques-uns qui étoient attirés pour fortifier l'exécution que l'on prétendoit faire.

Le Roi et la Reine sa mère étoient dans le cabinet de ladite dame qui achevoit de s'habiller. Bien peu de temps après en sortit M. de Thémines, accompagné du marquis de Thémines et du baron de Lauzière ses deux fils, lequel vint dire à mondit sieur le prince: « Monsieur, le Roi m'a commandé de m'assurer de votre personne. » Lors mondit sieur prince voulut faire quelque résistance de paroles, ou par effet; mais aussitôt ses deux fils, l'un d'un côté et l'autre de l'autre, lui saisissent les bras, et, après quelques plaintes, on le convia de bailler son épée; puis, par la même porte qui alloit dans le cabinet, il y avoit un passage qui va gagner une petite montée qui descend à un appartement où étoit logée ladite dame Reine; on le fait passer par là,

et on l'amène en une chambre basse, où ledit Thémines, avec quelques gentilshommes choisis et quelques archers des gardes, eurent charge de le garder soigneusement. Voilà comme il fut arrêté.

Incontinent l'on envoie quelques-uns par la ville pour en arrêter quelques autres; mais ce bruit, qui fut aussitôt répandu partout, empêcha qu'ils ne le pussent faire. Au même temps voilà chacun ému. M. le maréchal de Bouillon revenoit du prêche de Charenton, ayant dans son carrosse M. de La Trimouille: on lui rapporta cette nouvelle; incontinent il s'arrêta, et, ayant un peu pensé, se résolut de monter à cheval, comme aussi fit ledit sieur de La Trimouille, et de s'en aller du côté de Soissons. Ils n'étoient pas encore éloignés des portes de Paris, que voici M. du Maine qui arrive, lequel, quand il eut entendu cette nouvelle, monte à cheval, sort de la ville sans qu'on lui apporte aucune difficulté; et, après avoir joint M. de Bouillon, se voyant avec lui soixante ou quatre-vingts chevaux et d'autres qui venoient encore, prit résolution de retourner dans la ville, et d'aller, l'épée à la main, tout droit dans le Louvre, espérant émouvoir le peuple en sa faveur (lequel il pensoit du tout porté et affectionné à sa cabale), et ainsi faire quelque grand effet; mais M. de Bouillon l'en dissuada, lui représentant que leur parti étoit trop peu assuré pour cela, qu'il eût fallu s'y être préparé, que ce seroit s'aller faire prendre ou tuer, ou mettre la tête sur un échafaud, et ainsi le dissuada, et se résolurent de cette façon-là de s'en aller du côté de Soissons.

M. de Vendôme, qui étoit dans son logis près le Louvre, surpris de cette nouvelle, monte de son côté

à cheval et s'en va du côté de La Fère. Cependant M. de Guise, qui entend cette nouvelle, s'en étonne; il envoie M. le prince de Joinville au Louvre, qui y est bien reçu, et en même temps Leurs Majestés envoyèrent M. de Vignoles vers M. de Guise pour lui faire entendre ce qui s'étoit passé; mais entre temps il se trouva des particuliers qui, à mauvaise intention, mandèrent par plusieurs messagers à M. de Guise qu'il se sauvât, et que la partie étoit faite pour lui aussi bien que pour d'autres, ce qui du tout étoit faux: cela l'étonne, et, au lieu qu'il étoit tout prêt pour venir au Louvre, se résolut de monter à cheval, emmène M. le prince de Joinville avec lui, et s'en vont du côté de Soissons, où ils servirent à un autre effet qu'on ne l'avoit prémédité, comme il sera dit ci-après. Voilà comme quoi se passa cette journée.

Au même temps on dépêcha des courriers de tous côtés pour donner avis de ce qui s'étoit passé, et dire quelque chose du sujet que Leurs Majestés avoient eu d'en venir à cette extrémité, exhortant chacun de se contenir en son devoir, et ordonnant aux villes de prendre garde à leur sûreté.

Dès le lendemain que cette action fut faite, le Roi fait M. de Thémines maréchal de France, pour le service signalé qu'il avoit rendu en cette occasion, et dont il avoit eu promesse et brevet près d'un an auparavant; et, le jour suivant, il fit aussi M. de Montigny maréchal de France, et l'envoya en Berri avec charge de commander en cette province et de faire remettre toutes les places esquelles M. le prince avoit laissé quelques gens. En ce même jour l'on promit encore à M. de Praslin et à M. de Saint-Géran de les faire

à la première occasion maréchaux de France; et l'on donna assurance à M. de Créqui de le faire duc et pair de France, outre ce qu'on promit à quelques autres. Ces grâces, ainsi disposées et promises, donnèrent de très-grands mécontentemens à d'autres qui pensoient les mériter aussi bien que ceux-ci, et dont il y eut diverses plaintes.

Cependant le Roi, voyant que cette action qui avoit été faite pouvoit causer du mouvement dans le royaume, se résout de dresser promptement une armée de dix ou douze mille hommes, tant de cheval que de pied, pour opposer aux premiers qui voudroient troubler, et, outre cela, de fortifier en cas de nécessité tous les gouverneurs des provinces qui demeuroient en leur devoir. Pour cet effet, on envoie querir M. le comte d'Auvergne avec toutes les troupes, tant de cheval que de pied, qu'il avoit ramassées et qui étoient sous sa conduite aux environs de Péronne; l'on en mande d'autres, l'on fait des revues de gens de pied, et on donne rendez-vous à tous du côté de Meaux; et cependant l'on envoie le sieur de Castille, qui avoit été ambassadeur en Suisse, dans le pays pour faire une levée de quatre mille Suisses en toute diligence.

Vers le 4 ou le 5 dudit mois de septembre, Leurs Majestés eurent avis que tous ces princes et seigneurs, qui s'étoient retirés de Paris, étoient allés à Soissons et s'étoient vus et assemblés une fois à Coucy, et une autre fois à La Fère, où M. de Longueville avoit envoyé, mais pas été; mais leur plus ordinaire demeure ou rendez-vous étoit à Soissons. M. de Nevers, qui, trois jours auparavant l'arrêt de M. le prince, avoit

été dépêché par le Roi pour aller en Allemagne vers l'Empereur, afin de faire office pour l'accommodement de cette guerre des Vénitiens et de l'archiduc, ayant appris cette nouvelle, s'arrêta en Champagne pour savoir ce que les affaires deviendroient, et cependant fait savoir de ses nouvelles à ceux qui étoient à Soissons et en tiroit d'eux.

L'on tient même que, la nuit que M. le prince fut arrêté, on eut envie de faire évader et sortir M. le comte de Soissons hors la ville, mais qu'il en fut empêché par quelques gens que la Reine-mère avoit fait tenir aux environs de sa maison pour y prendre garde.

Cependant le Roi est conseillé de faire une déclaration publique des causes et considérations qui l'ont forcé et contraint d'avoir recours à ces remèdes extrêmes, et d'avoir arrêté M. le prince prisonnier. Ladite déclaration fut expédiée le 6 dudit mois de septembre, et le lendemain 7, le Roi fut en la cour de parlement, accompagné de la Reine, sa mère, et de Monsieur, son frère. M. le comte de Soissons n'y fut pas parce qu'il étoit malade, et n'y avoit pour lors aucun prince que M. le duc d'Elbeuf qui y fût, et tous les ducs, pairs et officiers de la couronne qui lors se trouvèrent près de Sa Majesté; entre lesquels étoient M. de Sully et M. de Rohan, mesdames les princesses de Conti et la comtesse de Soissons, et tous les autres princes y furent aussi. Cette action se passa fort bien et avec une grande démonstration de zèle et d'affection au service du Roi, tant de la part du peuple qui s'étoit amassé en grandes troupes par les rues pour le voir passer avec grand témoignage et réjouissance et acclamations, que de

la part de la cour de parlement; où ladite déclaration fut lue et registrée, comme aussi un édit pour la recette des greffes.

Dès le lendemain que tous ces princes se furent éloignés et retirés de Paris, M. de Guise fait dire à Leurs Majestés qu'il ne s'étoit point retiré en intention d'entreprendre aucune chose contre leur service, mais à l'instante persuasion de quelques-uns qui lui avoient donné des défiances et jalousies pour sa sûreté; qu'il iroit jusqu'à Guise, en intention de retourner au premier commandement qu'il en auroit de Leurs Majestés, et que, si elles l'avoient pour agréable, il travailleroit à les amener à leur devoir et empêcher qu'ils n'attentassent aucune chose, comme ils en avoient assez de pouvoir. L'on trouva à propos de cultiver ce moyen pour adoucir les affaires et empêcher les rumeurs et mouvemens qui sembloient nous menacer. Donc, sur quelques avis que l'on eut toujours de fois à autres dudit sieur de Guise, M. de Boissise et M. de Chanvallon sont envoyés vers lui pour voir quel moyen il y auroit de réconcilier les affaires et contenir tous ces princes et seigneurs en leur devoir; ils partirent pour cet effet le 9 ou le 10 de ce mois.

Cependant on met en avant une proposition de mariage entre M. le comte de Soissons et madame Henriette, sœur du Roi. Leurs Majestés déclarent l'avoir agréable et le désirer. Madame la comtesse de Soissons et M. son fils déclarent recevoir cette ouverture à beaucoup d'honneur et de grâce, et de là en avant on trouve bon que ces nouveaux amans se visitent avec beaucoup de familiarité et de privauté. Cette ouverture fut beaucoup agréable aux peuples;

communautés et compagnies de France, tant pour le peu de princes du sang qui restent dans la France, que parce que, par cette voie, l'on faisoit connoître que le Roi en aimoit la race; ce qui fermoit la bouche à ceux qui tenoient des discours au contraire sur le sujet de M. le prince. Mais d'ailleurs, ce mariage fut extrêmement déplaisant et ennuyeux à ceux qui avoient intention de brouiller; car ils jugeoient bien qu'encore que tous ces princes éloignés eussent beaucoup de pouvoir et possible de volonté de mal-faire, néanmoins une chose les empêchoit; c'est qu'ils se trouvoient quasi tous égaux les uns aux autres, et nul ne vouloit céder à son compagnon; tellement qu'il leur falloit un prince du sang au nom duquel ils agissent. Il n'y en avoit plus que deux, l'un desquels étoit prisonnier et l'autre attaché par le moyen de ce mariage, lequel, pour ces considérations, servit grandement pour contenir les choses en repos.

Dès lors que M. le prince fut arrêté, mylord Hay, qui étoit venu ambassadeur extraordinaire de la part du roi de la Grande-Bretagne, demanda à avoir audience, et en fit telle instance, que Leurs Majestés la lui accordèrent. Il voulut demander les raisons et considérations qui avoient mû Leurs Majestés à en venir à ces extrémités pour en informer son maître. On lui répondit en termes assez généraux. Dès lors on reconnut bien qu'il avoit plus d'accès et de familiarité avec les brouillons que de bonnes intentions aux affaires du Roi; et de fait, il ne parla point du mariage que l'on avoit proposé du fils du roi de la Grande-Bretagne avec madame Christine; au contraire il fit courir quelques bruits que, sur les difficultés que

l'on trouvoit à l'accommodement des articles que l'on avoit mis en avant, le roi d'Espagne lui avoit fait offrir une de ses filles, à quoi il y avoit assez peu d'apparence. Sur tout on écoute ce qu'il avoit à proposer, qui n'étoit quasi que quelques réglemens pour la marine et pour la navigation; on y répond et on lui donne son congé. Ainsi il partit vers le 16 ou le 17 dudit mois, et l'on peut dire que jamais ambassadeur n'avoit été si bien reçu, caressé et festoyé, tant par le Roi que par les seigneurs particuliers, et dont néanmoins on reçut peu de contentement.

J'ai remarqué ci-dessus que, sur ce que M. de Guise fit savoir qu'il ne s'étoit retiré que sur les mauvais avis qu'on lui avoit donnés, que son intention étoit de retourner toutes fois et quantes qu'il plairoit au Roi, et que même il travailleroit à contenir et ramener tous ces autres princes, l'on avoit envoyé vers lui M. de Boissise et M. de Chanvallon pour traiter avec lui des moyens qu'il y auroit d'adoucir toutes choses. Ces messieurs donc le virent près de Soissons, et depuis furent dans la ville; cependant ces princes et grands s'étoient vus à La Fère et depuis à Soissons. M. de Longueville ne se trouva pas à ces dernières entrevues, parce que, par le moyen de sa mère, on avoit commencé quelques pourparlers avec lui; et aussi en traitant le mariage de M. le comte de Soissons avec madame Henriette, madame la comtesse de Soissons parla en faveur de M. de Longueville, et de renouer et affermir le mariage qui avoit été projeté de lui avec mademoiselle de Soissons. L'on croit que cela aida aucunement à contenir ces autres princes, lesquels se rendirent assez faciles à se vouloir contenir

en devoir et en obéissance, encore que l'on ait bien cru que c'étoit plutôt par faute de pouvoir mal faire que de volonté et intention. M. de Boissise les voit; aucuns d'eux lui disent n'avoir rien à demander au Roi qu'honneur, sûreté et l'accomplissement du traité de Loudun, protestant de vouloir demeurer en pleine obéissance.

Lorsque l'on les pressa de plus près, ils présentèrent quelques articles qui, à la vérité, n'étoient pas de grande conséquence, n'étant question que de l'entretènement de quelques gens de pied aux places dont ils avoient le gouvernement, et du paiement de quelques sommes qui avoient été promises à quelques-uns entre eux; ils demandèrent aussi une déclaration que Sa Majesté avoit faite sur la détention de M. le prince, et être déclarés innocens. M. de Boissise écrit au Roi, il revient lui-même. L'on répond à ces articles, on leur promet une déclaration, on leur en envoie un projet. Ledit sieur de Boissise retourne; il revient avec M. de Guise et avec M. le prince de Joinville, qui arrivèrent près du Roi le 25 dudit mois, et apportèrent les articles avec les supplications de ces princes et seigneurs. M. de Guise y est renvoyé avec mondit sieur de Boissise, et partent le 27. Enfin l'on conclut et résout avec eux; et le dernier jour dudit mois mondit sieur de Boissise et M. de Guise reviennent avec lesdits articles et le projet avec ladite déclaration. Il y avoit encore quelques termes dont on n'étoit d'accord; et de fait, mondit sieur de Boissise y fut encore envoyé pour tirer leur finale conclusion et leur faire signer ce qu'ils promettoient. Enfin ledit sieur de Boissise revient le 6 d'octobre et apporte leur accom-

modement, tellement que ladite déclaration fut expédiée pour la décharge desdits princes et seigneurs.

Le 27 dudit mois de septembre, M. le prince fut mené du Louvre, où il étoit, dans la Bastille. L'on avoit parlé quelques jours auparavant de l'amener au bois de Vincennes; mais cette résolution fut changée; on le laisse toujours en la garde de M. le maréchal de Thémines. Il fut conduit la nuit avec les gardes de pied, de Suisses et quantité de gentilshommes que l'on avoit avertis pour ce sujet. Il fut en très-grande appréhension qu'on ne voulût attenter sur sa vie, encore que l'on n'y pensât pas.

M. le maréchal d'Ancre revient de Normandie à la cour, où il continue d'avoir l'autorité encore plus grande et plus absolue qu'auparavant; et encore qu'en apparence il ne s'entremît guère des affaires, néanmoins en effet elles passoient la plupart par son avis et selon son intention.

J'ai dit ci-dessus comme M. de Montigny, après avoir été fait maréchal de France, fut envoyé en Berri pour remettre les places de cette province en l'obéissance du Roi, dans lesquelles M. le prince avoit mis des personnes à lui confidens; dès lors qu'il fut arrêté, on écrivit à toutes les villes; entre lesquelles l'on envoya vers ceux de Bourges. Les habitans se résolurent de servir le Roi, ouvrent leurs portes à ses serviteurs; tellement que M. de Montigny y fut bien reçu, qui fit en même temps des retranchemens et approches à l'entour de la grosse tour, presse ceux de dedans qui, se voyant ainsi surpris, traitent et enfin remettent la place vers la fin dudit mois, et ensuite tous les autres de la province demeurent en devoir et obéissance.

Ainsi toutes choses tendoient à la paix et repos, et néanmoins on voyoit qu'encore que tous ces princes et seigneurs, qui étoient sortis de Paris, eussent protesté d'obéissance et signé les articles qu'ils avoient présentés sur ce sujet, moyennant une déclaration qui leur fut accordée et expédiée, M. de Nevers n'étoit point de ce nombre, disant qu'il n'étoit point sorti avec eux, étant parti trois ou quatre jours auparavant l'arrêt de M. le prince, avec des dépêches qui lui furent baillées pour aller de la part de Sa Majesté vers l'Empereur, pour travailler à l'accommodement des affaires des Vénitiens; et quand il sut ledit arrêt et détention, il s'arrêta et eut des intelligences, allées et venues avec lesdits autres princes; tellement que l'on se méfioit de lui, vu même qu'on étoit averti qu'il désignoit des levées de gens de guerre dans la Champagne, dans le Liége et le pays circonvoisin; si bien que l'on manda dans quelques villes sous main de se garder de lui et d'empêcher qu'il n'y entrât le plus fort; et parce que l'on se doutoit qu'il n'eût entrepris sur Châlons, l'on y envoya M. le comte de Tresmes, avec commission expresse pour les faire refuser les portes, en cas qu'il y voulût entrer; et de fait, il s'en approcha à deux ou trois lieues près. On lui manda de ne s'avancer pas davantage, et que l'on avoit ce commandement. Il s'en plaint à Leurs Majestés, on lui en fait savoir la cause, et le Roi envoie vers lui M. l'évêque de Luçon pour accommoder cette affaire; ce qui fut fait, et lui fut baillé une déclaration particulière pour lui.

Les choses étant ainsi accommodées avec les uns et avec les autres, l'on se résout de faire licencier la

plus grande partie des gens de guerre que l'on avoit assemblés, et, pour cet effet, l'on fait revenir M. le comte d'Auvergne, qui arrive à Paris le 8 dudit mois d'octobre.

Dès lors de la détention de M. le prince, M. de Rochefort s'alla jeter dans le château de Chinon, en intention de conserver cette place avec la ville en faveur de ceux qui s'élèveroient pour M. le prince. M. le maréchal de Souvré fut envoyé de ce côté-là avec commission pour assembler des troupes de cheval et de pied pour assiéger ladite place. Ils s'y étoient acheminés, et une partie desdites troupes s'y préparoit; mais ledit sieur de Rochefort, voyant que tous les princes avoient traité, et qu'il seroit dangereux pour lui de vouloir défendre ladite place sans espérance d'aucune assistance, il se résolut d'en traiter avec Sa Majesté, et, après quelques allées et venues, il la remit entre les mains d'un exempt des gardes du corps, qui fut envoyé pour ce sujet; et ainsi il ne resta plus personne dans le royaume qui voulût ou osât s'avouer de M. le prince.

Cependant les affaires du côté du Piémont et de la Lombardie s'aigrissent entre le duc de Savoie et le gouverneur de Milan; les armées étoient fort grosses de part et d'autre, et en campagne à la vue des uns et des autres avec de fréquentes escarmouches, auxquelles ceux d'Espagne, comme beaucoup plus forts en nombre, avoient toujours quelque avantage, et n'avoit le duc de Savoie secours ni assistance que d'une très-grande quantité de Français qui, volontairement et sans congé du Roi, lui menoient de grandes troupes de cheval et de pied, desquelles son armée

étoit presque toute composée; et, ce qui lui fut à grande disgrâce, fut que M. de Nemours, ainsi que nous avons dit ci-devant, qui lui avoit promis de lever des troupes pour son service, et pour raison de quoi il avoit reçu dudit duc de Savoie quelque argent, s'étant mécontenté de lui, promit au roi d'Espagne de le servir contre ledit duc de Savoie, et assemble de grandes troupes de tous côtés, dresse son corps d'armée entre la Franche-Comté et Bresse, en intention d'attaquer la Savoie, tellement que ledit duc, pour s'y opposer, avoit été contraint d'y envoyer le prince de Piémont son fils avec des troupes, ce qui lui divertissoit grandement ses forces.

Il restoit encore une affaire qui pouvoit avoir suite et brouiller l'Etat, dont l'on se trouvoit empêché. Dès lors que ceux de La Rochelle eurent avis de la détention de M. le prince de Condé, estimant que cela apporteroit de grandes soulevations dans l'Etat, ils envoyèrent saisir la maison de Rochefort-sur-Charente, située dans le pays d'Aunis à trois ou quatre lieues de La Rochelle, et à l'embouchure de la rivière de Charente entrant dans la mer; tellement que l'assiette de ladite place est grandement importante, parce qu'elle tient en sujétion tout ce qui descend des rivières de Charente et de Boutonne. Or il faut noter que M. d'Epernon a, dans ses provisions et pouvoirs, le gouvernement d'Angoumois, Saintonge et pays d'Aunis, et prétend par ce moyen devoir commander dans l'Aunis : d'autre part ceux de La Rochelle disent avoir des priviléges exprès par lesquels autre que le maire de ladite ville ne peut être gouverneur de La Rochelle et du pays d'Aunis; tellement que c'est

une vieille contestation entre eux que les rois prédécesseurs n'ont pas voulu juger.

Ledit sieur d'Epernon étoit à Bordeaux lorsqu'il reçut avis de la détention de M. le prince, et, deux jours après avoir reçu ledit avis, on lui rapporta comme ceux de La Rochelle s'étoient saisis à main armée de ladite maison de Rochefort, et y avoient mis nombre de soldats, ce qui l'offensa grandement, croyant que c'étoit le braver et lui faire affront, et dès lors il se résolut de le faire réparer. Il s'en alla donc en son gouvernement, et étant à Saintes, qui est assez proche de là, envoie le vice-sénéchal de la province audit Rochefort faire commandement à ceux qui étoient dedans de laisser la place libre ès mains du propriétaire. Ceux de dedans répondirent qu'ils ne reconnoissoient point M. d'Epernon, et qu'ils ne reconnoissoient autre que le maire de La Rochelle; cela offensa grandement ledit sieur d'Epernon, qui se résolut d'employer tous ses amis et tout son crédit pour forcer ladite place, et de fait, écrit par tous ses gouvernemens et par toute la Guienne et Gascogne, prie et conjure les uns et les autres de le venir trouver, lui amener gens de cheval et de pied pour exécuter son entreprise, fait entendre que c'est pour le service du Roi, et pour réprimer les attentats de ceux de La Rochelle, même au préjudice des catholiques. Cela émeut beaucoup de gens: d'autre part ceux de La Rochelle se résolurent à la défense, mandant à tous leurs amis de les secourir et assister.

M. le marquis de Bonivet, qui de nouveau s'étoit fait de la religion prétendue réformée, y accourut; M. de La Trimouille s'y rend, M. de Loudrière, et

quelques autres avec ce qu'ils y peuvent mener de gens de cheval et de pied. M. de Rohan leur donne espérance d'aller à leur secours et d'y mener de bonnes troupes, en cas que M. d'Epernon n'obéît à ce qui lui seroit sur ce commandé par le Roi ; beaucoup de gentilshommes et seigneurs de la religion prétendue réformée de Guienne et Gascogne s'en émurent.

Il y avoit lors un grand vaisseau de guerre de Hollande sur la rade du port de La Rochelle : les Rochelois attirent le capitaine à leur assistance, et l'envoient à l'embouchure de la Charente pour donner faveur et assistance à ceux qui étoient dans Rochefort : M. d'Epernon, qui s'étoit approché à Tonnay-Charente, qui n'est qu'à une lieue de là, où il avoit mis une bonne et forte garnison, envoie au capitaine dudit vaisseau, lui fait représenter la faute qu'il commettoit contre l'autorité et le service du Roi, de mener ainsi son vaisseau contre lui, et que ses maîtres, les Etats de Hollande, l'en feroient châtier. Cela intimide aucunement le capitaine qui donne parole de se retirer. Cependant M. d'Epernon est convié par M. de Surgères de l'aller visiter en sa maison, à trois ou quatre lieues de La Rochelle : il y va ; il y trouve M. de Surgères grandement malade, et au lit de la mort. Il le supplie de prendre soin de la conservation de sa maison, contre ceux de La Rochelle qui y avoient toujours eu dessein, et de la dame de Montendre sa fille, qui étoit en grand procès et séparée d'avec M. de Montendre son mari, lequel elle craignoit qu'il n'entreprît sur ladite maison pour l'enlever par force. M. d'Epernon promet de prendre soin de la garde et sûreté de ladite maison, et, en sa présence, ledit sieur de Surgères

mourut. Il lui rendit quelques derniers offices, et s'en retourne laissant dès lors une bonne garnison en ladite maison, dont ceux de La Rochelle s'offensèrent grandement, car elle étoit dans le pays d'Aunis, où ils ont privilége de n'avoir aucune garnison.

Ledit sieur d'Epernon, se retirant et passant par Tonnay-Charente, voit encore ledit vaisseau de guerre; il y voulut envoyer un gentilhomme pour lui faire un nouveau commandement de se retirer. Avec ledit gentilhomme y allèrent deux ou trois autres par curiosité pour voir ledit vaisseau; quand ils furent dedans, ceux de La Rochelle, qui y avoient mis quelques officiers et soldats, retiennent lesdits trois ou quatre prisonniers, comme venant suborner leurs gens, les menèrent à Rochefort, et de là à La Rochelle. M. d'Epernon, averti de cela, écrit en Brouage, à Blaye, à Bordeaux et en plusieurs autres endroits, pour faire arrêter tous les vaisseaux et marchands rochelois et hollandais qui s'y trouveroient. Voilà comme les affaires s'échauffoient grandement de part et d'autre. Tout cela se passa depuis le commencement de septembre jusque vers la fin d'octobre.

M. d'Epernon ayant donné rendez-vous à toutes ses troupes au 25 d'octobre à Beauvoir-sur-Matha, le Roi ayant avis de tous ces désordres, et reconnoissant qu'ils seroient pour embraser un grand feu, parce que tout le parti de ceux de la religion s'y portoit, se résolut d'envoyer sur les lieux M. de Boissise, avec charge de faire sortir les garnisons que ceux de La Rochelle avoient mises dans Rochefort, et faire commandement audit sieur d'Epernon et auxdits sieurs de La Rochelle de licencier de part et d'autre tous les

gens qu'ils avoient assemblés, et audit sieur d'Epernon d'ôter les garnisons qu'il avoit mises dans Surgères et Tonnay-Charente, réservant à Sa Majesté de vider le surplus du différend qui pouvoit être entre eux. Ledit sieur de Boissise partit pour cet effet de Paris le 15 ou le 16 dudit mois d'octobre.

Cependant l'on avoit toujours travaillé à traiter particulièrement avec M. de Longueville, pour l'assurer entièrement au Roi et à la Reine sa mère : madame la comtesse de Soissons et madame de Longueville sa mère s'en entremettent ; enfin l'on accorde quelques articles, l'on fait une déclaration particulière pour lui; il rend la ville et château de Péronne ès mains du Roi, pour la rebailler à M. le maréchal d'Ancre, qui depuis la bailla à M. de Blerancourt qui en fut pourvu, et le Roi consent que M. de Longueville récompense le gouvernement de Ham, et lui donne une partie de la récompense qu'il en falloit bailler.

Vers la fin dudit mois on eut avis que M. le marquis d'Aubeterre, fils de M. de Lussan, suivant quelque commandement qui lui fut porté de la part du Roi, trouva moyen de persuader à son père de sortir de Blaye, et lui en laisser la garde, en attendant qu'il se fût justifié à l'endroit de Sa Majesté de quelques accusations qu'on faisoit contre lui : en effet il l'en sortit et s'empara du gouvernement de la place. Quelques jours après, le père ayant reconnu plus clairement, par quelques lettres qui lui tombèrent en mains, la mauvaise foi dont le fils avoit usé en son endroit, il en mourut de déplaisir, âgé de quatre-vingt-deux ans.

L'on eut avis aussi que madame la princesse, mère

de M. le prince, s'étoit acheminée à La Rochelle comme par refuge, et pour essayer de troubler et remuer en faveur de M. le prince, comme elle fit autant qu'elle put; mais, à l'abord, elle n'y trouva pas les humeurs disposées, encore qu'il y eût une assemblée de plusieurs provinces dans La Rochelle, pour ceux de la religion prétendue réformée, sur le sujet des oppressions qu'ils recevoient de M. d'Epernon, et pour en faire plaintes à Sa Majesté, et aviser entre eux à ce qu'ils auroient à faire pour s'y opposer.

J'ai dit ci-dessus comme M. de Nemours avoit assemblé une grande armée vers la Franche-Comté, pour entrer dans la Savoie, et comme le prince de Piémont étoit venu avec quelques troupes dans la Savoie, et y avoit mené d'autres pour s'y opposer. Mondit sieur de Nemours fait donc approcher son armée du pont de Grusin, qui est un pont sur le Rhône, qui est neutre entre les princes voisins, et prétendoit s'en servir; de fait, il y avoit envoyé quelques-uns qui s'y étoient logés, mais ils furent contraints de le quitter. Ensuite ledit prince de Piémont fait passer le Pesse à des troupes. M. de Nemours se trouve logé avec partie de son armée en lieu difficile pour les vivres, tellement qu'il se trouve en grande nécessité. Les Espagnols et Franc-Comtois, sujets du roi d'Espagne, n'étant plus en bonne intelligence avec lui, une partie de ses troupes se débande et le quitte. Il est contraint de reculer, et dès lors il prit un dépit si fort contre les Espagnols, qu'il projeta de faire ce qu'il fit après, et dont nous parlerons. Mais on commença de parler de trève ou cessation d'armes entre eux; l'on en parla aussi du côté de Piémont et Milan, où M. de Béthune,

de la part du Roi, et un cardinal envoyé par le pape, travailloient toujours pour essayer de pacifier les affaires.

Lorsque le Roi se résolut de faire licencier les troupes qu'il avoit nouvellement levées, à cause de la détention de M. le prince, après avoir eu l'assurance que donnoient ces princes de demeurer en leur devoir, il se résolut néanmoins d'entretenir dix ou douze cents hommes de pied, et sa cavalerie ordinaire, qu'il tiendroit logés en lieux commodes pour s'en servir contre les premiers qui s'écarteroient de leur devoir; entre lesquelles troupes il fit état de retenir les quatre mille Suisses qu'il avoit envoyé lever, pour, avec ce qui étoit déjà en France, faire près de six mille Suisses. L'on eut avis, sur la fin dudit mois d'octobre, que lesdits quatre mille Suisses étoient arrivés dans la Bourgogne, où on leur fit faire montre, en intention de les séparer et envoyer loger en divers lieux et en diverses provinces de la France, comme l'on fit.

Le dernier jour du mois d'octobre, le Roi eut une foiblesse très-grande et extraordinaire. Il est à noter que dix ou douze jours auparavant Sa Majesté avoit toujours été indisposée, se plaignant d'une colique assez violente et fâcheuse (1). Les médecins attribuoient cela à une grande quantité de mauvaises humeurs qui s'étoient amassées pendant son voyage de Guienne, qu'il ne se purgeoit point, que son cerveau n'avoit aucune évacuation, parce que de son naturel il se mouchoit fort rarement: tellement qu'ils

(1) Aucuns attribuent partie de la maladie du Roi à mélancolie et fâcherie.

avoient résolu de dissiper ce grand amas peu à peu, et même se trouvoient empêchés de ce que le Roi ne vouloit prendre aucune médecine; tellement qu'ils lui faisoient prendre le plus souvent des clystères pour le soulager. Bien est-il vrai que, le jour précédent, ils lui firent prendre une médecine en un amandé; et ledit jour, dernier du mois, ils lui avoient fait prendre au matin un clystère : sur les deux heures aprè smidi, ce clystère n'yant pas été bien évacué, les humeurs ayant été émues par la médecine du jour précédent, et étant aussi travaillé de vers, tout cela ensemble lui causa une foiblesse si grande, qu'il demeura non-seulement évanoui, mais même en de grandes convulsions et d'autres mauvais accidens, ce qui lui dura une heure et demie ou deux heures, et dont chacun demeura grandement étonné, ne sachant quel succès auroit cette maladie si violente; mais enfin elle s'apaisa de jour en jour, et il se porta mieux jusqu'à son entière guérison.

Les affaires sembloient prendre quelque bon visage après la détention de M. le prince, chacun témoignant en apparence obéissance et fidélité à l'endroit du Roi; néanmoins l'on y voyoit de grandes diversités et variétés : chacun faisoit amas d'armes et armemens de gens de guerre, sous prétexte de la guerre du Piémont, allées et venues de gens envoyés par les provinces de la part des uns et des autres. Madame de Bouillon ne craint point la rigueur de l'hiver et du mauvais temps pour s'acheminer de Sedan en Limousin, pour visiter toute la noblesse du Limousin, Saintonge, Guienne, Quercy, Poitou : M. de Sully va à Figeac, où il visite la noblesse de ce quartier-là,

marchande, à prix d'argent, tous les gouvernemens ou les domaines auxquels il y a quelque forte place attachée qu'on lui veut vendre, et offre tant d'argent que tout lui est facile à ce dessein. M. de Bouillon, outre les menées dans le royaume, en fait hors le royaume, en Angleterre, Allemagne, Pays-Bas, Flandre. M. de Nevers en fait de même; chacun se contente et s'assure dans le lieu où son autorité est établie. Cependant le Roi est assez seul, la cour entièrement gouvernée par le maréchal d'Ancre, qui a tout pouvoir. M. de Guise et M. le comte d'Auvergne contestent à qui aura la conduite des armées, et l'on parle de la séparer entre eux deux dans le conseil. Puis M. d'Ancre, M. Barbin et M. Mangot, sont appelés à toutes affaires, et les anciens conseillers d'Etat éloignés. Ainsi se gouvernoient alors les affaires dans la France.

M. le maréchal de Lesdiguières avoit été pourvu, quelques mois après la mort de M. le comte de Soissons, de l'administration du gouvernement du Dauphiné, sous prétexte du jeune âge de M. le comte de Soissons fils, et ce pour quatre ans seulement, à compter du jour du décès dudit sieur comte. Ce terme expiroit le premier novembre 1616 : madame la comtesse de Soissons avoit fait grande instance quelques mois auparavant pour empêcher qu'on ne prolongeât ce terme à M. de Lesdiguières, et en avoit eu quelques assurances de Sa Majesté : d'ailleurs mondit sieur de Lesdiguières publioit qu'on ne lui pouvoit ôter cette administration sans lui faire un affront, que ce seroit le faire devenir d'évêque meunier. Il en faisoit donc instance, ou bien qu'au lieu de cela on lui baillât

le titre d'un autre gouvernement. Cette affaire apportoit beaucoup de peine à Leurs Majestés, qui ne vouloient pas mécontenter ledit sieur de Lesdiguières, néanmoins ne savoient comment pouvoir faire, n'y ayant point de gouvernement vacant, ni à récompenser, qu'on lui pût bailler, même à cause de la religion prétendue réformée dont il faisoit profession: enfin le temps pressant d'en prendre résolution, il se résolut de lui-même d'écrire à madame la comtesse qu'il ne vouloit point disputer ladite administration contre M. son fils, mais qu'il attendroit toujours ce que Leurs Majestés feroient pour lui, suivant l'espérance qu'on lui avoit donnée, et témoigna toujours depuis avoir du mécontentement.

Au commencement du mois de novembre, il y eut quelques émotions en Bretagne, qui procédoient de querelles particulières. Ce fut au temps de l'assemblée des Etats-généraux de la province. Le sieur de Guemadeu et le baron de Nevet, qui, quelque temps auparavant, avoient eu des contentions ensemble, entrèrent en quelque jalousie sur la préséance aux Etats, et, s'étant formé dispute sur ce sujet, ils se rencontrèrent en la rue, ledit sieur de Guemadeu fort bien accompagné, et l'autre quasi seul; ils mettent la main à l'épée, et ledit baron de Nevet y fut tué: et ce qui fut trouvé mauvais est que la plupart de ceux qui étoient avec ledit sieur de Guemadeu donnèrent chacun leur coup. Cela étant fait, ledit sieur de Guemadeu se retira dans le château de Fougères dont il étoit gouverneur. Les habitans de la ville de Fougères, qui ne l'affectionnoient pas, excités par M. le maréchal de Brissac, lieutenant

général en la province, l'assiégent, et, pour le presser de plus près, il s'y trouve en personne. Ledit sieur de Guemadeu a recours à M. de Retz, lequel vient avec ses amis à son secours, jette quelques soldats et quelques vivres dans le château. Cependant le Roi, averti de ce désordre, lui envoie un exempt de ses gardes, avec commandement de cesser de part et d'autre; et ensuite, averti que les affaires étoient trop échauffées, y envoya le sieur de Fayole, lieutenant de ses gardes, avec pouvoir de commander dans la place, et commandement à ceux qui étoient dedans pour ledit sieur de Guemadeu de la lui remettre, et audit sieur de Guemadeu de le venir trouver, et audit sieur de Retz de se retirer. Tout cela fut effectué, et chacun obéit, et ledit sieur de Guemadeu se rendit près Sa Majesté.

Vers le 14 dudit mois de novembre, l'on eut avis que M. de Nevers voulant venir dans Reims, la porte lui fut refusée par M. de La Vieuville qui étoit dedans; cela arriva ainsi: Quelque temps auparavant, le Roi étant informé des levées et mouvemens de gens de guerre, et des pratiques et menées que faisoit M. de Nevers, entra dès lors en quelque défiance de lui, et manda à ceux qui étoient dans les principales villes de son gouvernement, comme Reims, Troyes, Châlons et autres, qu'ils prissent garde à ne le laisser entrer le plus fort, et même de lui refuser les portes s'ils voyoient sujet d'ombrage; ce que Sa Majesté fit savoir particulièrement audit sieur de Vieuville. Il arriva donc que madame de Nevers voulut venir à Reims: il y étoit arrivé, dès le matin du jour dont elle devoit arriver le soir, un gentilhomme pour faire

savoir aux habitans que ladite dame devoit venir, et que madame de Nevers s'étonnoit grandement comme ils tenoient parmi eux ledit sieur de Vieuville, qui étoit un traître; qu'ils devoient se saisir de sa personne ou s'en défaire.

Ledit sieur de Vieuville, qui fut averti de ce message, leur représenta ce qu'il avoit charge de Sa Majesté; qu'il savoit que madame de Nevers étoit assistée de grandes troupes, qu'il y avoit encore quelques gens de guerre, qui n'étoient pas loin de là, qui s'avouoient dudit sieur de Nevers, et que lui n'en étoit qu'à trois ou quatre lieues, bien assisté de tous ses amis; tellement que s'ils y laissoient entrer madame de Nevers, ils devoient faire état que M. de Nevers seroit dès le lendemain maître de leur ville. Cela ayant été vu, considéré et ballotté dans leur maison de ville, il y fut arrêté que madame seroit suppliée de ne point venir, et qu'ils ne pouvoient la laisser entrer, ayant commandement du Roi au contraire, et qu'on enverroit pour cet effet au devant d'elle; et qu'en cas qu'elle se rendît aux portes, elle seroit suppliée de se retirer ailleurs, ledit sieur de La Vieuville s'offrant lui-même d'en porter la parole, pour la timidité des habitans. L'on envoie donc vers elle pour cet effet; mais, méprisant cette supplication, elle vint se présenter aux portes de ladite ville, dont elle trouva la barrière fermée, et les gardes avec leurs armes, et, s'avançant, commanda d'ouvrir ladite barrière; et voyant ledit sieur de La Vieuville, dit qu'elle s'étonnoit comme on l'enduroit encore dans ladite ville, avec paroles de mépris et d'injures. Sur quoi ledit sieur de La Vieuville mettant le genou

en terre, fit toutes les excuses qu'il put de ce qu'il étoit contraint de lui refuser l'entrée. Cela se passa avec quelques contestations et aigreurs; mais enfin elle fut contrainte de s'en retourner loger à une lieue ou deux de là.

J'ai dit ci-devant comme M. de Nemours étant demeuré mal content des Espagnols et des Comtois, du peu d'assistance qu'ils lui donnoient pour maintenir son armée, pour raison de quoi, même à cause du manquement de vivres, une partie s'étoit déjà débandée, se résolut d'entrer en quelque pourparler d'accommodement avec le prince de Piémont: en ce même temps l'on se résolut d'envoyer le sieur de Lassé vers M. le grand écuyer de Bourgogne et de Bresse, et lui faire savoir que Sa Majesté ne se trouvant des forces sur pied suffisamment pour empêcher le passage que ledit sieur de Nemours demandoit sur les terres de France et sur la rivière de Rhône, pour aller dans la Savoie, qu'on estimoit qu'il étoit plus séant de le lui accorder que de le lui laisser prendre de force; et que Sa Majesté, qui en toute cette guerre s'étoit plutôt voulu montrer neutre et médiatrice pour un accommodement que partiale, aimoit mieux fermer les yeux au passage et le souffrir, que d'être obligée à en venir aux mains contre les uns et les autres (1): donc que ne pouvant pour lors l'assister des troupes qui seroient nécessaires pour s'opposer audit sieur de Nemours, Sa Majesté lui mandoit qu'il se retirât plutôt avec ce qu'il avoit, pour laisser audit sieur de Nemours et à son armée

(1) En effet, l'intention de la cour, et surtout de M. de Guise, étoit de favoriser le dessein de M. de Nemours.

le passage libre, que de se présenter devant lui.

La même chose fut écrite aussi ou mandée par personnes de créance à messieurs d'Alincourt et maréchal de Lesdiguières. L'on bailla audit sieur de Lassé des lettres de créance pour ce sujet à M. le grand (1) et à M. de Nemours, et à quelques autres. En ce même temps le sieur de Frezia, qui étoit agent de Savoie en cour, en partit aussi, et, rencontrant par les chemins ledit sieur de Lassé, le persuada que ce seroit faire un grand service au Roi et à toute la chrétienté, de faire la paix entre le prince de Piémont et le duc de Nemours; qu'il y pourroit beaucoup servir venant de la part de Sa Majesté; à quoi il se laissa porter d'autant plus facilement, qu'arrivant près M. le grand, il le trouva disposé à cette même opinion.

Il trouva qu'une partie de l'armée de mondit sieur de Nemours étoit débandée, qu'il étoit très-mal content des Espagnols, et qu'il étoit déjà entré en quelque pourparler avec le prince de Piémont: il crut donc que, pour sauver l'honneur dudit duc de Nemours et empêcher sa ruine totale, il étoit nécessaire de faire cet accommodement, à quoi il s'emploie comme s'il en eût été chargé par Sa Majesté. Ledit prince de Piémont y entendit d'autant plus volontiers, qu'il savoit que le duc de Savoie son père étoit grandement pressé en Piémont par le gouverneur de Milan, et qu'il y étoit de beaucoup le plus foible, et qu'ayant ôté le sujet de cette diversion, il lui pourroit mener de bonnes et grandes forces. Donc en peu de jours ils firent et terminèrent leur accord

(1) C'est M. le grand écuyer.

et accommodement, par lequel le duc de Nemours même promettoit d'envoyer partie des troupes qui étoient près de lui au secours du duc de Savoie, et de licencier les autres. Il est à remarquer un blâme que l'on donne audit sieur de Nemours, qu'ayant reçu de l'argent dudit duc de Savoie, il leva des troupes avec lesquelles il se mit en devoir de servir les Espagnols, et, un mois ou deux après, ayant reçu l'argent d'Espagne, il envoya des troupes qui en avoient été levées pour servir le duc de Savoie.

Cependant vers le 18 dudit mois, l'on eut avis que M. de Nevers, indigné du refus qui avoit été fait, par M. de La Vieuville à madame sa femme, de l'entrée dans la ville de Reims, en témoigna un grand ressentiment, et jura la ruine dudit sieur de La Vieuville. Et de fait, il se saisit d'une sienne maison appelée Si, et en fit sortir tous ceux qui étoient dedans et y mit des gens : et depuis, sur ce qu'il crut que le Roi s'en offenseroit avec raison, il fit changer ce qu'il avoit fait, et y fit procéder par apparence de voies de justice, faisant saisir ladite maison avec tous ses meubles et terres en dépendantes par droit de fief, par faute de devoirs non faits et non rendus, comme relevant de son duché de Rethelois.

Sur le premier avis que Sa Majesté en eut, elle envoya un exempt de ses gardes audit sieur de Nevers, par lequel elle avoua ledit sieur de La Vieuville d'avoir fait refus de l'entrée à Reims à madame de Nevers, avec commandement de lui remettre ladite maison et tout ce qui étoit dedans, et une commission à M. de Praslin pour assembler une partie des Suisses nouvellement venus, quelques autres gens de pied

qui étoient en ce quartier-là et de la cavalerie, et s'en aller droit sur les lieux pour contraindre et forcer ledit sieur de Nevers à l'obéissance. L'exempt rapporte que ledit sieur de Nevers déclaroit que ladite maison n'étoit point entre ses mains, et qu'elle étoit saisie par autorité de justice, et qu'il en falloit faire décharger ceux qui y étoient par la même autorité, avec quelques paroles qui étoient contre le respect et l'obéissance d'un sujet envers son prince, ce qui donna matière à ce qui s'en est ensuivi.

En ce même temps M. de Montmorency part de la cour et s'en va en son gouvernement; en passant à Lyon il voit M. le maréchal de Lesdiguières, M. le grand et M. d'Alincourt, qui s'y étoient assemblés. Cette entrevue ne fut pas agréable et donna quelque ombrage et défiance à la cour.

Le 21 dudit mois M. de Boissise, qui avoit été envoyé vers M. d'Epernon pour l'accommodement des différends qui étoient entre lui et ceux de La Rochelle, et pour le persuader de retirer ses troupes et les garnisons qu'il avoit mises à Surgères et aux environs de La Rochelle, s'en revient et n'apporte pas l'accomplissement ni le contentement que l'on en désiroit, ayant été refusé de licencier lesdites troupes et garnisons sur divers prétextes (1) et considérations mises en avant par ledit sieur d'Epernon, qui cependant arrêta les deniers du Roi pour l'entretènement desdites troupes, comme prétendant que c'étoit pour le service de Sa Majesté. Cela ne plaisoit pas à la

(1) Ledit sieur de Boissise étoit chargé de la commission pour déclarer ledit sieur d'Epernon criminel de lèse-majesté, et en cas qu'il refusât d'obéir; mais il ne jugea pas à propos de la faire paroître.

Reine ni à ceux qui lors gouvernoient les affaires : l'on se résolut d'envoyer vers lui le sieur de Vignoles, maréchal de camp, pour ce même sujet, avec charge d'aller aussi à La Rochelle pour l'accommodement de toutes les affaires, lequel partit pour ce sujet huit ou dix jours après.

En ce même temps la Reine-mère, voulant donner une retraite à M. le maréchal de Thémines, fait traiter de la récompense du gouvernement de la ville et citadelle de Calais avec le sieur d'Arquien, moyennant une grande et notable somme de deniers ; mais ce traité n'ayant pu s'effectuer, l'on donne audit sieur de Thémines la somme que l'on avoit affectée à ladite récompense.

Vers la fin dudit mois l'on eut avis comme le traité de paix qui se négocioit en Piémont par le cardinal Ludovisio, de la part du Pape, et M. de Béthune, de la part du Roi, pour l'accommodement du différend qui étoit entre le duc de Savoie et le gouverneur de Milan, fut entièrement rompu, ledit cardinal s'en étant retourné du côté de Rome, et ledit sieur de Béthune revenu du côté de Turin, où on lui mande de s'arrêter attendant autre commandement.

Le vingt-sixième jour dudit mois de novembre, M. le garde des sceaux du Vair ayant le matin assemblé à son logis quelques-uns des principaux du conseil pour y parler de quelques affaires et des dépêches, l'on mit en avant la désobéissance de M. de Nevers, qui avoit fait difficulté de rendre la maison de La Vieuville, suivant le commandement qui lui en avoit été fait par un exempt des gardes, sous prétexte qu'elle étoit en mains de commissaires à cause de la

saisie féodale qui en avoit été faite à faute de devoirs non rendus; et, sur cela, M. de Barbin et M. Mangot soutenoient qu'il falloit, d'autorité absolue, casser ladite saisie féodale, et faire commandement à ceux qui étoient dedans de se retirer sous peine de désobéissance. M. le garde des sceaux, assisté de l'avis des autres dudit conseil, soutenoit qu'il étoit bien de la dignité du Roi de remettre, en quelque façon que ce fût, M. de La Vieuville en sa maison, comme en ayant été spolié par mondit sieur de Nevers, pour avoir servi le Roi et obéi à ses commandemens; mais que, pour cet effet, l'on pouvoit prendre les voies ordinaires de la justice, et en adresser la commission et lettres-patentes au parlement, et, par ces voies moins aigres, venir au même but. Cela fut contredit par ledit sieur Barbin avec quelque aigreur, mondit sieur le garde des sceaux y répliquant et lâchant quelques paroles de mépris à la personne dudit sieur Barbin; celui-ci sortit dudit conseil, s'en va droit vers la Reine-mère, lui fait sa plainte, ainsi qu'il lui plut. Il fut bien accueilli et écouté, M. le maréchal d'Ancre présent. Et en ceci est à noter que quelques jours auparavant l'on avoit voulu faire sceller audit garde des sceaux quelques acquits de comptans de grands services et quelques autres lettres que désiroit le maréchal d'Ancre, lesquelles il avoit refusées, tellement qu'il étoit mal en l'opinion de la Reine-mère et de ces gens-là.

Ce jour-là il ne fut point le matin au Louvre; messieurs de Villeroy et le président Jeannin, qui avoient été audit conseil, y furent avec les secrétaires d'État: l'on remit la même affaire en délibération, l'on en

voulut demander avis auxdits sieurs; mais voyant la Reine-mère en grande colère, et messieurs le maréchal d'Ancre et Barbin riant et se moquant, ils ne parlèrent point. On les voulut blâmer et prendre leur silence pour un manquement d'affection, et ainsi l'on se retire. Sur les cinq à six heures du soir, le Roi et la Reine sa mère envoyèrent querir ledit garde des sceaux, avec commandement d'apporter avec lui les sceaux. Et, pour cet effet, l'on envoya vers lui M. de Lomenie et M. le marquis de La Force, capitaine des gardes, avec quelques archers, qui avoient commandement, en cas de refus, de l'y contraindre; mais cela ne parut pas, car ledit sieur garde des sceaux n'y apporta aucune difficulté, mais se rendit au même temps au Louvre, où ayant trouvé la Reine-mère et le Roi auprès d'elle, après avoir fait une petite harangue sur le déplaisir qu'il avoit de ne les avoir pu servir à leur contentement, et souhaitant qu'ils le fussent bien à l'avenir, il remit entre leurs mains les sceaux et se retira. A ce même temps la Reine-mère fit appeler M. Mangot, qui étoit en un cabinet tout joignant, et lui consigna lesdits sceaux entre les mains; et il fit dès le lendemain le service de garde des sceaux, et trois ou quatre jours après Leurs Majestés donnèrent la charge de secrétaire d'État, qu'exerçoit M. Mangot, à M. de Luçon qui étoit alors aumônier de la Reine régnante, lequel s'en fait pourvoir, avec révocation de la survivance auparavant accordée à M. de Puysieux, et entre en possession de cette charge, avec un grand mépris qu'il fait de tous les autres secrétaires d'État, sur lesquels même il se fait expédier lettres de préséance.

Dès le lendemain de cette action du changement des sceaux, le maréchal d'Ancre partit pour aller en Normandie; et, vers la fin du mois, le maréchal de Brissac et M. de Ventadour arrivèrent près Leurs Majestés.

Vers les derniers jours dudit mois, comme je l'ai dit ci-dessus, Leurs Majestés eurent avis comme le traité de paix qui se faisoit en Piémont entre le duc de Savoie et don Pedro de Tolède, gouverneur de Milan, étoit rompu; le cardinal Ludovisio, qui étoit là de la part du Pape, se retira comme pour s'en retourner à Rome, et M. de Béthune, qui y étoit de la part du Roi, s'en retourne vers Turin, attendant les commandemens du Roi.

Ainsi tout se brouille et va en confusion tant dans la France qu'en Piémont; et est à noter que les Espagnols, qui aidoient à entretenir sous main les désordres de la France, y voyant les apprêts et préparatifs, et que par ce moyen il seroit difficile et même impossible de donner assistance au duc de Savoie, se tenoient de leur part très-difficiles à cet accommodement.

L'on a avis que M. de Vendôme, M. de Nevers, M. du Maine et M. de Bouillon, se liguent ensemble pour s'opposer aux desseins du Roi et de la Reine-mère, ayant pour but de faire mettre M. le prince de Condé en liberté, et de faire chasser le maréchal et la maréchale d'Ancre: tellement que désormais tous les desseins principaux se formèrent contre eux et leurs adhérens. Néanmoins M. du Maine fait toujours publier l'intention qu'il a de servir le Roi; mais tous disent qu'ils ne peuvent venir en cour, n'y ayant plus

de sûreté. Mondit sieur du Maine fait proposer de demander congé pour aller à Venise pour servir les Vénitiens en la guerre qu'ils ont contre l'archiduc Ferdinand. L'on traite quelques jours de ce voyage pour le bien de la paix ; mais tout cela se tourna en fumée, et M. du Maine publia qu'on voulut le chasser et exiler hors de France, sans qu'il en eût donné aucun sujet.

Cependant M. le maréchal de Lesdiguières se prépare pour aller assister M. de Savoie, part du Dauphiné au commencement du mois de décembre, et s'achemine en Piémont ; fait passer avec lui plusieurs troupes en divers temps, jusqu'à quatre ou cinq mille hommes de pied, et sept à huit cents chevaux ; et avec cela se rend à l'armée du duc de Savoie, où, d'ailleurs, l'accommodement qui avoit été fait entre le prince de Piémont et M. de Nemours, donne moyen audit prince d'y en mener autant ou plus ; tellement que M. de Savoie fut tout à coup renforcé de ces notables personnages et desdites forces ; ce qui lui vint fort à propos, car il étoit en un état si déplorable qu'il n'osoit quasi plus tenir la campagne pour s'opposer à l'armée de don Pedro de Tolède, laquelle il eut moyen d'affronter avec ce secours, et même prit sur lui quelques châteaux.

Le 8 dudit mois, le maréchal d'Ancre retourne à Paris, après avoir pris possession de la place du Pont-de-l'Arche (laquelle il avoit récompensée), et avoir fait dessein pour rebâtir le fort de Quillebeuf, et y avoir mis des ouvriers pour cet effet. Le bruit courut qu'il traitoit de Meulan, Pontoise, Corbeil et d'autres places ; qu'on lui veut donner la

charge de connétable de France, dont l'on a cru que les dépenses avoient été faites; qu'il avoit dessein de faire destituer et congédier aucuns des principaux officiers, comme secrétaires d'État, intendans, et des principaux du conseil, même dans les compagnies. Il étoit bien quelque chose de tous ces bruits-là, mais il fut conseillé d'en différer l'exécution, pour n'émouvoir contre lui tant de personnes tout à coup, ce qui même pourroit avoir de grandes suites. Il commença à travailler à se rendre maître de la personne du Roi, en éloignant d'auprès de Sa Majesté ceux qui lui étoient le plus affidés, pour y mettre des siens, même de ses officiers et de ses gardes : ce qui se faisoit avec la participation de la Reine-mère, à laquelle on persuadoit qu'on avoit dessein de l'éloigner des affaires.

Et pour parvenir à son dessein, le sieur maréchal d'Ancre ayant estimé que M. le maréchal de Thémines étoit trop fort, ayant en sa garde la Bastille et la personne de M. le prince, il crut la devoir prendre en la sienne, pour se rendre toujours plus fort et plus considérable. Pour cet effet il trouva moyen par le sieur de Vauzay, qui en avoit toujours eu auparavant la garde, et par l'entremise et commandement de la Reine-mère, de faire chasser les gens que le sieur de Thémines avoit dans ladite place, pendant que lui étoit au Louvre parlant à la Reine. Ce qui fut fait le 12 dudit mois, et ladite place laissée en la garde du sieur de Vauzay, mais avec des soldats et autres gens qui lui furent baillés par ledit maréchal d'Ancre; et ledit sieur de Thémines fut apaisé par une récompense en argent comptant, qu'on lui fit payer,

de quatre-vingts tant de mille écus, pour le gouvernement de Calais qui lui avoit été promis.

Le 16 dudit mois M. le comte de Soissons alla à la cour des aides, accompagné de M. le maréchal de Thémines et de M. de Châteauneuf de Pontcarré, du président Jeannin et de quelques autres, pour y faire enregistrer quelques édits pour trouver, par des moyens extraordinaires, l'argent nécessaire pour soutenir les dépenses.

En ce temps-là on faisoit courir divers bruits par toute la France, mais spécialement à Paris, du mauvais ménage des affaires, du peu de soin que la Reine-mère avoit de la personne du Roi, auquel elle faisoit cacher toutes affaires, de l'injuste détention de M. le prince de Condé, et éloignement de tous les autres princes et grands, des desseins ambitieux et dommageables à la France du maréchal d'Ancre et de sa femme, de l'éloignement des affaires de tous les anciens ministres de l'État, et de l'établissement de deux ou trois, qui n'ont autre mérite et expérience aux affaires, sinon d'être ministres des passions du maréchal et de sa femme ( qui étoient M. Mangot, Barbin, et Richelieu-Luçon (1). Tous ces bruits émouvoient grandement un chacun, et on essayoit par ces moyens d'exciter dans Paris quelques séditions : à quoi ledit maréchal et ses suppôts faisoient pourvoir par un soin qu'ils faisoient prendre par le chevalier du guet, le prévôt de la connétablie, et le lieutenant de robe courte de Paris, de considérer les actions d'un chacun, et mettre prisonniers ceux de qui l'on se doutoit tant soit peu.

(1) Evêque de Luçon.

Ainsi les choses se brouillent ; et pour se fortifier contre tous mauvais desseins, la Reine-mère, assistée du conseil dudit maréchal d'Ancre, et desdits sieurs Barbin, Mangot et Richelieu, évêque de Luçon, se résout de se préparer à la guerre ouvertement. Elle fait écrire à tous les ambassadeurs qui sont vers les princes étrangers, et spécialement en Hollande et Angleterre, de prendre soigneusement garde aux pratiques et menées qui s'y font ; elle se tient assurée d'Espagne, Flandre, et du côté du Pape. Elle fait dessein d'envoyer M. de Schomberg vers les princes d'Allemagne, pour rompre les pratiques qu'on y faisoit pour en tirer secours. Elle établit et nomme deux généraux d'armée, savoir, M. de Guise pour toutes les provinces qui sont au deçà la rivière de Loire, et M. le comte d'Auvergne pour celles qui sont de delà, et commence à disposer les troupes de cavalerie et d'infanterie qui auroient à servir d'un côté et d'autre, et fait délivrer des commissions pour faire levées de celles qui sont nécessaires, et se résout d'en faire lever quelques-unes en Suisse et Allemagne, si les affaires ont à passer outre.

Cependant le 24 dudit mois, sur l'avis que l'on eut que beaucoup de noblesse s'assembloit du côté du Perche et du Maine, l'on fait partir M. le comte d'Auvergne avec dix ou quinze mille hommes de pied, quelques Suisses, et quatre ou cinq cents chevaux et trois canons ; et en cet équipage il va en toutes lesdites provinces, prend les maisons fortes des gentilshommes de qui le maréchal avoit soupçon et défiance ; contraint le sieur de Medavit de remettre le château de Verneuil-au-Pesche, après avoir

traité de la récompense, pour le mettre entre les mains du marquis de Mauny, qui dépendoit dudit maréchal d'Ancre; va jusqu'au Mans, ôte du château les garnisons que M. de Lavardin y avoit mises, et le met en la garde des habitans de la ville, qui depuis par permission du Roi le demandèrent. En effet, il ôte tout pouvoir à ceux qui inclinoient en faveur des princes éloignés, ou qui n'étoient pas agréables à la Reine et audit maréchal d'Ancre; et ce voyage dura six semaines ou deux mois.

En ce même temps on eut avis que M. d'Epernon, vers lequel on avoit envoyé M. de Vignoles pour le faire résoudre à retirer les troupes qu'il avoit menées dans le pays d'Aunis, et retirer la garnison qu'il avoit mise dans Surgères, pour laisser ceux de La Rochelle en repos, et leur ôter tout sujet de plainte, se résolut d'obéir entièrement. Et de fait, il s'éloigna dudit pays, et envoya retirer ce qu'il avoit mis dans Surgères, tant de troupes et garnisons que de munitions et vivres; et dès lors on fait cesser les fortifications que l'on y avoit commencées et abattre ce qui en étoit fait.

Vers la fin dudit mois de décembre l'on eut avis que M. de Praslin, qui avoit depuis quelque temps pratiqué le sieur de Boucconville, lors gouverneur de Sainte-Menehould, et qui avoit affectionné M. de Nevers, et avoit auprès de lui trois ou quatre cents soldats qu'il avoit mis dans la place, avoit pris enfin la résolution de servir le Roi. Et de fait, ledit sieur de Praslin, ayant ramassé quelque cavalerie et infanterie dans la Champagne, s'approche de la place, et ledit sieur de Boucconville lui ayant fait ouvrir une

poterne du château, y fait entrer la compagnie des gendarmes de la Reine-mère et cinq ou six cents Suisses, avec quelques autres gens de guerre, et avec cela fait sortir toute la garnison que ledit sieur de Nevers y avoit mise, et se rend ainsi maître de la place : ce qui étonna grandement ledit sieur de Nevers, parce que c'étoit une des meilleures places qu'il tînt, et qui étoit beaucoup avancée dans le royaume.

Ceux qui liront ceci noteront que les confidens du maréchal d'Ancre avoient résolu, pour maintenir ledit maréchal en son autorité et au pouvoir absolu qu'il prenoit dans le royaume, qu'il étoit nécessaire d'entretenir toujours la guerre, parce que le moyen qu'il avoit d'y employer de ses créatures et de prendre tel part en l'emploi qu'il voudroit, lui donneroit et conserveroit son autorité ; et aussi que dans les dépenses profuses de la guerre, il y feroit cacher les grands dons, pensions et appointemens qu'il prenoit dans les finances. Pour cet effet ils avoient avisé après la prison de M. le prince, de courir sus au premier qui se porteroit en quelque chose que ce fût contre l'autorité du Roi et de la Reine-mère, et avoient eu grande envie de les faire déclarer contre M. d'Epernon, sous le prétexte de ses troupes qu'il tenoit sur pied sans commissions, et des deniers qu'il avoit arrêtés dans les coffres du Roi. Et il est à croire que si M. de Nevers ne se fût pas sitôt hâté, comme il fit, de se brouiller avec la Reine-mère, l'on ne se fût pas adressé à lui, mais audit sieur d'Epernon. Mais les affaires s'échauffèrent de telle sorte en Champagne, que l'on commença par là, et qu'on laissa ledit

sieur d'Epernon en repos, autorisant ce qu'il avoit fait. L'intention du même conseil étoit que si tout eût été en paix et que chacun eût obéi, de s'attaquer à ceux de la religion prétendue réformée.

*Journal de ce qui se passa durant l'année* 1617.

Si l'année précédente a été toujours pleine de brouilleries, désordres et confusions, si grandes qu'il semble que ce royaume fût sur le point de sa chute et décadence, le commencement de celle-ci ne donnoit pas meilleur visage; au contraire voilà les armes prises en diverses provinces, chacun se prépare au pis. Les divisions, animosités, défiances, soupçons, plaintes, menaces, reproches se font voir, ouïr et considérer de tous côtés et entre toutes personnes. La Reine-mère conduit, dispose et ordonne de toutes affaires avec le conseil et avis du maréchal et de la maréchale d'Ancre, assistée en cela desdits Barbin, Mangot et Richelieu-Luçon, en ôtent autant qu'ils peuvent la connoissance au Roi, qui, en son jeune âge, le reconnoît, feint de ne s'en apercevoir pas, se voit néanmoins abandonné des princes et de toute la noblesse, suivi seulement de trois ou quatre de ses domestiques, entre lesquels M. de Luynes, qu'il avoit élevé et toujours aimé, se rend recommandable, s'amuse à des exercices vils et de néant, et à aller quelquefois à de petites chasses, pour faire connoître son talent. Il n'ose montrer en public son déplaisir, soit qu'il ne voulût déplaire à la Reine sa mère, vu que, comme aucuns ont voulu dire, ledit maréchal d'Ancre eût dessein de s'assu-

rer entièrement de sa personne, pour en disposer comme il eût voulu, s'il se fût ingéré de connoître des affaires. Cependant il s'en plaint à ses particuliers confidens, médite les moyens de prendre son autorité.

Les princes sont divisés entre eux; quelques-uns, et spécialement M. de Guise et ses frères (l'on n'étoit pas néanmoins trop assuré du cardinal), M. le comte d'Auvergne, M. d'Elbeuf, M. le comte de Saint-Pol et quelques autres, avec la plupart des officiers de la couronne, s'attachent près du Roi et de la Reine sa mère, qui sembloient en apparence n'être qu'une affection et même intention. Les autres princes, quelques ducs et officiers de la couronne, s'étant mis en tête qu'on les veut attaquer, se mettent en devoir ouvertement de se défendre. Quelques autres regardent comme quoi les choses iront pour aviser à ce qu'ils auront à faire, et se préparent et se tiennent sur leurs gardes doucement et sans bruit.

La tyrannie de l'autorité du gouvernement du maréchal d'Ancre et des trois susnommés étoit si grande, qu'aucun de ces grands ne la peut supporter; il fait des affronts aux uns et aux autres, quand il se passoit quelque chose qui ne lui étoit pas agréable; est toujours en dessein de faire chasser ou congédier le reste du conseil, et les secrétaires d'État qui ne dépendoient pas entièrement de lui; de faire changer les officiers des cours souveraines, ôter ceux qui sont près la personne du Roi: en somme son procédé étoit si insupportable, qu'hormis quelques particuliers qu'il faisoit grandement gratifier, toutes personnes de toutes qualités lui vouloient mal ou le haïssoient

(voire même ses propres domestiques); et, à son occasion, cette haine et malveillance alloit sur la Reine-mère, qui n'entendoit, voyoit, et ne parloit à personne que par l'organe dudit maréchal, qui prenoit soin qu'aucun n'en pût approcher. Et pour maintenir son autorité, les prévôts de l'Ile de France et de la connétablie, lieutenant de la robe courte, chevalier du guet et autres de cette qualité, étoient employés pour faire voir, considérer et épier un chacun jusque dans les maisons, voir qui entroit et sortoit de Paris; ils avoient commandemens de mettre prisonniers ceux de qui l'on avoit tant soit peu d'ombrage, sans autre forme de procès; et ainsi les amis, parens, voisins, devoient considérer, s'ils avoient à se visiter, comme quoi ils le feroient pour empêcher que l'on n'en prît ombrage. Dans les autres grandes villes de France, l'on essayoit d'en faire de même, mais leur autorité n'y étoit pas si absolue. Voilà l'état auquel se trouvoient les affaires de France au commencement de l'année 1617.

J'ai dit ci-devant ce qui s'étoit passé en Champagne, et les mauvaises réponses qui avoient été faites par M. de Nevers à un exempt des gardes qui avoit été vers lui, sur le sujet de la prise qu'il avoit faite d'une des maisons de M. de La Vieuville, et ce qui s'en étoit ensuivi. Depuis, les choses allèrent toujours en s'aigrissant de ce côté-là; la Reine, ne pouvant supporter le mépris que ledit sieur de Nevers avoit fait à ses commandemens, fit tenir toujours des troupes en la province de Champagne, pour s'opposer à tout ce que ledit sieur de Nevers voudroit entreprendre; auquel néanmoins on faisoit dire de

la part de Sa Majesté, comme aussi à M. de Vendôme et à M. du Maine, que s'ils vouloient revenir à Paris et se mettre en devoir, ils seroient les bienvenus et bien traités, et toutes défiances cesseroient; mais nul ne voulut se fier : aussi est-il à douter s'ils eussent été les bienvenus, puisque l'on avoit résolu leur ruine. Enfin la Reine-mère avoit pris résolution de faire faire une déclaration du Roi contre M. de Nevers, par laquelle il est déclaré, avec tous ses adhérens, rebelle et criminel de lèse-majesté. Cela se fit le 15 janvier, et les jours suivans l'on travailla à ce qui pouvoit être nécessaire pour la guerre de ce côté-là.

Ledit sieur de Nevers voyant le masque levé, et que c'étoit tout de bon, se prépare de son côté comme il peut, rassemble ses amis, messieurs de Vendôme, du Maine et de Bouillon, le marquis de Cœuvres et le président Le Jay, qui s'assemblèrent à Soissons, et s'y virent tous, excepté ledit sieur de Bouillon qui étoit indisposé, mais il y envoya. Ils renouvelèrent et jurèrent de nouveau leur ligue et association, et proposèrent le moyen de se défendre contre tous efforts; firent une espèce de manifeste, écrivirent à plusieurs seigneurs, gentilshommes, villes et communautés, tâchant de les attirer à leurs doléances et les faire joindre à leur intérêt; et de telle sorte ils en émurent beaucoup, qui néanmoins n'osoient se déclarer pour être éloignés d'eux et n'avoir force ni assistance pour ce faire aux autres provinces, car dès lors la Reine-mère fit prendre garde à s'assurer du passage des rivières autant qu'elle put.

Vers la fin du mois de janvier elle envoya M. le

maréchal de Thémines en Champagne, pour commencer à assembler toutes les troupes et forces de gens de pied et de cheval qui y étoient, et avec icelles et d'autres qu'on lui faisoit bailler, et trois ou quatre pièces de canon, aller attaquer et prendre les villes et forts qui servoient de retraite à M. de Nevers et aux siens.

En ce même temps M. le comte d'Auvergne étoit vers le Perche et le Maine (ainsi que j'ai dit ci-dessus) avec d'autres troupes, pour empêcher qu'aucun ne remuât en faveur desdits princes, comme il sembloit qu'il y en avoit plusieurs qui avoient cette disposition et intention, et il y travailla avantageusement.

La Reine-mère avoit en opinion qu'en faisant faire la déclaration du Roi contre M. de Nevers, les autres se pourroient possible contenir en devoir envers Leurs Majestés, et qu'il lui seroit par ce moyen facile de venir à bout dudit sieur de Nevers; mais voyant et reconnoissant que sur ladite déclaration ils s'étoient joints, ligués et associés ensemble, Sa Majesté se résolut de faire publier une seconde déclaration en laquelle elle fit comprendre et nommer M. de Vendôme, M. du Maine, M. de Bouillon, M. le marquis de Cœuvres, le président Le Jay et tous leurs adhérens, les déclarant rebelles et criminels de lèse-majesté, si, dans quinze jours après, ils ne venoient rendre l'obéissance qu'ils devoient; ce qui se fit au commencement du mois de février.

Ensuite de cela on commence à disposer tout ce qui étoit nécessaire pour faire de grands efforts contre les uns et les autres. Nous avons dit ci-devant comme

l'on avoit baillé quelques commissions pour faire des recrues aux vieilles compagnies des régimens entretenus, et aux capitaines des chevau-légers entretenus ; mais l'on baille de nouvelles commissions à plusieurs gentilshommes capitaines et mestres-de-camp, pour cavalerie et infanterie.

L'on écrit à M. de Castille, qui quelques mois auparavant, après être revenu de son ambassade de Suisse, avoit été renvoyé dans ce pays-là pour faire une levée de trois mille Suisses et empêcher que d'autres n'en fissent contre l'autorité du Roi, de hâter la levée et les faire entrer dans le royaume.

L'on écrit à M. de Schomberg, qui avoit été envoyé en Allemagne pour visiter plusieurs princes de la part de Leurs Majestés, de n'aller pas plus avant vers lesdits princes, mais travailler en toute diligence pour faire une levée de quatre mille lansquenets, et au comte de Rhingrave de faire une levée de douze cents cavaliers. L'on emploie M. le maréchal de Montigny en Nivernais pour amasser et assembler les troupes de cavalerie et infanterie qui y étoient, et s'opposer à ce qui se trouvoit dans ce quartier-là pour M. de Nevers; car madame de Nevers s'y étoit acheminée quelque temps auparavant, et mettoit toutes pièces en œuvre pour lever et assembler les gens de guerre.

Le 14 dudit mois de février, M. de Guise part de Paris pour aller en Champagne joindre M. le maréchal de Thémines avec ce qu'il avoit amassé de troupes, et y en mène quelques autres pour en dresser un corps d'armée, afin d'assiéger et forcer les villes et places qui refuseroient obéissance et attaquer et poursuivre M. de Nevers.

En ce même temps messieurs de Nevers, de Vendôme, de Mayenne et de Bouillon, font courir des lettres en forme de manifeste pour faire voir leur innocence; la Reine-mère commande qu'il y soit répondu au nom du Roi, ce qui est fait.

Cependant madame de Bouillon, qui, quelque temps auparavant, étoit passée pour aller en Limousin et Guienne, se trouvant dans ces pays-là, fait de son côté ce qu'elle peut pour débaucher et animer et catholiques et ceux de la religion prétendue réformée à prendre les armes pour la délivrance de M. le prince, remettre les princes et les grands en la liberté et l'autorité qu'ils devoient avoir près du Roi, et enfin délivrer le Roi de la captivité où il étoit entre les mains de d'Ancre. C'étoient les principaux prétextes que prenoient ceux qui s'élevoient contre le Roi et la Reine-mère; et ladite dame de Bouillon donnoit argent à tous ceux qui s'offroient de lever des troupes, et y fit de grandes dépenses qui faisoient mouvoir quelques-uns.

M. le comte d'Auvergne, qui avoit été envoyé vers le pays chartrain, le Perche et le Maine, pour ôter tous moyens à ceux qui eussent pu brouiller contre le Roi et la Reine en faveur de ces princes, et où il avoit travaillé bien avantageusement, est mandé de revenir, afin de recevoir commandement sur ce qu'il avoit à faire.

M. le maréchal de Montigny commence à employer ses armes dans le Nivernais contre le château de Cuffy, où madame de Nevers avoit mis forte garnison; il y fait faire les approches, dresse sa batterie, le bat et contraint ceux de dedans de se rendre.

La Reine ordonne que la place soit rasée. Cela se fait sur la fin du mois de février.

M. de Guise, de son côté, aussitôt qu'il est arrivé en Champagne, et qu'il eut mis ses troupes ensemble, assiége un château très-fort appelé Richecourt, et le presse de telle sorte qu'après avoir fait tirer quelques coups de canon, celui qui étoit dedans fut contraint de rendre la place à M. de Guise vers le commencement du mois de mars. Elle fut rasée, et dès lors fut résolu par la Reine-mère que toutes les places appartenant à des particuliers, qui se reprendroient par force, seroient rasées et démantelées.

Je ne mets point ici les courses et combats particuliers qui se sont faits de part et d'autre, où la fortune a été diverse; mais il est à considérer qu'ès provinces de l'Ile-de-France et quelques endroits de Picardie, Champagne et Nivernais, et quelques autres endroits particuliers, les armes étoient publiquement levées et la guerre ouverte; et en plusieurs autres provinces l'on travailloit à faire soulever la noblesse et les particuliers, comme particulièrement j'ai dit que madame de Bouillon travailloit en Limousin, Quercy et Rouergue. Il y avoit deux gentilshommes appelés Assas et Andrieu, de la religion prétendue réformée, qui, quelque temps auparavant, avoient reçu argent du duc de Savoie pour faire des troupes, et levoient chacun un régiment de mille hommes de pied dans les Cevennes. Avec ces levées ils promettoient assistance et service à tous ceux qui les recherchoient; même il fut dit qu'ils avoient reçu argent de madame de Nevers et de madame de Bouillon.

Plusieurs autres brouillons faisoient dessein de se

joindre avec eux, et ainsi faire un grand corps d'armée qui eût pu apporter nouveaux remuemens et désordres en ces provinces de delà; mais il en arriva autrement: car, par le soin que la Reine-mère y apporta de la part du Roi, et par celui de M. de Montmorency qui traversoit ces levées et les intentions desdits d'Assas et d'Andrieu, comme se faisant dans son gouvernement et sans en avoir autorité du Roi ni son attache, enfin Assas perdit quasi tout ce qu'il avoit retiré de troupes, et Andrieu se saisit d'un rocher au bord des Cevennes dans le Gévaudan, appelé Gresès, auquel y avoit eu autrefois un fort grandement fort à cause de son assiette, y loge et en quelques bourgs prochains ce qu'il avoit de troupes, en intention de le refortifier et s'y tenir, en attendant occasion de faire effet plus considérable. Mais M. le marquis de Portes étant envoyé à Mende, qui est proche de là, pour empêcher le mal et le désordre que le pays eût pu souffrir à cause des logemens de ces troupes, se résolut d'assembler le plus grand nombre de noblesse et de ses amis qu'il put. Il prit, avec l'assistance de quelques gentilshommes, des gens de pied dans les villes circonvoisines et aux lieux où il en put amasser, et avec cela charge et donne sur les troupes dudit Andrieu, les force dans un logement où ils étoient proche dudit lieu de Gresès, et le contraint avec perte de plusieurs de se retirer dans ledit fort qu'il avoit commencé à reclore; et plusieurs qui n'y purent prendre leur retraite se débandent. Ledit sieur de Portes se résolut de les forcer dans ledit fort, comme plusieurs de l'assister, et avec quelques méchantes pièces de canon qu'il se fait amener, les contraint de se rendre

et retirer; et ainsi il délivre le pays de l'appréhension que l'on avoit de ces gens-là, et laisse des troupes dans ce lieu de Gresès qu'il continue de faire accommoder, dont il y eut plaintes.

Les affaires s'aigrissent ainsi dans toutes ces provinces, et ce qui les rendoit du tout irréconciliables, fut que l'on déclara toutes les charges dont étoient pourvus ces princes et ceux qui les assistoient vacantes; et de fait, la Reine-mère fait pourvoir par le Roi M. de Joinville, frère de M. de Guise, de la charge de grand chambellan de France dont étoit pourvu M. du Maine; M. le comte d'Auvergne fut pourvu de la charge de gouverneur de l'Ile-de-France, que tenoit aussi M. du Maine; M. de La Curée, capitaine des chevau-légers de la garde du Roi (et lequel le maréchal d'Ancre vouloit éloigner pour y mettre des gens à sa dévotion), fut pourvu de la charge de lieutenant général au gouvernement de l'Ile-de-France que tenoit le marquis de Cœuvres; les autres charges et gouvernemens tenus par les autres princes furent réservés à d'autres.

L'on fait partir ensuite de ce M. le prince de Joinville pour s'en aller en Auvergne dans son gouvernement, afin d'y assurer tous les serviteurs du Roi, et s'il étoit besoin se joindre à l'armée qui étoit commandée par M. le maréchal de Montigny, ou d'en faire une particulière pour s'opposer à ceux qui se pourroient joindre ensemble, sous la faveur de ces deux régimens d'Assas et d'Andrieu dont j'ai parlé.

M. le comte d'Auvergne fut dépêché pour aller en l'Ile-de-France y commander une grande et forte armée que l'on mettoit sur pied, amène avec lui ledit

sieur de La Curée pour un des maréchaux de camp; M. de Rohan pour commander à la cavalerie légère; M. le marquis de Rosny (comme grand-maître de l'artillerie) pour avoir charge de l'artillerie; et plusieurs autres seigneurs sont chargés d'aller en cette armée. M. le maréchal d'Ancre même s'y devoit trouver, et avoit envoyé lever trois mille Liégeois. Il faisoit aussi lever deux ou trois mille Français, et jusqu'à six ou sept cents chevaux qu'il publie être levés à ses propres dépens et les vouloit aussi soudoyer à ses propres dépens trois mois entiers, pour l'affection qu'il avoit au service du Roi. Néanmoins il avoit eu des assignations pour les faire payer, et ce qu'il en faisoit étoit pour se rendre considérable et recommandable et de grand mérite dans la France, par les grandes levées qu'il vouloit que l'on crût être faites à ses dépens, afin de parvenir plus facilement à la charge de connétable de France à laquelle il aspiroit.

Les Suisses, que M. de Castille étoit allé lever, étoient entrés, il y avoit quelques semaines, dans le royaume, et furent séparés, une partie dans l'armée que commandoit M. de Guise, une autre partie en Nivernais, et quelques-uns en celle que l'on dressoit en l'Ile-de-France, où l'on avoit aussi fait aller une bonne partie de ceux qui étoient à la garde du Roi et du régiment de ses gardes, afin d'affoiblir toujours petit à petit ce qui pouvoit être pour la sûreté de la personne du Roi et la mettre du tout au pouvoir dudit maréchal d'Ancre.

En ce temps la Reine-mère fait proposer de mener le Roi à son armée en Champagne, et de s'acheminer jusques à Reims pour la fortifier par sa présence.

Cela fut en ces termes quelques jours, que de jour à autre l'on remettoit le partement, et estimoit-on que le bruit seulement du voyage avantageroit les affaires du Roi; mais ensuite on changea d'opinion, et disoit-on qu'il falloit que le Roi allât en son armée de l'Ile-de-France, laquelle étoit grosse et puissante, et qu'avec icelle on exécuteroit quelque dessein d'importance qui donneroit réputation à Sa Majesté. Ces bruits et desseins du voyage durèrent environ quinze jours ou trois semaines; et tout à coup l'on fit savoir que l'on n'estimoit pas que Leurs Majestés se dussent éloigner de Paris, où leur présence étoit fort nécessaire sur l'occurrence de ces mouvemens; mais le secret de l'affaire étoit que la Reine-mère avoit avis que le Roi, qui se voyoit de jour à autre de plus en plus méprisé, avoit résolu, si l'on alloit à la campagne, après avoir fait une journée ou deux, de prendre quelques-uns de sa suite des plus confidens, et s'en aller lui-même en son armée se loger dans le quartier du régiment de ses gardes (dont la plupart des compagnies y étoient), y aposter les chevau-légers de sa garde qui y étoient aussi, sous la conduite de M. de La Curée, et quelques autres troupes desquelles il se confioit, et là prendre résolution de ce qu'il avoit à faire pour s'ôter du tout du gouvernement et de l'autorité de la Reine sa mère, et de la tyrannie du maréchal d'Ancre.

Il y avoit beaucoup d'apparence en ce dessein du Roi, car ses plus confidens le reconnoissoient en un chagrin et déplaisir extrême de se voir ainsi abandonné et d'être contraint, pour complaire à ces gens-là, de s'amuser aux Tuileries à faire choses viles et mécaniques avec des valets et suivans, sans qu'on lui

donnât aucune connoissance des affaires; et de fait, lorsqu'on lui fit savoir qu'on parloit de le mener en son armée, il parut toujours extrêmement gai et content, pressant lui-même de jour à autre ce partement; mais après avoir longuement attendu, après lui avoir dit que, pour certaines considérations qui importoient au bien de son service, il ne falloit pas encore partir de Paris, n'ayant assisté à aucun des conseils où les résolutions se prenoient, il entra en tel déplaisir qu'il en fut grandement malade; et ce qui augmentoit sa douleur, fut qu'environ ce temps-là ayant désiré recouvrer quinze cents ou deux mille écus comptant pour employer à des choses de peu de conséquence, à quoi il passoit son temps, cela lui fut refusé, sur ce qu'on lui représenta la nécessité de ses affaires et la grande dépense qu'il lui convenoit faire pour les frais de la guerre.

Après ce refus, le maréchal d'Ancre le vint trouver, étant seul avec deux valets, et lui étant accompagné d'une très-grande multitude de noblesse et de seigneurs; et, le voulant consoler en sa tristesse, il lui dit que si ce qui le fâchoit étoit à cause de la difficulté qu'on lui avoit apportée de lui faire fournir l'argent qu'il demandoit, il avoit grand tort de ce qu'il ne s'adressoit à lui, et qu'il les lui feroit bailler, soit par les trésoriers de son épargne ou de son propre, et qu'il n'avoit qu'à commander; ce que le Roi reçut à affront, et le dit à quelques-uns de ses confidens: qu'un particulier étranger, et qui n'avoit rien vaillant quand il vint en France, fût si insolent de se présenter devant lui qui étoit seul, accompagné de tant de seigneurs et de noblesse, et lui dire qu'il avoit

tort de ce qu'il ne s'adressoit à lui pour lui faire bailler l'argent qu'il désiroit. En ce même temps il arriva encore une autre occurrence qui ne fut pas moins déplaisante au Roi.

J'ai dit comme le maréchal d'Ancre avoit envoyé lever des Liégeois et reîtres, et qu'il avoit aussi levé des gens de pied et de cheval français, et vouloit que l'on crût que c'étoit à ses propres dépens; et que pour l'affection qu'il portoit au service du Roi, et vu la nécessité de ses affaires, il les vouloit soudoyer et entretenir trois mois à ses dépens. Il fit donc venir ces troupes, qu'il fit approcher de l'armée qui étoit en l'Ile-de-France, et y avoit environ trois ou quatre mille Liégeois et deux mille hommes de pied français, et six à sept cents chevaux, tant français qu'étrangers; et sur cela écrivit une lettre au Roi, contenant en substance ce que je viens de dire, et que si tous ses autres serviteurs en faisoient de même, il seroit bien fort, et fit imprimer cette lettre afin qu'elle fût vue partout. Le Roi en fut grandement irrité, ne pouvant supporter cette insolence de dire qu'il vouloit servir et assister le Roi de troupes à ses dépens, lui qui n'avoit rien vaillant que ce qu'il avoit pris en France, et que, d'ailleurs, il savoit bien que ce qu'il publioit que c'étoit à ses dépens étoit faux, parce qu'il en avoit pris le fonds et les assignations dans ses finances. L'on dit que ce que le maréchal d'Ancre faisoit courir le bruit de cette grande levée qu'il faisoit à ses dépens, et de ce signalé service, étoit pour parvenir plus facilement et avec plus de prétexte à l'intention qu'il avoit de se faire connétable de France.

Cependant M. de Montigny, qui étoit avec une petite armée en Nivernais, n'y demeura pas inutile; car après avoir pris Cuffy, comme j'ai dit ci-dessus, il assiége et prend une petite ville appelée Entrains, et depuis il prend encore Clamecy, et prend dedans le second fils de M. de Nevers prisonnier, lequel M. de Nevers avoit mis dans cette place, pour, par sa présence, encourager les soldats et les habitans à se mieux défendre.

Cela se faisoit pendant le mois de mars, et madame de Nevers, qui (comme j'ai dit) avoit assemblé le plus grand nombre de forces qu'elle avoit pu, qui étoient commandées par le marquis de Villars, voyant ne se pouvoir opposer au maréchal de Montigny, s'en va à Saint-Pierre-le-Moûtier, qui est une méchante ville en laquelle on avoit envoyé une compagnie de gens de pied pour assurer la campagne et le passage. Celui qui étoit dedans ne trouva pas à propos de se défendre dans ladite place, et la quitta audit sieur de Villars, qui s'en servit pour le logement de ses troupes, et non pour la garder.

Du côté de Champagne, après que M. de Guise eut pris Richecourt, il alla assiéger Château-Portien, où, après avoir demeuré douze ou quinze jours, et par un très-mauvais temps, enfin il reçoit la place qui se rendit à composition, et lui fut livrée le 30 dudit mois.

En ce même temps M. le comte d'Auvergne, qui étoit en l'Ile-de-France, prenoit soin d'assembler toutes les troupes que l'on avoit destinées pour cette armée-là, qui étoient en grand nombre, avec lesquelles on avoit résolu d'attaquer quelques places impor-

tantes, comme Soissons, Noyon, ou d'autres que l'on ne nommoit pas pour lors; il faisoit aussi approcher vingt-quatre ou vingt-cinq pièces de canon, que l'on faisoit acheminer à Compiègne, tant de Paris que d'autres lieux où il y en avoit. Cependant ledit sieur comte, pour employer toujours ce qu'il avoit de troupes, attendant l'arrivée des autres, se résolut d'investir et attaquer Pierre-Fonts, qui est un château entre Soissons, Compiègne et Noyon, que jusqu'alors on estimoit extrêmement fort, et presque imprenable, parce que le feu roi Henri-le-Grand le fit attaquer par le maréchal de Biron, et y fut tiré plus de douze cents coups de canon sans qu'il y parût seulement, et fut contraint d'en lever le siége; mais M. le comte d'Auvergne y travailla si heureusement, qu'en quatre ou cinq jours ayant fait faire ses approches et mis son canon en batterie, après avoir fait tirer quatre ou cinq cents coups seulement, ils portèrent si heureusement, que ceux qui étoient dedans lui rendirent la place vers le premier jour du mois suivant.

Vers la fin dudit mois de mars, M. de Nemours vint près du Roi et de la Reine-mère pour leur offrir son service sur les occurrences de ces mouvemens, où il est bien reçu et bien accueilli; mais l'on ne fait point état de lui commettre aucune charge ni pouvoir.

Voilà l'état auquel étoient lors les affaires: la guerre étoit ouverte et grandement enflammée ès provinces de Champagne, Ile-de-France et Nivernais, et en Picardie; mais en tous les autres endroits de France il y avoit de grandes rumeurs et préparatifs de désordres. La Reine-mère, qui n'avoit devant les yeux que

de ruiner M. de Nevers et M. du Maine, qui, avec M. de Bouillon, étoient (ce lui sembloit) seuls auteurs de ces mouvemens, et ceux qui s'opposoient le plus ouvertement à ses volontés et à l'établissement de l'autorité du maréchal d'Ancre, se résolut de n'épargner rien pour les forcer et ruiner, ne voulant même entendre à aucun accommodement proposé de leur part; et pour cet effet fit état de fortifier autant qu'elle put les armées de M. de Guise, M. le comte d'Auvergne et M. de Montigny. En même temps elle envoya en Hollande pour faire venir cinq mille hommes de troupes qui étoient entretenus par le Roi au service des Etats-généraux, et de ceux que lesdits Etats devoient bailler en cas de nécessité. Cette demande fut faite par M. de La Noue de la part du Roi et de la Reine-mère, mais traversée par ces princes, sous prétexte que cela se faisoit par le maréchal d'Ancre en faveur du roi d'Espagne, pour les ruiner plus facilement : néanmoins, après beaucoup d'instances et de sollicitations, le secours est accordé par les Etats au Roi, et devoit partir vers la fin d'avril. D'ailleurs on dépêcha M. de Schomberg et le rhingrave pour faire avancer les levées des reîtres et des lansquenets qu'ils avoient eu commandement de faire et qui étoient sur pied, et devoient déjà entrer vers la fin d'avril.

Il se faisoit aussi une levée de douze à quinze cents reîtres et de quelques gens de pied en faveur des princes, dont M. le maréchal de Bouillon eut soin : voilà comme les affaires se disposoient.

Mais le pis étoit que pendant que les armes étoient ainsi publiquement levées ès dites provinces, l'on

machinoit d'autres desseins. Car M. de Lesdiguières, M. d'Epernon, M. de Montmorency, M. le grand écuyer, M. d'Alincourt, le maréchal de Roquelaure et quelques autres, se mirent en opinion que toute cette guerre se faisoit contre le gré et l'autorité du Roi pour complaire au maréchal d'Ancre et l'autoriser en ses ambitieux desseins; et ils résolurent de se joindre et s'unir ensemble comme à un tiers parti, prendre soin de la sûreté de leurs gouvernemens, et contre cela composer une armée de trente-cinq ou quarante mille hommes, de l'approcher de Paris pour y recevoir les commandemens du Roi, qu'ils désiroient voir en pleine liberté et autorité. Et pour cet effet se résolurent d'arrêter tous les deniers de leurs gouvernemens, et protestent qu'ils n'ont autres intentions que de servir purement et nûment le Roi sans aucune condition, sinon de le voir en pleine liberté et autorité; et pour y parvenir se font plusieurs allées et venues vers les uns et les autres, et même travaillent à s'assurer du corps de ceux de la religion prétendue réformée qui ne s'en éloignent pas; les parlemens de Toulouse, Bordeaux, Grenoble et Dijon, y prêtent l'oreille avec plusieurs autres. En effet, la haine que toutes sortes de personnes portoient au maréchal d'Ancre et à sa femme étoit si grande, que chacun pense bien faire pourvu que l'on travaille à sa ruine. La Reine-mère est avertie de toutes ces menées, reconnoît la difficulté, voire l'impossibilité qu'il y a d'y remédier: sa seule espérance consiste en l'opinion qu'elle a de pouvoir en peu de temps réduire entièrement les ducs de Nevers et du Maine, et de prendre les plus fortes places qu'ils aient, ce qu'elle

espéroit pouvoir faire avant la fin du mois de mai, et croyoit que ceux de ce tiers parti ne pouvoient être assemblés ni faire aucun effet considérable auparavant ce temps-là; que lors il lui seroit facile, soit en leur opposant la force, ou par négociation, de les contenir en leur devoir, et ainsi elle s'attendoit de venir à bout de toutes ces affaires, et qu'elle éteindroit le fort de cette guerre.

J'ai dit comme M. le comte d'Auvergne, avec les troupes qu'il avoit ramassées, et qui avoient été destinées pour dresser une puissante armée sous sa conduite, a contraint ceux qui étoient dans le château de Pierre-Fonts à se rendre et à lui remettre la place le premier avril.

En même temps il va investir Soissons où étoit M. du Maine avec quinze ou dix-huit mille soldats et quelques troupes de cavalerie; il travaille avec toute diligence pour le presser et serrer, et approche son canon, et surmonte en cela la difficulté du mauvais temps.

En ces premiers jours du mois d'avril M. de Guise avec son armée, après avoir pris Château-Portien, va investir et attaquer Rethel, où M. de Nevers avoit mis une forte et grande garnison; mais M. de Guise presse si fort la place, nonobstant le mauvais temps, que ceux de dedans s'étonnèrent, et avec ce qu'il leur manquoit quelques choses, ils se rendirent dix ou douze jours après (1); tellement que M. de Nevers ne gardoit plus rien dans son gouvernement que Mézières, que l'on se disposoit d'attaquer, et pour cela M. de Guise commençoit de faire ses préparatifs.

(1) Elle se rendit le 18.

M. le maréchal de Montigny, de son côté, ayant joint en Nivernais les régimens du sieur marquis de Villeroy et du sieur d'Alincourt, du sieur de Saint-Chaumont, du sieur de Saint-Géran, et autres troupes, s'approche de Nevers et l'investit. Madame de Nevers, voyant ne pouvoir résister à ces forces, fait proposer des conditions pour remettre ès mains de M. de Montigny la ville de Nevers, et toutes les autres places qui restoient en son pouvoir dans le Nivernais, et se retirer à Decize pour y demeurer sous l'obéissance et autorité du Roi.

Les propositions et articles sont envoyés à la Reine-mère, qui n'est pas conseillée de les accepter, et veut avoir tout à sa discrétion et volonté.

M. le comte d'Auvergne, qui étoit devant Soissons, essaie de vaincre le mauvais temps et les continuelles pluies, et, nonobstant icelles, fait son approche devant la place, et y travaille de telle sorte, que vers les 22, 23, 24 dudit mois, il se trouvoit déjà bien avancé et la ville très-pressée. De fait, M. du Maine avoit déjà commencé à faire proposer quelques conditions pour remettre la place et faire la paix ; mais on ne se hâtoit guère de l'écouter, car, comme j'ai dit ci-devant, on avoit juré la ruine de lui, de M. de Nevers et de M. le maréchal de Bouillon.

Mais voici bien d'autres nouvelles, et apprendrez ici comme l'homme propose et Dieu dispose. J'ai ci-devant représenté le chagrin et déplaisir que le Roi recevoit de se voir méprisé et comme abandonné, n'ayant personne à sa suite que deux ou trois gentilshommes ses domestiques, entre lesquels étoit M. de Luynes, et quelques valets suivans; et s'il y en

avoit quelquefois d'autres, c'étoient ceux qui, par la fonction de leurs charges, ne pouvoient faire autrement, comme les capitaines, lieutenans et enseignes des gardes de son corps, et quelques capitaines ou membres du régiment de ses gardes: mais c'étoit bien rarement, et s'il y en avoit quelques-uns, les autres alloient faire leur cour chez la Reine sa mère. Il se voyoit donc réduit, il y avoit plus de six mois, à se promener dans les Tuileries, où il avoit pour compagnie un valet de chiens et quelques jardiniers, quelque fauconnier, ou autre ayant charge d'une volière qu'il y avoit fait faire. Il passoit son temps à faire faire quelques élévations de terre, s'amusoit à en faire porter les gazons, et y faire travailler en sa présence, voire même lui-même conduisoit et menoit les charrois et tombereaux sur lesquels on portoit de la terre, et faisoit ces vils exercices et passe-temps, pendant qu'il méditoit d'autres desseins.

Il se voyoit entièrement éloigné et exclu de tous conseils et de toutes affaires, et même faisoit-on courir malicieusement des bruits qu'il en étoit incapable, qu'il avoit l'esprit trop foible et trop peu de jugement, et que sa santé n'étoit pas assez forte pour prendre ces soins. Il jugea bien cela, et encore dit-on que quelques-uns lui disoient qu'il falloit qu'il trouvât bon que les choses allassent ainsi, et que s'il faisoit paroître qu'il en usât autrement, sa vie n'étoit pas assurée parmi ceux qui avoient le pouvoir absolu dans son royaume. Cependant toutes choses se faisoient et délibéroient chez la Reine-mère, en apparence le matin après son lever, en présence des princes et officiers de la couronne qui s'y trouvoient,

mais en effet le soir, quand chacun étoit retiré, avec la maréchale d'Ancre, assistée des sieurs Barbin, Mangot, garde des sceaux, et de l'évêque de Luçon, secrétaire d'Etat : on y appeloit quelquefois le duc de Montéléon pour lui communiquer des affaires. Il faut remarquer que la tyrannie du maréchal d'Ancre et de sa femme étoit si grande, que même il avoit déjà quelquefois gourmandé ces trois personnages, qui avoient été établis sur toutes les affaires du royaume, quand il arrivoit que leurs avis n'alloient pas absolument selon son sens et sa volonté.

Le Roi méditoit donc depuis long-temps de s'ôter de cette tyrannie : j'ai remarqué ci-devant comme il avoit projeté une fois, feignant de s'aller promener à Saint-Germain-en-Laye, de s'en aller en quelque ville pour s'éloigner de Paris et de la Reine sa mère ; mais cela fut découvert, et l'on y prit garde. Une autre fois il avoit dessein, en cas qu'on l'eût mené à l'armée comme on en avoit parlé, de s'en aller dans ladite armée pour y commander absolument, et voir ce qu'il seroit conseillé de faire pour se mettre en possession de la connoissance de ses affaires ; mais sur ce qu'on s'aperçut de cette résolution, l'on avisa de le tenir toujours dans Paris. D'ailleurs on lui avoit ôté la plupart du régiment de ses gardes et de ses Suisses sous prétexte de les envoyer à l'armée ; on desseignoit d'en faire approcher d'autres de sa personne qui dépendissent entièrement de la Reine-mère et du maréchal d'Ancre ; l'on avoit éloigné M. de La Curée avec la compagnie des chevau-légers de sa garde, l'on essayoit de s'assurer de l'affection et intention des capitaines, lieutenans et enseignes des

gardes de son corps. Ainsi il étoit empêché à qui se fier pour parvenir à son dessein, qui étoit toujours de se délivrer, en quelque façon que ce fût, du mépris et de la sujétion sous laquelle il étoit; il n'avoit pour cela de confident principal que M. de Luynes, lequel en conféroit quelquefois et bien secrètement avec quelques-uns des gentilshommes ordinaires du Roi et autres particuliers.

Ils avoient proposé plusieurs fois de se saisir de la personne du maréchal d'Ancre; mais ils voyoient qu'il étoit toujours si bien accompagné qu'il n'y avoit pas seulement apparence de le tenter, vu même le pouvoir qu'il avoit dans la cour du Roi. Sa Majesté résolut d'en conférer avec M. de Vitry, lors capitaine de ses gardes, en qui il se confioit, et qui étoit ensemble plus résolu et plus hardi qu'aucuns autres en qui il se pût confier, et qui même, par sa qualité de capitaine des gardes du corps, avoit pouvoir d'entreprendre, en exécution des commandemens de Sa Majesté, ce que d'autres n'eussent pu si bien faire : l'on résolut donc avec lui qu'à la première occasion propre il s'accompagneroit de gens en qui il auroit confiance, soit des gardes du corps ou autres, et qu'il se saisiroit de la personne du maréchal d'Ancre, et qu'en cas de résistance il le pourroit tuer.

Il avoit comme projeté de l'effectuer dès le jeudi 20; mais l'occasion ne s'en étant pas trouvée bien à propos, et aussi le Roi ne désirant pas que l'on mît, si faire se pouvoit, la main sur lui pour le prendre et arrêter ou pour le tuer en sa présence, ni dans sa chambre, salle ou cabinet, la partie fut remise au lundi 24 dudit mois d'avril, et résolu que sur les dix

heures du matin (qu'il avoit accoutumé de venir de son logis, qui étoit sur le quai à l'encoignure du jardin du Louvre, dans le Louvre pour voir la Reine-mère à son lever), ledit sieur de Vitry se trouveroit en tête avec les gardes du corps du Roi et autres qu'il avoit choisis pour l'accompagner, et là il effectueroit ce qu'il avoit projeté et qui lui étoit expressément commandé par Sa Majesté; et cependant Sadite Majesté demeuroit en son cabinet avec quelques-uns de ses confidens qu'il avoit avertis du fait, résolu que si la chose manquoit d'une façon ou d'autre, de s'en aller par la galerie dans les Tuileries, où il avoit fait tenir vingt-cinq ou trente chevaux sellés et bridés pour s'en aller à Meaux, pour là aviser à ce qu'il auroit à faire pour maintenir son autorité.

Mais il ne fut pas besoin d'en venir à cette extrémité, car, ledit jour du lundi 24 avril, ledit sieur de Vitry exécuta heureusement et courageusement ce qui lui avoit été commis, s'étant, à l'heure que j'ai dite, trouvé sur le pont du Louvre, à l'instant même qu'il entroit par la porte où étoient les archers de la porte; et, s'étant approché de lui, il lui dit: « Monsieur, le Roi vous demande. » A quoi il lui répondit: « Moi? —Oui, lui dit-il, en lui montrant la pointe de son bâton. » Lors quelques-uns de la suite dudit maréchal, s'apercevant de quelque dessein contre lui, firent contenance de mettre la main à l'épée; mais au même instant trois ou quatre de ceux qui étoient près ledit sieur de Vitry lui tirèrent des coups de pistolet dans la tête et dans le corps, et ainsi fut tué sur le lieu et tomba mort sur l'entrée du pont dormant qui va au pont-levis du Louvre.

Au même instant, M. le colonel d'Ornano, qui étoit dans la cour du Louvre proche la poste pour attendre l'issue de cette affaire, dont il avoit la communication, s'en alla vers le Roi pour lui porter la nouvelle de cette mort; lors Sa Majesté commença à s'écrier tout haut disant: « Dieu soit loué! mon ennemi est mort; » et au même instant envoya prendre la maréchale prisonnière, et avertir la Reine sa mère (qui étoit encore dans le lit, parce que, comme elle se vouloit lever, on lui vint dire la mort du maréchal, ce qui l'avoit fait remettre au lit, pleurant et soupirant) que c'étoit lui qui avoit fait tuer ledit maréchal, et qu'elle se tînt dans sa chambre sans en sortir, et qu'il pourvoiroit aux affaires de son Etat. A quoi ladite dame répondit que s'il avoit cette intention contre ledit maréchal et qu'il la lui eût fait savoir, elle l'auroit fait mettre entre ses mains pieds et poings liés.

Dans ce moment le Roi envoya chercher M. de Villeroy et M. le président Jeannin, et les secrétaires d'État, les prévôts des marchands de Paris, et autres des principaux du conseil, et leur dit qu'il avoit fait tuer le maréchal d'Ancre, comme criminel de lèse-majesté, qui avoit entrepris sur sa personne et sur son État, et que désormais ils pouvoient faire leurs charges comme ils avoient fait du vivant du feu Roi son père, qu'ils avisassent ensemble à ce qu'il y avoit à faire. Il envoya avertir le parlement, la chambre des comptes, cour des aides, tous les ambassadeurs, et plusieurs autres de ce qui s'étoit passé; mais tant s'en faut qu'il y eût rumeur pour cela, que chacun accouroit de toutes parts avec acclamation de

joie. Il envoya vers M. le chancelier, qui étoit en sa maison en Brie, lui dire qu'il revînt quand il voudroit, et à M. le garde des sceaux du Vair, qu'il se vouloit servir de lui ( sans dire comment ); envoya prendre prisonnier Barbin, qu'il fit garder dans son logis par des gardes, se fit apporter les sceaux par M. Mangot, et fit défense à l'évêque de Luçon de plus s'entremettre de ses affaires, ne lui voulant faire faire aucun autre déplaisir, parce que deux ou trois jours auparavant il étoit allé faire des plaintes au Roi sur les insolences et menaces que lui avoit faites ledit maréchal.

Il fait mettre les compagnies du régiment des gardes en bataille, et des sentinelles tout à l'entour du Louvre, et même un petit corps de garde à un petit pont qui sortoit de l'appartement de la Reine sa mère, dans un jardin qui est du côté de la rivière, vers lequel appartement étoit aussi le logement du maréchal d'Ancre, pour empêcher qu'aucun ne sortît par là, et qu'on n'enlevât rien de ses coffres, meubles et hardes.

L'on envoya aux maisons du maréchal et de la maréchale d'Ancre, qui étoient au faubourg Saint-Germain et à l'encoignure du jardin du Louvre vers le quai, des gardes du corps et d'autres, pour empêcher que les meubles et trésors ne fussent enlevés.

Mais on ne put si bien faire que la plupart ne fût dissipé; mais en cette dernière maison où étoit son fils, l'on en ôta jusqu'au lit où il couchoit, tellement que ce pauvre garçon, lors âgé d'environ treize ans, se vit jusques au soir sans boire ni manger, et sans avoir lieu où se pouvoir coucher; et le soir, par quelque compassion, on lui donna un morceau de pain.

Le lendemain un gentilhomme nommé Fiesque, écuyer de la reine régnante, et qui avoit une méchante chambre dans le Louvre, et auquel quelques jours auparavant la maréchale d'Ancre avoit fait recevoir un grand affront, l'ayant fait chasser de la présence du Roi et de la Reine contre le gré du Roi même, ce que ledit maréchal avoit ainsi fait faire parce que ledit Fiesque avoit parlé librement au Roi à son désavantage, et étoit de cette partie; il eut donc commandement de Sa Majesté d'aller prendre cet enfant, et le mener en sa chambre, et prendre soin de sa nourriture et de son gîte, ce qu'il fit; et pour le sortir du logis, et le mener jusqu'au Louvre, afin que le peuple ne se jetât sur lui, il lui donna la mandille de son laquais sur lui, et en cette façon le fit passer dans la foule des habitans.

Le même jour le Roi dépêcha courriers vers M. le comte d'Auvergne, M. de Guise et M. le maréchal de Montigny, pour les avertir de ce qui s'étoit passé, leur mandant que chacun, de sa part, offrît surséance d'armes à ceux à qui ils faisoient la guerre, et leur fît savoir ce qui s'étoit passé et s'ils n'étoient pas résolus de rendre toute obéissance au Roi; mais ils n'eurent pas beaucoup de peine à cela, car M. du Maine, M. de Nevers et les autres, en furent les premiers avertis, et firent savoir qu'ils n'avoient aucune intention de tenir les armes levées contre l'autorité du Roi, et qu'ils vouloient rendre entière obéissance et se soumettre absolument aux volontés et commandemens du Roi, se venir jeter à ses pieds, en particulier M. du Maine, qui, comme j'ai dit, étoit assiégé dans Soissons et grandement pressé. Aussitôt qu'il eut

cette nouvelle, il fit une salve de tous ses canons et mousqueterie de tous ses soldats, feux de joie et grandes acclamations de réjouissance, dont M. le comte d'Auvergne, qui ne savoit le sujet de cette grande réjouissance, demeura aucunement étonné, craignant qu'il n'y eût quelque autre mauvaise nouvelle du côté du Roi; mais du même instant il reçut la lettre du Roi, et un trompette de M. du Maine qui lui mandoit la même chose, et lui offroit la place avec toute obéissance, ayant pouvoir de la part du Roi, duquel il étoit très-humble serviteur; et dès ce jour-là (qui étoit le lendemain de l'action) se visitèrent les uns et les autres, mangèrent ensemble, et l'entrée de la ville fut rendue libre à tous ceux de l'armée qui l'assiégeoit.

Ce même jour 24 avril, l'après-dînée, on fit sortir du Louvre les gardes de la Reine-mère, et l'on y mit des gardes du Roi, qui eurent charge de ne laisser entrer ni sortir personne et d'empêcher que personne ne vît la Reine-mère sans congé du Roi. L'on avertit aussi M. le prince de Condé de ce qui s'étoit passé; et, parce que jusqu'alors il avoit été très-étroitement tenu dans une chambre dont les fenêtres étoient murées, sans avoir jour que par un trou qui étoit en haut; le Roi commanda que les fenêtres fussent démurées afin qu'il eût l'air et la vue entière, et lui permit de se promener sur les terrasses une ou deux fois la semaine.

Voilà à peu près ce qui se passa en cette journée. Or, voyons maintenant les grands changemens de fortune, les grands effets de la Providence divine pour la conservation de cet État, et pour faire paroître aux

princes, aux grands et aux personnes de toutes qualités, combien ils se mécomptent quand ils s'oublient de ce qu'ils sont, et qu'ils se veulent élever par des voies injustes plus qu'ils ne doivent. Il n'y a que trois jours que ce royaume étoit tellement divisé et désuni, que les plus clairvoyans en prévoyoient la totale ruine, désolation, dissipation, et sembloit que chacun se préparoit plutôt à en prendre et usurper son morceau, qu'à le défendre ou garantir de sa ruine; comme quand un grand arbre est menacé de sa chute par les vents, au lieu de l'étayer l'on attend qu'il soit à bas pour en emporter chacun sa branche et son fagot; et maintenant tout à coup l'on voit les armes bas de tous côtés, chacun se déclarant à l'envi à qui sera en meilleure opinion près de son Roi.

Voilà ce jeune prince qui étoit tellement abandonné qu'aucuns n'osoient le regarder sans crime; ses conseillers d'État, ses secrétaires d'État n'osoient le voir, regarder ni parler à lui sans courir hasard d'être au même temps chassés; il le voyoit et le savoit bien, et, par une grande bonté, se reculoit d'eux pour ne causer leur ruine, et étoit tellement abandonné que même aucuns de ses propres domestiques, qui n'avoient bien, honneur ni soutien que de lui, voire même sa propre nourrice, le trahissoient et rapportoient ce qu'il disoit; le voilà en un instant vu, recherché, suivi et honoré d'un chacun, avoir plus de princes à sa suite qu'il n'avoit auparavant de valets et de suivans de toutes qualités, et un si grand concours de seigneurs et gentilshommes, qu'à peine pouvoit-on passer dans la basse-cour, escalier, salle,

chambre et cabinet. Et d'autre côté, la Reine sa mère, qui, avec un soin merveilleux, par l'aide du maréchal d'Ancre, se vouloit conserver l'entière direction et autorité sur les affaires, et qui pour cela en ôtoit toute connoissance au Roi son fils, la voilà en un instant non-seulement privée de toute connoissance d'affaires, mais il lui en interdit de voir et parler à personne; on lui donne des gardes, l'on mure les portes par lesquelles on pouvoit aller chez elle, et n'en laisse-t-on qu'une libre où se tenoient les gardes, et le soir on lui rompt et abat le pont-levis par lequel elle se pouvoit aller promener dans le jardin. Ainsi, en un tour de main, voilà son pouvoir et autorité changés en misère, affliction et sujétion, et remis ès mains de celui à qui elle l'usurpoit, et qu'elle souffroit être si grandement méprisé et délaissé. Ainsi voilà ceux qui étoient en extrême faveur extrêmement rabaissés.

Mais nous pouvons encore y rapporter une considération grandement remarquable, pour connoître combien est grande et forte l'autorité royale quand elle est bien conduite et employée. M. du Maine, M. de Nevers, M. de Bouillon et les autres, pensoient être assez forts et assez puissans, chacun dans son gouvernement, pour soutenir l'effort du Roi contre eux, à cause des places fortes qu'ils tenoient, et à cause de cela traitoient quasi de pair avec le Roi, parloient haut, et entreprenoient sur son autorité; néanmoins les voilà attaqués, eux étant tous unis ensemble avec M. de Vendôme, et autres leurs amis; et quoique le maniement des affaires fût entre les mains de la Reine-mère et du maréchal d'Ancre.

haï universellement de tous, et même de ceux qui le suivoient, néanmoins, par le soin et diligence qui y est apporté par ces nouveaux ministres d'État, qui étoient M. de Barbin (que je nomme le premier comme étant celui qui conduisoit toutes les affaires), M. Mangot, lors garde des sceaux, et M. l'évêque de Luçon, ces princes et grands avoient été si vivement attaqués et serrés de si près, qu'ils étoient au désespoir et ne savoient où avoir recours, et même on ne se soucioit pas de les recevoir à grâce; et ce changement leur arriva à grand heur pour échapper et être délivrés de leur entière ruine : aussi ne se firent-ils point prier pour se remettre en entière obéissance.

Mais si nous voulons parler du revers de la fortune, considérons et nous arrêtons un peu sur l'état déplorable du maréchal et de la maréchale d'Ancre. Je commencerai par elle, pour dire qu'elle avoit été si impérieuse et outrageuse, que quand elle parloit du Roi et de la Reine sa mère, elle n'en parloit que par injures et par mépris, appelant l'un idiot, et l'autre balorde, et autres termes semblables. Elle ordonnoit, commandoit et faisoit ce qu'il lui plaisoit, gourmandant et injuriant les uns, chassant et éloignant les autres (1), et avec telle hauteur, que nul ne s'osoit présenter devant elle pour la regarder entre deux yeux; la voilà maintenant moquée et bafouée et outragée de paroles, menée par des gardes dans une chambre grillée au haut du Louvre, où elle avoit

(1) Néanmoins elle avoit quelque pressentiment de son malheur, car elle avoit prémédité de sortir hors le royaume, et de fait beaucoup de ses meubles étoient emballés à cet effet.

quelques mois auparavant fait mettre M. le prince de Condé, suivie par le Fiesque, à qui elle avoit peu de jours auparavant fait recevoir quelques affronts, qui l'alloit suivant, et se moquant tout haut de sa misère. A peine y a-t-il un seul homme qui veuille la regarder en pitié, ni à qui elle puisse parler.

Voilà son fils unique, qui à peine a de la paille pour se coucher, et du pain pour manger, quoiqu'il fût encore en bas âge et innocent de tous maux, et l'avoit fallu ôter du lieu où le peuple pouvoit l'aborder, pour la crainte que l'on avoit qu'ils n'en fissent un misérable carnage; les maisons d'elle et de son mari pillées et saccagées, quoique l'on eût pris soin d'envoyer des gardes de tous côtés pour en conserver les meubles, papiers et argent, comme l'on fit en quelques endroits; ceux qui avoient paru leurs amis et serviteurs, poursuivis, chassés de tous côtés; aucuns de leurs domestiques emprisonnés.

Mais parlons du père, qui avoit, comme nous avons dit, commandé et gouverné les affaires avec telle autorité et tyrannie, que quelque prince ou grand que ce fût dans le royaume, s'il ne dépendoit entièrement de lui, ne pouvoit être assuré en sa fortune, en ses biens, honneurs ou qualité, ni possible en sa vie. Il changeoit, destituoit et ordonnoit des charges et offices de l'État selon son plaisir et volonté, s'attribuoit à soi les plus grandes charges et autorité, avoit établi dans Paris, et aux principales villes du royaume, des personnes qui n'avoient aucun soin que de voir les actions des uns et des autres, considérer et reconnoître si quelqu'un parloit mal de lui,

ou du gouvernement, ou lui vouloit quelque mal, pour le chasser, proscrire ou faire mourir, comme il avoit fait quelques-uns, avoit rempli tous les coins des rues de Paris de potences et gibets; enfin l'on n'osoit plus parler, ni les amis se voir et visiter les uns les autres, tant son oppression, sa tyrannie et arrogance étoient grandes et excessives. L'on remarqua même que, quelques jours auparavant, un personnage de qualité, lui représentant qu'il devoit se contenter de sa grandeur et de l'autorité qu'il avoit dans l'État, et songer à son établissement et à se faire des amis, et ôter de dessus soi l'envie de tous les princes et des grands, et qu'il pouvoit mettre le royaume et les affaires en grand repos et tranquillité, il répondit arrogamment qu'il vouloit faire reconnoître en sa personne jusqu'où la fortune pouvoit élever un homme.

Or le voilà maintenant par terre, en horreur et exécration, chacun le décriant, faisant connoître le mal qu'il avoit fait, louant et exaltant le courage du Roi d'avoir conduit et exécuté ce dessein, bénissant ceux qui en avoient donné le conseil, et avoient conduit et exécuté l'œuvre. Et ici je dirai en passant un mot, que c'est une chose admirable et surnaturelle que ce dessein avoit été projeté il y avoit plus de trois mois, conduit de temps en temps au su de plusieurs, et qu'il y avoit plus de quinze jours que douze ou quinze personnes le savoient, qui, hors deux ou trois, étoient gens de peu et de basse condition, et entre lesquels même il y en avoit deux ou trois qui n'avoient pas quinze ou dix-huit ans, et que cela se projetoit contre la Reine-mère et

contre le maréchal et la maréchale d'Ancre, sans que cela ait été aucunement découvert.

Revenons audit maréchal. Après sa mort son corps fut mis au pied d'un escalier, proche du lieu où se mettent les portiers du Roi, et y fut jusque vers le soir qu'on le porta secrètement en l'église de Saint-Germain de l'Auxerrois où il fut enterré. Mais voyons maintenant jusqu'où la furie et la rage du peuple contre lui se portent. Le lendemain matin, 25 dudit mois d'avril, jour de Saint-Marc, sur les dix heures du matin, quelques enfans et femmes, dans l'église de Saint-Germain de l'Auxerrois, commencent à se dire les uns les autres, étant sur le lieu où on l'avoit enterré : « Voilà où ce tyran a été mis en terre ; « est-il raisonnable, lui qui a fait tant de mal, qu'il « soit en terre sainte, et dans une église? Non, non, « il le faut ôter ; il le faut jeter à la voirie. » Et ainsi avec de semblables paroles s'émouvant les uns les autres, ils commencèrent, avec de méchans bâtons, à desceller la tombe sous laquelle étoit ce corps ; les femmes y apportèrent des ciseaux et des couteaux, ensuite des hommes plus forts commencèrent à y mettre la main. En moins de demi-heure voilà deux ou trois cents personnes assemblées ; ils lèvent la tombe, ôtent le corps d'où il étoit, lui attachent des cordes au cou, commencent à le traîner hors l'église et de là par les rues, avec des cris et hurlemens horribles, les uns disant qu'il le falloit jeter dans la rivière, d'autres qu'il le falloit brûler, d'autres qu'il le falloit mettre à un gibet ; ainsi chacun faisoit à qui pis pis. De cette sorte ils se trouvent au bout du Pont-Neuf, où il y avoit deux ou trois potences dressées ; ils

s'avisent de pendre ce corps par les pieds à une des potences où il fut environ demi-heure et plus. Cependant le peuple croissoit en nombre, et leur rage et furie alloit toujours en croissant sur le corps, et tenoient des paroles indignes, insolentes et outrageuses, même contre l'honneur de la Reine-mère. Ils ôtent ce corps de cette potence, le traînent par toutes les rues de Paris et toutes les places publiques, le déchirent, le mettent en pièces. Cette grosse troupe, qui étoit de plus de cinq ou de six cents personnes, se sépare; chaque troupe en emporte avec soi un quartier ou morceau de ce corps, continuent à aller ainsi en tous les endroits, où la plupart font allumer des feux où l'on brûle avec ignominie les pièces de ce corps; d'autres les veulent faire manger aux chiens, d'autres les attachent à des gibets, et ainsi chacun selon sa passion et furie: et voilà comme se passa la journée parmi ce peuple, ce qui dura jusqu'à la nuit.

Cependant le Roi travaille, avec l'avis de son conseil, à ce qui étoit à faire; il ordonne que toutes les potences qui étoient dressées en toutes les rues de Paris fussent ôtées; ce qui commença à donner un grand contentement au public, comme s'il eût par là commencé à reprendre sa liberté.

Le Roi donna à M. de Vitry, qui étoit capitaine de ses gardes, la charge de maréchal de France qu'avoit le maréchal d'Ancre, et à M. de Luynes la charge de premier gentilhomme de la chambre et celle de lieutenant général au gouvernement de Normandie, dont chacun montra bien du contentement, à cause des signalés services que l'un et l'autre avoient rendus en cette occasion. Sa Majesté dépêcha le sieur

Despréaux, qui étoit son sous-gouverneur, et avec lui le sieur de Préaux, conseiller d'état, fils de M. de Châteauneuf, vers messieurs du Maine, de Vendôme, de Nevers et maréchal de Bouillon, pour les informer de ce qui s'étoit passé, et de sa bonne intention en leur endroit, pourvu que chacun d'eux voulût demeurer en devoir; à quoi ils se trouvèrent tous entièrement disposés. Et de fait, dès le jour suivant, M. de Longueville, qui s'étoit tenu en Picardie comme neutre, et qui n'avoit rien fait contre le service du Roi et de la Reine-mère, arriva à Paris auprès du Roi, où il fut très-bien vu et accueilli par Sa Majesté. Il est bien certain qu'il se hâta de venir parce que, quelques jours auparavant, l'on avoit traité d'un mariage entre lui et mademoiselle de Soissons, sœur de M. le comte, et tous en étoient d'accord et près d'accomplir; il ne restoit qu'à trouver moyen de s'approcher, mais il ne vouloit venir à Paris sous le pouvoir de la Reine-mère et dudit sieur maréchal d'Ancre, à cause de l'inimitié ouverte qui étoit de longue main entre eux, ne s'y voulant aucunement fier. Il fut bientôt suivi de tous ces autres princes, chacun accourant à l'envi les uns des autres, sans aucune condition, pour se jeter aux pieds du Roi, et recevoir la loi de ses commandemens. M. de Guise et M. le comte d'Auvergne demeurent quelques jours derrière, ne pouvant abandonner les armées dont l'un et l'autre étoient chargés, et ne se parloit plus alors que de les licencier, et faire retirer ceux que l'on voudroit entretenir, chacun aux provinces où l'on voudroit les départir, et les étrangers dans leurs pays, ce qui ne pouvoit sitôt s'effectuer à cause des

grandes sommes de deniers qu'il falloit trouver comptant pour cet effet. Ce qui fut cause de retenir l'un et l'autre de ces princes bien avant dans le mois suivant pour cet effet.

Le 29 dudit mois d'avril, la maréchale d'Ancre, qui, comme j'ai dit, avoit été mise dans une chambre haute du Louvre avec des gardes, fut menée à la Bastille, où, après avoir été quinze jours ou trois semaines, elle fut menée à la Conciergerie du parlement de Paris pour lui être fait son procès.

Barbin, qui avoit été gardé quelque temps par des archers en sa maison, fut aussi mené à la Bastille, attendant ce qui seroit ordonné de lui.

La Reine-mère, qui, comme j'ai dit, fut commandée de demeurer en sa chambre sans en sortir, et à laquelle on donna des gardes du Roi, demanda permission de se retirer au château de Blois avec son train et maison, ce qui lui fut accordé; et ainsi partit de Paris pour s'y acheminer le dernier dudit mois, n'ayant pu obtenir la grâce de voir le Roi son fils, sinon que, lorsqu'elle fut prête à partir, il l'alla voir en sa chambre pour lui dire adieu, et n'y fit qu'entrer et sortir; et ainsi se retira, ayant eu permission de mener avec elle l'évêque de Luçon, pour l'accompagner jusques à Blois, et puis se retirer. Elle eût bien voulu avoir avec elle mesdames ses filles, ou l'une d'elles; mais cela lui fut entièrement refusé, et même ne fut-il pas permis à aucune de ces princesses de l'accompagner ni la visiter que bien sobrement. Voyez quelles sont les mutations du monde, et à quoi l'on se peut trouver réduit.

Nous avons dit le changement arrivé aux affaires

de France cette fin du mois d'avril; maintenant nous verrons le royaume gouverné tout autrement: d'autres personnes, d'autres mœurs, d'autres conditions, et toute la forme précédente changée. Voilà le Roi qui tient en ses mains les rênes de son Etat; c'est lui qui le conduit, qui ordonne, qui voit, qui reçoit les ambassadeurs, qui résout les réponses. Il emploie gaîment à cela une partie des matinées; il est véritablement jeune, mais il a bon sens et bon jugement, et auprès de lui M. le chancelier de Sillery pour conseil, qu'il a établi chef de tous conseils, M. le garde des sceaux du Vair, auquel il a fait remettre les sceaux en main, M. de Villeroy et M. le président Jeannin, lequel il établit surintendant des finances, ayant fait bailler le contrôle-général à M. de Maupeou intendant.

Il a les mêmes secrétaires d'Etat que le feu Roi son père lui avoit laissés. Il établit pour nouvel intendant des finances M. Déageant, qui servoit de commis sous le sieur Barbin, mais qui avoit utilement servi et assisté M. de Luynes, lui ayant découvert des desseins que l'on avoit eus sur sa personne, et ayant travaillé à faire réussir le dessein de se défaire du maréchal d'Ancre, et de mettre le Roi dans ses affaires. Voilà donc comme les affaires de Sa Majesté sont administrées; voilà tous les princes, sans en excepter aucun, la plus grande partie des ducs, officiers de la couronne et gouverneurs des provinces, qui se rendent auprès de Sa Majesté; c'est à qui témoignera plus d'affection, d'obéissance, de respect et de service. Voilà toute la France, qui huit jours auparavant étoit en telle combustion que l'on pensoit qu'elle fût à sa

dernière crise, et qu'elle n'en relèveroit jamais, en pleine paix, repos et tranquillité, louant et bénissant Dieu qui a donné au Roi la force et le courage de se défaire de celui qui, par son ambition et par sa tyrannie, perdoit son royaume.

La différence de religion n'apporte point de différence à l'amitié et à la réconciliation de toutes les aigreurs passées; chacun dit n'avoir eu intention que de servir le Roi; l'on rejette le mal et toutes les mauvaises actions sur la haine publique que l'on portoit au maréchal d'Ancre, à cause de sa tyrannie et ambition. Ceux qui avoient assemblé quelques gens sans commissions, les font retirer doucement et sans bruit; la campagne commence à jouir de son repos. Il n'y a plus que les troupes tant françaises qu'étrangères qui étoient sur pied par commission du Roi, dans les armées et ailleurs, et spécialement ès armées conduites par M. de Guise, le comte d'Auvergne et le maréchal de Montigny; l'on travaille tant que l'on peut à licencier toutes celles qui avoient été nouvellement levées, et spécialement les étrangers; l'on cherche de l'argent pour ce sujet.

On avoit déjà dépêché en Hollande pour contremander les quatre mille hommes qui venoient de ce quartier-là, et qui étoient déjà prêts à s'embarquer. L'on avoit déjà fait un effort, et envoyé argent pour congédier et faire sortir du royaume les trois mille Liégeois et quelque cavalerie que le maréchal d'Ancre avoit fait entrer comme j'ai dit ci-dessus; l'on envoie en Flandre pour retirer dix ou douze pièces de gros canon qu'il y avoit fait fondre, lesquelles furent depuis amenées. Il restoit encore les trois mille lans-

quenets et les douze mille reîtres que les sieurs comte de Schomberg et rhingrave avoient levés, lesquels étoient sur la frontière vers le pays messin, pour entrer. Il leur falloit beaucoup d'argent pour les renvoyer; l'on envoie vers eux un intendant des finances pour traiter et arrêter leur compte; et ainsi l'on pourvoit du mieux que l'on peut à ces affaires qui pressoient le plus, à cause de la dépense qu'elles apportoient, et de l'oppression que le peuple en recevoit.

Madame la princesse de Condé étoit revenue à Paris pour voir le Roi aussitôt qu'elle sut la mort du maréchal d'Ancre. Sa Majesté la renvoya à Saint-Maur, la remettant à la voir quelques jours après, ce qu'elle fit. La prière et supplication qu'elle faisoit étoit pour la liberté de M. le prince son mari, à quoi voyant de grandes difficultés, elle changea cette supplication à ce qu'il plût au Roi lui permettre de le voir, ce qui lui fut dénié pour aller et venir. Enfin, après quelques semaines de poursuites, étant assistée de M. le comte d'Auvergne son beau-frère, de lettres de M. le duc de Montmorency, qui presse son retour auprès du Roi pour ce sujet, de quelques autres princes et seigneurs, elle obtint du Roi de se pouvoir enfermer dans la Bastille avec M. le prince son mari, sans en pouvoir sortir par après qu'avec lui; et à la vérité elle s'étoit dignement et très-vertueusement conduite et comportée depuis l'emprisonnement de son mari, quoique auparavant elle eût été grandement méprisée, et assez mal traitée de lui, jusques à avoir parlé publiquement de la répudier pour se marier ailleurs.

Cependant l'on a avis que don Pedro de Tolède, gouverneur de Milan, amassoit une grande et puissante armée, pour faire un grand effort contre le duc de Savoie, qui étoit bien empêché de le soutenir, et ne le pouvoit faire sans l'assistance des Français, qui avant la mort du maréchal d'Ancre lui étoit entièrement déniée par la Reine-mère, et n'en avoit alors que de quelques particuliers qui y alloient contre les défenses générales qui en étoient faites. Il envoie donc un ambassadeur vers le Roi pour le presser et supplier de lui donner secours, lui représentant le préjudice de la perte que son royaume recevoit si les Espagnols se rendent maîtres de son Etat. Ils sont vus et écoutés plus favorablement qu'ils n'étoient auparavant, et dès lors on leur donne de grandes espérances.

Mais cette bonne volonté s'échauffe bien davantage, lorsque, vers la fin du mois de mai, l'on a avis que ledit gouverneur de Milan, avec cette grande armée, avoit assiégé Verceil. Cela commence à faire songer à ce qui étoit à faire pour empêcher la ruine et désolation dudit duc de Savoie; l'on en parle, l'on en discourt, et attend-on encore à y prendre résolution.

En ces mêmes jours l'on a avis qu'une assemblée que ceux de la religion prétendue réformée avoient convoquée à La Rochelle sans permission, sur l'occasion des brouilleries passées, après avoir eu un ou deux commandemens du Roi de se séparer, avoit obéi avec résolution d'envoyer quelques députés et cahiers à Sa Majesté.

Maintenant que toute la France est en repos, les yeux d'un chacun sont tournés sur ce qui se passe en

Piémont; l'on reçoit nouvelles assurances du siége que don Pedro avoit mis devant Verceil. Le Roi fait tenir conseil sur ce sujet. Enfin Sa Majesté est conseillée d'assister ouvertement le duc de Savoie, sans néanmoins lui envoyer une armée royale, mais seulement l'assister de quelques-unes de ses troupes, tant de cheval que de pied entretenues, et permet à tous ses sujets qui y voudroient aller et lui mener troupes, de le faire. Ce qui fut dit au duc de Montéléon, ambassadeur d'Espagne, pour le faire savoir à son maître, lui représentant les justes raisons et considérations que le Roi avoit de prendre cette résolution, laquelle étoit grandement avantageuse audit duc de Savoie; car il avoit de l'argent par le moyen duquel il pouvoit faire de nouvelles levées de troupes en France, outre celles que le Roi lui envoyoit d'ailleurs. J'ai dit ci-devant que l'on avoit envoyé vers les lansquenets qui étoient sur la frontière, pour aviser aux moyens que l'on avoit de les congédier et licencier. Maintenant le Roi se résout de les faire entrer dans son royaume, passer par la Bourgogne, et envoyer à ses dépens jusque dans les Etats dudit duc de Savoie, ce qui lui étoit un secours bien prompt et bien considérable; remettant néanmoins audit duc de Savoie de les soudoyer et entretenir lorsqu'ils seroient en ses Etats et à son service. L'on commence donc à travailler à tout cela, et en même temps le duc de Savoie fait aussi travailler par ses agens et ambassadeurs à faire lever encore d'autres troupes nouvelles en France, tant de pied que de cheval, et quelques régimens entretenus aux dépens du Roi, dont Sa Majesté le secouroit.

Le 7 du mois de juin, le Roi part de Paris pour aller à Fontainebleau, où il est accompagné et suivi de tous les princes et grands, tellement que sa cour étoit très-grande et bien remplie; même M. de Vendôme s'y trouva aussi venant de Lorraine, et demeura à sa suite quelques semaines.

J'ai ci-devant dit comme la Reine-mère, lorsqu'elle partit de Paris, avoit eu permission de mener avec elle M. l'évêque de Luçon pour l'accompagner jusques à Blois, en intention qu'il se dût ensuite retirer en son évêché; mais il avoit su si bien gagner les bonnes grâces de la Reine-mère, ou se mettre en opinion qu'il lui étoit nécessaire pour régler sa maison et avoir le principal soin de ses affaires, que ladite dame ne se pouvoit résoudre de le laisser aller; au contraire, se résolvoit de le retenir, ce qui ne plaisoit pas au Roi ni à ses ministres, qui craignoient que l'esprit dudit sieur de Luçon ne portât celui de ladite dame à quelques menées et brouilleries. Il y eut plusieurs allées et venues sur ce sujet; enfin ladite dame se voyant pressée des volontés du Roi, et ledit sieur de Luçon reconnoissant que donnant ce déplaisir au Roi d'y demeurer contre son gré il n'avanceroit pas sa fortune, il se retire et s'éloigne de là.

Vers le commencement dudit mois de juin, l'on eut avis que quelques capitaines de marine et pirates, qui avoient amassé quelques vaisseaux, et s'étoient mis en la rivière de la Garonne, pour incommoder le trafic et la navigation sous l'abri des troubles et brouilleries qu'ils croyoient devoir être dans le royaume auparavant la mort du maréchal d'Ancre, s'assurant bien qu'ils ne manqueroient pas de bon aveu pour

mal faire, furent entièrement défaits par un petit armement de mer qui fut fait contre eux des deniers du Roi, à la sollicitation du parlement et des jurats de Bordeaux, sous la conduite du sieur de Barault, lequel les poursuivit si bien, que la plupart des soldats et mariniers se sauvèrent à la nage dans la terre, et amena leur navire et leur chef, qui s'appeloit Blanquet, avec dix-sept ou dix-huit soldats, qui furent exécutés par autorité de justice à Bordeaux dès le lendemain.

J'ai dit ci-devant le soin que le Roi avoit voulu prendre de l'assistance du duc de Savoie et des troupes que Sa Majesté avoit résolu d'envoyer à son secours, et de la permission que l'on donnoit à plusieurs particuliers de lever d'autres troupes en France des deniers dudit duc de Savoie pour les lui mener. Cependant l'on a toujours avis que les Espagnols pressent le siége de Verceil; beaucoup d'escarmouches, de combats, d'assauts, de sorties et de desseins, se font en ce siége, où les assiégés témoignent un très-grand courage, et même quelques troupes se hasardent pour y jeter du secours; mais tout cela ne détourne point le cours du siége. Le Roi donc, qui avoit son conseil, reconnoît que ledit duc a grand besoin d'assistance, et que beaucoup de Français se trouvoient lors en son armée, qui feroient mieux s'ils avoient des chefs de leur nation qui y fussent par commandement de Sa Majesté. Elle se résolut d'y envoyer M. le maréchal de Lesdiguières avec un pouvoir bien ample, et, outre ce, le fait accompagner de quelques maréchaux de camp et autres officiers, pour l'assister en cette occasion, lequel peu de temps après s'y achemina.

Environ ce même temps se résolut le mariage du marquis de Villeroy, fils de M. d'Alincourt, et petit-fils de M. de Villeroy, et de la fille de M. de Créqui, petite-fille de M. le maréchal de Lesdiguières.

Le 26 dudit mois de juin, le Roi part de Fontainebleau pour retourner à Paris, et trois ou quatre jours après il va à Saint-Germain-en-Laye, où il passa cinq ou six jours.

Comme tous les princes et seigneurs qui étoient éloignés venoient de toutes parts pour voir le Roi, et lui donner assurance de leur service, M. le maréchal de Bouillon qui étoit à Sedan, n'y pouvant venir à cause de son indisposition, ou faisant difficulté d'y venir pour aucunes considérations, il y envoie le prince de Sedan son fils, qui arriva auprès de Sa Majesté et la salua le 29 dudit mois de juin, y passa quelques jours et puis alla outre vers Turenne.

Depuis la mort du maréchal d'Ancre, la maréchale d'Ancre, qui dès lors fut mise prisonnière, et depuis menée à la Conciergerie du Palais, pour lui être son procès fait par la cour de parlement, comme étant accusée de plusieurs crimes énormes, et entre autres de lèse-majesté divine et humaine, lui étant mis sus qu'elle usoit de magie et de sortilége; qu'elle avoit eu des habitudes particulières avec des juifs, et cas semblables; qu'elle avoit par autorité prêté et enlevé les deniers du Roi, et des intelligences et pratiques hors le royaume, etc.; enfin, par arrêt de la cour de parlement, fut condamnée à avoir la tête tranchée; ce qui fut exécuté le 8 du mois de juillet en la place de Grève. L'on remarque qu'elle mourut très-cons-

tamment et chrétiennement, et fit beaucoup de pitié et compassion au peuple, qui auparavant lui portoit une extrême haine.

Pendant que ce procès se faisoit, le Roi demeura toujours à Saint-Germain-en-Laye. Dès le lendemain il retourna à Paris, où M. de Montmorency arriva deux ou trois jours après, revenant de Languedoc.

Environ ce temps-là, le Roi eut avis que le sieur de Guemadeuc, gentilhomme qualifié de Bretagne, s'étoit saisi du château de Fougères dont il étoit capitaine et gouverneur; mais il en avoit quelque temps auparavant été mis dehors, à l'instance des habitans de la ville, par M. le maréchal de Brissac, et ladite place mise en la garde du sieur de La Fayolles, lieutenant des gardes du corps du Roi, à cause que ledit sieur de Guemadeuc étoit accusé d'avoir fait tuer et assassiner un autre gentilhomme appelé le sieur de Nivet, et ce jusqu'à ce qu'il fût justifié et purgé de cette accusation dont le procès avoit été porté à la cour du parlement de Rennes, et depuis évoqué en celle de Paris. Le Roi, sur cet avis, s'offense grandement que l'on eût rompu ses gardes et chassé celui qui avoit été mis de sa part dans le château, s'en plaint à M. de Vendôme qui avoit toujours auparavant parlé et sollicité en faveur dudit sieur de Guemadeuc, et à M. le maréchal de Vitry qui avoit comme répondu pour lui. Ces deux messieurs reconnoissent la faute qu'avoit commise ledit sieur de Guemadeuc, s'offrent d'aller eux-mêmes le serrer dans le château et le ramener, ce que le Roi trouva bon, et dès le même jour partent pour le faire investir. Auparavant de partir, M. de Vendôme volontaire-

ment se veut réconcilier avec le maréchal de Brissac. Ils se voient, s'embrassent, et se promettent et jurent amitié. Et ledit sieur maréchal fut commandé avec six compagnies du régiment des gardes et deux de Suisses, avec quelques compagnies de chevau-légers qui étoient logées sur leur chemin; mais il ne fut pas besoin de tout cela, car ledit sieur de Guemadeuc, voyant qu'on l'alloit serrer et poursuivre de si près que déjà il étoit comme investi par les habitans de la ville, se remit prisonnier ès mains desdits sieurs de Vendôme et de Vitry qui l'amenèrent, et fut mis prisonnier en la Conciergerie de Paris, où depuis son procès lui fut fait, et eut la tête tranchée, nonobstant quelques prières, intercessions, faveurs, et autres moyens que l'on pût employer auprès du Roi pour obtenir sa grâce.

En ce même mois M. le comte d'Auvergne, qui avoit assemblé, par permission et commandement du Roi, quelques troupes de chevau-légers des deniers fournis par le duc de Savoie, passa en Piémont avec quelques autres compagnies de chevau-légers, de celles qui étoient entretenues par le Roi; tellement qu'il fortifia grandement par sa présence l'armée de M. le duc de Savoie, qui étoit le lieu où toute la chrétienté avoit lors la visée, pour voir ce qui réussiroit de ces armées et de ce siège de Verceil.

Les affaires de France sembloient prendre un meilleur train qu'ès années précédentes, chacun se soumettant volontairement à une entière obéissance; mais néanmoins chacun retient encore par devers soi les conditions sous lesquelles il prétend obéir: l'un veut demeurer armé dans son gouvernement, et aux

dépens du Roi et du peuple; un autre veut avoir des forteresses ou fortifier des places; un autre veut qu'on lui continue des pensions ou entretènemens immenses. Cependant l'on voit l'Etat grandement affoibli par les grandes charges qu'il lui a convenu supporter aux années dernières, et ne pouvant plus fournir aux dépenses ordinaires. Cela fait proposer une assemblée de gens des trois ordres, choisis par les provinces du royaume pour pourvoir à tous ces désordres. Elle est approuvée et trouvée nécessaire, néanmoins la convocation remise à une autre fois.

Cependant l'on reçoit nouvelles que don Pedro de Tolède, après avoir pressé grandement ceux de Verceil, et que, de leur part, ils se fussent bien défendus, ayant même été secourus par les Français de grand nombre de soldats, enfin ils sont contraints de se rendre, faute de poudre à canon; et ainsi cette place est mise ès mains dudit don Pedro de Tolède: ce qui lui enfle le cœur de cette sorte, que désormais le traité de paix auquel on travailloit se rend bien plus difficile, encore que l'on ne délaisse pas toujours d'en parler, et les Espagnols de faire paroître qu'ils y veulent entendre.

Le Roi envoie M. de Modène vers la Reine sa mère pour lui faire entendre ses intentions, et conférer avec elle des conférences qui se passoient lors, et aviser aux moyens de lui donner contentement et de la rapprocher de Sa Majesté. Pour cet effet il demeura près d'elle huit ou dix jours. Mais cependant la plupart des princes et le maréchal de Vitry, qui étoient mal avec ladite dame Reine, prennent ombrage de cet envoi, entrent en opinion que madame de Luynes

veut faire sa paix avec elle à leurs dépens, et parlent même de l'élargissement de M. le prince qui étoit en la garde du sieur maréchal de Vitry; mais tout cela se raccommode bientôt, au dommage de ladite dame Reine et de M. le prince.

J'ai dit comme le traité de paix d'entre le sieur don Pedro de Tolède pour le roi d'Espagne, et le duc de Savoie, s'étoit rendu plus difficile à cause de la prise de Verceil, que l'on n'estimoit pas que les Espagnols dussent rendre, tant pour les prétentions qu'ils avoient sur cette place, que pour l'opportunité et importance d'icelle, pour la sûreté et avantage des affaires d'Italie. Néanmoins le roi d'Espagne fait contenance que son intention étoit toujours de faire cette paix, et que, par le moyen d'icelle, il feroit rendre ladite place, et se portoit à cette résolution par les brouilleries et mouvemens qui sembloient se préparer du côté de l'Allemagne, où l'on étoit sur les termes de vouloir procéder à l'élection du roi des Romains. Mais ce qui empêchoit le plus de faire ce traité étoit que l'on étoit en peine du lieu où il se pourroit faire; car les Espagnols ne prenoient nullement plaisir que le Roi s'en mêlât et qu'il se rendît médiateur de cette affaire; et pour cette raison, ils avoient toujours traversé tout ce que M. de Béthune faisoit à Turin et à Milan, et avoient rendu comme inutile le traité d'Asti que M. le marquis de Rambouillet avoit négocié auparavant. Ils avoient essayé de faire traiter cela à Rome, et depuis en Espagne; mais cela ne s'étoit pu accommoder pour les grands intérêts que les uns et les autres y avoient.

Ceux de Venise étoient aussi partie en cette affaire l'Empereur et toute l'Allemagne y étoient inté-

ressés; tellement qu'après avoir bien essayé de tous côtés, ils sont enfin contraints d'en venir là, que le traité s'en fît et s'arrêtât auprès du Roi à Paris. Les Vénitiens, le duc de Savoie et les autres intéressés, envoyèrent procurations expresses à leurs ambassadeurs ou autres près Sa Majesté, pour négocier, arrêter et conclure, avec les députés qu'il plairoit au Roi de commettre (et lesdits députés furent M. le chancelier et M. le garde des sceaux, M. de Villeroy et M. le président Jeannin), la paix entre le roi d'Espagne et le duc de Savoie, et entre le roi de Hongrie et l'archiduc Ferdinand et les Vénitiens; ce qui fut fait et conclu vers la fin du mois d'août, au grand honneur et réputation du Roi et de la France. Et par icelle le traité d'Asti fut confirmé, et il fut résolu que le duc de Savoie ayant restitué les places qu'il occupoit, don Pedro feroit aussi rendre celles qu'il avoit prises, et même celle de Verceil.

Au commencement du mois de septembre, il arriva un accident remarquable à Paris, qui fut qu'un petit chien que tenoit madame de Nevers auprès d'elle devint enragé et mordit M. et madame de Nevers, M. de Mayenne et quelques-uns de leurs gentilshommes et officiers; tellement qu'ils furent contraints d'aller à la mer pour éviter tous mauvais accidens, comme de fait il n'en arriva aucun.

Le 8 dudit mois, M. de Montigny, maréchal de France, mourut de maladie; et sa charge demeura comme supprimée.

Le 13 ensuivant, se firent les épousailles et mariage de M. de Luynes avec la fille de M. de Montbazon, dont se fit grande fête par toute la cour.

Le 15 dudit mois, l'on ôte M. le prince de la Bastille, et on le mène au bois de Vincennes, toujours sous la garde de M. de Persan qui le gardoit à la Bastille; mais il n'avoit charge que du donjon, et l'on met des compagnies du régiment de M. Cadenet pour commander dans le château du bois de Vincennes, et avoient charge de voir ce qui se passeroit au donjon, et même furent faits des corps-de-garde pour les dehors; tellement qu'il sembloit que ce changement fût fait en partie pour ôter audit sieur de Persan (qui dépendoit de M. le maréchal de Vitry son beau-frère) la libre disposition qu'il avoit de la personne de mondit sieur le prince.

Vers le 15 dudit mois de septembre, furent expédiées les lettres-patentes sur l'arrêt qui avoit été auparavant donné au mois de juin, en faveur des ecclésiastiques de Béarn, pour la restitution de leurs biens détenus par ceux de la religion prétendue réformée, et pour le rétablissement de la religion catholique, au lieu où elle l'avoit été; lesquelles lettres contenoient assignation de la valeur desdits biens sur le domaine du Roi, tant dudit Béarn que de l'ancien domaine de Navarre, étant en France et plus proche, afin d'ôter à ceux de la religion prétendue réformée toutes occasions de plaintes.

Vers la fin dudit mois, M. de Sceaux, secrétaire d'Etat, fut dépêché en Espagne pour y faire ratifier le traité de paix et d'accord qui avoit été fait à Paris, pour l'accommodement des affaires de Piémont et d'Italie, avec le duc de Savoie et les Vénitiens.

J'ai souvent dit comme, sur quelques désordres qui étoient encore dans le royaume, l'on avoit tenu quel-

ques discours de convoquer une assemblée de quelques personnages choisis dans tout le royaume, tant des principaux des cours de parlement que de tous les ordres du royaume, tant pour recevoir ce qui avoit été proposé et résolu aux Etats-généraux, que pour pourvoir à plusieurs désordres et occurrences qui étoient dans l'Etat. Maintenant cette affaire se remet sur le tapis; on l'agite de part et d'autre; enfin elle est conclue et résolue, et l'on fait dresser une commission pour en faire la convocation au 25 de novembre ensuivant, où sera Sa Majesté, et lettres closes sont envoyées à tous ceux qui ont été nommés et choisis pour s'y trouver. L'on avertit particulièrement tous les princes, cardinaux, ducs et pairs et officiers de la couronne, de se rendre près Sa Majesté en même temps pour l'assister de leurs conseils en cette occasion. Ladite convocation se fit le 6 du mois d'octobre.

En ce même temps, l'on a avis qu'entre M. le duc de Lorraine et M. le comte de Vaudemont, il y avoit de grandes brouilleries qui étoient pour faire naître beaucoup de désordres en cet Etat. Le Roi fut conseillé de s'entremettre de leur accommodement. Pour cet effet, il y envoya M. le comte du Lude; mais lorsqu'il y arriva il trouva les affaires déjà apaisées et à peu près accommodées.

Il s'étoit formé, il y avoit déjà quelque temps, une grande dissension entre M. de Longueville, comme comte souverain de Neufchâtel, et ceux du canton de Berne, sur ce que ceux dudit canton prétendent avoir droit de connoître des différends qui naissent entre ledit comte de Neufchâtel et les bourgeois dudit lieu, pour les juger amiablement sur les plaintes

que les uns et les autres leur font des griefs qu'ils reçoivent; et ce cas étoit arrivé: car quelques-uns des bourgeois dudit Neufchâtel s'étant plaints à ceux de Berne de quelques faits où ils prétendoient être lésés de M. de Longueville, ceux de Berne avoient fait citer par devant eux M. de Longueville, qui, au contraire, prétendoit qu'ils n'avoient point de droit sur lui, et quand bien il y auroit eu quelque chose de semblable, ils n'étoient point au cas pour en user. Néanmoins M. de Longueville fut conseillé d'aller en personne audit Neufchâtel pour se défendre, et partit vers le commencement dudit mois; et le Roi lui bailla M. de Vic, ancien conseiller d'Etat, pour aller avec lui et lui servir de conseil en cette affaire.

Pendant tout ce mois il ne se fit pas grand'chose, ni digne de remarque; la Reine-mère témoigna du déplaisir de son éloignement, et plusieurs allées et venues se font de la part du Roi vers elle pour lui faire passer son mécontentement et la tenir en espérance.

L'on travaille aussi à faire exécuter le traité qui avoit été fait pour la paix de Piémont et la cessation d'armes du côté des Vénitiens et des archiducs; en quoi l'on trouve toujours beaucoup de peine, d'embarras et de difficultés, tant pour les défiances et jalousies d'aucunes des principales parties, que pour la mauvaise volonté de quelques-uns.

L'on ne pensoit à aucune chose en ce mois de novembre, qu'à ce qui se feroit en cette assemblée des notables que l'on avoit convoquée, laquelle l'on avoit depuis assignée en la ville de Rouen. Toutes choses étoient en suspens jusqu'alors, et chacun avoit les yeux tournés à cela; tellement qu'en tout ce commencement

du mois il ne se passa rien digne de considération.

Le 11 dudit mois, le Roi part de Paris pour aller à Saint-Germain-en-Laye, où il fit quelque séjour, attendant que toutes choses fussent préparées pour son acheminement à Rouen.

En ce même temps M. de Montmorency part d'auprès de Sa Majesté pour aller en Languedoc. Le sujet principal de son voyage étoit pour tenir les États de la province; mais, en effet, il estimoit que s'il se fût trouvé en cette assemblée de Rouen, il auroit été comme obligé de parler de la liberté et délivrance de M. le prince: à quoi il ne reconnoissoit pas encore les inclinations bien disposées; tellement qu'il estima qu'il lui étoit plus à propos de s'éloigner pendant la tenue de cette assemblée.

Le 13 dudit mois, M. d'Epernon, qui n'avoit pas encore vu le Roi depuis qu'il avoit pris ses affaires en main, arriva à Paris, et deux jours après en part, pensant trouver Sa Majesté à Saint-Germain-en-Laye; mais elle en étoit partie ce même jour-là pour s'acheminer du côté de Gaillon pour continuer son chemin vers Rouen. Ledit sieur d'Epernon se résout à courir après, et l'atteignit à deux ou trois lieues de Saint-Germain, où il lui fit la révérence en pleine campagne, Sa Majesté ayant fait exprès arrêter son carrosse pour cet effet. Après quelque peu de paroles et de complimens faits par ledit sieur d'Epernon, il prend congé de Sa Majesté pour retourner à Paris, en intention d'en partir bientôt pour l'aller trouver à Rouen, et ainsi s'en retourna.

Cependant le Roi s'achemine toujours du côté de Rouen, et, après avoir séjourné quatre ou cinq jours à

Gaillon, il en partit le 23 dudit mois et arriva audit Rouen le 24, où il fut reçu avec grand applaudissement de tout le peuple; mais il les dispensa de faire aucune entrée en parade.

Messieurs du conseil suivirent le Roi de bien près; car la plupart d'entre eux se rendirent audit Rouen dès le lendemain 25, comme firent aussi la plus grande partie des princes, seigneurs, cardinaux, ducs, pairs et officiers de la couronne, et tous les députés qui avoient été mandés.

Néanmoins le Roi, qui ne vouloit point perdre de temps, prévoyant que l'ouverture de l'assemblée ne se pouvoit faire que deux ou trois jours après, partit dès le lendemain de son arrivée à Rouen pour s'aller promener jusqu'à Dieppe, visiter cette place et se récréer au bord de la mer, laquelle il n'avoit pas encore vue en lieu si commode.

Vers la fin dudit mois, se fit l'ouverture de ladite assemblée par Sa Majesté, laquelle continua par après de se tenir. Je ne parlerai point ici de la forme, du temps, ni du lieu de ladite assemblée, de ceux qui y étoient, de ceux qui y présidoient, ni de ce qui y fut traité; c'est un fait à part qui sera écrit amplement et particulièrement ailleurs.

Pendant le mois de décembre, cette assemblée se tint toujours, qui travailloit continuellement, matin et soir, pour délibérer, résoudre et décider les points et articles qui leur étoient proposés et baillés par écrit par le Roi même, qui les faisoit compiler et considérer par ceux de son conseil principal et secret, qui étoit lors composé de MM. le chancelier, le garde des sceaux, de Villeroy et président Jeannin, auxquels

étoient ajoutés et se trouvoient messieurs Déageant et de Modène; et ainsi se passoient les jours sans aucuns effets particuliers.

Le 13 dudit mois, M. de Villeroy décéda d'une descente de boyaux dont il avoit été autrefois travaillé, et qui le reprit avec des accidens si fâcheux qu'il ne fut que trente-huit ou quarante heures malade. Sa fin fut très-belle et digne d'un chrétien; pour sa vie, elle a été tellement reconnue, non-seulement par la France, mais par toute l'Europe, pour avoir servi cinquante années en la charge de secrétaire d'Etat, que je n'en ferai ici aucune mention.

Le 10 dudit mois, M. d'Epernon arriva de Paris auprès du Roi, où jusques alors il n'avoit encore fait aucune résidence.

Environ ce même temps, on reçoit avis de Languedoc que M. de Montmorency voulant presser un gentilhomme, nommé M. de Bouchet, qui étoit gouverneur d'Agde, et commandoit dans le fort de Brescou, qui est situé à l'embouchure de la rivière dudit Agde, entrant dans la mer, de remettre entre ses mains ledit fort, suivant l'intention de Sa Majesté, ledit Bouchet en fit refus sous prétexte de quelques ennemis qu'il disoit avoir près dudit sieur de Montmorency, qui lui avoient causé ce déplaisir; protestant néanmoins de se vouloir maintenir et conserver dans le service du Roi. Mais étant chose qu'il ne pouvoit faire de soi-même, et ayant été contraint d'arrêter quelques marchands et marchandises passant près de ce lieu, pour avoir moyen de s'entretenir contre la rigueur que lui avoit tenue M. de Montmorency quelques mois auparavant, lequel avoit empêché qu'il

n'eût aucune commodité ni paiement pour sa garnison, et avoit même obtenu de Sa Majesté une commission pour employer contre lui la force, en cas qu'il ne voulût ouïr à remettre la place; ledit sieur de Montmorency se résout de le bloquer là-dedans, et pour cet effet met quelques troupes aux côtes plus voisines de la mer, proche dudit fort, et arme quatre ou cinq petites chaloupes ou vaisseaux qu'il fait tenir en garde aux environs dudit fort pour empêcher que l'on n'y entre et n'en sorte; mais ce lui fut un exercice qui dura long-temps et sans fruit.

Vers la fin dudit mois, l'on eut avis que madame la princesse de Condé, qui étoit dans le château de Vincennes avec M. le prince son mari, grosse de sept ou huit mois, étoit tombée malade d'une très-violente maladie, avec défaillement et convulsions.

Le Roi y envoie en toute diligence un de ses principaux médecins; mais dès le lendemain Sa Majesté eut avis que madame la princesse étoit accouchée, devant le terme, d'un enfant mâle mort; ce qui fut au grand déplaisir de plusieurs.

La veille de Noël, les députés de l'assemblée firent savoir au Roi qu'ils avoient achevé de résoudre et donner leurs avis sur tout ce qui leur avoit été proposé; tellement que Sa Majesté se résolut dès lors de leur permettre de se retirer incontinent après la fête, les exhortant néanmoins de se retrouver après les Rois à Paris, pour voir et aviser s'il y auroit encore quelques affaires dont il fût besoin de conférer avec eux auparavant qu'ils se séparassent entièrement.

Le 28 dudit mois, le Roi fit venir vers soi tous les députés de ladite assemblée, lesquels, en présence

des princes, cardinaux, officiers de la couronne, qui étoient là, firent rapport et lecture de tout ce qu'ils avoient fait, proposé et délibéré pendant la tenue de ladite assemblée; de quoi le Roi les remercia, et leur donna congé, comme j'ai dit, de s'en aller, avec charge néanmoins de se retrouver tous à Paris le lendemain des Rois, pour voir s'il y auroit encore quelque chose à faire auparavant qu'ils se séparassent pour s'en retourner en leurs provinces.

Et dès le 30 dudit mois de décembre, Sa Majesté partit de Rouen, allant droit à Saint-Germain-en-Laye, où, après avoir séjourné un jour ou deux, elle continua son chemin à Paris, où elle arriva le 4 janvier ensuivant.

Tous les princes, seigneurs et tous ceux du conseil, partirent en même temps de Rouen pour leur retour à Paris, où ils se rendirent environ ce même temps.

## *Journal de ce qui se passa durant l'année* 1618.

En tout le commencement de cette année, il ne se passa pas beaucoup de choses dignes de considération; les affaires sembloient être assez tranquilles et chacun dans son devoir. L'on avoit jeté les yeux sur ce que produiroit cette assemblée de Rouen; les gens de bien en espéroient beaucoup de bien et d'avantage pour les affaires; les autres la redoutoient, et ainsi chacun a ses intentions diverses. Mais l'on reconnut par cet effet combien il est difficile à un corps, encore foible des maladies passées, de porter fortes médecines. Cette assemblée avoit résolu beaucoup de bons réglemens et bien utiles au bien de l'Etat;

et pour ménager les finances du Roi, diminuer les dépenses, soulager le peuple, qui en avoit très-grand besoin; mais quand on voulut parler de mettre à exécution les résolutions qui avoient été prises, chacun s'emporte par son intérêt particulier. La plupart des résolutions et articles requéroient qu'ils fussent vérifiés aux parlement et chambre des comptes avant que d'être exécutés.

Il y avoit deux ou trois choses qui ne dépendoient que du Roi et de son conseil, comme la révocation du droit annuel que l'on appeloit *la paulette*, par le moyen de quoi les offices se rendoient héréditaires dans les maisons, et le Roi n'en pouvoit disposer, soit pour y mettre des personnes, ou pour en destituer ceux qui en étoient indignes; ce qui apportoit un grand préjudice à ses affaires, bien que d'ailleurs il en tirât une grande commodité et soulagement à ses finances. On se résout donc de supprimer ce droit, et remettre la provision des offices par la voie des parties casuelles, ainsi qu'il se pratiquoit par le passé. L'on se résolut aussi d'ôter les augmentations des garnisons qui avoient été mises à cause des mouvemens, de diminuer et retrancher une partie des pensions et entretènemens que l'on donnoit aux uns et aux autres, et remettre cela plus près de ce qui étoit lors du décès du feu Roi; mais chacun commence à crier et déclamer contre ceux qui avoient l'administration des affaires.

Les officiers, qui voyoient que, par la révocation du droit annuel, les offices ne demeuroient plus assurés dans leurs maisons et diminuoient de prix, se tourmentoient et se portoient à faire du pis qu'ils

pouvoient; même les cours de parlement et autres cours souveraines refusèrent de sceller ce qui leur étoit porté ou envoyé de la part du Roi. Les princes, seigneurs, gentilshommes, gouverneurs des provinces et des places, ne peuvent souffrir que l'on touche ou diminue leurs pensions, entretènemens, appointemens, garnisons, et autres commodités qu'ils avoient accoutumé de tirer du Roi ou du peuple; tellement que comme d'un côté l'on commence à vouloir travailler à l'exécution de ces bonnes résolutions, de l'autre voilà des plaintes, crieries, murmures, mécontentemens de toutes sortes de personnes, qui commencent à parler et à discourir fort licencieusement, interprètent toutes les actions et ce qui s'étoit fait à mauvais sens, donnent de mauvaises impressions au peuple, parlent contre les principaux ministres, et spécialement mettent en envie et jalousie la bienveillance et faveur que le Roi portoit à M. de Luynes et à messieurs Brantes et Cadenet ses frères, à M. le colonel d'Ornano, à M. de Modène et à quelques autres, mais encore plus à M. Déageant, qui, étant venu de peu, se voyoit tout à coup en cet état, que toutes les affaires de France passoient par ses mains, et quasi par ses seuls avis. Ils mettent en avant, que les diminutions de pensions, garnisons et autres réglemens, ne se font que contre les princes et les grands, et autres qui n'ont point de faveur; mais que ceux de la faveur passent par dessus toutes considérations, et tout leur est permis. Cette inégalité donne prétexte à chacun de crier, et ensuite à voir par quelle voie l'on pourroit recommencer à former quelques troubles dans l'Etat, pour empêcher

ce que l'on vouloit faire de bien : à quoi l'on ne laisse pas pourtant de demeurer ferme, car cette suppression de droit annuel s'effectue et s'observe ; et pour les retranchemens et diminutions, l'on s'y résout, pourvu que l'on soit assez fort et constant pour le soutenir. Voilà l'état auquel étoient les affaires au commencement de l'année 1618.

Le 4 du mois de janvier, le Roi retourne à Paris de son voyage de Rouen ; et son conseil, les princes, seigneurs et toute la cour, y arrivent en ce même temps, ou peu de jours après.

La première affaire que l'on met en délibération est celle de Piémont. J'ai dit comme les Espagnols apportoient beaucoup de longueurs et de difficultés à l'exécution de leur part au traité de paix qui avoit été fait ; lesquelles difficultés consistoient principalement en la restitution de Verceil. Le duc de Savoie, de son côté, s'ennuie de ces longueurs ; se plaint de ce qu'il s'est désarmé et a restitué ses places sous la foi du Roi ; se résout à pis faire et à recommencer la guerre à quelque prix que ce soit, estimant que le Roi y étant engagé d'honneur et de réputation ne l'abandonnera pas. Sa Majesté, de sa part, reconnoît l'importance et la conséquence de cette affaire, a de jour à autre nouvelles assurances du côté d'Espagne que l'intention du roi d'Espagne étoit que ce traité soit accompli, et que Verceil soit rendu, et en fait des commandemens fort exprès. Sur cela le Roi se résout d'envoyer en Piémont M. de Modène, pour se joindre à la négociation de M. de Béthune, et déclare au duc de Savoie qu'il ne veut pas l'abandonner, et que si les Espagnols manquent à ce qu'ils

ont promis pour l'observation de ce traité et restitution de Verceil, son intention est de l'assister fortement et ouvertement, et même de s'y porter en personne, s'il est besoin; mais qu'il se donne patience, et que de sa part il effectue ce qui dépend de lui, comme étant obligé de commencer, afin que les Espagnols n'aient point d'occasion ni de prétexte de rejeter sur lui le manquement d'exécution de ce traité. Ledit sieur de Modène a charge de passer aussi vers le gouverneur de Milan, pour lui faire connoître l'intérêt que Sa Majesté a que ledit traité soit entièrement exécuté, comme en étant caution et arbitre; et que s'il y a du manquement, il sera obligé de se porter contre celui ou ceux qui en seront les auteurs; qu'il sait que l'intention du roi d'Espagne est qu'il y soit satisfait, et qu'il ne se doit point charger de ce manquement, et autres choses semblables qu'il a charge de lui représenter; et de cette sorte ledit sieur de Modène part vers le 4 dudit mois de janvier.

Quelque temps après l'on a avis que le duc de Savoie vouloit envoyer vers le Roi M. le cardinal son fils sur cette affaire; mais l'on crut qu'il valoit mieux attendre ce qu'opéreroit le voyage dudit sieur de Modène : c'est pourquoi on lui fait sentir qu'il diffère ce voyage pour un autre temps.

Vers la fin dudit mois, le Roi étant au château de Madrid près de Paris, y fait venir tous les députés des trois ordres qui avoient été à cette assemblée de Rouen, lesquels, pour la plupart, s'étoient rendus à Paris, suivant le commandement que le Roi leur en avoit fait à son départ de Rouen; et, après les avoir remerciés du soin et travail qu'ils avoient apportés

en ladite assemblée, et du service qu'ils lui avoient rendu en cette occasion, leur donne congé de se retirer et s'en retourner chacun en leurs provinces, leur promettant d'envoyer bientôt après les édits dans les parlemens, pour exécuter et effectuer tout ce qui avoit été promis par Sa Majesté en conséquence des résolutions qui avoient été prises en ladite assemblée; les exhortant cependant de faire entendre aux peuples et à tous les sujets de Sa Majesté ses bonnes et sincères intentions, et d'empêcher les mauvais bruits que les brouillons et factieux semoient de toutes parts. Voilà comme cette assemblée s'est finie.

Pendant le mois de février il ne se passe aucune chose digne de considération. Les princes et les grands, qui étoient mal contens de ce qu'on vouloit retrancher ou régler leurs pensions, entretènemens, garnisons et autres appointemens, et quelques-uns de ce qu'ils n'étoient admis et employés dans les conseils; les officiers de toutes qualités, de ce qu'on supprimoit le droit annuel, et les autres qui se trouvoient intéressés en quelque façon, ne pouvant cacher leur mécontentement, en parloient et discouroient fort mal, et semoient ensuite de mauvais bruits.

L'on parle aussi pendant ce même temps de quelques avis et découvertes que l'on avoit faites de quelques menées et entreprises que l'on tramoit pour remettre la Reine-mère en autorité et dans les affaires, et pour cet effet la faire revenir de Blois (où elle étoit toujours) à Paris, sans que le Roi y consentît, et par les mêmes menées donner moyen à M. le prince de sortir de la Bastille, et de se mettre en liberté, et

le remettre bien avec la Reine-mère. Tout cela fut cause que l'on se résolut de faire approcher quelques troupes et compagnies de chevau-légers qui étoient vers les frontières, à quinze ou vingt lieues de Paris et ès environs, et sur les avenues du côté de Blois.

Durant le mois de mars, les choses continuèrent comme il est dit au mois précédent. M. de Montmorency, revenu de Languedoc auprès du Roi, laisse le Languedoc fort paisible, excepté vers Agde, où le sieur de Bouchet se résolut de garder le fort de Brescou contre la volonté dudit sieur de Montmorency, et les commandemens qu'il lui avoit apportés de la part du Roi; tellement que ledit sieur de Montmorency, auparavant que de partir, suivant une commission qu'il avoit de Sa Majesté, se résout de bloquer ledit fort, et pour cet effet arme cinq ou six vaisseaux qu'il fait tenir aux environs d'icelui, et fait quelques forts par terre, dans lesquels il fait amener du canon pour essayer d'incommoder ledit fort; mais il est situé si avant dans la mer, que le canon qui est sur terre ne lui peut faire de mal. Il laisse donc aux environs dudit fort, et pour commander auxdits vaisseaux, le marquis de Portes, qui souhaitoit de pouvoir réduire ledit fort, soit par force ou par traité qu'il faisoit faire sous main, par le désir qu'il avoit d'être gouverneur de cette place, sous l'autorité dudit sieur de Montmorency. Cependant cette affaire tient le Languedoc en peine et en oppression; mais depuis, ledit sieur de Portes ayant quitté ce dessein par commandement du Roi, et ayant envoyé un gentilhomme vers ledit sieur de Bouchet, il remit la place ès mains

d'un exempt des gardes, et vint trouver le Roi, protestant d'une entière obéissance.

Pendant ledit mois, l'on est en attente sur la résolution des affaires du Piémont, et la restitution de Verceil au duc de Savoie. M. de Modène avec M. de Béthune sollicitoient toujours, et avoient peine de surmonter les remises et longueurs qu'y apportoit don Pedro de Tolède.

En ce même mois, le Roi donna un arrêt en son conseil, pour le rétablissement des Jésuites dans leur collége de Clermont et université de Paris, qui leur avoit été ôté par l'arrêt qui fut donné contre eux dès l'année 1597, lorsque Châtel, qui avoit entrepris contre le feu Roi, fut exécuté; et par ledit arrêt leur fut permis d'y rétablir l'exercice dudit collége : ce qui fut exécuté par deux maîtres des requêtes qui se portèrent sur le lieu.

Durant le mois d'avril il n'y eut encore rien de nouveau : les mêmes bruits, les mêmes discours, les mêmes attentes qu'au précédent. L'on eut avis de la remise faite par don Pedro de Tolède de la ville de Verceil ès mains du duc de Savoie ou de ceux qui y étoient de sa part : tellement que de là en avant l'on conclut facilement tout ce qui restoit à faire pour éteindre et assoupir entièrement tous les mouvemens et brouilleries qui étoient en ces quartiers-là.

Pendant le mois de mai, il ne se passa aussi aucune chose de bien considérable : les mêmes bruits et les mêmes discours se continuent comme aux précédens, tant sur le sujet des mécontentemens des uns et des autres, et des mauvaises impressions qu'ils donnoient, que sur l'opinion que l'on prenoit des me-

nées qui se faisoient en faveur de la Reine-mère et de M. le prince de Condé; de quoi l'on avoit quelque temps auparavant, par commission particulière, attribué la connoissance et juridiction à ceux qui en seroient revêtus au grand conseil; dont le parlement n'étoit pas content.

Il y avoit plusieurs années que l'on avoit traité de mariage entre M. le duc de Nemours et la fille de M. d'Aumale, lequel avoit été depuis rompu par la menée de M. de Savoie, qui lui avoit fait espérer de lui donner une de ses filles pour l'attirer en Savoie. Depuis, ledit sieur de Nemours ayant reconnu que ce lui étoit attente vaine, avoit trouvé moyen et occasion de se retirer en France, et depuis, étant revenu près du Roi, avoit de nouveau fait traiter ce mariage de lui avec ladite demoiselle d'Aumale, laquelle le père avoit retirée en Flandre et mise près l'archiduchesse. Ce qui fut négocié jusqu'à ce point, qu'au commencement de juin ce mariage fut accompli et consommé.

En ce même mois le Roi prend résolution de pourvoir M. le duc du Maine de la charge de gouverneur et son lieutenant général au gouvernement de Guienne, à laquelle il n'avoit été pourvu depuis la démission que M. le prince en fit entre les mains du Roi lors du traité de Loudun. En ce faisant, Sa Majesté se résolut de faire aussi bailler à mondit sieur du Maine le château Trompette dudit Bordeaux, moyennant que mondit sieur du Maine remettroit le gouvernement de l'Ile de France, et toutes les places qu'il y tenoit, ès mains de Sa Majesté, qui en faisoit pourvoir M. de Luynes, lequel se démettoit de la lieutenance de roi en Normandie, et du gouverne-

ment de quelques places qu'il y tenoit ès mains du sieur colonel d'Ornano. Tout cela fut effectué quelque temps après.

Vers la fin dudit mois le Roi alla à Saint-Germain-en-Laye, où il mena la Reine sa femme et tout son conseil, et y fit quelque séjour.

Vers le 10 ou le 12 dudit mois de juin le Roi partit de Saint-Germain pour retourner à Paris.

L'on eut avis du refus que ceux du parlement ou cour souveraine de Pau avoient fait de vérifier ou enregistrer la déclaration du Roi, sur l'arrêt de Sa Majesté portant rétablissement de la religion catholique partout le Béarn, et restitution à tous les ecclésiastiques de tous leurs biens qui leur étoient détenus par ceux de la religion prétendue réformée, pour employer à l'entretien de leurs ministres, colléges, paiement de ladite cour, garnisons et autres charges, parce que l'on crut se munir par faction et désobéissance en ladite province. Et de fait, il y avoit une assemblée de plusieurs députés de la religion prétendue réformée de France, qu'ils appeloient Cercle général, qui se tenoit sans permission; ce qui donnoit sujet à Sa Majesté de faire quelques déclarations contre eux; et par ci-après l'on entendra parler de beaucoup de bruits et de mouvemens sur ces affaires.

En ce même mois on fit une découverte assurée des menées et factions qui se faisoient pour la délivrance de M. le prince de Condé, et pour faire rapprocher la Reine près du Roi; dont plusieurs sont accusés et autres soupçonnés, aucuns pris prisonniers, et contre autres fut décrété, le tout par le grand con-

seil; et quelques jours après il y en eut qui furent exécutés.

Le mois de juillet se passa comme les autres en allées et venues, sans aucune action remarquable ni qui fût digne de considération. Toujours M. de Luynes et autres qui possédoient les bonnes grâces du Roi, jouissoient de leur faveur avec le déplaisir et envie de tous les princes et grands.

Au commencement dudit mois de juillet le Roi retourna à Saint-Germain pour y passer le temps et y séjourner.

L'on eut avis de quelques brouilleries et soulèvemens en Allemagne du côté de Hongrie, et spécialement à Prague, où les protestans se saisissent du château, prennent les meubles et deniers de l'Empereur, et jettent quelques-uns de ses principaux officiers par les fenêtres, et chassent les autres, et ensuite s'emparent de la ville.

M. de Guise part de la cour et s'en va en Provence pour faire tenir les États de la province, et aussi pour préparer un grand armement de mer qu'il faisoit contre les corsaires d'Alger et de Tunis.

Pendant le séjour du Roi et de son conseil à Saint-Germain, l'on dresse et arrête l'édit sur les cahiers des Etats-généraux, et sur ceux de l'assemblée de Rouen, lequel édit fut dès lors mis ès mains des procureurs et avocats généraux du parlement de Paris que l'on fit venir exprès audit Saint-Germain pour ce sujet.

Pendant ledit mois M. de Persan, qui avoit la garde du donjon du bois de Vincennes, et par conséquent de la personne de M. le prince, fut ôté dudit

bois de Vincennes, et mis prisonnier, comme ayant été accusé de la menée qui se faisoit en faveur de la Reine-mère, et ladite place et garde furent laissées à M. du Vernet, beau-frère de M. de Luynes, qui déjà avoit le commandement dans le bois de Vincennes, comme commandant, sous M. de Cadenet, au régiment de Normandie qui étoit en garnison dans ladite place.

M. le maréchal de Vitry fut si mal content de l'emprisonnement dudit sieur de Persan, qui est son beau-frère, et de la fidélité duquel il vouloit répondre, qu'il se retira de la cour, en intention comme il disoit de n'y retourner plus.

Pendant le mois d'août, l'on travaille au grand conseil à faire et parfaire le procès à tous ceux qui étoient prisonniers sur le sujet de ces menées et factions qui se faisoient en faveur de la Reine-mère, entre lesquels l'on chargeoit particulièrement le sieur Barbin, qui étoit prisonnier à la Bastille, et que l'on amena au Fort-l'Evêque pour être confronté et jugé. Enfin l'on donne un arrêt général où aucun d'eux ne fut condamné à mort, mais quelques-uns à des bannissemens perpétuels; autres pour un temps, autres de s'abstenir de venir à la cour, et aucuns entièrement déchargés. Et sur tout cela le Roi fut conseillé d'abolir le tout, et se contenter de faire retenir prisonniers ceux qui l'étoient auparavant, et éloigner quelques autres qui étoient les plus coupables.

Cependant l'on a avis du côté d'Allemagne que le roi de Hongrie et l'archiduc Léopold font saisir et enlever prisonnier le cardinal Gleysel, qui gouvernoit tout l'Empire, et sur lequel l'Empereur avoit toute

confiance, et se reposoit de ses plus importantes affaires, et le font mener du côté du Tyrol.

L'on a aussi avis que le sieur Barneveldt, qui avoit gouverné trente un ans et plus toutes les affaires de Hollande, et ensuite toutes celles des Pays-Bas, avec un pouvoir entier et absolu, fut fait prisonnier avec deux autres, par l'entremise du prince d'Orange, sous prétexte d'avoir malversé au gouvernement des affaires de l'Etat, et d'avoir eu des intelligences secrètes, au préjudice d'icelui, avec des princes étrangers. Mais ceux qui y ont vu plus clair ont cru que ce n'étoit qu'une animosité du prince d'Orange, parce que ledit sieur de Barneveldt lui empêchoit l'autorité et le pouvoir absolu qu'il vouloit prendre, et s'opposoit à beaucoup de ses desseins. Ce pauvre seigneur fut poursuivi et traité dans cette prison si rudement, si inhumainement et avec tant d'artifice, pour essayer de le convaincre, qu'enfin l'issue en a été funeste et pitoyable, comme il sera dit ci-après.

Vers la fin du mois de septembre, madame la princesse de Condé accoucha dans le château du bois de Vincennes de deux enfans mâles morts; aussi n'étoit-elle pas encore à terme, n'étant qu'au septième mois.

En ce mois l'on remet bien avant le pourparler du mariage entre M. le prince de Piémont et madame Henriette, sœur du Roi, de telle sorte que l'on se résout d'y entendre.

Le Roi se résout de s'éloigner de Paris et de s'aller promener : il en part vers le 10 du mois, et va à Lagny, où il demeure quatre ou cinq jours, et de là se

rend à Monceaux vers le 15. Deux jours après tous ceux de son conseil partent de Paris pour venir vers et près de lui à Meaux et à Monceaux ; là le Roi dépêcha le père Arnould, jésuite, vers la Reine sa mère qui étoit toujours à Blois, et de laquelle on avoit toujours des défiances et mécontentemens, à cause des menées que l'on avoit, comme dit est, faites sous son nom. Il avoit donc charge de l'assurer de la bienveillance de Sa Majesté, et néanmoins lui prescrire l'ordre et la forme que l'on désiroit qu'elle observât en sa conduite, et qu'elle renonçât et désavouât toutes pratiques, menées et intelligences que l'on pourroit avoir faites et formées sous son nom ; ce qu'elle promet absolument au contentement du Roi, et même d'en faire des déclarations publiques, comme elle fit. Ensuite de quoi le Roi lui témoigna par après plus d'amitié et de confiance qu'auparavant, montra agréer que les princes et seigneurs passant et repassant l'allassent visiter, et même fit éloigner de Blois quelques troupes de chevau-légers qu'il y avoit longtemps auparavant fait loger, et dont ladite dame prenoit de grands ombrages.

Vers la fin dudit mois le Roi part de Monceaux et va à Villers-Coterets, où il séjourne jusqu'au commencement du suivant.

Le premier jour du mois d'octobre le Roi part de Villers-Coterets pour aller à Soissons ; en ce même temps messieurs de Brissac, de Vendôme, de Montbazon, partent de la cour pour aller tenir les États de Bretagne à Nantes.

Et M. de Montmorency s'en va en Languedoc, un peu mal content de ce que le Roi ne lui avoit voulu

accorder le gouvernement de Brescou, que tenoit le sieur de Bouchet.

Le Roi, après avoir été cinq ou six jours à Soissons, va promener à Laon, à La Fère, à Coucy et autres lieux, puis revient à Soissons, où il fait venir M. le chancelier et garde des sceaux, et autres du conseil qu'il avoit laissés à Meaux lorsqu'il partit de Monceaux.

M. de Guise, qui étoit en Provence, arrive près du Roi, où il dit qu'il vient pour faire résoudre quelque chose au conseil, qu'il estimoit être encore nécessaire pour l'armement de mer qu'il faisoit contre les corsaires de Tunis et de Barbarie.

Cependant le Roi a avis que M. le cardinal de Savoie se préparoit pour venir vers lui en sa cour, suivant ce qu'on lui avoit fait savoir que Sa Majesté l'avoit agréable, sur la résolution qui avoit été prise d'entendre au mariage du prince de Piémont avec madame Henriette, sœur du Roi. Cela fut cause que l'on mit en délibération où le Roi le pourroit plus commodément recevoir. L'on avoit fait quelques difficultés de retourner à Paris, sur quelques bruits que l'on avoit fait courir de contagion ; mais enfin, sur ce que l'on fut averti qu'il n'y avoit rien qui pût empêcher le Roi d'y aller, Sa Majesté partit de Soissons le 14 ou le 15, et le 17 arriva à Paris, où toute sa cour et son conseil se rendirent bientôt après.

Et vers la fin dudit mois le Roi renvoya encore M. de Modène vers la Reine sa mère, pour en confirmer derechef les assurances de la bienveillance de Sa Majesté, et retirer d'elle la déclaration qu'elle faisoit, ci-dessus mentionnée.

Le 6 de novembre le cardinal de Savoie arriva à Paris, qui dès le soir voit le Roi en particulier. Il y est reçu avec tout l'honneur, bon accueil et caresses qu'il eût pu souhaiter. Le Roi donne ordre de le faire nourrir, traiter, loger et défrayer, lui et toute sa suite, très-splendidement. Deux jours après il eut audience publique avec les cérémonies accoutumées, et cinq ou six jours après il eut une audience en laquelle il demanda, au nom de M. le duc de Savoie, Madame, sœur du Roi, en mariage pour mondit sieur le prince de Piémont son frère, duquel il présenta les lettres et dudit duc de Savoie sur ce sujet. Sa demande est reçue en bonne part, et l'on remet à lui faire réponse quelque temps après.

Cependant le Roi dépêche le sieur du Fargis en Espagne, pour donner avis au roi d'Espagne de cette demande, et prendre sur ce son conseil; il envoie aussi M. de Cadenet vers la Reine-mère à cette même fin; l'un et l'autre en rapportèrent les réponses que l'on désiroit. Sa Majesté en écrit aussi aux princes, ducs et officiers de la couronne, quasi à même fin, et Sa Majesté s'en va à Saint-Germain-en-Laye pour y faire séjour, et y mène avec lui ledit sieur cardinal pour lui faire voir sa maison et le promener.

Quelque temps auparavant, M. d'Epernon étoit allé à Metz, témoignant être mal content du Roi, de ce qu'on ne lui communiquoit pas le secret des affaires, et qu'il n'y étoit pas admis. Il s'imaginoit même que l'on avoit eu quelques desseins de se saisir de sa personne, à quoi l'on n'avoit pas pensé. Il séjournoit donc en ce lieu de Metz, où un nommé Sarroque, gentilhomme près du Roi, étant allé avec lettres de

Sa Majesté à quelques particuliers de ladite ville, pour essayer de faire valoir un don de confiscation que Sa Majesté avoit fait à lui et à quelques autres, et lequel ledit sieur d'Epernon avoit prétendu, mondit sieur d'Epernon lui fit bailler des gardes en entrant dans ladite ville, qui ne l'abandonnèrent point, et lui prirent toutes ses lettres et papiers; et enfin le lendemain on le fit sortir de ladite ville, et s'en revint auprès du Roi en cette sorte et avec ce mauvais traitement, dont Sa Majesté fut grandement offensée.

Vers la fin dudit mois la Reine régnante fut malade de la petite rougeole, mais la maladie ne dura que trois ou quatre jours, et n'en reçut pas beaucoup d'incommodité. Cependant le Roi étoit toujours à Saint-Germain-en-Laye, et ne se passa plus rien digne de considération pendant ledit mois.

Pendant le mois de décembre il ne se passa rien à la cour digne de considération; le Roi revint au commencement du mois à Paris; M. d'Epernon étoit toujours à Metz, qui faisoit demander permission d'aller à son gouvernement d'Angoumois, laquelle lui est refusée. Sa Majesté lui fait connoître que sa présence étoit nécessaire à Metz, à cause des brouilleries qui étoient en Allemagne, et des préparatifs d'armes qui s'y faisoient entre les catholiques et les protestans, ensuite et à l'occasion de ce qui s'étoit passé en Hongrie contre les officiers de l'Empereur, dont nous avons ci-devant parlé; ce qui accroît toujours de plus en plus le mécontentement de mondit sieur d'Epernon. Au commencement dudit mois M. Déageant reçut quelques disgrâces, et fut éloigné du conseil et des affaires.

*Journal de ce qui se passa durant l'année* 1619.

Les affaires étoient au commencement de cette année en assez bon état en apparence, mais en effet chacun étoit sur ces mécontentemens. Les princes et les grands se fâchent de n'avoir pas la part dans les affaires qu'ils croient mériter; que M. de Luynes et ses frères possèdent entièrement le Roi, et qu'il n'y ait qu'eux admis en tous ses conseils et en toutes ses affaires; que par leur extrême faveur ils puissent tout ce qu'ils veulent; et, pour accroître l'envie qu'on leur porte, on fait courir le bruit que M. de Luynes traite du gouvernement de Bretagne avec M. de Vendôme, et des places particulières qui sont dans la province. Chacun se fâche de ce que l'on essaie de retrancher quelque chose des pensions. Les dépenses sont grandes et profuses, où ceux de la faveur ont intérêt. Ainsi chacun murmure. La Reine-mère de son côté n'est pas contente de ce qu'on la tient reléguée à Blois: elle machine les moyens d'en sortir, elle fait instance et demande congé pour aller à Moulins; on le lui accorde, mais le mal la tient ailleurs, comme elle le fera bientôt voir. Quand elle a son congé accordé, elle fait mine de tenir son équipage préparé pour partir, mais cela se remet de temps en temps. Cependant l'on est toujours sur la conclusion de ce mariage de Savoie, pour lequel on tenoit toutes choses préparées.

Et même le 11 du mois de janvier, l'on passe le contrat de mariage entre Madame, sœur du Roi, et mondit sieur le prince de Piémont. Ledit sieur cardi-

nal de Savoie, chargé de procuration de son père et de son frère, stipule pour eux.

Le 12 du même mois, madame la duchesse d'Angoulême, fille naturelle du feu roi Henri II, décéda. Cette princesse avoit toujours été très-affectionnée au bien de la France, beaucoup aimée, estimée et honorée de tous, et par conséquent grandement regrettée : elle institua pour héritiers M. le comte d'Auvergne et ses enfans, et le Roi accorda à mondit sieur le comte d'Auvergne la jouissance du duché d'Angoulême, dont ensuite il prit le titre.

Le 20 dudit mois se fait la consommation du mariage de M. le duc d'Elbeuf et mademoiselle de Vendôme, sœur naturelle du Roi; et environ ce temps-là, ou peu de jours après, le Roi commence à coucher avec la Reine sa femme, ce qu'il n'avoit encore fait à cause de son jeune âge.

Le 26 dudit mois, madame de Luynes accouche d'une fille.

Vers la fin dudit mois, M. de Guise s'en retourne en Provence, en intention toujours d'achever son armement de mer contre les corsaires d'Alger et de Tunis.

L'on eut aussi avis du partement de M. d'Epernon de Metz, encore que le Roi ne lui en eût octroyé la permission; il va passer par la Bourgogne, de là en Bourbonnais, traverse l'Auvergne, se rend en Limousin, de là en Angoumois et Saintonge, où il commence à visiter ses amis et faire plusieurs allées et venues.

Le 6 du mois de février, M. le prince de Piémont arriva à la cour et avec lui M. le prince Thomas son

frère, où ils furent reçus, honorés et caressés par le Roi et par tous les grands ; et de son côté montra très-grande et sincère affection au bien des affaires du Roi, et grands devoirs et respects envers Sa Majesté.

Le 10 dudit mois, M. le prince de Piémont épousa Madame, sœur du Roi, et dès le soir accomplit le mariage au contentement de toutes les parties.

Peu de jours après, Sa Majesté, étant à Saint-Germain-en-Laye, parloit d'aller à Blois voir la Reine sa mère, et même avoit commandé à plusieurs de se préparer pour cet effet.

Mais en ce temps il eut avis comme, la nuit du 21 au 22 dudit mois, la Reine sortit du château de Blois par une fenêtre et des échelles, avec une femme de chambre seulement et ses bagues, assistée du comte de Brienne son écuyer, et du sieur de Chanteloup, qui avoit conduit cette menée, deux exempts de ses gardes, et deux ou trois archers. En cet équipage elle va à pied depuis le château jusques au bout du faubourg qui est au delà de la rivière de Loire, où elle trouva un carrosse qui l'attendoit, dans lequel elle se mit, et s'en alla à Montrichard, où un autre carrosse de relais l'attendoit avec M. l'archevêque de Toulouse, et quelques gens de cheval qui la conduisirent à Loches, où M. d'Epernon s'étoit rendu un jour et demi auparavant, qui l'alla recevoir à demi-lieue hors la ville et la conduisit dedans, et la fit accommoder de tout ce qui lui pouvoit être nécessaire.

Dès le lendemain madame la marquise de Guercheville et la plupart de tous ses officiers l'allèrent trouver et y firent conduire tout son bagage ; et, après avoir séjourné un jour audit Loches, elle en partit, et

M. d'Epernon la mena à grandes journées à Angoulême où elle commença à écrire aux uns et aux autres que, sachant que l'on avoit dessein de la resserrer encore davantage que l'on avoit fait, elle s'étoit voulu mettre en pleine liberté, en intention de pouvoir remontrer et représenter librement au Roi ce qui étoit de son service, ce qu'elle n'avoit pu faire jusques alors.

Cette nouvelle apporta beaucoup de rumeurs et de changement à la cour; l'on crut que cela n'a point été fait ni entrepris sans y avoir de grandes entreprises et intelligences; et l'on commence de considérer les actions et mouvemens des uns et des autres. Le Roi qui étoit à Saint-Germain-en-Laye retourne à Paris, afin d'y pouvoir, avec plus d'attention, considérer ce qui seroit à faire sur cette occurrence pour le bien de son service. Cependant l'on commence à écrire de toutes parts, afin de contenir chacun en son devoir.

Voilà donc tout en rumeur de tous côtés. Le Roi apprend les factions et menées qui s'étoient faites et se font dans tous les coins de son royaume. La Reine-mère écrit de tous côtés, se plaignant du mauvais traitement qui lui avoit été fait, du mauvais ordre et gouvernement qu'il y a aux affaires, et la nécessité qu'il y a d'y pourvoir et remédier, et y convie un chacun; quelques écrits commencent à paroître comme manifestes. Ceux qui sont mal contens ou jaloux, et envieux de la grandeur de M. de Luynes et de ses frères, se réveillent facilement. L'on commence à parler librement et insolemment et à prendre parti. La Reine-mère arme, et du côté de la Champagne M. le cardinal de Guise, M. de Bouillon et le marquis de la Valette, que M. d'Epernon avoit laissé à Metz, se dé-

clarent. En Languedoc M. de Montmorency branle en faveur de la Reine-mère : ceux de la religion prétendue réformée sont recherchés, mais le corps demeure en devoir; quelques particuliers se déclarent pour la Reine-mère, laquelle délivre et envoie commissions de tous côtés pour lever gens de guerre, et se prépare pour soutenir les efforts.

Le Roi cependant, qui voit ces rébellions et levées d'armes tout ouvertes, se prépare pour y remédier: il envoie querir M. de Guise qui étoit en Provence pour lui donner la charge d'une armée; car, d'abord, il avoit résolu de faire deux armées principales, l'une en Champagne où il iroit en personne et auroit avec lui M. de Guise, et l'autre en Guienne sous M. de Mayenne, pour entreprendre contre M. d'Epernon qui étoit celui qui débauchoit tous ces pays de delà en faveur de la Reine-mère. Mais, depuis, le Roi voyant que le plus grand trouble et les plus grands efforts se préparoient du côté d'Angoumois et de Guienne, à cause du crédit que M. d'Epernon avoit dans cette province, il se résolut de faire trois armées, l'une plus légère du côté de Champagne sous la charge de M. de Nevers, l'autre du côté de Guienne sous la charge de M. du Maine, et l'autre qu'il conduiroit en personne avec M. de Guise, du côté de Poitou et Saintonge.

Cependant le Roi envoie M. de Béthune vers la Reine sa mère pour la convier de se réunir avec lui, et prendre confiance en lui, lui promettant toute sûreté, avantage et contentement. Ledit sieur de Béthune part pour cet effet le 15 ou le 18 du mois de mars d'auprès du Roi.

M. le maréchal de Vitry, qui s'étoit quelque temps auparavant éloigné de la cour à cause de quelque malentendu qu'il avoit eu avec M. de Luynes, y revient sur le bruit de la levée de ces armes pour s'offrir au Roi et servir en ces occasions.

Sa Majesté fait dépêcher et envoie de tous côtés ses commissions, et fait délivrer argent pour la levée de ses troupes et former ses armées. Et est à noter qu'en même temps qu'il desseigne trois armées, il lui faut aussi laisser des troupes pour contenir chacun en devoir dans les autres provinces, parce qu'il n'y manquoit pas de personnes qui avoient mauvaise volonté et qui ne cherchoient que sujet pour se mettre en mouvement.

A Boulogne en Picardie, les habitans, qui étoient sous le gouvernement de M. d'Epernon, trouvent moyen de chasser ceux qui y étoient en garnison pour lui, et envoient vers le Roi le supplier de leur donner un autre gouverneur, ce qui arriva à la fin dudit mois au contentement de Sa Majesté.

Ainsi de toutes parts l'on se prépare aux armes. Dès le commencement que le Roi avoit eu la nouvelle de la sortie de Blois de la Reine sa mère, quelques-uns lui avoient conseillé de se contenter de se tenir prêt et de faire faire quelques revues seulement à ses vieilles troupes, sans s'émouvoir davantage, et considérer cependant quels seroient les desseins de la Reine-mère, pour s'y opposer selon qu'il en seroit besoin, parce qu'il ne pouvoit faire de grandes et puissantes armées qu'avec une extrême dépense et ruine de tout le plat pays, et que possible ladite Reine-mère seroit bien aise de s'accommoder avec le

Roi, en cherchant seulement la sûreté de sa personne et les bonnes grâces de Sa Majesté; mais d'autres représentoient que cette sortie de Blois de cette façon ne s'étoit point faite sans une grande menée précédente; que l'on voyoit, comme M. d'Epernon avoit traversé toute la France, étant venu de Metz sur ce sujet, les grandes intelligences qu'il avoit en Guienne; qu'il avoit vu et parlé aux uns et aux autres en chemin, faisant les allées et venues qui se faisoient en Languedoc vers M. de Montmorency, et en diverses autres provinces, et que si on leur donnoit le loisir, les Français, qui se portent facilement aux nouveautés, qui cherchoient de l'emploi, et dont y en avoit grand nombre de mal contens ou envieux de la fortune de M. de Luynes, ne manqueroient à s'élever et se mettre en campagne, sous le nom et l'autorité de la Reine-mère, qui, comme j'ai dit, offroit commissions et argent à qui en vouloit prendre, et qui publioit toujours ne désirer que sa liberté, et que les désordres qui étoient dans l'Etat fussent réformés; que bientôt l'on verroit des armées en campagne, et des princes et seigneurs qui se déclareroient pour elle. Toutes ces considérations, mises en avant, firent que le Roi arma du côté de Poitou et Angoumois, où M. de Mayenne devoit aussi amener son corps, qui étoit de douze cents hommes de pied et de quinze cents chevaux.

Cependant, pour faire connoître à un chacun le désir que le Roi avoit de l'accommodement de ces affaires et de l'honneur et respect qu'il vouloit rendre à la Reine sa mère, il envoya encore vers elle M. le cardinal de La Rochefoucault, pour, avec M. de Bé-

thune, lui représenter le tort qu'elle se faisoit de s'éloigner du Roi son fils, qui ne désiroit que son bien et son contentement, le mal et la ruine qu'elle apportoit à la France, qui se verroit incontinent couverte de gendarmerie, et ruiner et désoler de toutes parts, et autres persuasions. Il part donc d'auprès du Roi pour cet effet le 7 du mois d'avril.

Et le Roi va le 8 à Saint-Germain-en-Laye, où il mène tout son conseil, pour aviser à l'ordre qu'il devoit laisser à Paris et aux provinces de deçà la Loire, pendant qu'il seroit absent avec son armée de delà. Cela n'étoit pas sans raison, car, comme j'ai dit, outre qu'il y avoit de mauvais mouvemens en diverses provinces, la cour de parlement et le peuple de Paris étoient assez mal disposés, et y falloit prendre garde. Sa Majesté séjourne pour cet effet à Saint-Germain tout le reste du mois.

Cependant il eut avis que M. d'Epernon sortit avec quelques troupes et deux pièces de canon d'Angoulême pour aller en Limousin, où M. le comte de Schomberg, lieutenant de roi dudit pays, maintenoit les villes et la campagne en l'obéissance du Roi avec le peu de troupes qu'il avoit. Jusques alors il n'avoit encore été fait aucun acte d'hostilité. Il y avoit à Uzerche une abbaye forte, dans laquelle M. d'Epernon avoit toujours tenu de son autorité des troupes qui lui étoient affidées; tellement qu'il étoit maître de l'abbaye, mais non de la ville, les habitans de laquelle faisoient paroître se vouloir maintenir sous l'obéissance du Roi.

Mondit sieur d'Epernon se résout de mener ce qu'il avoit de forces et les deux canons de ce côté-

là, pour, par le moyen de ladite abbaye, se rendre maître de ladite ville d'Uzerche, espérant qu'ensuite il en ramèneroit beaucoup d'autres sous sa puissance et autorité, les uns par force, les autres par crainte. Mais cependant ledit sieur de Schomberg, qui avoit quelques jours auparavant tramé une entreprise sur ladite abbaye, et ne l'avoit voulu faire exécuter pour n'être blâmé d'avoir commis le premier acte d'hostilité, voyant M. d'Epernon s'en approcher, qui n'en n'étoit plus qu'à deux lieues, et que s'il entroit à Uzerche le reste de la province seroit en désordre, il se résout de faire exécuter ladite entreprise, en vient à bout si heureusement qu'elle fut forcée en plein jour, partie par pétards et partie par escalade. Ce que voyant ledit sieur d'Epernon, il se résolut de s'en retourner à Angoulême et d'y ramener ses troupes et son canon.

Environ ce même temps l'on eut avis que sur ce que le marquis de La Valette, qui étoit dans Metz, s'aperçut qu'aucuns des habitans de ladite ville projetoient de faire entrer dans icelle M. de Praslin, qui étoit maréchal de camp des troupes que l'on avoit ordonnées à M. de Nevers, pour composer l'armée du côté de Champagne et l'en rendre maître, il se résolut de désarmer tous lesdits habitans, et en maltraita plusieurs en leurs personnes, les tenant prisonniers, leur donnant les géhennes et tortures, en chassant d'autres, et imposant de grandes sommes de deniers sur les autres.

En ce même mois le Roi se résolut d'ôter M. le prince de dedans le donjon de Vincennes, où il étoit prisonnier, et le fit mettre dans le château en plus

grande liberté, lui fit rendre son épée, et lui fit espérer que bientôt après il auroit une entière liberté. Sa Majesté fut conseillée d'en user ainsi avant que de s'éloigner, à cause que la cour de parlement et le peuple de Paris prenoient prétexte de mécontentement sur sa détention; et d'ailleurs M. de Luynes étoit bien aise d'acquérir cette obligation sur lui, et lui procurer sa liberté.

Vers la fin dudit mois d'avril, l'on envoya M. le marquis de Trennel, ambassadeur extraordinaire en Angleterre, vers le roi de la Grande-Bretagne, pour se condouloir avec lui de la mort de la Reine sa femme, et pour, à cette occasion, rétablir l'amitié et bonne correspondance qui avoit accoutumé d'être entre ces deux couronnes, et laquelle avoit été interrompue, un an auparavant, à l'occasion du mauvais traitement et du peu de respect qui avoit été rendu à l'ambassadeur du Roi, auquel l'on avoit voulu faire céder le pas à celui d'Espagne, à quoi s'étoient ajoutés quelques mauvais offices rendus de part et d'autre. Sur quoi M. le prince de Piémont s'étoit déjà employé comme de lui-même, pour renouer cette intelligence, ce qui réussit audit sieur marquis de Trennel, qui y reçut tous honneurs et caresses.

L'on envoya aussi en ce même temps M. le comte de La Rocheguy vers M. l'archiduc, pour se condouloir avec lui de la mort de l'empereur, arrivée quelques mois auparavant.

M. de Lesdiguières étoit en Dauphiné, qui témoignoit vouloir servir le Roi sur l'occasion de ce mouvement, et néanmoins de se porter à l'accommodement.

Pendant le mois de mai, et principalement au commencement d'icelui, tout se met en armes; le Roi donne ordre par toutes les provinces pour y maintenir son autorité, et empêcher que les factieux ne se mettent sur pied. Pour cet effet il envoya la plupart des gouverneurs ou lieutenans généraux en leurs gouvernemens, et la plupart avec commissions pour lever des troupes de gens de pied et de cheval; du côté de Champagne il laisse M. de Nevers, avec ordre de mettre sur pied cinq ou six mille hommes d'infanterie et six ou sept cents chevaux. A Paris il y laisse M. le comte de Soissons, accompagné de madame la comtesse sa mère, et avec lui M. de Liancourt, gouverneur de la ville, et M. de Montbazon, gouverneur de la province, pour pourvoir à tout ce qui pourroit survenir, et ainsi donne ordre à tout ce qu'il jugeoit plus nécessaire pour maintenir son autorité et la tranquillité de ses provinces du côté de Paris. Il part de Saint-Germain-en-Laye le 8 de mai pour s'acheminer du côté de la rivière de Loire, et arrive à Orléans le 11 dudit mois.

Le départ du Roi pour s'approcher de la Reine-mère avec une puissante armée, et les grandes levées qu'il avoit fait faire de tous côtés, tiennent tellement en devoir un chacun, que cela est cause que peu de grands s'émeuvent, et que tels qui avoient promis à la Reine-mère se retiennent.

Tellement que se voyant ainsi foible dans Angoulême avec M. d'Epernon qui vouloit prendre toute autorité auprès d'elle, et que d'un autre côté M. du Maine, qui avoit assemblé son armée qui étoit lors de plus de dix mille hommes, avoit assuré la Guienne

contre toutes menées et mouvemens que M. d'Epernon y faisoit faire, avoit déjà passé toutes les rivières et étoit sur la Charente, à quatre lieues d'Angoulême, et que d'ailleurs le Roi commençoit à s'acheminer et avoit fait avancer les troupes de la sienne du côté de Touraine pour entrer dans le Poitou et dans l'Angoumois, laquelle devoit être composée de quinze à seize mille hommes de pied et deux mille chevaux, tellement qu'elle voyoit que dans peu de temps elle alloit être bloquée de tous côtés sans aucune ressource apparente. Ces considérations furent cause qu'elle entendit bien volontiers aux propositions et ouvertures que M. le cardinal de La Rochefoucault et M. de Béthune lui firent d'entrer en accommodement et de prendre assurance et confiance aux promesses que le Roi lui faisoit par eux de l'aimer et de l'honorer, et de lui donner toute liberté pour aller et venir où il lui plairoit, et tout contentement sur ses affaires particulières. Ladite dame, après avoir pris sur tout cela les paroles et les écrits desdits sieurs cardinal de La Rochefoucault et de Béthune, tant pour elle que pour tous ceux qui l'avoient suivie et servie, sans attendre davantage des nouvelles du Roi, ni ce qui étoit de son intention, elle déclare publiquement que la paix est faite avec le Roi, qu'elle en a tout contentement, et même en fait chanter un *Te Deum* le jour de l'Assomption dans l'église épiscopale d'Angoulême, et commence à faire licencier quelques-unes de ses troupes.

Il est à noter que, dans les articles de l'accommodement, elle se démit entre les mains du Roi du gouvernement de Normandie, et Sa Majesté lui bailla au

lieu celui d'Anjou, avec les places d'Angers, de Chinon et du Pont-de-Cé, que l'on fit récompenser à ceux qui en étoient pourvus.

Cette nouvelle fut apportée au Roi, comme il partoit d'Orléans, le 16 dudit mois, lequel ne laissa pas de continuer chemin, et arriva le 17 à Angoulême, où il fait quelque séjour. Cependant il pourvoit à ce qui étoit à faire, mande partout l'accommodement qui avoit été fait, ordonne le licenciement de la plupart des troupes qui avoient été levées, et envoie des commissaires et de l'argent pour les congédier.

J'ai dit ci-devant comme il s'étoit fait beaucoup d'allées et venues de la part de la Reine-mère vers M. de Montmorency, lequel témoignoit lors un grand mécontentement contre le Roi, tant parce qu'on lui avoit refusé le gouvernement de Brescou qu'il prétendoit, et la capitainerie du bois de Vincennes qui lui avoit été résignée par feu madame d'Angoulême, qu'aussi parce que madame la connétable avoit été éloignée d'auprès de la Reine, dont elle étoit dame d'honneur, à cause que l'on avoit donné la charge de surintendante de sa maison à madame de Luynes; tellement que l'on ne pouvoit prendre aucune assurance de son affection et fidélité au service du Roi pendant ces remuemens. Mais voici encore un nouveau sujet qui donne de nouvelles défiances de lui. L'on a avis qu'il envoie vers plusieurs princes et seigneurs pour les exhorter, supplier et émouvoir, sous prétexte de l'injuste détention de M. le prince, et même que l'on parloit de former un tiers parti sur ce sujet; et, disoit-on, les serviteurs de M. le prince avoient de grandes conversations et entretiens avec ceux de la Reine-

mère sur ce sujet; mais tout cela s'apaisa et s'évanouit à mesure que l'accommodement se faisoit avec la Reine-mère, qui fit connoître qu'elle prenoit quelque part aux intérêts de mondit sieur de Montmorency.

Vers la fin dudit mois de mai, le Roi eut avis qu'en Hollande ceux de la faction du prince d'Orange firent juger et condamner à mort le sieur de Barneveldt qui étoit le principal de tous les Etats des provinces-unies des Pays-Bas, et qui avoit fait toutes les négociations pour l'établissement de cette république, et avoit toujours pris un grand soin de les maintenir en amitié et respect envers le Roi, leur faisant connoître les grandes obligations qu'ils avoient à la France, à cause des assistances qu'ils en avoient reçues; ce qui étoit cause que Sa Majesté l'affectionnoit, et s'étoit ouvertement employée pour sa liberté, sachant bien que les accusations qui étoient contre lui étoient fausses et fomentées par la faction du prince d'Orange, qui vouloit prendre l'autorité tout entière dans lesdits Etats, et lequel n'aimoit pas la France.

Le Roi fut marri de cette nouvelle, et en témoigna une très-grande indignation contre lesdits Etats, pour le peu de respect qu'ils lui avoient en cela témoigné.

Le Roi partit le 28 dudit mois de mai d'Amboise et alla à Tours.

Tout commence à s'apaiser par le royaume; l'on licencie et congédie les troupes de tous côtés, les armes se mettent bas, chacun proteste fidélité et obéissance au Roi, et désire être tenu pour affectionné à son service.

Les princes et seigneurs viennent de tous côtés et de tous les endroits de la France trouver le Roi. M. le

prince de Piémont et Madame, sœur du Roi, son épouse, avoient toujours suivi Sa Majesté depuis son mariage, et ledit sieur prince se trouvoit lors à Tours avec son frère, où le Roi a toujours pris soin de les traiter et festoyer magnifiquement.

Mondit sieur le prince de Piémont et M. le prince Thomas, son frère, firent trouver bon à Sa Majesté qu'ils allassent visiter la Reine-mère à Angoulême avec lettre de Sa Majesté, comme s'ils alloient de sa part; ce qui leur fut accordé, et partirent pour cet effet le 14 du mois de juin.

En même temps madame la princesse de Piémont, qui étoit demeurée derrière, fut mandée de venir audit Tours, afin qu'elle pût aussi aller visiter la Reine sa mère.

Le 15 dudit mois, M. le cardinal de La Rochefoucault arriva auprès du Roi revenant d'Angoulême où il étoit demeuré toujours auprès de la Reine-mère pour conclure et arrêter ce qui pouvoit rester à faire de la négociation de l'accord et accommodement entre Leurs Majestés; il restoit encore quelques défiances entre elles.

Le 19, M. de Mayenne arriva près du Roi à Tours, accompagné de très-grande quantité de noblesse de Guienne, où il fut très-bien reçu et accueilli.

En même temps arriva aussi audit Tours madame la princesse de Piémont.

Vers la fin dudit mois, l'on eut avis que le duc d'Ossune, qui avoit été vice-roi pour le roi d'Espagne à Naples, étant rappelé par son maître, faisoit difficulté d'en partir et s'étoit saisi de quelques places fortes, comme pour se soulever et se révolter; et de fait, il

fut quelque temps auparavant que d'en sortir pour s'acheminer en Espagne; mais enfin il a obéi.

Pendant le mois de juillet, il ne se passa rien de remarquable. M. de Nevers arriva près du Roi le 7, venant de Champagne; et le 8, M. le prince Henri de Nassau, qui étoit envoyé par M. le prince d'Orange, son frère, à Orange, pour y établir pour gouverneur M. le prince de Portugal leur neveu, vint passer à Tours et y arriva près du Roi, où il assura Sa Majesté, et depuis ceux de son conseil, que l'intention de son frère n'étoit point que rien fût changé ni innové à Orange, même au fait de la religion; qu'il vouloit que les garnisons catholiques y fussent entretenues, et les habitans catholiques maintenus, comme du vivant de feu son frère, et en donna sa parole; mais elle fut très-mal observée, car, en moins de deux ou trois mois après, on y vit tout changer, et la plupart des soldats catholiques mis hors.

J'ai dit ci-devant comme le gouvernement de Normandie avoit été délaissé par la Reine-mère, par son traité, moyennant celui d'Anjou dont elle avoit été pourvue. Depuis, ce gouvernement a été mis au pouvoir de M. de Luynes pour s'en faire pourvoir, ou pour le permuter avec quelque autre qui n'eût pas tant d'apparence, et qui lui fût plus convenable. Pour cet effet, l'on offre ledit gouvernement à M. de Guise au lieu de celui de Provence; mais se trouvant trop de difficultés à cet accommodement, on en traite avec M. de Vendôme pour celui de Bretagne, ce qui ne se peut encore effectuer. Enfin l'on s'adresse à M. de Longueville pour celui de Picardie, lequel l'accepte, et cela s'accommode, tellement que l'on

étoit après pour traiter des conditions et aussi pour faire pourvoir M. de Luynes de celui de Picardie.

Le 18 dudit mois, M. de Montbazon fut envoyé à Angoulême vers la Reine pour la prier de quitter Angoulême et venir à Angers, et de là venir voir le Roi à Tours, prendre sa place à la cour et se résoudre de s'en venir avec lui à Paris, où elle recevroit tous honneurs et bon accueil; mais il ne put rien obtenir pour lors de la Reine-mère, qui prenoit encore sujet de défiance sur ce que le Roi n'avoit pas encore voulu admettre quelques capitaines du régiment de ses gardes qui avoient porté les armes contre son service pour ladite dame.

Le 3 ou le 4 du mois d'août, M. de Longueville arrive près du Roi; il est pourvu du gouvernement de Normandie, et M. de Luynes de celui de Picardie, qui remet celui de l'Ile-de-France avec les places qu'il y tenoit ès mains de M. de Montbazon, moyennant la citadelle d'Amiens.

En ce même temps le sieur de Lizonnet, qui étoit gouverneur de Concarneau, ayant fait plusieurs mauvaises actions dans la Bretagne, avoit traité de sa place avec ceux de la religion prétendue réformée, depuis avec la Reine-mère, avec M. d'Epernon et avec d'autres, et pris argent de divers endroits. Le Roi se résolut de l'ôter de cette place et la lui faire récompenser; d'ailleurs le parlement de Bretagne procédoit contre lui criminellement. S'étant trouvé quelques difficultés sur la négociation, M. de Vendôme s'offrit de la prendre par force, si on lui vouloit bailler quelques gens de guerre et du canon; ce qui lui fut octroyé, et s'achemine avec quelques

régimens entretenus que l'on ordonna pour cet effet, avec lesquels il investit la place. Ce qui lui succéda si heureusement, qu'auparavant que le canon y fût arrivé, y ayant désordre parmi les soldats, et y en ayant fort peu, il se sauve avec quelques soldats dans une chaloupe; un sien frère en fait de même; un autre qui y commandoit est pris et livré audit parlement, et pendu. Ainsi la place fut abandonnée, qui depuis a été baillée en garde au sieur de l'Ile-Drouet.

En ce même mois, les sieurs de Praslin et de Saint-Géran sont faits maréchaux de France.

Le 9 dudit mois d'août, M. de Montbazon retourne vers la Reine-mère, lui porte contentement, tant sur ce qu'elle désiroit sur le rétablissement de ses capitaines du régiment de ses gardes, que sur autres particularités dont elle avoit fait instance; la prie derechef, de la part du Roi, de le venir trouver, où elle recevra toutes sortes de contentement. Enfin elle s'y résout, et de fait, elle part d'Angoulême le 27 dudit mois pour s'acheminer vers Sa Majesté.

En ce même temps Monsieur, frère du Roi, tomba malade de la petite-vérole à Champ-Février près Tours, maison appartenante au comte du Lude, où le Roi avoit passé s'allant promener au Lude; mais il en fut guéri douze ou quinze jours après.

Vers la fin dudit mois, l'on eut avis que Ferdinand, roi de Bohême, avoit été élu Empereur, non sans contestations; et de fait, l'on forma dès lors une faction contre lui de la part des protestans.

La Reine-mère, qui étoit partie d'Angoulême pour venir trouver le Roi, continua son voyage en telle sorte qu'elle arriva à Couzières, maison qui ap-

partient à M. de Montbazon, à trois lieues de Tours.

Le 3 du mois de septembre, Sa Majesté dîna de bonne heure et monta à cheval, très-bien accompagnée d'une très-grande quantité de princes, seigneurs et gentilshommes, qui faisoient ensemble quatre ou cinq cents chevaux; il arriva audit Couzières devant que la Reine-mère eût demandé sa viande pour dîner; il entra par la porte du parc, et la Reine sort incontinent pour venir au devant de lui. Elle le rencontra dans le jardin, et là se saluèrent et s'embrassèrent avec de très-grands témoignages de contentement de part et d'autre; la Reine-mère pleura de joie. Ils revinrent ensemble dans la salle, où le Roi voulut qu'elle fît venir son dîner, pendant lequel il s'alla promener dans les jardins, et après le dîner le Roi la vint encore voir et l'entretenir. Cependant la Reine régnante arrive, après quoi le Roi monta à cheval pour reprendre son chemin vers Tours, s'entretenant néanmoins à la campagne à la chasse de la volerie; et, cependant cela, la Reine régnante fit ses complimens aussi avec beaucoup de démonstrations d'alégresse; puis s'étant mises toutes deux ensemble dans le carrosse de la Reine-mère, vinrent à Tours, où aussitôt qu'elles furent arrivées le Roi se trouve encore au logis de la Reine-mère, où il demeura près d'une heure avec elle, puis la laissa, étant visitée de tous les princes, seigneurs et principaux de la cour.

Le lendemain 5, le Roi l'envoya encore visiter à son lever, et elle incontinent après dîner vint voir le Roi chez lui, et, après avoir demeuré quelque temps avec lui, elle alla chez la Reine régnante, où elle passa le reste de l'après-dînée; et ces visites et

complimens durèrent toujours avec apparence de contentement pendant quatorze ou quinze jours qu'ils demeurèrent ensemble à Tours.

Au commencement dudit mois, le Roi donna à M. le comte de Schomberg la surintendance de ses finances, du consentement de M. le président Jeannin, en faveur duquel on donna le contrôle général à M. de Castille son gendre, et l'on donna récompense à M. de Maupeou.

Le Roi commençoit lors à se disposer pour son partement de Tours, et se rapprocher de Paris, ce qui fut cause que plusieurs princes et seigneurs gagnèrent le devant pour la commodité des chemins.

Enfin Sa Majesté part de Tours le 19 dudit mois, et alla coucher à Amboise, ayant auparavant été voir la Reine sa mère, demeuré long-temps avec elle, et pris congé d'elle avec toute apparence d'amitié et de bienveillance de part et d'autre. Monsieur, frère du Roi, qui étoit lors guéri de sa maladie, prit aussi congé de la Reine sa mère pour s'en aller avec le Roi; et ainsi ils se séparèrent, et la Reine-mère demeura encore à Tours deux ou trois jours; puis s'en alla du côté d'Angers, passant par Champigny et par Chinon où elle séjourna.

M. le prince de Piémont et madame la princesse sa femme, sur le point de leur partement pour leur retour, demeurèrent derrière à Tours avec la Reine-mère, pour l'entretenir et faire leurs complimens et adieux; et ensuite s'en vinrent trouver le Roi à Amboise, et avec eux le prince Thomas leur frère. Ils furent festinés par Sa Majesté en public le 22, et partirent le 23 pour s'en retourner en Piémont; le Roi ordonna

M. le grand prieur de France et madame la duchesse de Vendôme pour les accompagner en Savoie.

Sa Majesté part le même jour 23 d'Amboise, et prend le chemin de Chartres, où il se rend le 26, et y séjourne trois ou quatre jours.

L'on eut avis en même temps du décès de M. le comte du Lude, qui avoit le gouvernement de la personne de Monsieur, frère du Roi; cette charge fut baillée à M. le maréchal d'Ornano.

La contagion qui avoit eu quelque cours à Paris, fut cause que Sa Majesté ne fut pas conseillée d'y retourner sitôt, encore que l'on eût avis qu'elle diminuoit. Sa Majesté part de Chartres le 3 du mois d'octobre, et s'achemine par Mantes du côté de Compiègne, où il arriva le 10 ensuivant, et se résolut d'y séjourner.

Cependant Sa Majesté met en délibération de mettre en pleine liberté M. le prince de Condé, suivant les espérances et les promesses qui lui en avoient été données: tous n'étoient pas de cet avis, pour des considérations que l'on alléguoit; mais le 17 dudit mois la résolution en fut prise, et le 18 Sa Majesté part de Compiègne pour aller à Chantilly, laissant à Compiègne son conseil et la plupart de sa suite: de là elle envoie M. de Luynes à Paris, avec pouvoir exprès de faire sortir M. le prince du château de Vincennes, et le lui amener à Chantilly, ce qu'il fit dès le lendemain, et avec lui madame la princesse, qui s'étant humiliés devant Sa Majesté, elle les reçut humainement, et dit à M. le prince qu'il ne vouloit plus se souvenir de tout le passé, et s'assuroit d'être toujours bien servi et bien assisté de lui.

Sa Majesté retourne à Compiègne ayant avec lui mondit sieur le prince et madame la princesse; plusieurs princes et seigneurs s'y rendirent, qui vinrent de Paris.

L'on commença lors de mettre en avant le mariage de M. de Cadenet avec mademoiselle de Pignigny, et l'on parloit aussi de celui de M. de Brantes avec mademoiselle d'Halluin, lors démariée d'avec M. de Candale. Mais ce dernier n'eut point de lieu, et fut ledit sieur de Brantes marié avec mademoiselle de Luxembourg.

L'on reçoit en ce même temps avis que la Reine-mère avoit fait une entrée fort superbe et magnifique à Angers, où elle fut accompagnée d'un très-grand nombre de noblesse, non-seulement du gouvernement d'Anjou, mais de toutes les provinces voisines, ce qui commença à redonner ombrage et jalousie.

L'on eut aussi avis que l'assemblée que ceux de la religion prétendue réformée avoient convoquée à Loudun, par permission du Roi, fut commencée le 26, qui fera parler d'elle.

Le mois de novembre se passa sans aucune nouveauté digne de considération; chacun attend à voir ce que deviendra la fin de l'année.

L'on commença à prendre des ombrages du procédé de la Reine-mère, qui ne parloit plus de venir en cour comme elle avoit promis, s'excusant sur la nécessité. Cependant l'on voit force allées et venues de diverses personnes vers elle.

Le Roi part de Compiègne au commencement dudit mois, va se promenant de lieu en lieu à Monceaux, à Fontainebleau, et enfin arrive à Saint-Germain-en-

Laye le 19 dudit mois, où chacun se retrouve pour y faire séjour.

Vers la fin dudit mois M. de Montmorency vient en cour pour voir M. le prince de Condé, duquel il avoit tant désiré la liberté.

Dans le mois de décembre il ne se passa aucune chose de considération. Les soupçons et ombrages croissent auprès du Roi des départemens de la Reine-mère, où l'on voit des allées et venues. L'on parle de faire des chevaliers du Saint-Esprit, à quoi l'on se trouve embarrassé à cause de la diversité de ceux qui y prétendent ; néanmoins M. le prince, venant voir le Roi à Saint-Germain-en-Laye le 7 ou le 8, en fait prendre la résolution.

Et vers le 14, le Roi s'en retourne à Paris, mais auparavant il fait M. de Cadenet maréchal de France, reçoit son serment et l'installe en cette charge.

L'on a nouvelle du côté d'Allemagne que les affaires de l'Empereur vont grandement en empirant, l'électeur Palatin ayant été élu roi de Bohême, où toutes les villes et places se mettent en son obéissance ; et du côté de Hongrie la couronne est offerte à Bethléem Gabor, prince de Transylvanie, toutes les villes et places étant soulevées contre l'Empereur.

Le dernier jour de l'année s'emploie à faire la cérémonie des chevaliers du Saint-Esprit.

*Journal de ce qui se passa durant l'année* 1620.

L'ÉTAT des affaires au commencement de cette année est tel que la Reine mère du Roi étoit à Angers, où tous les mal contens de France envoyoient ou al-

loient pour voir s'ils y pourroient trouver emploi et remuemens. Ladite dame elle-même publie n'avoir pas eu contentement sur ce qui lui avoit été promis; qu'on ne lui avoit point encore fourni les deniers qu'on lui avoit fait espérer; que ceux qui l'avoient auparavant assistée étoient toujours maltraités; qu'on lui faisoit encore douter de sa sûreté, et autres choses semblables qui faisoient qu'elle ne se disposoit point pour venir auprès du Roi à Paris, ainsi qu'elle l'avoit promis, et quelques instances que le Roi lui en fît par lettres et par courriers, ce qui tenoit toujours les affaires en suspens. Et ce qui aidoit beaucoup à cela étoit la cérémonie des chevaliers du Saint-Esprit, qui avoit fait grand nombre de mal contens, c'est-à-dire plusieurs qui s'attendoient, ou par mérite ou par faveur, y devoir être admis, lesquels en furent rebutés. Tellement que de toutes parts l'on voyoit allées et venues du côté d'Angers, pendant que le Roi, se confiant aux traités qu'il avoit peu auparavant faits avec la Reine sa mère, ne songeoit qu'à passer son temps.

Entre ceux qui ne purent être admis à l'ordre du Saint-Esprit, fut M. de La Ferté-Senneterre, qui étoit recommandé par M. le comte de Soissons, auprès duquel il avoit grande créance, à cause de madame de Senneterre sa sœur, qui avoit toute conduite auprès de madame la comtesse de Soissons.

En ce même temps s'étoit mû un très-grand différend, entre M. le prince de Condé et M. le comte de Soissons, sur le sujet de la serviette que chacun d'eux prétendoit devoir présenter au Roi quand ils se rencontreroient tous deux près Sa Majesté; l'un

comme premier prince du sang, l'autre comme prince du sang et grand-maître de France. Cette affaire fut fomentée par ceux qui désiroient le trouble, et portée aux extrémités ; outre qu'il y avoit eu déjà auparavant beaucoup de froideur et mécontentement entre mondit sieur le prince et madame la comtesse, M. le prince se plaignant des mauvais offices qu'il disoit lui avoir été rendus par elle durant sa prison, et des mauvais discours qu'elle avoit tenus, et de sa naissance et de ses intentions ; madame la comtesse faisant au contraire connoître que cela n'étoit pas, et le peu d'amitié que M. son fils et elle en avoient reçu. Cela alloit de jour à autre s'aigrissant, et sur cela M. de Mayenne se rangeoit auprès de madame la comtesse, tant pour désir qu'il faisoit paroître de la rechercher en mariage, et dont à dessein on ne s'éloignoit pas beaucoup, ou pour le moins on lui faisoit espérer une de ses filles, sœur de mondit sieur le comte, qu'aussi pour ce qu'il n'estimoit pas que mondit sieur le prince lui eût rendu les réciproques effets de son amitié, qu'il lui avoit fait espérer, et à quoi il l'avoit obligé par les bons offices qu'il lui avoit faits pendant sa prison et pour sa liberté.

En ce même temps se tenoit aussi l'assemblée générale de ceux de la religion prétendue réformée à Loudun, lesquels, voyant que les affaires étoient encore pour se brouiller, cherchoient à en tirer avantage, et faisoient des demandes insolentes. Voilà l'état auquel se retrouvoient les affaires au commencement de cette année.

J'ai dit ci-devant comme l'Empereur, nouvellement admis à l'Empire, fut travaillé par un soulèvement

contre lui de la part des princes protestans d'Allemagne, comme les Etats des royaumes de Bohême et de Hongrie lui dénioient obéissance, disant qu'il n'avoit pas satisfait aux conditions sous lesquelles ils l'avoient élu Roi; que ceux de Bohême avoient appelé l'électeur Palatin, l'avoient élu et couronné pour leur Roi, avec de grandes forces qu'ils lui mettoient en main, et ceux de Hongrie avoient appelé Bethléem Gabor, prince de Transylvanie, auquel ils avoient offert la couronne, qu'il n'avoit encore acceptée, mais se tenoit dans le royaume avec de grandes forces pour s'opposer à celles de l'Empereur; lequel d'ailleurs voyoit encore beaucoup de remuement en Autriche, ce qui lui faisoit rechercher secours et assistance de toutes parts. Entre autres il envoya une ambassade solennelle vers le Roi, pour le requérir de son assistance en cette occasion; ce qui, après avoir été bien et mûrement considéré, et que même l'on se représenta le grand intérêt de la religion catholique, qui s'en alloit diminuer par toute l'Allemagne, et par tous ces quartiers de delà, le Roi renvoya ledit ambassadeur avec promesse de secours et d'assistance. Et de fait, il se résolut dès lors de retirer toutes les troupes, tant de cheval que de pied, qu'il entretenoit en divers endroits de la France, et de les faire loger en un gros vers la frontière de la Champagne.

Vers la fin du mois de janvier, M. le maréchal de Lesdiguières arriva près du Roi, qui y vint pour prêter au parlement le serment de duc et pair de France.

En ces jours il se passa une grande brouillerie entre M. de Longueville, pour raison de Parthenay qui appartient audit sieur de Longueville, et le sieur de

La Châteigneraye qui en étoit gouverneur contre son gré. Ledit sieur de Longueville le fait appeler par M. de Retz pour se battre, où ledit sieur de La Châteigneraye va, mais aussitôt furent arrêtés et séparés.

Le Roi, qui voyoit les mécontentemens que M. et madame de Soissons faisoient paroître, pour les ramener et obliger, fit mettre en avant et comme résoudre l'accomplissement du mariage de Madame, sa sœur, avec mondit sieur le comte, et par même moyen celui de Monsieur, son frère, avec mademoiselle de Montpensier; et pour cet effet le sieur de Thoiras fut dépêché vers la Reine-mère pour lui en donner compte, et fut aussi envoyé à Rome pour avoir les dispenses nécessaires sur ce sujet.

L'on parle et résout aussi les mariages d'entre M. de Joinville, fils aîné de M. de Guise, et mademoiselle de Bourbon, fille de M. le prince de Condé, et du duc de Joyeuse, second fils de M. de Guise, avec mademoiselle de Luynes, fille de M. de Luynes. Mais comme ce ne sont qu'enfans, l'accomplissement ne s'en fera pas sitôt.

Au commencement de février, la Reine tomba malade d'une très-grande maladie, telle que l'on désespéroit de sa convalescence. Enfin elle commença à se porter mieux vers le 12 dudit mois, au contentement de tous ses sujets.

Le Roi, qui prévoyoit que beaucoup d'affaires lui alloient tomber sur les bras, et qu'il lui faudroit faire de grandes dépenses pour les soutenir, ce qu'il ne pouvoit faire de ses deniers ordinaires, se résolut d'entrer le 18 dudit mois dans le parlement, pour y

faire vérifier quelques édits, par le moyen desquels il espéroit en recouvrer, dont il y eut beaucoup de murmures au parlement, et parmi le peuple.

Le 23 dudit mois, le Roi fait lire en sa présence les contrats de mariage des deux fils de M. de Guise, l'un avec mademoiselle de Condé, et l'autre avec mademoiselle de Luynes, dont j'ai ci-devant parlé.

Et le 27 dudit mois se résout d'aller faire un voyage en Picardie, pour y voir quelques places de cette province, et part ledit jour pour cet effet.

Le 5 du mois de mars, le Roi arrive à Amiens, y fait quelque séjour, et ne passe pas plus outre, à cause de la rigueur du temps, et s'en retourne à Paris où il arriva le 14 dudit mois.

Cependant l'on a avis d'une sédition arrivée à Marseille. Le peuple, ayant eu avis de quelques vaisseaux qui avoient été pris par ceux d'Alger, se met en armes, et va forcer les maisons où il y avoit des Turcs ou gens d'Alger et de Tunis, que le Roi avoit promis de renvoyer en liberté sur les assurances qu'il avoit fait donner, suivant les alliances avec le Turc; lesdits Marseillais en tuent quarante-cinq ou plus, et entre autres deux chiaoux qui étoient venus pour faire cette négociation.

J'ai dit comme le Roi avoit promis à l'Empereur de l'assister de forces dans la nécessité où il étoit; il en étoit pressé, mais auparavant Sa Majesté est conseillée de s'entremettre, pour essayer de faire faire une paix entre ledit Empereur et le Palatin et autres: à quoi il se résolut, et pour cet effet M. le comte d'Auvergne, duc d'Angoulême, M. de Béthune, M. de Préaux-l'Aubespine sont choisis, lesquels il envoie

ses ambassadeurs extraordinaires vers l'Empereur et tous les princes d'Allemagne sur ce sujet.

Le 16 du même mois, le Roi part de Paris pour aller à Lésigny, et de là à Fontainebleau, où il arriva le 23.

Vers la fin dudit mois, le Roi eut avis comme, la nuit du 27 au 28, M. de Mayenne partit de Paris sur des coureurs, et depuis en poste, sur des avis qu'on lui avoit malicieusement donnés, que le Roi le vouloit faire arrêter prisonnier. Il s'arrêta un jour ou deux à Pressigny, d'où il envoya un gentilhomme au Roi lui demander pardon, et protester de la continuation de sa fidélité, et qu'il attendroit ses commandemens à Bordeaux, où il s'acheminoit pour lui obéir en tous points. Ce partement inopiné, avec ce que j'ai ci-devant dit des menées qu'il avoit avec madame la comtesse, et quelques envois vers la Reine-mère et d'elle vers lui, commencèrent à donner de grands soupçons.

Le 30 dudit mois, arrivèrent près du Roi des députés de l'assemblée de ceux de la religion prétendue réformée à Loudun, apportant la résolution qu'ils avoient prise pour leur séparation. Pour à quoi parvenir l'on s'étoit servi de l'emploi et entremise de M. le maréchal de Lesdiguières et de M. de Châtillon.

Les affaires commençoient à s'altérer avec la Reine-mère, dont les partisans, qui étoient en grand nombre, même dans Paris, publioient qu'elle étoit maltraitée; qu'on ne lui avoit point tenu ce qui lui avoit été promis, même en ce qui étoit du paiement des sommes qu'on lui avoit assurées; que l'on n'avoit pas encore donné des assignations pour ses entretènemens, avec autres

discours mauvais. Mais l'on ne considéroit pas que s'il y avoit eu quelques manquemens à ces paiemens, ils provenoient plutôt de la nécessité des affaires que de mauvaise volonté. Nonobstant tout cela, l'on ajoutoit qu'elle étoit toujours disposée de venir près du Roi, mais que l'on ne l'y avoit pas seulement conviée (encore que de temps en temps l'on eût toujours envoyé quelques-uns vers elle pour ce sujet), et que si on lui dépêchoit quelques personnages qualifiés, elle viendroit. Cela fut cause que dès le commencement du mois d'avril l'on se résolut de lui envoyer M. le duc de Montbazon, avec assurance de tout contentement, pour la prier de venir, et qu'elle seroit honorée et bien accueillie autant qu'elle le pouvoit désirer; et même le Roi se résout, sur l'espérance qu'il avoit qu'elle viendroit, d'aller au devant d'elle jusques sur la rivière de Loire, part pour cet effet de Fontainebleau le 9 dudit mois d'avril, et arrive à Orléans le 11, où étant, il trouve des nouvelles de ladite dame, par lesquelles il apprend que tant s'en faut qu'elle ait reçu l'envoi de M. de Montbazon selon l'intention du Roi, qu'elle entre en grande défiance, publie que l'acheminement de Sa Majesté est pour se saisir de sa personne, la supplie de s'en retourner, et que, dans quelques jours après, elle partira pour s'acheminer; envoie de tous côtés à ses amis les prier et conjurer de la venir assister avec le plus grand nombre de leurs amis qu'ils pourront en cette occasion si urgente. Cela fut cause que le Roi se résolut de ne pas passer plus outre; et, après avoir séjourné seulement un jour à Orléans, qui étoit le jour des Rameaux, il s'en retourna à Fontainebleau, où

il passa les fêtes de Pâques, et le lendemain en part, retourne par Lésigny, et arrive à Paris le 25 dudit mois.

Pendant tout ce voyage, M. le prince de Condé fut faire un tour en Berri, pour y visiter son gouvernement.

De là en avant l'on voit de grands préparatifs à la brouillerie et aux mouvemens, la grande défiance que la Reine-mère avoit témoignée de l'approche du Roi, les mandemens qu'elle avoit envoyés de tous côtés pour être assistée, lesquels elle ne contremanda point; tellement que l'on avoit avis de divers endroits que l'on se mettoit en devoir d'assembler des troupes pour lui mener. Ce qui fut cause que quelques-uns conseilloient au Roi de partir dès lors de Paris, et de s'acheminer vers Tours et Poitiers, pour empêcher les assemblées, et cependant faire lever des troupes pour composer de bonnes et fortes armées pour courir sus et ramener en devoir tous ceux qui s'élèveroient. Mais cet avis ne fut pas suivi, et l'on estima plus à propos de temporiser et essayer de raccommoder toutes choses par douceur, et ne faire pas comme l'année précédente, que l'on avoit mis toute la France en armes sur le premier bruit de la sortie de la Reine-mère de Blois.

Pendant ce mois il arriva brouillerie en Languedoc du côté du Vivarais, et le sujet fut que la dame de Chambault, dame de Privas (qui est une ville dont tous les habitans font profession de la religion prétendue réformée, comme faisoit aussi ladite dame), devint amoureuse du sieur vicomte de Chelanes, fils du comte de L'Estrange, pour l'épouser, et de fait

le reçut dans le château dudit Privas, dont les habitans s'émurent et prirent les armes, craignant qu'étant maître du château il ne les tourmentât pour le fait de la religion, parce qu'il étoit catholique. Cela s'aigrit de part et d'autre; il y eut quelques particuliers blessés et tués: ledit sieur vicomte de Chelanes y entra la dernière fois par un trou que l'on fit à la muraille du château du côté des champs, et épousa ladite dame de Chambault, ce qui porta lesdits habitans aux extrémités. M. le comte de La Voulte va là auprès, fait entrer un exempt dans ladite place; mais cela n'empêche pas le désordre: et sur cela M. de Montmorency (qui quelques jours auparavant étoit parti de la cour pour retourner en son gouvernement) y arrive, voit ce désordre, et se résout de faire obéir le Roi. Pour cet effet il lève des troupes et fait sortir du canon, et s'achemine droit vers le lieu de Privas, en intention de défaire les troupes que ceux de la religion prétendue réformée avoient mises sur pied pour ce sujet, et forcer la ville; mais on trouva moyen d'y apporter quelques tempéramens. Il entra dans la place et y reçut obéissance, en laissant dedans le lieutenant de ses gardes, avec trente ou quarante soldats tous catholiques, attendant ce qui seroit de la volonté du Roi sur cette affaire. Ceux de Privas se plaignirent de ce qu'il n'y avoit point mis un gentilhomme de la religion prétendue réformée pour y commander, ainsi qu'ils avoient espéré, témoignant leur mécontentement, et font faire une assemblée pour cet effet de ceux de la religion prétendue réformée à Uzès: mais cela se fit dans le mois de mai ensuivant.

Les remuemens commencent à paroître et à se former de tous côtés; l'on cherche gens de guerre de toutes parts; tous les mécontens se couvrent du nom de la Reine-mère. Il y en avoit bon nombre et de toutes qualités. Chacun porte envie et jalousie à la faveur et à la grandeur de M. de Luynes et de ses frères, et d'ailleurs la nécessité des affaires ne permettoit pas que plusieurs fussent si bien traités et payés de leurs entretènemens, pensions, garnisons, et autres bienfaits et avantages que par le passé. L'on voit force allées et venues de tous côtés vers la Reine-mère, et de mauvais discours dans Paris. M. de Luynes, qui avoit désiré de s'attacher d'amitié avec M. le maréchal de Lesdiguières, fait alliance avec lui, ledit sieur de Lesdiguières mariant le sieur de Canaple son petit-fils, second fils de M. de Créqui, avec une nièce de mondit sieur de Luynes; et ce mariage fut en même temps contracté et accompli en présence du Roi, de la Reine et de tous les princes.

Tous les princes et gouverneurs des provinces parlent de s'en retourner en leurs gouvernemens; les uns pour servir le Roi, les autres en intention de traiter plus facilement avec la Reine-mère, et y former leur ligue. M. de Longueville s'en va en son gouvernement de Normandie, sous prétexte de vouloir faire son entrée à Caen, et y mène madame sa femme.

M. de Vendôme s'en va à Verneuil au Perche, et depuis à Vendôme, où par ses déportemens il donne ombrage de ses intentions.

Plusieurs envois se font de la part de la Reine, tant vers lesdits deux susdits que vers M. d'Epernon,

M. de Mayenne, M. de Montmorency, M. de Bouillon à Sedan, M. de La Valette et messieurs les ducs et princes de Savoie et Piémont, et l'on commença alors à découvrir ouvertement les ligues, menées et factions qui se formoient de toutes parts; ce qui donna sujet au Roi de commencer à se préparer.

L'on eut avis au commencement de juin, que M. de Mayenne avoit traité et promis à la Reine-mère de se joindre à ses intérêts et armer en sa faveur. Néanmoins, jusqu'alors il avoit toujours bien parlé du service du Roi et de l'obéissance qui lui étoit due; mais on lui donna des avis de la cour, malicieusement, que le Roi étoit grandement offensé contre lui de s'en être allé comme il avoit fait; qu'il vouloit aller dans son gouvernement pour le désautoriser et lui faire perdre sa créance. Cela, avec les artifices que madame de Soissons y portoit de sa part, laquelle faisoit paroître avoir bonne volonté pour lui sur ce qu'il désiroit la rechercher en mariage, et d'autres moyens que l'on y employa, le portèrent à traiter et rassurer ladite Reine-mère de son alliance et service. Il y engagea avec lui M. le maréchal de Roquelaure, lequel étoit nouvellement retourné de la cour, et n'avoit pas obtenu ce qu'il désiroit, et la plupart des seigneurs de Guienne; tellement que toute cette province étoit grandement aliénée. Il n'y avoit de remarque que M. le maréchal de Thémines, lequel étoit mal avec M. de Mayenne, parce qu'il avoit, l'année précédente, consenti que les habitans de Gourdon, dont il étoit seigneur, se fussent soulevés contre lui sous prétexte de ce que le marquis de Thémines son fils s'étoit engagé avec la Reine-mère,

et lui prirent son château de Gourdon et le rasèrent; en quoi M. de Mayenne les assista et se porta ouvertement contre ledit maréchal de Thémines. Il y avoit encore en ladite province quelques autres seigneurs particuliers qui se maintinrent au service du Roi, mais en petit nombre.

J'ai dit ci-devant comme M. de Senneterre, malcontent de n'avoir pas été fait chevalier du Saint-Esprit, fait ce qu'il peut pour porter M. le comte de Soissons à se joindre aux intérêts de la Reine-mère, publiant que l'on s'étoit moqué de lui plusieurs fois en parlant du mariage de lui et de Madame, sœur du Roi, et que c'étoit seulement pour l'amuser, et qu'il en falloit voir l'effet. La demoiselle de Senneterre anime aussi madame la comtesse de Soissons à cette intention, se servant, à l'endroit de l'un et de l'autre, de l'animosité de M. le prince contre eux, et de divers autres prétextes.

Le 9 dudit mois de juin, M. le maréchal de Lesdiguières part d'auprès du Roi pour s'en retourner en Dauphiné, en intention de mettre des troupes sur pied, pour, avec d'autres troupes dont M. de Guise avoit pareillement les commissions, dresser une puissante armée sous la charge de mondit sieur de Guise et de lui, et de la mener où Sa Majesté leur ordonneroit, contre ceux qui se rébelloient ouvertement contre lui, et là où le besoin seroit plus pressant.

Mondit sieur de Guise se prépare aussi pour s'en aller du côté de Provence pour ce même sujet; mais il ne part qu'au commencement du mois suivant.

Voilà donc les affaires qui se disposent à de grands désordres de tous côtés.

Le 18 dudit mois de juin, mondit sieur de Nemours part la nuit de Paris, sans avoir pris congé du Roi, et s'en va trouver la Reine-mère, et fait suivre madame sa femme et son petit-fils.

Le 30 dudit mois, la nuit, M. le comte de Soissons et madame la comtesse sa mère, et M. le chevalier de Vendôme, grand-prieur de France, partent aussi la nuit sans dire adieu, et prennent leur chemin droit vers la Reine-mère. Le Roi étoit bien averti de leur dessein, et tint conseil s'il les devoit arrêter ou non; mais il fut résolu qu'il valoit mieux les laisser aller, parce que, si on les arrêtoit, on publieroit qu'on leur auroit voulu supposer qu'ils eussent eu intention de se retirer, et qu'on prendroit sur cela prétexte de blâmer le gouvernement, et faire croire que cela auroit été fait pour contenter la passion de M. le prince, et ôter tous les grands de devant M. de Luynes. Et de fait, l'éloignement de madame la comtesse et de M. le comte fut plus avantageux que nuisible aux affaires du Roi; car l'on se trouvoit embarrassé que, le Roi partant de Paris, ils ne se servissent de la personne de mondit sieur le comte et de madame la comtesse, pour autoriser leurs factions, et possible, sous leur autorité, porter les choses à un changement et rébellion tout ouverte. L'on s'étonna un peu du partement de M. le grand-prieur, d'autant que l'on ne voyoit point qu'il eût aucun sujet de mécontentement; et même, six ou sept jours auparavant, le Roi lui avoit envoyé jusque chez lui le don d'une abbaye de La Vallasse, de 18,000 livres de revenu, qui étoit venue à vaquer par la mort de l'évêque de Chartres.

Les affaires sont en tel point, que l'on voyoit le royaume tout en armes de tous côtés. Tous se soulèvent contre le Roi; la Normandie prête à se déclarer et révolter par les pratiques et menées de M. de Longueville, qui avoit engagé toute la noblesse et tous les grands dudit gouvernement; et n'y avoit là, et partout ailleurs, que les villes qui se maintenoient tellement quellement, et assez foiblement en leur devoir. Ledit sieur de Longueville jette encore ses pratiques du côté de Picardie, et M. de Vendôme travaille du côté de Bretagne, avec ce que M. le maréchal de Brissac ne faisoit pas paroître entier contentement. M. d'Epernon s'étoit assuré de toutes les villes et places de Saintonge, Angoumois, et d'une partie du Limousin, M. de Rohan de tout le Poitou, auxquels se joignoient M. de La Trimouille, M. de Retz, M. de Ronnois, et plusieurs des principaux de ces quartiers-là. M. de Mayenne et M. de Roquelaure avoient assuré pour le parti toute la Guienne; il se trouvoit d'autant plus fort que ledit sieur de Mayenne étoit maître de Bordeaux, et avoit en sa possession le château Trompette, dans lequel étoit l'arsenal de la province, rempli lors de très-grand nombre de canons, de poudre et de munitions. M. de Montmorency, de son côté, faisoit aussi paroître beaucoup de mécontentement, et avoit beaucoup d'affection pour la Reine-mère. Du côté de Champagne, M. de Bouillon y portoit ses intelligences, pratiques et menées. M. le marquis de La Valette étoit dans Metz, qui s'en étoit rendu maître avec beaucoup de mauvais traitemens qu'il avoit fait aux habitans, et même avoit débauché, comme colonel de l'infanterie, quelques compagnies

et capitaines de vieilles bandes du Roi, qui étoient en Champagne, pour s'aller joindre avec lui. Ainsi tout se portoit à un soulèvement général, et déjà l'on disoit tout haut que si le Roi partoit de Paris pour aller du côté de la rivière de Loire, ou en lieu où il pût donner ombrage à ceux qui s'étoient unis à la Reine-mère, que l'on se porteroit contre lui. L'on publioit que la Reine-mère faisoit deux grosses armées : l'une, à laquelle elle se rend en personne, commandée par M. de Mayenne, pour venir vers Orléans et Paris, et l'autre pour demeurer vers le Poitou, sous M. d'Epernon; et l'on ajoutoit à celà des menaces et discours extravagans.

J'avois oublié de dire que, dès le mois de mai, le Roi, ayant vu que le voyage de M. de Montbazon vers la Reine-mère n'avoit produit aucun effet, et les défiances et mauvais bruits qui s'ensuivoient, et l'espérance qu'elle donnoit de venir quelque temps après, renvoya vers elle M. de Blainville, maître de sa garderobe, pour l'assurer toujours de ses bonnes intentions en son endroit, et la convier de venir, l'assurant de tout contentement. On l'entretint longuement de paroles et d'espérances, et même revint vers le Roi, et retourna encore vers elle; mais tout cela ne produisoit aucun effet. Et sur cela les partisans de la Reine-mère publioient que l'on n'envoyoit point vers elle des personnes en qui elle pût prendre confiance, mais seulement des créatures de M. de Luynes.

Cela fit résoudre au Roi, et aussi pour justifier partout la sincérité de ses actions et de ses intentions à l'endroit de ladite dame Reine sa mère, sur les oc-

currences qui étoient lors, et l'embrasement général qui étoit près de se faire, d'envoyer vers ladite dame Reine sa mère une notable ambassade sur laquelle il n'y eût rien à redire. Sa Majesté choisit pour cet effet M. de Montbazon, M. de Bellegarde, grand écuyer, nouvellement fait duc et pair, M. l'archevêque de Sens et M. le président Jeannin, qu'elle fit partir au commencement de juillet, et rappela ledit sieur de Blainville. Leur charge fut de proposer toutes sortes de contentemens à ladite dame Reine, pourvu qu'elle voulût se départir des ligues et associations qu'elle avoit faites avec tous ces princes et seigneurs, contre ce à quoi elle étoit obligée comme sa sujette, et la promesse particulière qu'elle avoit faite au traité qui s'étoit fait l'année précédente. Après cela le Roi tint conseil particulier sur ce qu'il avoit à faire sur les occurrences, et pour remédier à un si grand mal, qui étoit manifeste et pressant.

Il y fut résolu de faire faire en toute diligence des levées de gens de guerre de tous côtés, de composer deux ou trois principales armées pour opposer et servir aux lieux où le danger étoit plus grand, et en faire de moindres pour tenir les provinces en devoir, et que Sa Majesté partiroit dans quatre ou cinq jours, et prendroit le chemin de Normandie, comme la plus voisine et la plus utile, pour, par sa présence, et avec les régimens français et suisses de ses gardes, ses gendarmes et la compagnie de chevau-légers, et ce qu'il ramasseroit plus promptement, contenir la province en devoir, et y ramener par force ceux qui s'en seroient éloignés, pour de là s'acheminer du côté d'Anjou, où étoit le rendez-vous de toutes les forces

qui s'élevoient pour la Reine-mère; pour cet effet mander au sieur de Bassompière, maréchal de camp, qui étoit à l'armée (qui étoit composée de vieilles troupes entretenues) de la frontière de Champagne, de l'amener près Sa Majesté aux plus grandes journées que faire se pourroit, avec ordre à tous les chefs et capitaines de gens de cheval et de pied de faire faire, en chemin faisant, les recrues de leurs compagnies, pour en dresser une forte et puissante armée : comme aussi en même temps le Roi envoya en toutes les provinces des commissions et argent pour faire troupes de gens de cheval et de pied, afin de tenir la campagne, empêcher les levées que vouloient faire ceux qui se soulevoient contre son autorité, et en dresser ses armées fortes et puissantes.

Sa Majesté commence à disposer le commandement de ses armées; il fait état d'en conduire en personne une forte et puissante, assisté de M. le prince de Condé et de M. le maréchal de Praslin; il compte d'en mettre une autre, forte de dix à douze mille hommes de pied, et nombre de cavalerie, sous la charge de M. de Guise et de M. le maréchal de Lesdiguières, laquelle auroit charge de venir par le Lyonnais et l'Auvergne dans la Guienne, si ce n'étoit que M. de Montmorency se joignît à ceux qui se soulevoient, auquel cas ladite armée s'arrêteroit en Languedoc, et une partie devoit toujours passer en Guienne, où cependant M. le maréchal de Thémines avoit charge de lever et assembler quelques troupes, pour y maintenir l'autorité du Roi le mieux qu'il pourroit. M. le prince de Joinville avoit charge de lever aussi quelques troupes en Auvergne, pour join-

dre ledit maréchal de Thémines, et commander, attendant plus grandes forces. M. de Nevers, assisté de M. le maréchal de Vitry, devoit assembler cinq ou six mille hommes sur la frontière de Champagne, pour s'opposer aux desseins de M. de Bouillon et de M. le marquis de La Valette.

M. le maréchal de Cadenet avoit charge aussi de lever trois ou quatre mille hommes en Picardie, pour maintenir la province contre les desseins que formoit M. de Longueville. Pour la Normandie, qui étoit quasi toute infectée, l'on y laissoit M. le cardinal de Guise avec cinq ou six mille hommes, lequel depuis manqua au Roi, et s'en alla avec ceux qui s'étoient soulevés contre lui en Poitou.

M. le comte de La Rochefoucault avoit charge de faire lever trois mille hommes et quelque cavalerie, attendant que l'on y envoyât quelques personnages plus qualifiés pour s'opposer aux desseins qui s'y formoient, et prendre soin de l'Angoumois et du Limousin. En tous les autres gouvernemens, les gouverneurs avoient charge de mettre leurs compagnies de gendarmes, et quelques autres compagnies, selon la nécessité qu'elles pouvoient avoir. A Paris le Roi y laissoit un conseil sous l'autorité de la Reine sa femme, auquel présidoit M. le chancelier, et avec cela on y faisoit revenir M. de Montbazon avec sa compagnie de gendarmes, et quelques autres compagnies de cheval et de pied, pour y contenir toutes choses. Voilà l'ordre que Sa Majesté avoit projeté et en suite duquel il se préparoit pour son partement de Paris.

Le 4 dudit mois de juillet Sa Majesté entre en son parlement de Paris, y représente les pratiques et me-

nées, et soulèvemens qui se faisoient de tous côtés en son royaume contre son autorité; leur fait connoître ses procédures et déportemens à l'endroit de la Reine sa mère, et comme quoi elle s'étoit emportée en son endroit; les départemens des uns et des autres, l'état de ses provinces et de tout le royaume; la résolution qu'il avoit prise de mettre des forces sur pied, et de dresser une forte et puissante armée pour la commander en personne; que pour cet effet il faisoit état de partir dans un jour ou deux de Paris; que cependant il leur recommandoit la justice et la manutention de son autorité. Ce qui fut grandement accueilli et agréé par le parlement et par tout le peuple.

Ainsi le Roi se résout de partir de Paris, n'ayant lors avec lui que les régimens de ses gardes françaises et suisses à pied, sa compagnie des gendarmes, celle de ses chevau-légers, très-mal armés et complets, et ses officiers et domestiques, et gardes du corps; car de seigneurs et noblesse il y en avoit fort peu. Et parce que la Normandie est la province qui avoisine le plus Paris, et de laquelle en viennent les principales commodités en argent, en vivres, en denrées et en épiceries et drogueries, Sa Majesté étant bien avertie que toute la campagne étoit rompue par les pratiques et menées qui y étoient faites par M. de Longueville, et même que la ville de Rouen étoit près de se soulever en sa faveur contre Sa Majesté; que le château de Caen s'étoit déjà déclaré comme étant possédé par M. le grand-prieur, qui y avoit mis le sieur Prudent pour y commander, et que la ville regardoit ce que feroit Rouen pour en faire de même, étant d'ailleurs pressée par le château;

qu'ensuite tout le reste des villes et places de Normandie faisoit le semblable, Sa Majesté se résout de prendre ce chemin, et, pour cet effet, le premier dudit mois de juillet elle partit de Paris et alla coucher à Pontoise, et continua le lendemain son voyage, prenant le grand chemin de Rouen.

---

# CONFÉRENCE
## DE
# LOUDUN.

Le cinquième jour de février 1616, le Roi, assisté de la Reine sa mère, nomma pour députés, pour se trouver de sa part à la conférence qui étoit assignée à Loudun, messieurs le maréchal de Brissac, de Villeroy, de Thou, de Vic et de Pontchartrain.

Le 7 dudit mois, les pouvoirs et instructions que Sa Majesté vouloit faire donner auxdits députés, furent lus et relus en présence de Leursdites Majestés, et lesdits députés prirent congé d'elles pour partir le lendemain, qui étoit le samedi 8. Mais sur ce que M. de Thianges, qui se trouva lors à Tours de la part de M. le prince, représenta que ce seroit inutilement si l'on arrivoit à Loudun plus tôt que le samedi ensuivant, 13 dudit mois, et aussi que M. de Nevers, qui étoit allé quelques jours auparavant à Nevers voir sa femme, en intention de se rendre à Tours assez tôt pour accompagner les députés du Roi lorsqu'ils iroient à Loudun, n'étoit encore arrivé, ni devoit l'être que dans un jour ou deux, l'on résolut de retarder le départ.

Le 11 dudit mois, M. de Villeroy, M. de Thou, M. de Vic et M. de Pontchartrain, partirent de Tours pour aller coucher à Azay-sur-Indre, qui n'est qu'à

quatre lieues de là, en intention d'aller le lendemain à Champigny, et le samedi à Loudun.

Le samedi, M. de Nevers, qui étoit arrivé à Tours un jour ou deux auparavant, et M. le maréchal de Brissac, partirent de Tours, vinrent coucher à l'Ile-Bouchard, et le lendemain, qui étoit samedi, dîner à Champigny où les autres les attendoient, pour tous ensemble arriver à Loudun, comme ils firent.

Ainsi tous lesdits députés arrivèrent à Loudun le samedi 13 février 1616, sur les quatre heures, et allèrent descendre chez M. de Nevers, excepté M. le maréchal de Brissac, qui, pour être incommodé de ses gouttes, alla droit en son logis pour se mettre dans le lit. Ils attendirent quelque temps chez M. de Nevers pour voir si on leur viendroit faire quelque compliment, accueil ou bienvenue ; ce que l'on estimoit que l'on devoit faire dès l'entrée de la ville, ou plus loin, comme à personnages députés par le Roi, et venant de sa part; mais personne ne paroissant, chacun se retira en son logis. Il est à noter que M. le prince, ni aucun de ces princes et seigneurs, ne se trouva lors dans la ville, et n'y avoit que M. de Sully, vers lequel M. de Villeroy envoya aussitôt un des siens, pour lui faire voir quelques plaintes qu'il avoit eues, tant pour les logemens des gens de guerre à la campagne, que pour les excessives impositions que l'on avoit mises sur quelques bourgs ; à quoi il ne répondit autre chose, sinon qu'il n'avoit connoissance desdites impositions, et qu'il faudroit savoir ce que c'étoit.

Vers l'entrée de la nuit ledit sieur de Sully s'avisa d'envoyer un des siens chez chacun desdits députés,

leur dire qu'il venoit d'apprendre leur arrivée, et qu'il les envoyoit visiter, ne le pouvant faire lui-même à cause de quelque rhume qui lui faisoit garder la chambre. M. de Villeroy répondit à celui qui les fut trouver que ce compliment n'avoit guère bonne grâce, vu qu'il y avoit plus de trois heures qu'ils étoient arrivés, et qu'il ne le pouvoit ignorer, puisqu'il lui avoit envoyé un des siens; que ce n'étoit pas rendre le respect qui étoit dû à ceux qui venoient de la part du Roi, etc.

Sur le soir M. de Gomerville arriva à Loudun, qui alla visiter tous lesdits députés l'un après l'autre, leur disant qu'il étoit envoyé de la part de M. le prince et de messieurs les ducs de Longueville, de Mayenne et de Bouillon, pour leur dire de leur part qu'ils se réjouissoient d'avoir appris qu'ils devoient arriver ce jour-là audit Loudun; qu'ils étoient fâchés de ne s'y être pas trouvés, mais qu'étant à Montreuil-Bellay, et sachant que madame de Longueville, qui est la dame du lieu, y devoit arriver le soir, ils estimèrent que ce seroit incivilité à eux d'en partir sans la voir; qu'aussitôt qu'ils l'y auroient vue ils s'en viendroient en ladite ville, avec la même disposition qu'ils avoient ci-devant témoignée, pour travailler promptement et affectionnément à la pacification de tous ces mouvemens. Avec cela il fit sentir que M. le prince pourroit aussi aller jusqu'à Fontevrault, pour voir M. et madame la comtesse de Soissons sa mère, qu'il croyoit y devoir arriver le lendemain.

Le 15 dudit mois M. de Sully alla voir le matin aucuns des députés en leurs logis. M. le prince envoya aussi M. de Thianges pour assurer qu'il seroit

dans ce jour-là à Loudun; et cependant il l'avoit chargé de quelques lettres que M. de Vendôme avoit écrites, tant à mondit sieur le prince qu'au sieur Le Pensier, étant de sa part près de lui, par lesquelles il mande que, quelque chose que M. de Vignoles lui porte de la part du Roi, son intention n'est point de se départir en sorte quelconque des promesses et assurances qu'il a données à mondit sieur le prince; qu'il avoit su que le Roi faisoit avancer quelques troupes du côté d'Angers pour charger les siennes, et que ce devoit être M. de Guise qui prenoit cette charge. Que cela seroit cause qu'il séjourneroit trois jours davantage au lieu d'Anjou pour l'attendre, et de là iroit à Ancenis, où il auroit besoin de son service; qu'il ne pouvoit éloigner ses troupes qu'il ne fût compris dans la surséance d'armes générale, et que cela étant, il l'iroit trouver à Loudun, s'il le trouvoit à propos; que cependant il le prioit de faire avancer les régimens de M. de Soubise et quelques autres jusqu'à une lieue de Nantes, et que cela favoriseroit grandement ses affaires. Depuis il fut rapporté qu'il avoit écrit une autre lettre à M. le prince, par laquelle il lui mandoit qu'il s'acheminoit à Ancenis; qu'il le prioit de faire reculer toutes les troupes à cinq ou six lieues de Nantes, afin que les habitans de la ville lui sussent gré de cette grâce.

L'après-dînée, tous lesdits députés se rendirent chez M. le maréchal de Brissac qui gardoit le lit pour être incommodé de la goutte; M. de Nevers y survint aussi, et un peu après un des siens y vint donner avis que M. le prince entroit dans la ville, ce qui

fit que M. de Nevers partit aussitôt pour l'aller trouver, et peu de temps après tous les députés, hormis mondit sieur de Brissac, allèrent chez lui lui faire la révérence, avec les excuses dudit sieur de Brissac; ils le trouvèrent accompagné de messieurs les ducs de Mayenne et de Longueville. Mondit sieur le prince fit assez bon accueil et réception auxdits députés, témoignant même le déplaisir qu'il avoit eu du peu de devoir que l'on avoit fait à leur arrivée en ladite ville, et se séparèrent ainsi les uns des autres après le premier compliment.

Au même instant, M. le prince, accompagné de M. de Nevers, alla chez M. le maréchal de Brissac pour le voir, et incontinent après fut chez M. de Villeroy, où il parla de deux points; à savoir, que M. de Vendôme fût compris avec ses troupes dans la surséance d'armes, et l'autre que ladite surséance fût prolongée pour tout le mois de mars. Sur le premier il disoit qu'il étoit joint et uni avec lui, ainsi qu'il le faisoit voir par les lettres qu'il lui en avoit écrites. A quoi lui fut répondu que le Roi avoit cette même assurance de sa fidélité et de son obéissance par diverses lettres qu'il lui avoit écrites, et qu'à cette occasion il ne pouvoit ni devoit être compris dans ladite trève: et pour le regard de la continuation de ladite surséance, lui fut répondu que l'on ne croyoit pas que Sa Majesté la pût agréer, étant reconnue par trop préjudiciable à son service, pour le peu de devoir que l'on avoit rendu à l'observation d'icelle en divers endroits, et pour les grandes exactions et contributions que l'on imposoit sur les peuples, sous prétexte de ladite surséance. Sur quoi M. le prince répliqua

que, si ladite surséance n'étoit continuée, qu'il ne pouvoit demeurer plus longuement en ladite ville de Loudun, pour n'y avoir la sûreté qui lui étoit nécessaire, et qu'ainsi il falloit que devant la fin de ladite surséance il préparât ses armées, comme il savoit que le Roi préparoit les siennes : c'est à quoi il en demeura pour ce soir-là.

Le même jour au soir, madame la comtesse de Soissons et M. son fils arrivèrent à Loudun, comme aussi M. de Rohan et quelques autres particuliers.

Le 16 dudit mois de février, le matin, aucuns desdits députés furent chez M. de Sully, tant pour le visiter que pour lui faire plaintes des grandes levées et exactions qui se faisoient sur le peuple en divers endroits, sous prétexte de cette surséance d'armes, et le prièrent d'y faire donner ordre. A quoi il répondit qu'il n'avoit pas eu connoissance de toutes lesdites exactions, contributions et impositions; que quelques-unes avoient été faites par son avis, et suivant l'ordre et les formes observées par les officiers du Roi; que pour les autres il n'en pouvoit répondre, mais qu'il s'emploieroit volontiers pour y faire apporter réglement, dont il fut prié.

Sur les onze heures du matin, M. le prince fit avertir tous les députés de se trouver l'après-dînée sur les deux heures au logis de madame la comtesse de Soissons, pour voir ce qui seroit à faire, attendant l'arrivée de M. de Bouillon et des députés de Nîmes, sans lesquels ils ne pouvoient entrer en conférence; qu'il espéroit que l'un arriveroit ce même jour et les autres le lendemain. Tous les députés s'y rendirent ainsi qu'il leur avoit été mandé, excepté M. de Brissac,

qui, pour l'indisposition de ses gouttes, étoit contraint de garder le lit. Ils trouvèrent chez madame la comtesse, dans la salle, M. le prince qui étoit assis, ayant à sa main gauche, vers le haut bout de la table, M. le comte de Soissons, et à l'autre main trouva, vers le bas bout de la table, madame la comtesse au dessous de laquelle étoit M. de Sully; vis-à-vis M. le prince étoit M. de Nevers, après M. du Maine, puis M. de Longueville, et vers le bout de la table M. de Rohan. Dans la même salle, et sur divers siéges, étoient plusieurs autres, comme M. de Courtenay, M. de Thianges, M. d'Aubigny, Desbordes-Mercier et quelques autres, même messieurs d'Aligre, Vignier, Marescot et autres du conseil du Roi, qui s'y trouvoient à cause des princes près desquels ils sont attachés. L'on donna place aux députés du Roi au haut bout de la table, commençant près de M. le comte de Soissons, et finissant jusque derrière M. de Nevers, sur des siéges préparés.

Etant arrivés et assis, M. le prince prit la parole, et dit qu'auparavant que pouvoir entrer en la conférence pour laquelle on étoit assemblé pour parvenir à une bonne paix, il étoit nécessaire qu'il fût assuré de deux choses sans lesquelles il ne pouvoit entrer en ce traité: l'une étoit la prolongation de la suspension d'armes pour un mois, ou pour quinze jours, parce qu'à faute de cela il seroit contraint de s'en retourner tout promptement en son armée, pour la mettre en état d'exploiter quand la suspension seroit finie. A quoi lui ayant été répondu cela même qui lui fut dit par M. de Villeroy le jour précédent, il s'offrit de faire pourvoir à faire régler les contributions et levées de

deniers. L'autre étoit qu'il désiroit que M. de Vendôme et toutes ses troupes fussent compris dans la suspension d'armes, comme étant joint et uni avec lui; et sur cela leur fit voir une lettre qu'il avoit reçue le jour même de lui, par laquelle il lui mandoit avoir renvoyé au Roi le sieur Vignoles, avec aussi peu de résolution qu'il étoit venu, le prie de s'assurer entièrement de lui, et qu'il se rendroit à Loudun dès qu'il le voudroit. Et en effet, il y avoit envoyé son maréchal des logis. Sur cela lesdits députés firent une dépêche expresse au Roi pour savoir sa volonté, afin de répondre suivant icelle. Le soir ils s'assemblèrent chez M. de Brissac, où M. de Sully se trouva pour régler le logement des quatre cents chevaux que M. le prince devoit tenir aux environs de Loudun pour sa sûreté.

Ce même soir M. de Bouillon arriva à Loudun, comme aussi M. de Soubise et quelques autres.

Le 17 dudit mois, M. de Bouillon alla le matin visiter M. de Villeroy, et la matinée s'employa en quelques visites de part et d'autre, sans entrer en affaires.

Incontinent après le dîner dudit jour 17, M. le prince manda à tous les députés qu'il s'en alloit au logis de madame la comtesse avec tous ces princes, seigneurs et autres, et qu'il les feroit avertir quand ils auroient à y aller; ce qui leur donna sujet de se rendre tous au logis de M. de Villeroy (parce que M. le maréchal de Brissac étoit toujours incommodé de ses gouttes), où, après avoir attendu quelque temps, enfin on les vint avertir d'aller chez madame la comtesse, où les quatre députés se rendirent et y trouvèrent la même com-

pagnie comme le jour précédent; mais leur séance étoit aucunement différente pour le regard de ces princes. Quand les députés furent assis, M. le prince leur dit qu'il désiroit absolument savoir leur résolution sur la prolongation de la surséance d'armes qu'il demandoit pour tout le mois de mars, et que sans cela il ne pourroit rien faire pour les considérations qu'il avoit auparavant représentées. Sur quoi ils répondirent qu'ils avoient averti le Roi de l'instance qu'il en faisoit, dont ils attendoient réponse, mais qu'ils croyoient que Sa Majesté pourroit faire difficulté sur les grandes levées et impositions de deniers que mondit seigneur le prince faisoit de tous côtés, à la faveur de la suspension. Sur quoi il leur offrit de faire faire un réglement sur lesdites levées, leur proposant ou de faire payer les troupes qu'il avoit sur pied et dans ses garnisons, pendant que ladite suspension dureroit, et qu'en ce cas il ne feroit aucune levée ni imposition, ou qu'on lui laissât quelques lieux dans le royaume, dans lesquels il pût faire faire les levées et contributions nécessaires pour cet effet, mais qu'en quelque sorte que ce fût il ne prétendoit aucunement laisser dépérir ses troupes. Ils eurent plusieurs paroles les uns avec les autres, tant sur ce sujet que sur l'instance que M. le prince continuoit de faire comprendre M. de Vendôme et ses troupes dans la suspension d'armes, et qu'il fût trouvé bon qu'il vînt à Loudun. Enfin lesdits députés lui dirent qu'il mît par écrit ce qu'il désiroit, et qu'ils en conféreroient avec M. le maréchal de Brissac, où ils s'en allèrent, se séparant de cette sorte. Et incontinent après, un secrétaire de M. le prince les alla trouver

chezledit sieur maréchal, où il leur présenta quelques articles de la part de M. le prince, qui n'étoient en effet que la suspension jusqu'au 15 de mars; que M. de Vendôme y fût compris, et pût venir à Loudun; que les troupes y fussent comprises, et que l'on s'assembleroit pour régler les levées de deniers, etc., dont il faisoit instance d'avoir promptement la réponse.

Après avoir vu et considéré lesdits articles, lesdits députés prièrent M. de Vic, l'un d'entre eux, d'aller trouver M. le prince pour lui dire qu'ils enverroient lesdits articles au Roi pour savoir sa volonté; mais qu'ils ne lui pouvoient conseiller, encore que Sa Majesté trouvât bon de prolonger la suspension d'armes, et d'y comprendre mondit sieur de Vendôme, d'y comprendre aussi ses troupes, sinon à condition qu'il les réduisît au nombre que lui-même avoit offert à Sa Majesté peu de jours auparavant, à savoir, à deux régimens de dix compagnies chacune de cinquante hommes, trois compagnies de gendarmes, deux de chevau-légers et une de carabins, d'autant qu'il seroit trop préjudiciable de souffrir ce grand nombre de gens de guerre, la plupart levés sans l'aveu et les commissions de Sa Majesté, et depuis ladite cessation d'armes, demeurer sur pied à la foule et oppression du peuple et en jalousie de toutes les villes et provinces. Ledit sieur de Vic s'étant mis en devoir de voir M. le prince, il apprit qu'il étoit enfermé en particulier, et qu'il ne verroit personne ce soir-là; ce qui causa que les députés le prièrent d'aller voir M. le maréchal de Bouillon pour lui dire la même chose, ce qu'il fit; et la réponse qu'il en eut fut qu'il en avertiroit

M. le prince, mais que son opinion étoit que M. le prince n'insisteroit point envers M. de Vendôme pour lui faire licencier ses troupes; mais que si de lui-même il y consentoit, ou que le Roi pût obtenir cela de lui, il le trouveroit bon. Bien promettoit-il que pour le logement desdites troupes il feroit en sorte qu'on les pourroit mettre en lieu où elles ne pourroient donner aucune jalousie à la Bretagne. Ce fut la réponse qu'il en eut; et sur cela lesdits députés dépêchèrent un courrier exprès au Roi pour savoir son intention et volonté sur ce que dessus; lui mandant aussi que sur l'instance qu'ils avoient faite d'avoir communication des logemens des gens de cheval que M. le prince avoit aux environs de Loudun, ils avoient avec assez de peine obtenu l'exemption de cinq bourgs ou paroisses appartenant à de ses serviteurs, dont deux étoient proches de Saumur, et deux autres étoient Candé et Montsoreau; que M. le prince prioit aussi que, dans ce dernier lieu, il ne fût logé aucun des gens de guerre de la part du Roi, parce qu'il auroit raison d'en prendre ombrage. Il est à noter qu'ils ne voulurent donner exemption entière pour lesdits cinq lieux, mais la baillèrent par forme de départemens aux cinq députés, pour le logement de leurs trains.

Le 18 dudit mois de février, M. le prince commençoit à montrer quelque appréhension et défiance, sur ce qu'on ne lui donnoit aucune réponse sur la prolongation de la suspension d'armes, et interprétoit cela à mauvaise intention, ce qui lui étoit suggéré par quelques particuliers qui n'affectionnoient pas cet accommodement. M. le prince vit le matin M. de Villeroy, auquel il dit qu'il lui déclaroit qu'il enten-

doit que M. de Vendôme fût compris dans la première suspension d'armes, comme étant lors uni et joint avec lui, et que si les troupes du Roi entreprenoient sur les siennes, il protestoit de rupture. A quoi M. de Villeroy lui répondit que toutes ses déclarations et protestations ne servoient de rien, qu'il n'étoit point en son pouvoir de comprendre en ladite suspension que ce qui y étoit lors, sinon avec le gré et consentement du Roi qui savoit bien entretenir ce qu'il avoit promis, et que s'il désiroit quelque chose de plus, qu'il s'en adressât à lui.

Incontinent après le dîner, les députés reçurent une lettre du Roi, qui faisoit seulement mention de la réception d'une d'eux du 14 qui ne contenoit que leur arrivée à Loudun, et ce qu'ils y avoient rencontré, et leur mandoit que son intention n'étoit point de prolonger ladite suspension, et encore moins d'y comprendre M. de Vendôme ni ses troupes; ce qu'ils n'estimèrent pas devoir faire savoir si crûment à M. le prince, tant parce que Sa Majesté n'avoit pas encore reçu les dernières lettres desdits députés, ni vu les considérations y contenues, qu'aussi parce qu'il étoit notoire que cela eût pu entièrement rompre la conférence, et pour le moins donner sujet à M. le prince de s'en aller, comme il leur avoit déclaré qu'il feroit aussitôt qu'il verroit que l'on ne voudroit pas continuer ladite surséance; voulant avoir neuf ou dix jours de loisir auparavant l'expiration d'icelle pour mettre ses troupes ensemble. Et de fait, pendant que lesdits députés étoient assemblés au logis du maréchal de Brissac pour aviser ensemble à ce qu'ils avoient à faire sur le sujet de ladite dépêche, y arriva M. de Nevers accom-

pagné de M. de Thianges, venant de la part de M. le prince et de ces autres princes et seigneurs qui étoient assemblés, et leur dit que M. le prince les avoit chargés de savoir d'eux quelle réponse ils avoient à lui faire sur l'instance qu'il leur avoit faite pour la continuation de ladite suspension, et sur ce qu'il leur demandoit que M. de Vendôme et ses troupes y fussent comprises; sans quoi il nous déclaroit ne pouvoir passer outre en ces affaires.

Sur quoi, auparavant que de répondre, ils représentèrent toutes les raisons et considérations ci-devant mentionnées, et autres qu'ils estimoient pouvoir servir pour les persuader à entrer au fond des affaires sans prolongation de suspension, si ce n'étoit pour quelques lieux ès environs de la ville de Loudun, et aussi pour n'y comprendre point M. de Vendôme, si ce n'étoit qu'il licenciât toutes ses troupes, ou une grande partie d'icelles. Mais cela n'eut aucun effet en leur endroit, étant toujours demeurés en cette résolution de ne pouvoir entrer en conférence qu'ils ne fussent assurés de ladite prolongation, et que mondit sieur de Vendôme et ses troupes y fussent compris. Bien se relâchoit M. de Bouillon à ce que si lesdites troupes donnoient quelque ombrage ou jalousie en quelque lieu que ce fût, spécialement en Bretagne, qu'ils consentoient qu'elles fussent logées et départies en lieu dont on pût prendre assurance, et même les éloigner les unes des autres; mais que les licencier c'étoit chose qu'ils ne pouvoient faire; et que, pour le regard des contributions, ils offroient de les faire régler.

Après qu'ils eurent longuement débattu ce sujet, enfin lesdits députés dirent pour réponse à M. de

Bouillon, pour reporter à M. le prince, qu'ils avoient écrit, par trois diverses dépêches, à Sa Majesté ce dont il avoit fait instance pour ce point, et qu'ils n'en avoient encore eu réponse; qu'ils lui dépêcheroient derechef un autre courrier pour cet effet, dont on lui feroit savoir la réponse et les intentions de Sa Majesté, aussitôt qu'ils l'auroient reçue; mais cependant ils le prioient de ne délaisser pas d'entrer en conférence sur les affaires principales qui les avoient amenés à Loudun; ce qu'ils reconnoissoient bien que M. le prince n'eût pas voulu faire, quand toutes les autres difficultés eussent cessé, parce que les députés de Nîmes n'étoient pas encore arrivés, sans lesquels il ne vouloit en sorte quelconque ouvrir ladite conférence. M. le prince fit aussi faire de grandes plaintes auxdits députés du rendez-vous que le Roi avoit donné à aucunes de ses troupes au Pont-de-Cé, que l'on avoit fait repasser le régiment du feu sieur de Boniface et quelques autres au deçà de la rivière de Loire, du côté de Poitou, que messieurs de Retz et de Roannais tenoient des troupes dans l'étendue des lieux qui lui avoient été délaissés pour loger les siennes.

Sur quoi lesdits députés firent réponse que pour le rendez-vous que le Roi avoit donné à aucunes de ses troupes au Pont-de-Cé, c'étoit pour s'opposer à celles de M. de Vendôme, et empêcher les mauvais desseins qu'il pouvoit avoir, et non pour entreprendre aucune chose de deçà, au préjudice de la suspension d'armes; qu'ils ne savoient point que le régiment du feu sieur de Boniface ni aucunes autres troupes fussent repassés de deçà la Loire, et ne le croyoient pas; que pour

le regard de celles de messieurs de Retz et de Roannais, ils leur feroient savoir de se contenir et de retirer leursdites troupes dans les départemens et logemens qui leur avoient été baillés par Sa Majesté, et dont l'on avoit baillé copie au sieur de Thianges; comme aussi ils faisoient instance à ce que M. le prince leur baillât copie des départemens des troupes qu'ils avoient logées en tous ces quartiers-là, afin de pouvoir répondre aux plaintes qu'ils en recevoient.

Voilà ce qui se passa entre eux ce jour-là; et lesdits députés dépêchèrent un second courrier à Sa Majesté pour apprendre sa volonté sur lesdits points, par lequel ils lui mandoient qu'ils estimoient qu'il avoit à préparer ses armées tant dedans que dehors le royaume, soit que ladite suspension continuât ou non; car, au premier cas, cela donneroit toujours réputation à ses affaires, et en l'autre, cela lui donneroit la force de contenir en devoir ceux qui ne s'y porteroient pas par la raison, comme ils n'y voyoient que trop de mauvaises dispositions: et même demandèrent permission à Sa Majesté de pouvoir se retirer de Loudun, en cas que M. le prince se retirât; et ne faisoient pas cette instance sans cause, car ils avoient été bien avertis que M. le prince étoit entré en de grandes alarmes et soupçons, et qu'aucuns travailloient continuellement à les fortifier, sur ce qu'on tardoit tant à prolonger ladite surséance et à cause de ce rendez-vous du Pont-de-Cé; et de fait, dès le soir même, M. le prince et tous ces princes et seigneurs, résolurent et jurèrent ensemble de n'abandonner point M. de Vendôme, et qu'en cas qu'il fût attaqué ils l'assisteroient ouvertement; et que si dans le lendemain ils n'avoient assurance de la

prolongation de la suspension d'armes, qu'ils enverroient tous leurs capitaines pour commencer à préparer leurs troupes.

Ce soir-là arriva à Loudun madame de Longueville et M. de La Trimouille.

Le 19 dudit mois de février, M. le prince ayant assemblé tous ces princes et grands, et confirmé la résolution qu'ils avoient prise d'envoyer de leurs capitaines pour commencer à rassembler les troupes, en firent partir quelques-uns, et entre autres M. de Soubise, avec mémoires et charge de se tenir prêt pour entreprendre lorsqu'il lui seroit mandé. Lors lesdits princes étoient en grandes alarmes et opinion entière de rupture, et ne parloient plus sinon de partir les uns après les autres, et de commencer le lendemain. Sur les onze heures du matin, arrivèrent les trois députés de Nîmes, Rouvré, Breteuil et Champeaux, et M. le prince résolut de se rendre l'après-dînée avec tous ces princes et autres chez M. de Sully.

Environ l'heure du dîner, arriva le premier courrier qui avoit été dépêché au Roi par les députés, qui leur donna sujet d'aller chez M. le maréchal de Brissac, pour voir ensemble ladite dépêche. Après l'avoir ouverte, vue et considérée, M. de Nevers y vint, auquel elle fut aussi montrée et communiquée. Là il fut résolu d'aller, dès l'heure même, trouver M. le prince pour lui ôter les peines, appréhensions et ombrage où il étoit. Lesdits députés furent donc avec M. de Nevers chez M. de Sully, où étoit M. le prince, assisté de tous ces princes et seigneurs, même des députés de Nîmes qui y étoient; et après que chacun fut assis, M. de Villeroy représenta à M. le prince que lesdits dé-

putés avoient eu réponse du Roi sur les instances qu'il avoit faites, et qu'il la lui venoit apporter, pour résoudre avec lui sur ce qu'il désiroit de la prolongation de la suspension d'armes, suivant l'intention de Sa Majesté. L'on parla longuement ensemble sur le fait de ladite suspension, pour la prolonger jusqu'au 15 de mars, du moyen d'y comprendre M. de Vendôme, de faire licencier ses troupes et de les faire éloigner de la Bretagne, et au moyen de régler les levées de deniers. Enfin l'on s'accorde verbalement de quelques articles sur ce sujet, dont l'on charge ledit sieur de Pontchartrain de les mettre par écrit, et le lendemain les bailler au secrétaire de M. le prince pour les voir.

Le 20 dudit mois de février, dès le matin, le secrétaire de M. le prince, avec celui de M. de Bouillon, vont chez le sieur de Pontchartrain prendre les articles qu'il avoit mis par écrit, pour les porter à M. le prince pour les voir; à quoi ledit sieur de Pontchartrain satisfit. Ils allèrent trouver M. le prince chez M. de Bouillon, où M. de Villeroy étoit aussi allé comme par visite particulière.

Là ils virent lesdits articles, y changèrent et corrigèrent quelque chose, les rapportèrent chez ledit sieur de Pontchartrain qui les fit mettre au net. Cependant le sieur de Vic et le sieur de Pontchartrain allèrent chez M. de Sully, où étoit aussi le sieur Desbordes-Mercier, pour aviser ensemble aux moyens qu'il y auroit de régler les levées et impositions. Là, après beaucoup de discours, il fut dit par M. de Sully que la première chose qui étoit à faire étoit de considérer la dépense à quoi on étoit obligé, que cette dépense étoit pour la solde et entretènement des troupes de

M. le prince, qu'il falloit voir à quoi elle montoit, et le moyen d'en lever le fonds. Il proposa que ledit fonds ne se pouvoit fournir que par trois voies : l'une en argent comptant, par le moyen duquel toutes impositions cesseroient ; l'autre en envoyant sur les lieux des commissaires de part et d'autre pour faire les levées, rendre compte de ce qui auroit été reçu, et apporter de l'ordre pour l'avenir, suivant les états qui en seroient dressés ; et la troisième, de laisser lever des contributions, comme elles se faisoient, les restreignant néanmoins à quelque ordre, qui seroit bien difficile vu la confusion où ils étoient.

A cela il leur fut répondu qu'il falloit premièrement régler la dépense, et que M. le prince se contentât de moindre somme qu'il ne demandoit pour l'entretènement de ses troupes, vu que nous savions assez combien elles étoient défectueuses ; et que, pour les moyens de les entretenir, il ne falloit pas espérer de l'argent comptant ; que pour le regard de l'envoi qu'il proposoit de quelqu'un de part et d'autre sur les lieux, que l'on ne désapprouvoit point cette ouverture, mais qu'il falloit y ordonner un bon réglement et diminution pour le soulagement du peuple. Comme ils étoient sur ces termes, M. de Villeroy envoya avertir M. de Vic et de Pontchartrain que M. le prince et ces autres princes, et les députés de Nîmes, les attendoient chez M. de Bouillon pour arrêter et signer les articles, et que M. de Brissac y étoit aussi ; ce qui les fit partir de chez ledit sieur de Sully pour y aller, et comme ledit sieur de Sully y alloit aussi, ils y furent ensemble de compagnie, où étant arrivés, les députés du Roi se séparèrent pour revoir lesdits articles, et ayant

trouvé quelque chose à redire sur la correction que M. le prince y avoit faite, il y eut encore débat de part et d'autre; mais enfin ils furent accordés, et sur l'heure même mis au net et signés tels qu'ils se voient.

L'après dînée s'employa de part et d'autre à faire les dépêches au Roi et ailleurs, nécessaires pour faire publier la continuation de la suspension et autres choses. M. le prince ayant résolu de faire partir M. de Thianges pour aller vers M. de Vendôme afin de satisfaire de sa part au contenu desdits articles, touchant l'éloignement et réduction de ses troupes, lesdits sieurs députés dépêchèrent aussi de leur part un gentilhomme nommé Châteaurenaud, pour aller avec ledit sieur de Thianges, et prendre garde qu'il y fût satisfait; pour raison de quoi ils lui firent bailler mémoire et instruction. Ils écrivirent aussi à M. le maréchal de Boisdauphin qui étoit à Angers, pour lui donner avis de l'accord desdits articles, et le prier que de son côté il prît garde à l'observation qu'y apporteroit mondit sieur de Vendôme. Ils firent aussi une ample dépêche au Roi, lui donnant avis de tout ce que dessus, et le suppliant de dépêcher quelqu'un vers le lieu où étoient les troupes dudit sieur de Vendôme, pour prendre garde aux lieux où on les enverroit et feroit loger, et aviser aussi comment ils auroient à vivre; lui mandoient aussi que, sur l'instance qu'ils faisoient à M. le prince de faire éloigner lesdites troupes de la Bretagne, il s'échappa de dire qu'il donnoit parole qu'encore que la suspension et conférence se rompissent sans paix, son intention n'étoit nullement de se servir desdites troupes en Bre-

tagne, mais qu'il les iroit joindre pour s'acheminer du côté de Paris. Ils lui mandoient aussi l'instance que faisoit M. le prince à ce que l'on fît sortir les deux compagnies du régiment de Navarre, qui étoient dans l'Ile-Bouchard, suivant les premiers articles de la suspension d'armes; et sur ce que M. de Villeroy lui dit qu'en ce cas il étoit obligé de donner promesse qu'en cas que la paix ne se fît, il feroit remettre la place entre les mains du Roi ou desdites compagnies, il répliqua qu'il n'y étoit point obligé, puisque, de sa part, il ne vouloit y mettre personne, et que ce qu'il en faisoit n'étoit que pour soulager les habitans du lieu, qui étoit à madame de la Trimouille, et à M. son fils. Et sur ce ils représentèrent à Sa Majesté le peu d'importance de cette place, qui, d'ailleurs, étoit place de garde à ceux de la religion, qui étoient toujours demeurés maîtres dans le château, qui est tout ce qui est de fort dans la place. Ils lui mandoient aussi une plainte que M. le prince leur avoit faite en faveur d'un vice-bailli de Gien, qui étoit poursuivi extraordinairement pour l'avoir servi à son passage de la rivière à Bonny; suppliant qu'il fût relâché, ou pour le moins sursis de son procès; et pour fin, d'agréer et ratifier les articles de la prorogation de la suspension, et les envoyer par toutes les provinces pour les faire publier. Voilà tout le sujet de leur dépêche, et où la journée finit, sinon que M. le prince fit avertir les députés que le lendemain se feroit la procession générale pour la paix, et que dès l'après-dînée l'on pourroit commencer à travailler chez madame la comtesse, où chacun se trouveroit.

Le 21 dudit mois de février, qui étoit le dimanche, M. le prince envoya dès le matin chez tous les députés les convier à ladite procession, et après d'aller dîner en son logis avec tous ces princes et seigneurs. Ce fut M. Vignier qui eut cette charge de M. le prince, ce qui lui fut promis de faire.

Donc tous les députés se rendirent au logis de M. de Villeroy, qui étoit fort proche de l'église d'où partoit la procession générale; et quand ils surent que M le prince et tous ces autres princes furent arrivés à l'église, ils s'y rendirent incontinent après, et aussitôt qu'ils furent arrivés ladite procession commença à partir avec le désordre accoutumé en France. Tous arrivèrent à l'église principale, où l'on dit la grand'-messe, et le sermon fut prononcé par un cordelier appelé Dante, qui étoit à la suite de M. le prince, pour induire à la paix. Ensuite M. le prince prit soin de mener avec lui en son logis les députés du Roi pour dîner; mais M. le maréchal de Brissac s'en excusa dans l'église, à cause de son indisposition, et M. de Villeroy trouva aussi moyen de s'en excuser pour la même considération; messieurs les présidens de Thou et de Vic, et de Pontchartrain y allèrent.

La table étoit grande; M. le prince se mit au milieu, fit asseoir à sa main gauche, en tirant vers le haut bout, M. le comte de Soissons, et à sa main droite les trois députés de rang, et au dessous d'eux M. de Vignier. Vis-à-vis de M. le prince étoit M. du Maine, et au dessus de lui M. de Longueville, et au dessous M. de Courtenay. Le reste de la table étoit rempli de plusieurs gentilshommes qui s'y étoient mis. Peu de temps après être assis arrivèrent ceux de la religion

prétendue réformée, à savoir, M. de Bouillon, M. de Sully, M. de La Trimouille, M. de Rohan, les quatre députés de Nîmes et quelques autres, et l'ambassadeur d'Angleterre qui se mit au haut de la table. Il fallut faire lever et sortir de table tous ces gentilshommes qui s'y étoient mis pour y loger ces messieurs-ci. L'on fut assez bien traité, et avec de très-beau poisson, mais bien confusément. L'on n'y manqua point de boire à la santé du Roi et de la Reine-mère, de la Reine régnante, de M. le prince, de la paix, de la conférence, et d'autres; et ce qui fut considéré, M. de Rohan et quelques autres burent à la santé du roi de la Grande-Bretagne et du prince de Galles. Le dîner étant fini, les trois députés prirent congé de M. le prince, lequel dit qu'il s'en alloit avec tous ces princes et seigneurs chez madame la comtesse, et qu'il les feroit avertir chez M. de Villeroy, ou chez M. le maréchal de Brissac, quand il seroit temps qu'ils s'y trouvassent.

S'étant donc tous rendus chez M. le maréchal de Brissac, on les vint querir sur les trois heures pour aller chez madame la comtesse, où ils trouvèrent M. le prince, les ducs et pairs, et officiers de la couronne et autres, même les députés venus de Nîmes; et après que les députés du Roi y eurent pris leur place, M. le prince commença à parler, représentant le sujet pour lequel toute cette compagnie étoit assemblée, le désir que lui, et tous ceux qui l'assistoient, avoient de parvenir à une bonne paix; qu'il croyoit la même chose de la part du Roi, tellement qu'il espéroit tout bon succès de cette conférence; que pour y apporter plus de facilité et d'a-

vancement, ils avoient député et commis d'entre eux messieurs de Bouillon, de Sully, de Thianges et de Courtenay, et avec eux un de ces députés de Nîmes, pour travailler désormais continuellement avec lesdits députés du Roi; et ensuite de ce, il les pria de leur faire voir le pouvoir qu'ils avoient de Sa Majesté, comme aussi il leur dit qu'il désiroit que tous demeurassent d'accord d'un chef, qui étoit que nul point ni article ne demeureroit résolu ni accordé, que tout ce qui seroit à proposer ne le fût aussi.

Sur quoi M. le maréchal de Brissac ayant pris la parole, représenta ce qui étoit convenable sur ce sujet, faisant entendre à M. le prince, et à tous ces autres princes et seigneurs, les bonnes et sincères intentions de Sa Majesté au bien et au repos de son royaume, et à la pacification de ces troubles, et ses bonnes inclinations à l'endroit d'eux tous; ce qu'ils avoient charge de leur témoigner de paroles et par des effets, en avançant autant qu'ils pourroient en bonnes œuvres. Ensuite de cela ils demeurèrent d'accord du dernier point dont M. le prince avoit parlé; et puis il leur fit voir et mit en main le pouvoir qu'ils avoient de Sa Majesté, lequel après avoir été lu par eux, ils le trouvèrent défectueux en ce que l'on avoit omis d'y nommer les députés de Nîmes en la forme dont on étoit demeuré d'accord, ayant aussi désiré que l'on en fît ôter quelques clauses qu'on estima y être inutiles : ce qui fut cause que lesdits députés firent dès le soir même une dépêche à Sa Majesté pour faire reformer ledit pouvoir, et le leur renvoyer au plus tôt pour le leur faire voir, encore

qu'ils eussent promis auxdits députés du Roi qu'ils ne délaisseroient pas cependant d'y commencer à travailler : lui mandant aussi qu'ils estimoient, vu les froideurs qu'ils reconnoissoient et les pointilles qu'ils apportoient, qu'il se devoit toujours préparer comme pour la guerre, vu même que cela tiendroit les affaires en réputation. Ils mandoient aussi qu'ils estimoient qu'il seroit bon que Sa Majesté envoyât un trésorier de France à Loudun, pour traiter avec eux des levées et exactions que l'on faisoit de la part de M. le prince sur le peuple, pour essayer d'y mettre quelque ordre, et quelque particularité de peu d'importance.

Le 22 dudit mois de février, lesdits députés du Roi furent dès le matin chez madame la comtesse de Soissons, où se trouvèrent aussi les commissaires nommés par M. le prince, hormis M. de Thianges qui étoit absent ; mais tous les quatre députés de Nîmes y étoient. Quand tous eurent pris place, M. de Bouillon commença à parler, disant que le principal sujet pour lequel tous étoient assemblés, étoit pour aviser aux moyens de remettre la paix et le repos dans le royaume ; qu'il y avoit eu plusieurs particularités qui avoient contraint ces princes et autres qui étoient là de prendre les armes, tant pour l'intérêt qu'ils avoient au bien général que pour mettre leurs personnes en sûreté ; que le premier et principal point sur lequel ils insistoient, comme s'y sentant obligés avec tout le public, étoit la recherche de la mort du feu Roi, laquelle ils désiroient être faite avec plus de soin que l'on n'avoit fait, et selon que l'énormité du fait le requéroit. Sur cela M. le ma

réchal lui dit qu'ils ne pouvoient tous avoir l'affection plus grande à la recherche de la mort du feu Roi, et à la punition des coupables, que le Roi et la Reine sa mère, et tous leurs serviteurs l'avoient, mais que ce n'étoit pas la forme qu'il falloit tenir pour parvenir à faire une paix, que de parler et discourir, qu'il falloit écrire; et sur cela M. de Villeroy continuant, dit qu'il falloit mettre par écrit tous les articles qu'ils avoient à dire et à proposer, et qu'on leur répondroit aussi par écrit, et puis, s'ils avoient quelque chose à dire et à proposer, l'on en conféreroit.

M. de Bouillon et M. de Sully vouloient insister au contraire, disant qu'après qu'on auroit conféré sur chaque point, l'on en remettroit la résolution par écrit; ce qui fut rejeté par M. de Villeroy, disant que ce seroit perdre tout le temps à parler, et que, quand l'on voudroit écrire, ce seroit toujours à recommencer; et que, pour conclusion, il falloit nécessairement mettre par écrit de part et d'autre; qu'il en avoit toujours été usé ainsi en semblables occasions, et qu'il les prioit de mettre tous leurs points et demandes par écrit, et qu'il y seroit bientôt répondu. Sur quoi lesdits sieurs de Bouillon et de Sully dirent qu'ils en conféreroient avec M. le prince, et que l'après-dînée ils en feroient savoir des nouvelles, ce qu'ils firent; car ils envoyèrent sur les deux heures à M. de Villeroy, par le sieur Desbordes-Mercier, quatre articles pour y répondre.

L'un étoit la recherche de la mort du feu Roi; de passer le premier article du tiers-état au cahier des

États, touchant la souveraineté du Roi; de révoquer la publication faite par le clergé du concile de Trente, et de faire jouir ceux de la religion prétendue réformée du contenu des édits et déclarations, et de revoir leurs derniers cahiers. Aussitôt M. de Villeroy avec tous les autres députés se rendent chez M. le maréchal de Brissac, voient lesdits articles, et y dressent les réponses qu'ils estiment justes et convenables, les font écrire et mettre au net, et dès l'heure même les envoyèrent à M. de Bouillon par le sieur de Pontchartrain, avec charge de lui faire instance de leur en envoyer d'autres, parce que le lendemain ceux de la religion prétendue réformée faisoient un jeûne général tout le long du jour, et qu'à cette occasion l'on ne se pourroit assembler; que cependant ils travailleroient aux réponses pour les rapporter le mercredi au matin, afin d'avancer les affaires. Ledit sieur de Pontchartrain trouva M. de Bouillon chez madame la comtesse de Soissons, assemblé avec tous ses commissaires, leur bailla à tous lesdites réponses, et les prie de bailler d'autres demandes, et en la plus grande quantité qu'ils pourroient, afin de gagner temps; ils lui en donnent espérance, et que le lendemain matin ils en enverroient. L'on avoit résolu en cette journée d'envoyer des commissaires de part et d'autre dans les bourgs et villages, et élections, pour voir et reconnoître les levées et exactions qui se faisoient de la part de M. le prince sur le peuple, et pour les faire cesser; et qu'ils se contentassent de lever aux lieux qui lui étoient délaissés, durant la suspension d'armes, le quartier courant de la taille. Mais cela fut sans fruit; car, lorsque les députés du Roi insistè-

rent d'y faire satisfaire, on leur fit connoître qu'on ne le désiroit pas.

Le 23 dudit mois de février, qui étoit le mardi, ceux de la religion prétendue réformée faisoient un jeûne général pour la paix, ainsi qu'ils disoient, tellement qu'on ne s'assembla point. Lesdits députés du Roi croyoient que dès le matin on leur apporteroit quelques autres articles, comme ils l'avoient fait espérer le soir précédent audit sieur de Pontchartrain, et encore le matin à quelques-uns d'entre eux; mais ils attendirent en vain, car ils n'eurent aucunes nouvelles, sinon qu'ils reçurent une dépêche du Roi contenant la ratification et approbation des articles de la prolongation de la suspension d'armes, et réponse à quelques particularités. Sur les six heures du soir le lieutenant des gardes de M. le prince alla trouver M. de Villeroy, et lui porta un papier où il y avoit quatre autres articles, lui disant qu'il avoit charge de lui bailler cela de la part de M. le prince. Il remit au lendemain à les faire voir.

Le 24 dudit mois de février, les députés s'assemblent dès le matin chez M. le maréchal de Brissac pour résoudre la réponse des quatre articles que l'on avoit portés le soir précédent à M. de Villeroy. On y travaille, on les met par écrit. Cependant ils reçoivent les lettres du Roi du 23 au soir, avec le pouvoir reformé, vont au même instant chez madame la comtesse, où ils trouvent les commissaires de M. le prince avec deux de ceux de Nîmes, à savoir Desbordes-Mercier et Rouvré, ont conférence ensemble sur la réponse que lesdits députés avoient baillée aux quatre premiers articles, dont l'on demeure à peu

près d'accord, excepté du second article, du tiers-état, des cahiers des états généraux, où ils désiroient quelque chose de plus exprès que ce que les députés y avoient mis. Ils leur baillèrent le projet de la réponse qu'ils avoient faite sur les quatre derniers articles, laquelle ils les prièrent de voir, afin de conférer l'après-dînée, et de leur tenir prêt le plus grand nombre d'autres articles qu'ils pourroient, et leur bailler tout ce qu'ils en ont à la fois, s'ils pouvoient, pour ne les plus faire languir, et que l'on pût travailler sans discontinuation ; ce que lesdits commissaires promirent de faire. Et lors ils mirent entre les mains desdits députés les cahiers qui furent répondus à ceux de la religion prétendue réformée à Poitiers, afin de les revoir, et considérer quel contentement on leur pourroit donner. Lesdits députés leur firent aussi voir, et leur mirent en main le pouvoir que le Roi leur avoit renvoyé, reformé comme ils l'avoient désiré.

L'après-dînée lesdits commissaires envoyèrent auxdits députés un formulaire de la réponse qu'ils eussent désiré être mise sur le deuxième article des quatre qu'ils avoient premièrement baillés touchant ce premier article du tiers-état ; mais cette réponse ne fut pas agréée, parce qu'il sembloit que lesdits commissaires tendoient à faire que le Roi offensât le Pape, ce qui n'eût été raisonnable. Ils mandèrent aussi auxdits députés qu'ils n'allassent point à la conférence pour le reste de la journée, parce qu'ils faisoient état de travailler tous ensemble avec M. le prince et ces autres princes, pour résoudre tous les autres articles qu'ils avoient à bailler auxdits députés, et les leur bailler, si faire se pouvoit, tous à la fois, spéciale-

ment ce qui seroit pour les faits généraux, afin d'avancer les affaires; dont lesdits députés montrèrent avoir contentement. Ce même jour, le matin, M. de Bouillon fit instance à ce que l'on fît octroyer par le Roi une déclaration portant passeport et sûreté générale pour tous les princes, seigneurs et particuliers qui se trouvoient à Loudun à cause de la conférence, et leurs trains et suites, pour se pouvoir retirer où leur semblera bon, quinze jours après l'expiration de la suspension d'armes. Il parla aussi du désir que M. le prince avoit que l'on fît cette faveur de donner liberté au président Le Jay pour le venir trouver, avec assurance qu'encore que la conférence se rompît sans paix, il le remettroit entre les mains du Roi pour en ordonner comme il lui plairoit; sur quoi on lui promit d'en écrire à Sa Majesté. Il est à noter que ce jour-là M. le prince et ses adhérens prirent quelque ombrage de l'avis qu'ils eurent que le Roi se préparoit pour partir de Tours, et s'en aller avec toute sa cour à Blois; que Sa Majesté avoit fait venir de Paris à Orléans douze canons, et des poudres et boulets pour tirer vingt mille coups; qu'elle donnoit ordre de faire des levées de gens de guerre, tant dedans que dehors le royaume, se mettant en opinion qu'elle avoit quelques grands desseins.

Le vingt-cinquième jour dudit mois de février il ne se fit pas grand'chose de la part desdits députés. Dès le matin on leur vint dire que M. de Bouillon étoit incommodé de ses gouttes, et qu'il étoit contraint de garder le lit; tellement que M. de Villeroy l'alla visiter pour conférer avec lui en particulier.

M. le maréchal de Brissac alla visiter M. le prince. Ainsi se passa la matinée inutilement. Sur le midi les députés eurent avis de la part de mondit sieur de Bouillon que l'après-dînée l'on ne se verroit point encore, parce qu'ils se devoient assembler en conseil avec M. le prince, pour achever de résoudre les articles de demandes qu'ils avoient à faire, et qu'ils essaieroient dès le soir de les bailler tous à la fois. Tellement que les députés passèrent toute l'après-dînée tous ensemble à voir les cahiers de ceux de la religion prétendue réformée, pour voir ce qui se pourroit faire pour leur contentement.

Ledit jour 25, madame la princesse de Condé mère, et M. de Luxembourg arrivèrent à Loudun.

Le 26 dudit mois de février, lesdits députés passèrent le matin à attendre les articles et demandes. Enfin, sur les onze heures, lesdits députés étant tous chez M. de Villeroy, M. Justel, secrétaire de M. de Bouillon, y vint, qui apporta les articles. L'on s'assembla l'après-dînée chez M. de Brissac pour les voir. L'on envoya chez M. de Nevers pour le prier de s'y trouver pour les lui communiquer. Après cela lesdits députés allèrent chez madame la princesse-mère pour la saluer. De là ils furent visiter madame la comtesse de Soissons, et la prier d'interposer son crédit pour adoucir les affaires et l'aigreur de ces demandes. De là on retourna chez M. de Villeroy où M. de Nevers se trouva, où l'on revoit et confère sur les demandes. L'on résout d'en envoyer la copie au Roi pour avoir son intention sur icelles, lui représentant combien il est nécessaire d'en mettre les réponses par écrit, et telles que, si M. le prince ne s'en

contente, un chacun puisse au moins voir les bonnes et sincères intentions de Sa Majesté, contre les impressions que l'on pourroit prendre par la teneur desdites demandes que l'on avoit rendues spécieuses et captieuses à ce dessein. Les députés supplient Sa Majesté de ne partir encore sitôt de Tours, comme on leur avoit dit qu'elle vouloit faire, parce que cela pourroit altérer et rompre le cours de leur négociation; ils supplient aussi Sa Majesté de vouloir décharger Clermont en Beauvoisis de garnison, en faveur de madame la comtesse de Soissons qui leur en avoit fait instance, ce qui fut accordé.

Le 28 dudit mois de février, qui étoit le dimanche, le matin se passa en dévotions et à concerter de quelques affaires. Incontinent après le dîner, M. le prince et M. de Courtenay vinrent chez M. de Villeroy, où se trouvèrent avec mondit sieur de Villeroy M. le maréchal de Brissac et M. de Pontchartrain : l'on y traita du réglement et réformation qui étoit à faire pour le conseil du Roi, dont l'on dressa un réglement.

Le 29 dudit mois, au matin, messieurs de Brissac et de Villeroy allèrent chez M. de Bouillon pour traiter d'affaires, et messieurs de Thou, de Vic et de Pontchartrain, se trouvèrent chez M. de Thou avec les quatre députés de Nîmes, où ils conférèrent ensemble sur les réponses qui avoient été faites à Poitiers sur les cahiers de Grenoble, et sur les moyens de les traiter plus favorablement. Ils y passent toute la matinée, et remettent à travailler encore ensemble une autre fois. Tous les députés vont dîner chez M. de Brissac, où se trouva aussi M. de Nevers. L'on

y reçoit la dépêche du Roi, avec la réponse aux articles présentés par M. le prince; on les voit et considère: on prend résolution de dresser sur icelles, et sur celles que lesdits députés avoient projetées, la réponse que l'on auroit à bailler à M. le prince. De là lesdits sieurs de Thou, de Vic et de Pontchartrain, vont encore chez M. de Thou pour continuer avec lesdits députés de Nîmes la conférence sur leurs cahiers qu'ils avoient commencée le matin.

Ce même jour arriva à Loudun M. de Vendôme, au devant duquel allèrent tous ces princes et seigneurs, et spécialement M. le prince avec plus de deux cents gentilshommes et grande suite; ils le menèrent descendre chez madame la comtesse de Soissons. De là il alla chez madame la princesse-mère, et toujours accompagné de ces princes, et puis se retire en son logis. Il leur enfla tellement le courage, leur représentant les grandes forces qu'il avoit, lesquelles il faisoit monter à plus de dix mille hommes, que de là en avant on reconnut, en la plus part, beaucoup plus de froideur et moins de disposition à la paix.

Le premier jour de mars, sur ce que le jour précédent l'on avoit dit à M. de Brissac que M. le prince se trouveroit chez M. de Bouillon, où il désiroit que nous nous trouvassions, lesdits députés y furent tous ensemble, et y trouvèrent M. le prince et tous ces autres princes et autres joints avec lui, qui ne les y attendoient pas, car ils s'étoient assemblés en intention d'y tenir leur conseil. Lesdits députés ne laissèrent de leur parler des levées et impositions et contributions que l'on faisoit payer par

le peuple de tous côtés, et même de celles qui se faisoient sur la rivière de Loire par messieurs de Vendôme et de Soubise, le priant de les faire cesser, ainsi qu'il leur avoit donné espérance qu'il feroit au commencement du mois de mars; mais ils ne trouvent plus M. le prince en cette intention. Il leur répondit seulement que la suspension d'armes n'avoit plus à durer que dix ou douze jours, et qu'auparavant qu'elle fût finie l'on ne pourroit pourvoir à cela, tellement que cela se passa avec un peu de contestation et désordre. M. le prince mit en avant le logement des troupes de M. de Vendôme, auquel il dit que l'on devoit pourvoir. On dit que l'on avoit manqué à ce qui avoit été convenu pour la prolongation de la suspension, où il avoit été dit qu'elles s'éloigneroient de la Bretagne, et s'en iroient du côté du Vendômois, de la Normandie et du Maine; sur quoi les députés se plaignoient qu'au lieu d'y satisfaire elles tournoient du côté de Bretagne. Ils répliquèrent que c'étoit à faute de leur avoir donné logement aux lieux où il avoit été résolu, ce que l'on n'avoit point pu sitôt exécuter parce que celles du Roi y étoient logées. Lesdits députés présentèrent à M. le prince les réponses qu'ils avoient faites sur lesdits articles et demandes, et se retirèrent.

M. le prince et tous les princes et autres joints travaillèrent à voir lesdites réponses, se rassemblant encore l'après-dînée pour cet effet. Le soir les députés furent avertis qu'ils n'avoient aucune satisfaction desdites réponses, et montroient porter les affaires plutôt à rupture qu'autrement; à quoi ils étoient incités par les discours et grands avantages que leur

promettoit M. de Vendôme, par le moyen de ses troupes, et même à cause de quelques avis qu'ils disoient avoir eus, que le Roi avoit donné rendez-vous à son armée pour se trouver ensemble le 25 de mars; ce qui leur faisoit prendre la résolution de faire le semblable.

Le deuxième jour dudit mois de mars, les députés vont le matin au logis de M. de Bouillon, où se trouvent les commissaires de M. le prince, pour conférer sur les réponses qui avoient été baillées aux articles, et ils font connoître leur aigreur et le peu de satisfaction que M. le prince avoit desdites réponses; représentant sur chacun article le peu de contentement qu'il en a; et néanmoins l'on convint sur plusieurs des moyens de donner contentement. Le même matin, M. de Bouillon fait de grandes plaintes des avis qu'il avoit eus, que M. d'Epernon avoit amassé de grandes troupes avec lesquelles il étoit dans le Limousin, et les logeoit dans tous les bourgs et villes, et même s'approchoit de son vicomté de Turenne.

L'après-dînée les députés s'assemblèrent encore en particulier pour voir les cahiers de ceux de la religion prétendue réformée, et puis allèrent tous chez M. de Villeroy, pour aviser aux moyens qu'ils pouvoient avoir d'accommoder les réponses des cahiers généraux, en sorte que lesdits commissaires eussent occasion de s'en contenter.

Ce même jour, le comte de La Suze arriva à Loudun, qui ne portoit pas les affaires à la paix.

Le 3 dudit mois de mars, les députés s'assemblèrent le matin chez M. de Villeroy, où se trouva M. de Nevers, pour revoir encore les réponses que l'on

pourroit accommoder sur les cahiers généraux, et les faire telles que les commissaires de M. le prince eussent sujet de s'en contenter; à quoi ils travaillèrent avec tel soin, qu'ils pensoient y avoir fait tout ce que les autres pouvoient désirer, et dont il sembloit par la conférence précédente qu'ils fussent à peu près contens.

L'après-dînée on voit encore les cahiers de ceux de la religion prétendue réformée; et sur les deux ou trois heures tous lesdits députés vont ensemble chez madame la comtesse, où se trouvent tous les commissaires de M. le prince, en intention d'y bailler les réponses que nous avions reformées, et de conférer sur icelles, lesquelles ils estimoient résoudre lors entièrement. Mais ils s'en trouvèrent bien éloignés, car, s'étant mis à les lire, au lieu d'être approuvées et agréées par lesdits commissaires, ils se mirent à pointiller sur chacune, et rejeter les réponses desdits députés, comme n'en étant contens, encore qu'elles eussent été accommodées comme il avoit été convenu. Et quand l'on fut sur le septième article, qui parle de l'observation des édits, articles et brevets de ceux de la religion prétendue réformée de Grenoble, qui avoient été présentés et répondus à Poitiers, et sur ce que lesdits députés leur dirent qu'il étoit à propos de continuer à voir lesdits articles généraux et demeurer d'accord des réponses que l'on y feroit auparavant que de passer outre, et qu'on leur promettoit que incontinent après et ensuite on travailleroit aux autres, lesdits commissaires le refusèrent absolument, disant que puisque ledit article 7 en parloit, il les falloit voir, et qu'ils savoient que quand on se-

roit d'accord des articles généraux, ou même si on ne s'en pouvoit accorder, l'on voudroit possible prendre prétexte de rompre sur lesdits cahiers de ceux de la religion prétendue réformée. Cela altéra un peu les uns et les autres, et ce d'autant plus, que lesdits députés avoient reconnu par tout ce qui s'étoit passé auparavant tant de froideur et pointilles, que l'on fut prêt à rompre tout; et de fait, chacun se leva comme pour se séparer.

Néanmoins lesdits députés s'étant mis à part, et ayant conféré ensemble de ce qu'ils avoient à faire, ils se résolurent enfin de passer outre, et de donner en cela contentement auxdits commissaires, pour voir s'ils s'adouciroient davantage. Ils se rasseoient donc tous et commencent à voir lesdits cahiers de ceux de ladite religion prétendue réformée, où ils travaillèrent tous ensemble jusqu'à la nuit; mais ils n'y avancèrent guère, car les esprits étoient si aigris, que les députés s'offensoient de toutes les propositions, et les autres de toutes les réponses. Le soir, comme l'on fut prêt à se séparer, l'on mit en avant si l'on se rassembleroit le lendemain matin. M. de Bouillon prit la parole, et dit qu'il n'étoit plus besoin de se rassembler les uns avec les autres, puisqu'aussi bien l'on ne faisoit que s'aigrir et l'on n'avançoit rien; et ainsi l'on se sépara les uns d'avec les autres en très-mauvaise intelligence, étant même en doute si la rupture et séparation s'ensuivroit ou non.

Mais, dès le soir même, messieurs de Bouillon et de Sully allèrent trouver M. le prince, chacun à part, pour lui représenter ce qui s'étoit passé et l'état auquel étoient les affaires; et, par ce qui suivit depuis,

l'on reconnut que ce qu'en avoit fait M. de Bouillon étoit par finesse et dessein, voyant bien que dans ces conférences l'on se picoteroit et ergoteroit continuellement, et qu'on n'avanceroit guère, et ainsi se passeroit inutilement beaucoup de temps. Il persuada donc à M. le prince de s'y trouver désormais lui-même, et de le faire trouver bon à ces princes et grands qui étoient avec lui, à la charge de leur rapporter, jour pour jour, tout ce qui s'étoit passé, sachant bien que par sa présence chacun s'y tiendroit en respect, et l'on avanceroit les affaires, qui autrement étoient difficiles pour la passion ou mauvaise intention des particuliers.

Le quatrième jour dudit mois de mars, dès le matin, M. de Bouillon et puis M. de Sully voient M. de Villeroy chez lui; l'un et l'autre lui donnent espérance de raccommoder les choses; M. de Bouillon lui découvre le moyen et le sujet pour lequel il l'avoit fait.

Le matin M. le prince assemble chez madame la comtesse de Soissons tous ces princes, seigneurs et députés; madame la comtesse, M. le comte, M. de Nevers, l'ambassadeur d'Angleterre et autres s'y trouvent : là ils proposèrent ce qui s'étoit passé le jour précédent entre les députés du Roi et les commissaires, comme ils s'étoient séparés assez mal les uns d'avec les autres; qu'il étoit nécessaire d'y remédier pour empêcher la rupture; et, après avoir considéré les humeurs et intentions des uns et des autres sur le succès des affaires, enfin il fut proposé et conclu qu'il falloit faire continuer la conférence, et que pour cet effet il iroit lui-même avec les commissaires, et qu'il s'y trouveroit désormais en personne, à la charge néanmoins de leur faire rendre compte de tout ce qui

s'y passeroit, afin que chacun en fût informé, et qu'aux affaires où il trouveroit difficulté, il en prendroit conseil auparavant que les résoudre. Cela ayant été ainsi arrêté entre eux, M. le prince en envoya au même instant avertir les députés du Roi, et les pria de se tenir prêts pour, incontinent après le dîner, se trouver chez M. de Bouillon où se tiendroit ladite conférence. Cependant M. le prince fait une grande plainte d'un avis qu'il avoit eu (1), que le Roi avoit envoyé querir deux ou trois compagnies de Suisses de ceux qui étoient à Poitiers, pour les faire aller du côté de Nantes, et qu'on les faisoit passer par les lieux et endroits qui leur avoient été laissés en département pour le logement de leurs troupes; que même on leur mandoit qu'ils s'étoient déjà avancés vers Thouars et Doué; qu'ils craignoient que leurs gens de guerre ne les chargeassent, et qu'ils n'en vouloient pas répondre; qu'au contraire ils feroient leur devoir. Cela fut cause qu'on dépêcha un gentilhomme vers lesdits Suisses pour leur faire prendre un autre chemin; mais on trouva qu'ils n'étoient pas partis de Poitiers et n'avoient eu aucun commandement.

L'après-dînée l'on s'assembla chez M. de Bouillon, où M. le prince avec tous ces commissaires se trouvèrent, et y furent tous ensemble jusqu'à huit heures du soir, sans cesser de voir et conférer, tant sur les réponses des articles généraux que sur les cahiers de ceux de la religion prétendue réformée qui avoient été présentés à Poitiers. Le reste fut remis au lendemain matin.

Le 5 dudit mois de mars, dès le matin, lesdits dé-

(1) Cet avis étoit faux.

putés se rendent chez M. de Bouillon, où M. le prince et ses commissaires se trouvent. On y travaille encore et de telle sorte, qu'en la séance du soir précédent et en celle-ci ils firent et avancèrent plus d'affaires qu'ils n'avoient fait en quinze jours précédens. Il faut avouer que si M. le prince ne s'y fût trouvé en personne, qui montra une grande affection à l'accommodement des affaires, l'on n'en fût jamais venu à bout, pour les raisons ci-dessus déclarées.

Ensuite de cela, M. le prince parla auxdits députés de faire prolonger ladite suspension d'armes, qui lui promirent d'en écrire au Roi.

L'après-dînée, tous lesdits députés s'assemblèrent chez M. le maréchal de Brissac, pour y résoudre la dépêche qu'ils auroient à faire à la cour sur tout ce qui s'étoit passé les deux ou trois jours précédens; et étant ainsi assemblés, M. de Nevers y arrive comme de la part de M. le prince, lequel pria les députés d'aller chez madame de Soissons, où il les attendoit. Ils y furent, et trouvèrent avec M. le prince la plupart de ces princes et seigneurs. Il commença par leur parler de cette prolongation de suspension d'armes, leur déclarant que, quelque soin et quelques peines que l'on prît pour l'accommodement des affaires, le tout seroit inutile si on ne s'assuroit dès lors de la prolongation de ladite trève, parce que tous ces princes et seigneurs, qui désiroient avoir sept ou huit jours pour se retirer, se préparoient pour partir le lundi ou mardi ensuivant, qui étoit deux ou trois jours après, et sans eux il lui étoit impossible de passer outre. Sur quoi lesdits députés le prièrent de leur donner loisir d'en avertir le Roi; mais il leur dit ne le

pouvoir faire pour la sûreté et nécessité de ses affaires : tellement que lesdits députés se résolurent de lui accorder d'eux-mêmes prolongation pour cinq jours, en attendant qu'ils en pussent avertir le Roi, qui la pourroit prolonger davantage s'il l'avoit agréable; et sur l'instant même en furent faits actes signés de M. le prince et desdits princes députés qui envoyèrent ledit acte au Roi, et, suivant leur avis, au lieu de cinq jours il la prolongea de dix jours, qui alloient jusqu'au 25 mars. Ensuite de ce, lesdits députés travaillèrent encore avec M. le prince et ses commissaires à voir quelques autres articles de ceux de la religion prétendue réformée, et à régler quelques autres affaires; même il leur mit en main quelques articles de ceux de La Rochelle pour les voir. Devant que se séparer, l'on proposa qu'il étoit à propos qu'aucuns desdits députés allassent trouver le Roi, tant pour lui rapporter tout ce qui s'étoit passé depuis le commencement de la conférence, même en ces derniers jours, et lui en rendre compte, que pour savoir sur ce ses volontés, comme aussi sur plusieurs faits particuliers que l'on commença à mettre en avant. Sur cela l'on proposa que M. le maréchal de Brissac et messieurs de Villeroy et de Pontchartrain pourroient partir le lendemain pour y aller, et que M. de Thou et M. de Vic demeureroient près de M. le prince; tellement que dès ce soir lesdits sieurs maréchal de Villeroy et de Pontchartrain prirent congé de madame la comtesse de Soissons.

Le 6 dudit mois de mars au matin, M. le prince alla visiter M. de Villeroy, lui bailla un mémoire de plusieurs demandes particulières, le pria de faciliter

toutes choses pour l'accommodement des affaires en cour, et y faire savoir ses bonnes intentions. Ensuite, beaucoup de ces princes et seigneurs font de pareilles visites à l'endroit de M. le maréchal de Brissac et dudit sieur de Villeroy. M. de Nevers s'offre de faire le voyage avec eux et de les accompagner; de quoi il est remercié et convié par lesdits sieurs. Messieurs de Villeroy et de Pontchartrain vont prendre congé de M. le prince en son logis, et de là chez madame la princesse sa mère, pour le même effet. Ils se rendent le soir à Chinon, où arrivent aussi messieurs de Nevers et de Brissac, et messieurs de Thou et de Vic demeurent à Loudun.

Le 7 dudit mois de mars, lesdits sieurs de Nevers, maréchal de Brissac et de Villeroy, et de Pontchartrain arrivent au soir à Tours. Ils se rendent tous ensemble, vers les six heures du soir, chez la Reine-mère, où ils font la révérence au Roi et à elle, lui rendent compte succinctement de tout ce qui s'étoit passé, traité et négocié à Loudun depuis qu'ils y étoient, de l'état auquel ils avoient laissé les affaires, de l'humeur en laquelle ils avoient reconnu les uns et les autres, et de ce que l'on en pouvoit espérer et attendre.

Ils séjournèrent à Tours les 8, 9, 10, 11 et 12 dudit mois de mars, pendant lequel temps ils travaillèrent tous les jours à faire voir, tant au conseil du Roi qu'en la présence de Leurs Majestés, par le menu et par écrit, tout ce qu'ils avoient fait, les articles qui leur avoient été présentés, ce qu'ils avoient répondu, tant pour les articles généraux que pour les particuliers. Ils demandèrent les intentions de Leurs Majestés

sur les points desquels on ne s'étoit pu accorder, et sur lesquels on étoit encore en différend, comme aussi sur les faits et demandes particulières dont ledit sieur de Villeroy avoit les mémoires; et, après qu'ils se furent informés des volontés de Leurs Majestés sur le tout, ils prirent congé de Leurs Majestés le samedi au soir, en intention d'en partir le lendemain, qui étoit dimanche, 13 dudit mois de mars, pour retourner à Loudun.

Pendant le temps que les susnommés furent à Tours, M. le prince et M. et madame la comtesse de Soissons se furent promener à Fontevrault, contre l'avis de messieurs de Vic et de Thou qui étoient demeurés près d'eux, et qui leur prédirent ce qui advint. Car, pendant leur absence, M. de Rohan, M. de Vendôme, M. de Sully et quelques autres avec eux, s'assemblent et mettent en avant que l'on ne fait pas l'estime d'eux en cette négociation qu'ils méritent; se plaignent de M. le prince et de M. de Bouillon; disent qu'on a seulement soin de les contenter, et qu'ayant leur compte ils ne se soucient pas des autres, et que c'est eux qui ont l'argent en main, les hommes et les places, tellement qu'ils sont les plus considérables, comme pouvant faire le bien et le mal. Pendant qu'ils tiennent des conseils particuliers sur ce sujet, M. de Candale, qui arrive à Loudun, se joint à eux facilement, et par inclination, pour traverser le traité et la négociation de la paix. Ils y enveloppent M. de Longueville, lequel s'étoit auparavant relâché à quelque expédient sur le sujet du rasement de la citadelle d'Amiens; ils l'en font départir. Ils se résolvent aussi d'empêcher l'échange que M. le prince

vouloit faire de son gouvernement de Guienne en celui de Berri; et madame la princesse mère aida aussi à ce même dessein, ne désirant pas la paix. M. du Maine ne s'émeut guère de cette affaire; tellement que toutes choses alloient au désordre et à la confusion; et même s'étant tenu un conseil entre eux, où M. de Bouillon se trouva, M. de Rohan en parla haut et avec paroles aigres audit sieur de Bouillon. Enfin M. le prince retourne, voit les uns et les autres, les apaise tellement, qu'il tient un conseil où, avec le soin et l'avis de M. de Bouillon, il raccommode aucunement toute cette brouillerie, mais non sans qu'il y soit demeuré beaucoup de ressentiment de part et d'autre.

J'ai dit comme messieurs de Nevers, de Brissac, de Villeroy et de Pontchartrain, partirent de Tours le 13 dudit mois de mars, et allèrent coucher à Azay-sur-Indre.

Le lendemain 14, ils se rendirent tous ensemble à Loudun, et trouvèrent messieurs de Thou et de Vic, qui vinrent près d'une lieue à leur rencontre; ils trouvèrent aussi, à un quart de lieue de la ville, madame la comtesse de Soissons, qui s'étoit venue promener, à laquelle ils firent la révérence. Ils vont descendre chez M. le prince, qui les attend et les reçoit dans sa cour, jusqu'à la porte de la rue, les mène dans sa chambre, où on[1] lui présente les lettres du Roi et de la Reine-mère. L'on ne parle que de propos communs, l'on remet les affaires au lendemain; ainsi l'on se sépare, et M. le prince les conduit encore jusqu'en bas. De là lesdits députés vont chez M. de Brissac pour conférer ensemble sur ce qu'ils avoient

à faire et à dire pour le lendemain, et se séparent.

Le 15 du mois de mars, les députés s'assemblèrent encore le matin chez M. de Brissac, pour voir et conférer ensemble de leurs affaires et de ce qu'ils avoient rapporté des volontés et intentions de Leurs Majestés; mais, dès le matin, M. le prince et quelques-uns de ces messieurs avoient vu M. de Villeroy en particulier, pour apprendre des nouvelles particulières sur ces affaires.

L'après-dînée lesdits députés furent visiter et saluer madame la princesse mère et madame la comtesse de Soissons, et de là furent au lieu de la conférence chez madame la comtesse, où M. le prince et tous ces commissaires se trouvèrent. Là on commença à vouloir parler d'affaires, et spécialement des articles qui étoient demeurés en différend et sans résolution; mais les députés trouvèrent les autres si aigris et altérés, à cause de ce qui s'étoit passé pendant leur voyage, qu'ils ne convinrent ensemble d'aucune chose que de ce dont ils estimèrent se pouvoir relâcher; les uns portant ces difficultés et froideurs par inclination et désir de rompre, et les autres pour faire paroître en leur compagnie bonne intention à leur commun avantage et contentement. Les articles qui étoient le plus en contestation, étoient sur l'observation que M. le prince demandoit être faite du premier article des cahiers des Etats-généraux du tiers-état, sur lequel il vouloit avoir réponse absolue, et aussi sur l'article suivant, qui portoit que les surséances données par l'arrêt du conseil de l'exécution de l'arrêt du parlement, sur la souveraineté du Roi et l'indépendance de la couronne, seroient levées. Il y avoit aussi l'article par

lequel l'on demandoit le rasement de la citadelle d'Amiens, dont M. le prince, en faveur de M. de Longueville, ne se vouloit aucunement relâcher ni prendre aucun expédient; et néanmoins mondit sieur le prince témoignoit toujours un grand désir et grande disposition à la paix. Ainsi les uns et les autres se séparèrent le soir assez mal satisfaits, et remirent au lendemain.

Le 16 dudit mois de mars, le matin, M. de Bouillon et M. de Sully vont chez M. de Villeroy, où ils adoucissent grandement leurs aigreurs et remettent les affaires en meilleur train; en quoi leurs intérêts particuliers peuvent grandement aussi bien qu'aux autres. Ce même matin tous les députés s'assemblent chez M. de Brissac; ils y revoient et considèrent les réponses qu'ils avoient à faire sur les cahiers de ceux de la religion prétendue réformée qui avoient été présentés à Poitiers, les résolvent, les font écrire, et au même instant, qui étoit sur l'heure du dîner, ils les envoient à M. le prince, pour les faire voir et accepter en son conseil et par ceux qu'il y voudroit commettre.

L'après-dînée se passa en visites de part et d'autre, et en affaires particulières.

Le 17 dudit mois de mars, le matin, MM. de Sully et de Courtenay se trouvent, comme envoyés par M. le prince, avec les autres commissaires chez M. de Villeroy, où se trouvent aussi tous les députés du Roi; là on confère sur les réponses que l'on avoit baillées aux cahiers de ceux de la religion prétendue reformée, et on en convient à peu près. Sur le midi il arriva une grande alarme sur un faux bruit qui vint à M. le prince, que M. le maréchal de Boisdauphin avoit assemblé

les forces du Roi pour aller à Ancenis charger les troupes de M. de Vendôme, et sur ce l'on tient des langages hautains, même au préjudice de la sûreté que lesdits députés doivent avoir audit Loudun, et leur en furent faites de grandes plaintes et instances, représentant comme librement l'on contrevenoit à la suspension d'armes, et que l'on violoit publiquement la foi publique; mais dès le soir ils surent que le bruit étoit faux.

L'après-dînée M. le prince envoya querir les députés pour venir en son logis, où ils se rendent, et y trouvent avec M. le prince tous lesdits commissaires. Là on conféra derechef sur toutes les réponses qui étoient à faire sur les cahiers de ceux de la religion prétendue réformée, suivant ce qui en avoit été fait le matin, et on demeura d'accord de les accepter; mais l'on ne put nullement convenir de la réponse à ce premier article du tiers-état, sur laquelle M. le prince proposa un formulaire de réponse dont il bailla copie, qui ne parloit ni ne touchoit aucunement le Pape, mais renvoyoit le tout au parlement, et même donnoit espérance qu'en l'acceptant il se contenteroit de la réponse qu'on leur avoit faite à l'article suivant, pour la levée de la surséance ordonnée par arrêt du conseil, des arrêts de la cour, en laquelle autrement lesdits députés se trouvoient en grande contention avec M. le prince, et étoient empêchés comme ils en pourroient sortir, et sur laquelle l'on ne pouvoit trouver ni prendre aucun expédient; car, d'un côté, Leurs Majestés n'en vouloient ouïr aucunement parler, et d'autre, M. de Longueville et ses adhérens y insistoient grandement.

L'on avoit proposé à madame de Longueville sur cela quelque expédient ; à savoir, parce que M. de Longueville prétendoit être offensé par M. le maréchal d'Ancre, et n'avoir sûreté en la province de Picardie, qu'on lui échangeroit le gouvernement de Picardie en celui de Normandie, et qu'en outre on lui bailleroit le gouvernement de Caen. Il demanda avec cela Dieppe et le Pont-de-l'Arche, ce qui fut refusé, et les autres expédiens rejetés de part et d'autre, qui étoient de laisser les choses en Picardie en l'état qu'elles étoient, à la charge que M. le maréchal d'Ancre n'iroit point dans la province quand M. de Longueville y seroit, et ne bougeroit de la cour ; que l'on bailleroit à M. de Longueville une place dans la Picardie pour le dédommager du rasement de la citadelle ; qu'on remettroit ladite citadelle en d'autres mains ; que l'on donneroit avec Caen, en faisant l'échange des gouvernemens, une bonne somme de deniers. Tout cela est rejeté de part et d'autre.

Il y a encore d'autres articles qui étoient demeurés en contention, comme la confection de la chambre de l'édit au parlement de Paris, que ceux de la religion prétendue réformée demandoient une grande somme de deniers pour les frais de leurs assemblées de Grenoble, Nîmes et La Rochelle, et ne parloient pas moins que de cinquante mille écus. M. le prince faisoit aussi instance à ce qu'en sa faveur l'on accordât huit ou dix mille écus par an pendant cinq ou six années à ceux de La Rochelle pour leurs fortifications. Au reste, les affaires allèrent toujours en s'accommodant et se portant à la paix, où il sembloit que chacun se laissoit porter. Et de fait, l'on commença aussi à

parler de la forme du licenciement des gens de guerre de part et d'autre, et du moyen de recevoir argent, tant pour ce sujet que pour les autres frais, pour lesquels il faudroit bailler de notables sommes à tous ces princes et grands; et pour cela eux-mêmes firent une ouverture de faire venir à Loudun un intendant des finances, et ils nommèrent le président de L'Heury, pour aviser ensemble aux moyens et propositions que l'on feroit sur ce sujet. Les députés font une grande dépêche au Roi sur toutes ces affaires par courrier exprès, et même le supplient de les résoudre sur ces points qui étoient demeurés en différend.

Ce même jour M. de Bouillon déclara auxdits députés que l'intention de M. le prince étoit de mettre toutes ses forces ensemble en un rendez-vous, tant pour la facilité de les faire vivre que pour le licenciement. Sur quoi il lui fut répondu que le Roi seroit obligé de faire de même des siennes, afin d'être préparé à s'opposer à ce qu'ils voudroient entreprendre.

M. le prince déclara auxdits députés qu'il étoit contraint d'envoyer à ceux de l'assemblée de La Rochelle toutes les réponses qu'ils lui avoient baillées, tant aux articles généraux qu'aux cahiers de la religion prétendue réformée, pour savoir s'ils les approuveroient, avant qu'il pût prendre une résolution entière, et que le voyage de ceux qu'il y enverroit pourroit durer cinq ou six jours; que cependant l'on pourroit travailler à ce qui seroit nécessaire pour le licenciement des troupes, et à dresser l'édit. Cela fâcha les députés, et M. de Villeroy lui répondit que, puisqu'il ne tenoit rien pour arrêté que ceux de l'assemblée de La Rochelle ne l'eussent agréé, qu'aussi il le prioit de

ne tenir rien pour arrêté de leur part que le Roi ne l'eût agréé, après que l'on auroit su l'intention de ceux de l'assemblée de La Rochelle; ce qui fut aussi écrit par lesdits députés à Sa Majesté.

Ce même jour M. le prince fit aussi une grande instance de la prolongation de la suspension d'armes, et telle que, pour ne rien gâter à faute de cela, lesdits députés, suivant le pouvoir verbal qu'ils en avoient rapporté de la cour, consentirent à la prolongation jusqu'au jour de Pâques inclusivement, et dont, dès le soir, l'on fit les actes et ordonnances nécessaires pour être envoyés de part et d'autre.

Il est à noter que, deux ou trois jours auparavant, et trois ou quatre jours après, les portes de Loudun étoient toujours fermées et étroitement gardées, à cause de plusieurs querelles qui étoient dans Loudun entre des gentilshommes de M. le prince et de son armée, que l'on avoit empêchés de sortir. Cela fâchoit les députés.

Le 18 dudit mois de mars l'on travaille aux demandes particulières; chacun propose ses intérêts et sa personne: M. de Bouillon, M. de Sully, M. de Rohan, M. de Vendôme, M. de Candale, enfin tous; mais ce qui empêche le plus est toujours le fait du rasement de cette citadelle, parce que tous expédiens étoient rejetés de part et d'autre. Néanmoins l'on voit que les dispositions des uns et des autres commencent à se porter à la paix; mais deux choses donnent encore bien de la peine, l'une les grandes et excessives demandes des particuliers, soit en argent ou en grâces, et la grande somme de deniers qu'il faut trouver comptant pour le licenciement des troupes de part et

d'autre, et pour bailler à ces princes pour les frais de la guerre.

Ce jour M. de Soubise arriva à Loudun, revenant de Saintonge. Il vint pour représenter ses intérêts particuliers comme les autres.

Le 19 dudit mois de mars se passe aux mêmes affaires. Cependant l'on a avis de part et d'autre, de divers endroits, des contraventions qui se font à la suspension d'armes, ce qui apporte des plaintes et altérations. Les députés sont avertis que M. le prince donne rendez-vous à toutes ses troupes à Doué et Gonnord, sur les prétextes ci-dessus mentionnés, dont ils donnent avis à Sa Majesté.

Le 20 dudit mois de mars les députés attendent toujours le retour de leur courrier, pour savoir les volontés et intentions de Leurs Majestés sur les points contenus en leur dépêche du 17; ce que M. le prince attendoit aussi en grande dévotion, parce que cela retardoit le partement de ceux qu'il devoit envoyer à cette assemblée de La Rochelle, pour faire voir et approuver tout ce qui avoit été fait, lesquels ne vouloient point partir sans savoir les intentions du Roi sur lesdits points. L'après-dînée arrive un courrier de la part de Sa Majesté qui remet au lendemain à faire savoir à ses députés ce qui est de ses volontés.

Le 21 dudit mois de mars au matin, grande rumeur parmi les princes, sur des avis qu'ils ont de plusieurs infractions à la suspension d'armes en divers endroits et à leur préjudice, et spécialement en Bretagne par M. de Retz, qui avoit chargé et défait trois compagnies de carabins de M. de Vendôme; en Guienne, où, d'une part, M. de La Harie, qui commandoit à

Tartas, ayant été trahi par un en qui il se fioit, étant sorti du château dudit Tartas, celui-ci trouva moyen de se saisir dudit château, et pour ce faire fut contraint de tuer un frère dudit sieur de La Harie et un autre, et mit la place entre les mains des habitans de la basse ville qui sont catholiques, et ladite place étoit de celles de garde pour ceux de la religion prétendue réformée. D'ailleurs MM. de Gondrin, de Grammont et de Poyanne s'étant assemblés, avoient poursuivi le sieur de Vallier qui commandoit à Aire, l'avoient tellement pressé qu'ils avoient pris d'emblée la ville, et contraint ledit sieur de Vallier d'aller chercher du secours en Béarn, d'où étant revenu peu de temps après avec le sieur de La Force, qui amenoit trois ou quatre mille hommes pour secourir le fort et charger les susdits, il fut repoussé avec grande perte des siens, et ensuite ceux dudit fort furent contraints de se rendre. Ils se plaignent encore de plusieurs autres contraventions, comme en Champagne par ceux de Langres, qui avoient sorti du canon pour prendre quelques châteaux qui s'avouoient de M. de Luxembourg.

Tout cela apportoit une très-grande altération parmi tous ces messieurs. M. le prince manda sur cela les députés du Roi en présence de tous les princes, leur en fit de grandes plaintes, les pria d'en écrire au Roi et sur les lieux pour faire cesser ces désordres; ce qu'ils lui promettent et le font. Lesdits princes, et spécialement ceux qui désirent le désordre, avoient envie de parler aigrement sur ce sujet aux députés; mais M. le prince prudemment rompit le coup, donnant congé auxdits députés de se retirer, avec cette

prière d'en écrire, disant qu'il se falloit confier à l'ordre que le Roi donneroit.

L'après-dînée, M. le prince, toujours impatient d'attendre ce qui seroit écrit par le Roi à ses députés sur les points portés par ladite lettre du 17, pour lesquels ses députés pour La Rochelle attendoient toujours, il va chez M. de Villeroy où il demeure long-temps, pour voir s'il n'en avoit point de nouvelles ou s'il n'en viendroit point. Il y resta plus d'une heure, et pendant ce temps il arrive un courrier avec une lettre de Sa Majesté, contenant qu'ennuyée des diverses demandes que font toujours lesdits princes et particuliers, elle désire voir tout ce qu'ils ont à demander tout à la fois, pour y faire savoir sa résolution; que d'ailleurs elle ne peut supporter qu'il faille aller à La Rochelle porter ses intentions pour voir si elles seront acceptées, vu que M. le prince a assez grande compagnie avec lui pour prendre conseil sans aller là, et, en outre, qu'il est fort déplaisant de savoir que l'ambassadeur d'Angleterre, et ceux de la religion prétendue réformée, sont ceux qui font la principale poursuite contre le premier article du tiers-état qui touche le Pape.

Le surplus de la lettre contenoit l'ordre que Sa Majesté avoit donné sur les nouvelles qu'elle avoit eues desdites contraventions. Cette lettre étant vue par lesdits députés, ils considèrent ensemble que cette affaire étoit pour tirer en longueur, puisque Sa Majesté s'offensoit de la forme de procéder, que néanmoins il y falloit fermer les yeux pour achever cette bonne œuvre; qu'il le falloit remontrer à Leurs Majestés avec d'autres particularités sur ces affaires; que pour

cet effet il étoit nécessaire que quelques-uns d'entre eux allassent trouver Sa Majesté; et aussitôt prièrent ledit sieur de Pontchartrain de s'y vouloir disposer, ce qu'il accepta, et s'y offrit principalement pour remontrer à Sa Majesté combien cette longueur et le retardement qu'il apporteroit à donner ses commandemens étoit préjudiciable à son service et à tout le peuple; que même ces princes l'interprétoient à une rupture, etc. Et ledit sieur de Pontchartrain se résolut de partir dès le lendemain matin, et furent lesdits députés d'avis qu'il allât voir M. le prince, lui faire voir lesdites lettres du Roi, et savoir s'il auroit agréable ledit voyage, ce qu'il fit; et M. le prince montra un très-grand déplaisir de cette longueur et des défiances que Leurs Majestés prenoient de ses bonnes intentions. Il approuva ledit voyage, et pria ledit sieur de Pontchartrain de représenter ce qu'il avoit reconnu de son procédé en ces affaires. Ledit sieur prit aussi congé de madame la comtesse de Soissons.

Le 22 dudit mois de mars, ledit sieur de Pontchartrain partit dès le matin de Loudun pour se rendre à Tours, où il arriva dès le soir, et ce même jour ces princes recommencèrent encore leurs plaintes sur nouvel avis qu'ils eurent des excès et désordres, et des contraventions qui se commettoient en Guienne, même sur la prise de Tartas, et la crainte que l'on avoit que tous ces seigneurs, joints ensemble, avec leurs troupes, ne voulussent entrer dans le Béarn, et faire la guerre à M. de La Force, qui n'eût pas été assez fort pour leur résister. Ce qui fut cause qu'ils dépêchèrent pour la seconde fois vers M. de Roquelaure, afin qu'il donnât ordre pour faire retirer

lesdites troupes; car aucuns desdits princes et seigneurs ne parloient rien moins que de faire arrêter les députés du Roi qui étoient à Loudun, pour assurance des contraventions qui se faisoient à la surséance d'armes.

Dès le 22 dudit mois, ledit sieur de Pontchartrain vit la Reine-mère, lui représenta l'état de ses affaires, lui fit entendre beaucoup, et lui remontra combien la longueur dont on avoit usé à prendre résolution sur les affaires étoit préjudiciable au service du Roi. A quoi il ajouta ce qu'il estimoit être nécessaire qu'elle sût, pour lui ôter d'autres impressions qu'on lui avoit données, et par le moyen desquelles il sembloit qu'elle se refroidît en l'intention qu'elle avoit de conclure cette paix; car il faut noter qu'il n'y a pas eu faute de gens auprès du Roi et auprès d'elle, qui travailloient et qui faisoient ce qu'ils pouvoient pour empêcher la conclusion dudit traité. L'on remit au lendemain à tenir conseil sur ce sujet.

Le 23 dudit mois, le Roi et la Reine font assembler leur conseil pour ouïr ledit sieur de Pontchartrain, où l'on parla principalement des points contenus en ladite lettre du 17, pour y prendre résolution; mais les affaires étoient si altérées, que pour ce jour-là on ne fit rien. Cependant ledit sieur de Pontchartrain représenta au conseil, par le menu, tout ce qui s'étoit jusques alors fait par les députés à Loudun; et le soir il parla encore au Roi et à la Reine pour les supplier de prendre une bonne résolution en ces affaires. Ce même soir arriva M. de Thianges, venant de la part de M. le prince, de M. du Maine et de M. de Bouillon, pour assurer Leurs Majestés de

leurs bonnes intentions, leur rendre compte du sujet pour lequel ils assembloient leurs troupes en un rendez-vous, et les supplier de faire pourvoir à la réparation de toutes ces contraventions qui avoient été faites à la surséance d'armes; ledit sieur de Pontchartrain s'employa pour lui faire avoir bonne et favorable audience.

Le 24 dudit mois de mars, ledit sieur de Pontchartrain demeura encore à Tours, près Leurs Majestés, qui enfin lui donnèrent leurs résolutions et commandemens sur tous les points portés par ladite lettre du 17, avec témoignage et assurance de la bonne intention qu'ils avoient d'achever l'œuvre de la paix qui étoit commencée, et même lui donnèrent pouvoir de consentir et accorder encore la continuation de la suspension d'armes jusqu'au 15 d'avril.

Le 25 dudit mois de mars, ledit sieur de Pontchartrain partit de Tours, et se rend le soir de bonne heure à Loudun, passe au logis du maréchal de Brissac, où ne l'ayant pas trouvé il va descendre au logis de M. de Villeroy, où il trouve tous les autres députés, leur fait le récit de ce qu'il avoit fait en son voyage. M. le prince, impatient d'en savoir des nouvelles, y vint, où il lui rend aussi compte de ce qui s'étoit passé dans son voyage, ou lui en dit une partie, et ainsi chacun se sépare.

Le 26 dudit mois de mars, M. le prince assemble en son logis ses commissaires, où il envoya querir les députés du Roi pour s'y trouver; ils s'y acheminent, et y étant, M. le prince leur dit qu'ils avoient avis que le sieur de Pontchartrain étoit de retour, et qu'ils désiroient être informés des volontés et inten-

tions de Leurs Majestés sur les points dont ils étoient en différend; sur quoi ils entrent en conférence les uns avec les autres, et travaillent en sorte qu'ils conviennent à peu près desdits points qui restoient à accorder: spécialement ils convinrent de la réponse au premier article du tiers-état et au suivant qui parle de lever les surséances des arrêts du parlement, comme aussi de la plupart de tous les autres; il n'y a que l'article du rasement de la citadelle d'Amiens, sur lequel M. de Pontchartrain dit que Sa Majesté feroit savoir son intention dans trois ou quatre jours après. Sur quoi M. le prince témoigna toujours un grand désir d'accommodement des affaires, et tel qu'il entra en ombrage avec ceux qui n'en avoient pas tant d'envie.

Lesdits députés que M. le prince avoit à envoyer à La Rochelle partirent dès le jour même, pour porter toutes les résolutions qui avoient été prises auparavant, et ces dernières intentions de Leurs Majestés, et ces accommodemens qui avoient été faits auxdits députés ensuite d'icelles. Et parce qu'on voyoit toutes choses se disposer grandement à la paix, sur l'instance que M. le prince fit de prolonger encore ladite suspension d'armes, lesdits députés l'accordèrent, sur le pouvoir verbal que ledit sieur de Pontchartrain leur en apporta, jusques au 15 d'avril.

Il est à noter que M. le prince et M. de Bouillon, qui se portoient à la paix, avoient fait une brigue parmi les députés de La Rochelle, afin qu'en leur assemblée ils approuvassent toutes les réponses qui avoient été faites sur lesdits articles, demandes et cahiers, ou pour le moins que s'ils y trouvoient quel-

que chose à redire, ils envoyassent ici jusques à douze ou quinze députés qui eussent pouvoir d'en traiter audit Loudun et d'en convenir, afin d'avancer le temps; mais l'on dressa une contre-brigue plus forte, ainsi que l'on verra ci-après.

Les députés firent ce jour-là une dépêche au Roi, pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé ce jour-là, sur le retour dudit sieur de Pontchartrain, et lui mandèrent qu'ils estimoient à propos que l'on envoyât audit Loudun un intendant des finances, et proposèrent le sieur Duret-Desse, président des comptes, et mandèrent qu'on le pouvoit faire accompagner du sieur de Flesselles, secrétaire du conseil, pour être entendu aux affaires de finances. C'étoit pour voir les moyens que l'on pourroit trouver, et les propositions qui seroient faites pour recouvrer promptement des deniers pour bailler à ces princes pour défrai de leurs troupes, et pour les licenciemens.

Le 27 dudit mois de mars, il y eut grande rumeur, parmi tous ces princes et grands, des désordres et remuemens, et des contraventions qui se commettoient continuellement en Gascogne, en Béarn et en Bretagne, et particulièrement à la prise de la ville et fort d'Aire, par siége et vive force, comme aussi de la prise de Tartas, qui est une place de sûreté, ensemble de ce qui se passoit en Bretagne, où ils disoient que les sieurs de Retz et comte de Brissac entreprenoient continuellement sur les troupes de M. de Vendôme. Sur cela monseigneur le prince envoya querir les députés du Roi en son logis, où ils étoient assemblés. Ils y furent, et M. le prince leur fit de grandes plaintes de tout ce que dessus, exagérant en-

core ces affaires, et y ajoutant d'autres particularités selon les plaintes et avis qu'ils en avoient, le tout au préjudice de la suspension d'armes. A cela les députés lui représentèrent les avis qu'ils avoient reçus par un courrier qui venoit de Bordeaux, par lequel le maréchal de Roquelaure les assuroit que chacun s'étoit retiré après la prise d'Aire, et qu'il n'y avoit plus aucuns gens de guerre en campagne; qu'à la vérité on avoit pris Aire, mais que c'étoit le sieur de Vallier, qui y commandoit, qui avoit excité ce désordre, et M. de La Force qui avoit paru avec de grandes troupes pour l'assister; que les sieurs de Gondrin, de Grammont et de Poyanne, ne pensoient pas à ladite prise lorsqu'ils se mirent en campagne, mais seulement à empêcher et repousser les desseins que commettoit ledit sieur de Vallier; que pour Tartas, c'étoit un fait particulier que le Roi improuvoit et feroit châtier, et que l'on répareroit cette affaire, et feroit remettre la place entre les mains du sieur de La Harie, qui y commandoit.

L'après-dînée tous ces princes et seigneurs s'assemblent chez M. de Sully, où ils tinrent conseil, et là ils proposent de faire partir M. de Rohan, de le faire passer à La Rochelle, pour représenter à l'assemblée les avis qu'ils avoient de ces contraventions, et l'ordre qu'ils donneroient pour y pourvoir, et de là passer en Saintonge pour prendre quelques troupes de cavalerie de l'armée de M. le prince, et avec icelles aller en Guienne pour assister et joindre ledit sieur de La Force; et s'il trouvoit que chacun se fût retiré, et que les choses fussent paisibles, il reviendroit. Cet avis étoit grandement approuvé par tous ceux qui se

portoient aux troubles et à la guerre, mais rejeté par ceux qui désiroient la paix, et entre autres par M. le prince, M. du Maine, M. de Bouillon et quelques autres, qui considéroient qu'il seroit malaisé que M. de Rohan allât jusque-là sans remuer les mains, et essayer de prendre revanche d'Aire. Mais ce qu'ils considéroient le plus étoit que, s'il passoit par La Rochelle, il pourroit par sa présence porter et disposer cette assemblée à telles résolutions que bon lui sembleroit, y ayant la plus forte faction avec M. de Sully, M. de Candale et autres, avec qui il étoit conjoint pour cela: tellement que M. le prince ne put conclure à cet avis, ayant déjà été averti d'ailleurs que l'on étoit résolu de contrecarrer ce qu'il espéroit de l'assemblée de La Rochelle, qui étoit qu'elle agréât tout ce qui avoit été fait à la conférence, ou que s'il y avoit encore quelque chose à redire, que l'on envoyât douze ou quinze députés avec tout pouvoir de conclure. Enfin, il fut résolu audit conseil qu'on verroit les députés du Roi, afin de savoir d'eux s'ils approuveroient le voyage dudit sieur de Rohan, comme étant à bonne fin, et s'ils voudroient en écrire au Roi, afin que l'on ne prît point d'alarme, et que cela étant, il le feroit. M. de Sully se chargea de voir les députés pour cet effet, ce qu'il fit vers le soir chez M. de Villeroy, et amena avec lui ledit sieur de Rohan, où il leur représenta tout ce qu'il put pour leur faire croire que ledit voyage étoit nécessaire, leur donnant leur foi et parole qu'il ne s'y passeroit rien que pour le bien et avantage de la paix. Lesdits députés représentèrent combien ils estimoient ce voyage préjudiciable au repos, et combien le bruit d'icelui

seulement apporteroit d'altération aux affaires, prient qu'on le diffère; et enfin, sur l'instance qu'ils en continuent, ils les prient de leur permettre de se résoudre en particulier sur ce sujet, et que le lendemain matin ils en rendroient réponse.

Le 28 de mars, dès le matin, les députés firent savoir à M. le prince et à M. de Sully qu'ils ne pouvoient, en sorte quelconque, approuver que M. de Rohan fît ce voyage qu'ils n'en eussent auparavant écrit au Roi, et eu sa réponse : sur cela ils assemblent derechef leur conseil, où, après beaucoup de contentions, enfin ils se résolvent que M. de Rohan n'iroit point, mais que l'on enverroit le comte de Châteauneuf, pour faire tenir des troupes en Saintonge, et passer outre s'ils jugeoient nécessaire; ce qu'ils firent effectuer.

L'après-dînée se passe en assemblées et entrevues particulières, chacun représentant toujours ses demandes et prétentions particulières, toutes excessives; ce qui est envoyé au Roi pour en ordonner.

Le 29 de mars, MM. le président de Chevry, intendant des finances, et de Flesselles, secrétaire du conseil, arrivent pour traiter avec M. de Sully des moyens de recouvrer argent. Ils le voient le lendemain, travaillent, projettent quelques propositions, se revoient les autres jours suivans à diverses fois, dressent des mémoires, et les envoient à la cour.

Les 30 et 31 dudit mois de mars, 1er., 2 et 3 d'avril, se passent en attente de ce qui viendroit de La Rochelle, d'où M. le prince attend les résolutions auparavant que pouvoir résoudre lesdits députés; cependant on s'occupe en dévotions. L'on reçoit tou-

jours pendant lesdits jours diverses plaintes des contraventions et inexécutions de la suspension d'armes. L'on fait voir comment l'on dresseroit l'édit, et autres petites affaires.

Le troisième jour dudit mois d'avril, l'on a avis que ceux de La Rochelle ne se portent pas à la paix, ni au contentement de M. le prince, qu'ils veulent tirer en longueur, veulent que l'on répare ce qui s'est passé à Tartas et à Aire auparavant que de passer outre, et qu'ils ne se contentent en sorte quelconque des réponses faites, tant aux demandes générales qu'aux cahiers, ce que l'on attribue à la faction de M. de Rohan et de M. de Sully, non tant pour empêcher la paix que pour faire voir qu'ils peuvent beaucoup parmi ces gens-là. Et de fait, le sieur de Haute-Fontaine, qui y étoit allé de la part de M. de Rohan, y fit des brigues à cette fin, fut ouï deux ou trois fois en pleine assemblée, et fit tant avec ceux de sa faction, que tant s'en faut que l'on voulût envoyer les douze ou quinze députés que l'on espéroit à Loudun, pour résoudre ce qui resteroit à faire, qu'ils retinrent les sieurs de Rouvré et de Bretteville, et envoyèrent leurs députés pour porter d'autres intentions, sans vouloir en sorte quelconque faire autre députation. Cependant messieurs de Rohan et de Soubise, et avec eux M. de Vendôme et M. de Candale, parlent haut de leurs intérêts particuliers, et disent que si on ne les contente, ils savent que l'assemblée n'aura contentement, et qu'ils peuvent assez pour l'empêcher. M. de Sully en parle de même avec eux, etc.

Le 4 dudit mois d'avril, arrivèrent de La Rochelle

trois de leurs députés, à savoir, le sieur Dolhein, gentilhomme, Colombiers, ministre de Dauphiné, et Malleret, avocat à Poitiers, avec charge de faire à M. le prince de grandes remontrances de la part de l'assemblée, sur le peu de contentement qu'ils ont de son procédé en ces affaires, et du peu de part qu'on leur y donne, et le peu de soin qu'il a de faire réparer les contraventions, avec le peu de contentement qu'ils ont de toutes les réponses qui ont été faites par les députés du Roi, tant sur les articles généraux que sur leurs cahiers. M. le prince assemble son conseil, les oit, et se résout sur ce qu'il avoit à faire savoir aux députés, qui n'attendoient que les nouvelles que l'on auroit de La Rochelle.

Le lendemain, 5 dudit mois d'avril, M. le prince envoya querir au logis de madame la comtesse les députés du Roi, où il les attendoit avec ses commissaires. Quand ils y furent on ne leur dit rien de toutes ces plaintes et mauvaises intentions de ceux de La Rochelle, mais seulement qu'ils n'avoient pas envoyé la grande députation qu'il avoit espérée, pour achever de conclure les affaires, et qu'ils avoient trouvé entre eux quelques difficultés; qu'ils avoient résolu d'envoyer M. de Sully vers ladite assemblée pour accommoder tout cela, et qu'il s'assuroit qu'à son retour toutes choses seroient prêtes à être vidées; mais que, pour faciliter leur intention, ils prioient lesdits députés d'accommoder et changer encore quelques réponses pour leur donner plus de contentement: et voulant conférer desdites réponses, M. de Villeroy leur dit que lesdits députés ne pouvoient conférer de rien; que s'ils avoient quelque chose à désirer, qu'ils

le baillassent par écrit; que si lesdits députés pouvoient y répondre, ils conféreroient, sinon ils l'enverroient au Roi pour en savoir sa volonté. Sur cela ils dressent un mémoire de quelques articles de peu d'importance que mondit sieur le prince présenta.

Mondit sieur de Villeroy dit qu'auparavant de le recevoir, il désiroit savoir s'il n'y avoit plus rien après cela qui pût empêcher la résolution des affaires, parce qu'ils étoient obligés d'en avertir le Roi, qui s'ennuyoit grandement de ces longueurs; sur cela M. le prince demanda temps pour en conférer avec son conseil, et ainsi lesdits députés se retirèrent. Sur le midi on eut avis d'une charge qui avoit été faite par les troupes de cavalerie de M. du Maine sur des carabins de M. de Retz, où l'avantage demeuroit à M. du Maine, mais avec plus de perte et de leurs chefs. Ces contraventions aigrissoient toujours. Sur l'après-dînée M. le prince passa lui-même au logis de M. de Villeroy, le pria de prendre ledit mémoire pour y faire faire réponse, et qu'après cela il donneroit ordre, l'ayant envoyé par M. de Sully à La Rochelle, de faire conclure les affaires sans plus attendre. Tellement que l'on dépêcha le soir même un courrier pour ne point perdre de temps, et aussi pour mander l'instance que M. le prince faisoit pour la prolongation de la suspension d'armes.

Le 6 dudit mois d'avril, le matin, M. de Villeroy eut un courrier qui lui vint dire que M. de Nérestan étoit au deçà de Chinon pour le voir; il monta aussitôt en carrosse et l'alla trouver. Ils se virent, et lui apporta, de la part de la Reine, comme M. le maréchal d'Ancre ayant entendu que la citadelle

d'Amiens retardoit la conclusion de la paix, il remettoit entre les mains du Roi la charge qu'il avoit, non seulement en la citadelle et la ville d'Amiens, mais en toute la Picardie, pour en disposer ainsi qu'il plairoit à Sa Majesté; tellement que Sadite Majesté mandoit à M. de Villeroy, et lui ordonnoit de déclarer à M. le prince et à madame de Longueville, que pour leur contentement, son intention étoit de faire sortir ledit maréchal d'Ancre de ladite ville et de ladite citadelle, et même de le faire démettre de la lieutenance générale, pour en faire pourvoir personnes non suspectes ni désagréables à mondit sieur de Longueville, et telles qu'il n'auroit occasion d'en avoir jalousie. Ledit sieur de Villeroy étant de retour, et après le dîner, fut trouver mondit sieur le prince, madame de Longueville et autres, à qui il dit cette nouvelle, qui plut à quelques-uns et fut désagréable à ladite dame, qui, encore qu'elle fît mine au contraire, désiroit l'échange du gouvernement de Picardie avec la Normandie, avec les gouvernemens des villes qu'on lui proposoit.

Le 7 dudit mois d'avril, le courrier qui étoit allé vers le Roi retourne, rapporte réponse à ces articles que l'on y avoit envoyés, pour être faite à l'assemblée de La Rochelle, par M. de Sully, de la part de M. le prince. Mais Leurs Majestés, très-mécontentes de la longueur que l'on y apportoit en la conclusion de la paix, et qu'il fallût encore que M. de Sully allât à La Rochelle, ne purent approuver ce voyage, commandant à leurs députés de faire instance de conclure promptement, et dès lors déclarer à M. le prince que leur intention n'étoit point de prolonger la sus-

pension d'armes ; ce qu'ils défendoient très-expressément à leurs députés d'accorder, mais plutôt se retirer tous, soit qu'ils feignissent d'aller rendre compte à Leurs Majestés de ce qui se passoit, ou qu'ils rompissent entièrement.

Sur cela lesdits députés vinrent dans le logis de M. de Sully où étoit M. le prince, lui représentèrent (après lui avoir baillé la réponse auxdits articles, telle qu'il avoit occasion de s'en contenter) le déplaisir que Leurs Majestés avoient de ces longueurs, et qu'elles ne vouloient aucunement prolonger ladite suspension d'armes, dont M. le prince montra être déplaisant, et fit instance auxdits députés d'aller eux-mêmes à Tours pour représenter le bon état des affaires, et combien il étoit nécessaire que la surséance fût continuée pour la conclusion des affaires, donnant espérance qu'au retour de M. de Sully du voyage qu'il alloit faire à La Rochelle, toutes choses se concluroient. Sur quoi lesdits députés le voulurent persuader d'envoyer un personnage de qualité vers Leurs Majestés, pour leur faire connoître cette bonne intention, et leur en faire l'instance, et lui proposèrent M. de Mayenne ; mais, étant en leur conseil, ceux de la religion prétendue réformée s'y opposèrent, disant que ce seroit faire trop de tort à ceux de leur assemblée de faire cet envoi, par lequel il paroîtroit que la paix seroit tout assurée auparavant qu'ils y eussent consenti; et remirent à faire cet office par madame la comtesse de Soissons et madame de Nevers, qui alloient à Tours, avec lesquelles ils envoyèrent aussi madame de Courtenay, avec charge pour cet effet. Ce soir-là fut résolu que MM. le ma-

réchal de Brissac, de Villeroy et de Pontchartrain, iroient le lendemain à Tours, pour représenter au Roi l'état des affaires, lui faire instance de la prolongation, pour donner fin à ce bon œuvre, et lui rendre raison et compte de tout ce qui s'étoit passé à Loudun, et que cependant messieurs de Thou et de Vic demeureroient à Loudun, sur les occurrences qui pourroient survenir. Ledit jour le président de Chevry et M. de Flesselles partirent de Loudun pour retourner à Tours, y faire voir leur mémoire pour le recouvrement des finances, et menèrent quelques partisans pour aviser aux moyens de faire quelques avances.

Le 8 dudit mois d'avril, M. de Sully partit de Loudun pour aller à La Rochelle. L'ambassadeur d'Angleterre y fut aussi (1), qui rendit à cette assemblée de très-bons devoirs et offices, pour les persuader à la paix et à l'obéissance; avec eux y retourna ledit sieur Desbordes-Mercier, député de ladite assemblée, Deshayes, député de M. le prince, et les sieurs de Buzanval, catholique, et Fiefbrun, de la religion prétendue réformée, que M. le prince envoyoit encore vers ladite assemblée pour les disposer à leur devoir. Le même jour partirent aussi de Loudun madame la comtesse de Soissons et M. son fils, M. de Nevers, comme aussi messieurs de Brissac, de Villeroy et de Pontchartrain, pour aller trouver Leurs Majestés, et laissèrent à Loudun, près M. le prince, messieurs de Thou et de Vic. Ils arrivèrent le lendemain, 9 dudit mois, à Tours, où dès le soir ils

(1) C'a été une grande faute à cette assemblée d'y recevoir et admettre des ambassadeurs d'un prince étranger.

firent résoudre la prolongation de la suspension d'armes jusqu'au 25 avril, et ensuite employèrent les jours suivans à représenter à Leurs Majestés l'état des affaires, et prendre leurs résolutions et intentions sur ce qui restoit à faire.

Huit ou dix jours se passèrent sans rien avancer de part ni d'autre; car, comme d'un côté ceux qui étoient allés trouver Leurs Majestés employèrent lesdits jours à s'éclaircir de ce qu'ils avoient à faire, ceux qui étoient allés à La Rochelle travailloient de leur côté à ce qui étoit du sujet de leur voyage; et cependant M. le prince et tous ces autres princes et seigneurs sortirent de Loudun, et s'allèrent promener aux villes et lieux circonvoisins pour prendre l'air; et même lesdits sieurs de Thou et de Vic furent trois ou quatre jours dehors à même effet; et ne demeura dans Loudun que messieurs de Bouillon et de Rohan, pour avoir soin de la direction des affaires qui surviendroient en leur parti.

Pendant ledit temps il leur arriva nouvelles de quelques troupes des carabins et officiers de cavalerie que M. d'Epernon avoit fait défaire, où il y en eut beaucoup de tués, nonobstant la suspension d'armes, et de ce que M. d'Epernon avoit fait défendre l'exercice du prêche à Plassac, et qu'il avoit fait surprendre le château de Jarnac, où il fut commis beaucoup d'insolences. Tout cela aigrit un peu les humeurs, leur donna sujet d'envoyer M. de Soubise pour ramasser la plupart de leurs troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, pour s'aller opposer audit sieur d'Epernon, et firent aussi de grandes plaintes à Leurs Majestés de toutes ces contraventions, avec instances

d'en faire pourvoir, et de les faire réparer avant que de passer outre.

Le 16 dudit mois d'avril arriva à Tours un nommé le sieur de Lassé, envoyé de La Rochelle par M. de Sully, pour rapporter à Leurs Majestés la bonne résolution qu'avoient prise ceux de l'assemblée de La Rochelle, et comme tout y étoit disposé à l'obéissance. Le même jour arriva aussi nouvelle de l'extrémité de maladie, et depuis de la mort de La Boullaye, qui avoit le gouvernement de Fontenay en Poitou, dont beaucoup de personnes de ladite religion se remuèrent, et même ladite assemblée de La Rochelle, parce que c'est une de leurs places de garde. Lesdits sieurs de Brissac, de Villeroy et de Pontchartrain, pensoient partir de Tours dès ledit jour 16 dudit mois d'avril pour retourner à Loudun, où l'on avoit aussi avis que lesdits princes et seigneurs retournoient; mais M. de Villeroy eut quelques accès de fièvre qui les retardèrent, et néanmoins ledit sieur de Pontchartrain partit le 18 dudit mois pour aller toujours devant vers M. le prince, afin de disposer et préparer les affaires, attendant que lesdits sieurs maréchal de Brissac et de Villeroy s'y rendissent; et le même jour partit aussi de Tours madame la comtesse de Soissons, et M. son fils, pour s'acheminer audit Loudun.

Les maladies commençoient à être si grandes et si fréquentes à Tours, que le Roi et la Reine sa mère furent conseillés d'en partir pour aller à Blois, ce qu'ils firent. Et de fait, le Roi et la Reine sa femme partirent de Tours, dès ledit jour 18, pour aller coucher à Amboise, et le lendemain 19, la Reine-mère partit de Tours pour aller coucher à Blois.

Ledit jour 19, madame la comtesse de Soissons et M. son fils arrivèrent à Loudun, et le même jour y arriva aussi ledit sieur de Pontchartrain : ils trouvèrent M. le prince malade de fièvre continue, et néanmoins fort tempérée, et telle que l'on ne voyoit aucun mauvais signe en sa maladie, qui ne délaissoit d'attirer un chacun pour la crainte que l'on avoit qu'elle ne fît différer la résolution et conclusion des affaires et de la paix, qui étoit nécessaire pour les désordres et désolations qui se commettoient à la campagne. Le même jour 19, arriva à Loudun M. de Sully et M. l'ambassadeur d'Angleterre, retournant de La Rochelle avec toute bonne réponse et bonnes résolutions de ce côté-là. L'on commença de mettre en avant de prolonger encore la suspension d'armes, afin de ne venir point à rupture auparavant la signature des articles de la paix.

Le 20 se passa sans grandes affaires, que quelques entrevues et communications des uns avec les autres.

Le 21 dudit mois d'avril, messieurs de Nevers, de Brissac et de Villeroy, arrivèrent à Loudun incontinent après dîner; ils envoyèrent devant pour savoir s'ils pourroient voir M. le prince; il leur fut mandé qu'on les prioit de remettre cette visite jusque vers le soir, parce qu'ayant été saigné le matin il avoit eu un redoublement de sa fièvre, et alors il reposoit. Néanmoins M. le prince, ayant ouï le vent de cela, fit savoir qu'il auroit bien agréable de les voir. Messieurs le président de Thou, de Vic et de Pontchartrain, furent au devant d'eux; tous ensemble vinrent en carrosse devant le logis de M. le prince, en intention seulement d'apprendre des nouvelles de

sa santé par la bouche de madame la princesse, comme ils firent, et de là furent chez madame la comtesse de Soissons; mais M. le prince, qui sut qu'ils étoient venus là, les envoya querir pour les voir, où ils furent, et ne firent qu'entrer et sortir pour ne lui donner point d'incommodité. De là ils furent tous chez M. le président de Thou, où l'on employa le reste de l'après-dînée pour voir ce à quoi l'on avoit à travailler, et l'ordre que l'on prendroit pour terminer les affaires; et même ils prièrent M. le maréchal de Bouillon de s'y trouver, pour le prier de faire assembler aussi de sa part ces princes et autres, afin de prendre une prompte résolution; puis l'on vit les articles qui avoient été ci-devant accordés : l'on commença aussi à voir le projet qui avoit été dressé de l'édit, et le reste fut remis au lendemain. Ce soir-là même l'on fit dire auxdits députés qu'au conseil qui avoit été tenu, entre ces princes et grands, chez madame la comtesse de Soissons, ils avoient avisé que l'on pourroit travailler en trois classes : l'une à dresser l'édit et préparer les articles qu'il faudroit signer; l'autre à aviser ce qui seroit à faire pour parvenir au licenciement des troupes, et l'ordre qu'on y tiendroit; et la troisième à voir les articles des particuliers, afin que chacun sût ce qu'il pouvoit espérer et prétendre des bonnes volontés du Roi envers eux. Sur quoi, parce que l'on avoit plusieurs fois pressenti qu'il y en avoit là plusieurs qui vouloient seulement savoir les traitemens qu'on leur faisoit, pour faire bien ou mal, on leur fit savoir qu'on travailleroit à quoi ils voudroient, mais que l'on ne donneroit aucune connois-

sance de ce qui étoit des intérêts particuliers, que l'on ne fût bien d'accord de tout ce qui étoit du général, et que toutes choses ne fussent prêtes à être signées. Ainsi l'on se sépara ce soir-là.

Le 22 du mois d'avril, les députés du Roi s'assemblèrent dès le matin chez M. de Bouillon, où ils travaillèrent à voir et à projeter l'édit de pacification qu'il faudroit faire, et furent toute la matinée, après néanmoins avoir fait les dépêches nécessaires au Roi et en plusieurs provinces, pour la prolongation de la suspension d'armes, qu'ils résolurent le soir précédent avec M. le prince, jusqu'au cinquième de mai ensuivant, et fut fait grande instance de la faire aller jusqu'au 10. Cette même matinée, lesdits princes et seigneurs s'assemblèrent de leur côté chez madame la comtesse de Soissons, avec les députés de La Rochelle, pour conférer ensemble ce qui étoit de leurs affaires; ils résolurent que, l'après-dînée, ceux qui avoient été auparavant choisis pour commissaires par M. le prince (excepté M. de Thianges, qui lors étoit fort malade) se rendroient de bonne heure chez M. le maréchal de Brissac, où les députés du Roi se trouveroient, afin de conférer sur ce qui étoit à faire. Ce qui affligeoit le plus les gens de bien de part et d'autre, étoit la continuation de la maladie de M. le prince, qui avoit toujours la fièvre continue, et ce jour-là, qui étoit son septième, il eut un petit flux de ventre, mais ce n'étoit pas crise parfaite; tellement que l'on craignoit du succès ou longueur de cette maladie, parce que l'on reconnoissoit que cela altéroit le cours de la négociation, et que les brouillons commençoient à en prendre avantage.

Incontinent après le dîner, tous les députés du Roi se trouvèrent, avec M. de Nevers, chez M. le maréchal de Brissac, où se rendirent aussi les commissaires : à savoir, messieurs de Bouillon, de Sully, de Courtenay; et pour ceux de la religion prétendue réformée, Rouvré, Desbordes-Mercier, et Clémenceau, ministre de Niort.

L'on commença à ouïr quelques nouvelles demandes que faisoient ceux de la religion, à l'instance de ladite assemblée de La Rochelle, entre lesquelles il y en avoit une, qu'il leur fût permis de continuer leurdite assemblée de La Rochelle, ou un abrégé d'icelle, jusques à ce que l'on eût entièrement exécuté et satisfait à tout ce qu'on leur faisoit espérer par lesdites réponses; ce qui fut rejeté par lesdits députés du Roi, comme entièrement préjudiciable à son autorité. Ensuite de cela l'on travailla à revoir toutes les réponses qui leur avoient été faites, et à en demeurer d'accord; puis, comme l'on vouloit se mettre à revoir les articles généraux avec les réponses, pour en demeurer aussi d'accord, et aviser ce qui seroit à propos d'en mettre dans l'édit, Clémenceau se leva sur pied, et dit qu'il n'avoit charge ni vocation d'être là de la part des autres députés de La Rochelle, que pour aviser de l'ordre que l'on prendroit pour la conclusion des affaires, et non pour rien résoudre. A quoi l'on répondit que ce que l'on faisoit étoit l'ordre des affaires, qu'après avoir travaillé et résolu une chose, on travailleroit à une autre, et qu'ainsi on finiroit, et qu'il falloit employer le temps. Sur quoi il dit qu'il estimoit qu'il falloit faire entendre à leurs co-députés ce qui s'étoit déjà

passé, et comme quoi l'on procéderoit aux affaires, afin qu'eux ou d'autres s'y pussent trouver avec plus de pouvoir et de charge, et qu'on leur permît de les aller trouver pour cet effet, et qu'incontinent après, eux ou d'autres viendroient : ce qu'on trouva bon ; et ainsi lesdits sieurs de Rouvré, Mercier et Clemenceau sortirent.

L'on ne délaissa cependant de continuer toujours à voir les articles généraux, et de parler sur la forme que l'on tiendroit pour la signature des articles. Sur le soir, lesdits députés de La Rochelle demandèrent à pouvoir entrer, et qu'ils avoient à parler; ce qui leur ayant été accordé, ils entrèrent jusques à neuf ou dix, et, par la bouche dudit sieur de Rouvré, ils dirent qu'ils avoient été avertis de ce qui s'étoit passé, et comme l'on n'avoit guère d'égard à ce qui avoit été demandé de leur part au nom de ladite assemblée ; qu'en tout cela ils se remettoient à la bienveillance du Roi, laquelle ils réclamoient toujours en leurs nécessités ; mais que parmi cela il y avoit un point, qui étoit la subsistance de leur assemblée, ou d'un abrégé d'icelle, laquelle ils demandoient, pour avoir soin de l'exécution et effectuation de ce qui leur avoit été promis, et de l'observation de leurs édits, qu'ils avoient su qu'on la leur vouloit dénier ; qu'ils déclaroient que si cela ne leur étoit accordé, ils ne pouvoient demeurer plus longuement audit Loudun, ni consentir à aucune chose, et avoient charge de se retirer. Cela ayant été entendu, lesdits députés du Roi se retirèrent à part pour aviser à ce qu'ils auroient à répondre, et à ce qu'ils avoient à faire ; et, après avoir considéré en-

semble combien cette demande étoit préjudiciable au service du Roi, laquelle pouvoit être même fomentée par ceux qui désiroient brouiller les affaires, et qui n'étoient pas contens de ce qu'on ne leur disoit rien de ce qui étoit de leurs intérêts particuliers, ils se résolurent de leur faire connoître que c'étoit chose qui ne leur pouvoit être accordée, qu'ils n'en avoient aucune charge du Roi, mais au contraire de leur dire qu'après la conclusion de ces affaires, et qu'ils auroient nommé leurs députés généraux, ils se séparassent; ce qui leur fut dit et prononcé par la bouche de M. le maréchal de Brissac. Et lors aucuns des députés de La Rochelle dirent qu'il leur falloit donc se retirer; et aucuns de ceux du Roi, adressant leurs paroles à messieurs de Bouillon et de Sully, dirent aussi qu'ils demandoient leur congé pour se retirer le lendemain matin à Chinon, et qu'ils ne pouvoient plus demeurer en ces longueurs, et abuser le Roi comme ils faisoient, en lui faisant espérer mieux des intentions de tous ces messieurs-là. Ainsi l'on se sépara la nuit étant toute close.

Le lendemain, 23 dudit mois d'avril, lesdits députés du Roi commencèrent par s'informer de la santé de M. le prince, laquelle ne se trouva pas encore bonne, et y voyoit-on toujours du danger; ce qui donnoit liberté à quelques-uns, qui ne se portoient pas à la paix, de s'émanciper, principalement à ceux qui ne croyoient pas avoir contentement sur ce qu'ils avoient montré désirer pour leurs intérêts particuliers. Néanmoins, par entrevue des uns et des autres, lesdits députés reconnurent que la plupart n'approuvoient pas ce qui s'étoit fait par lesdits dé-

putés de La Rochelle, lesquels envoient un courrier exprès à leur assemblée, pour leur faire savoir ce qui s'en étoit passé, et qu'ils ne devoient rien espérer de cette prétention de subsistance d'assemblée, et le firent secrètement afin que lesdits députés ne le sussent pas.

Cependant l'après-dînée, tous les députés du Roi furent chez madame la comtesse, où ils trouvèrent la plupart des autres encore émus de ce qui s'étoit passé. Là on se résolut de se séparer en deux classes, suivant une ouverture qui en avoit été faite le matin en leur conseil. M. le maréchal de Brissac et M. de Villeroy demeurèrent chez madame la comtesse, en présence d'elle et de M. de Nevers, et travaillèrent avec messieurs du Maine, de Sully, de Bouillon et de Courtenay, à délibérer sur l'ordre, la forme et les moyens que l'on tiendroit pour le licenciement des gens de guerre et garnisons de part et d'autre, et en firent quelque projet par écrit qu'ils remirent à revoir le lendemain; et messieurs de Thou et de Vic, et de Pontchartrain, allèrent chez M. de Thou, où se trouvèrent messieurs Desbordes-Mercier, de Bretteville, de Gommerville et Justel, et avec eux messieurs d'Aligre, Vignier et Marescot, pour tous ensemble voir un projet d'édit de pacification qui avoit été dressé de la part desdits députés du Roi. Il fut vu, lu et considéré, puis mis par lesdits députés ès mains desdits Mercier et Bretteville, pour le faire voir en particulier, et ainsi on avança les affaires.

Le 24 d'avril, qui étoit dimanche, la matinée fut employée en dévotions. L'après-dînée madame la

comtesse, qui avoit été priée le jour précédent de prendre soin de hâter les affaires pendant la maladie de M. le prince, fut chez M. de Villeroy pour conférer avec lui, et apprendre les intentions de Leurs Majestés sur les prétentions et intérêts particuliers des uns et des autres. Un peu après, les susnommés se rassemblèrent encore pour voir et résoudre le projet qui avoit été fait pour le licenciement des troupes. On apprit que M. le prince avoit mieux passé la nuit, ayant dormi quatre ou cinq heures, et sa fièvre étoit diminuée; ce qui donnoit bon signe de convalescence, encore qu'on y eût apporté artifice pour le faire dormir. Et ce même jour, madame la comtesse se résolut d'envoyer M. le comte son fils à un château nommé Brezé, à quatre ou cinq lieues de là, tant à cause du mauvais air qui étoit à Loudun, que pour se trouver libre et en toute sûreté, en cas qu'il mésavînt de la personne de M. le prince. En ce temps-là le château de Chinon fut mis sous le pouvoir d'un exempt des gardes du Roi, pour le mettre entre les mains de M. le prince quand il seroit temps. M. de Chevry, intendant, y arrive avec argent pour le licenciement.

Le 25 dudit mois d'avril, M. le prince avoit assez bien passé la nuit avec quelque repos, mais il avoit toujours de la fièvre, et néanmoins sans aucun mauvais signe. La journée se passa sans pouvoir rien avancer aux affaires, parce que ceux qui avoient eu charge de voir cet édit de la part de M. le prince y travailloient encore. M. du Maine, de Bouillon, de Sully, et messieurs de Brissac et de Villeroy, s'assemblèrent pour le fait du licenciement des troupes, et en

dressèrent un projet duquel ils convinrent ensemble.

Le 26 dudit mois d'avril, la matinée se passa sans rien faire, sinon des dépêches particulières pour écrire au Roi. M. le prince avoit toujours la fièvre. L'après-dînée ils s'assemblèrent chez M. de Thou, avec ledit sieur de Thou, les sieurs de Vic et de Pontchartrain, où se trouvèrent messieurs de Sully, Desbordes-Mercier, Bretteville, Justel, Duboccage, de Gommerville, ensemble messieurs d'Aligre, Vignier, Marescot et Viroi; et là, tous conférèrent ensemble sur l'édit; ils y travaillèrent jusques à la nuit.

Le lendemain, 27 dudit mois, M. le prince s'étoit mieux porté, et y avoit grande diminution en sa maladie; mais vers le soir il eut un redoublement de fièvre. Tous les susnommés se rassemblèrent chez M. de Sully, pour conférer sur ce qui étoit de reste à mettre dans l'édit, et y travaillèrent jusques à midi, non sans beaucoup de contestations.

L'après-dînée tous les députés du Roi s'assemblèrent chez M. de Brissac, où il fut fait rapport de tout ce qui s'étoit passé le jour précédent et le matin sur le fait dudit édit, et des difficultés que l'on proposoit.

Le 28 dudit mois d'avril, M. le prince avoit eu la nuit un peu d'inquiétude, avec néanmoins diminution de fièvre vers le matin, et lui fut baillée une médecine; l'après-dînée il se porta beaucoup mieux. Les députés du Roi s'assemblèrent chez M. de Villeroy, pour achever de voir toutes les difficultés qui se rencontroient sur cet édit, et y furent jusques à midi.

L'après-dînée ils pensoient se devoir assembler

chez madame la comtesse de Soissons, avec les commissaires de M. le prince; mais ils passèrent toute l'après-dînée en assemblées faites entre eux particulièrement, et y avoit grande apparence que de leur part ils ne se soucioient guère d'avancer les affaires, soit par mauvais dessein, par désir de leurs intérêts particuliers, ou par autre raison procédante de la maladie de M. le prince, encore que madame la comtesse de Soissons apportât de sa part ce qu'elle pouvoit pour les faire avancer; et de fait, elle fit tant que de faire prendre résolution que l'on travailleroit le lendemain. Il est à remarquer que pendant ce temps-là les maladies étoient si grandes à Loudun, de pourpre et de fièvres chaudes, et y avoit tant de malades et de mortalités, que l'on n'y pouvoit plus rester sans danger.

Le 29 dudit mois d'avril, suivant ce que madame la comtesse de Soissons avoit mandé le jour précédent, que l'on avoit résolu de s'assembler dès le matin pour travailler à résoudre l'édit, tant à la qualité, quantité, qu'en la forme des articles qui y seroient employés, et aussi pour convenir des articles, et de tout ce qui pouvoit rester entièrement, afin que l'on pût signer la paix le jour suivant qui étoit le samedi, et le dimanche en faire chanter le *Te Deum*; que pour cet effet l'on avoit de nouveau commis messieurs de Bouillon, de Sully, de Courtenay, Desbordes-Mercier, Bretteville, Gommerville, et quelques autres, avec tout pouvoir de résoudre entièrement; les députés du Roi se trouvèrent tous chez M. de Brissac, où aucuns des autres se trouvèrent aussi; mais parce que ledit sieur de Sully

s'étoit trouvé un peu indisposé la nuit précédente, tous furent en son logis, à savoir, lesdits députés du Roi et les susnommés, et M. de Nevers aussi. L'on y travailla jusques à près de midi, et l'on se donna heure les uns aux autres, à deux heures après midi, chez madame la comtesse; lors on commençoit à bien espérer de la conclusion des affaires.

L'après-dînée les députés du Roi se rendirent chez madame la comtesse à l'heure qui avoit été marquée; mais, comme ils entroient, ils y virent aussi arriver le ministre Chauffepied, qui avoit cinq ou six jours auparavant été dépêché par tous les députés de La Rochelle qui étoient à Loudun, pour avertir leur assemblée qu'on leur avoit dénié absolument l'instance qu'ils avoient faite pour avoir permission de la subsistance de leur assemblée, ou de l'abrégé d'icelle, jusqu'à ce que l'édit de pacification que l'on faisoit fût vérifié aux cours de parlement, et que les commissaires que l'on devoit envoyer par les provinces pour pourvoir à l'inexécution de leurs édits, à la réparation des contraventions, et à faire effectuer les choses promises, eussent fait ce qui étoit de leur commission, et que les armées et gens de guerre fussent licenciés de tous côtés. Ledit Chauffepied entre donc chez madame la comtesse de Soissons avec tous les autres députés de La Rochelle, prennent à part messieurs de Sully et de Bouillon, et autres de leur religion qui s'y étoient rendus pour achever avec les députés du Roi ce qui étoit à faire, se mirent en une chambre à part, y demeurèrent près d'une heure, faisant toujours attendre lesdits députés du Roi, qui étoient cependant avec madame la comtesse. Enfin on leur

vint dire qu'on les prioit de donner le reste de l'après-dînée à ces messieurs-là, pour se résoudre sur ce qu'ils auroient à faire sur les avis et nouvelles qu'ils avoient eus de La Rochelle, et que le lendemain l'on achèveroit; et ainsi ils se retirèrent.

Ils eurent avis que ce que ledit Chauffepied rapportoit étoit que, ladite assemblée ayant été avertie de l'extrémité de maladie en laquelle étoit lors M. le prince, et que l'on n'en attendoit que la mort, il étoit impossible de faire une bonne paix; et que quand bien on contenteroit les uns, on ne contenteroit pas les autres; que s'il y en avoit quelques-uns de maltraités, ce seroit ceux qui étoient le plus attachés et affectionnés à leur religion et à leur parti; que quand ils seroient mal contens, l'assemblée étoit obligée de ne les abandonner point; qu'en effet, si la guerre avoit à durer contre qui que ce fût, ils y seroient toujours intéressés; que pour ces considérations, et pour plusieurs autres bonnes raisons, ils ne pouvoient ni devoient se séparer que premièrement ils ne vissent un si grand établissement à la paix et à toutes leurs sûretés et assurances, qu'ils n'eussent à l'avenir rien à craindre ni à redouter; que, partant, ils devoient insister à obtenir cette subsistance de leur assemblée ou d'un abrégé d'icelle, et, qu'à faute de leur accorder, ils devoient s'opposer à la conclusion de la paix, et protester contre tous ces princes et grands de manquement à leur foi promise. Voilà ce que rapportoit ledit Chauffepied, et c'étoit une chose fomentée par ceux qui désiroient la continuation de la guerre; et est à noter que cet abrégé d'assemblée qu'ils demandoient, étoit encore plus dangereux que l'assemblée entière;

car, en toute cette assemblée, encore il y avoit des gens d'honneur, pacifiques, aimant et honorant le Roi et son autorité, et qui modéroient les aigreurs des autres; mais l'abrégé en seroit choisi de gens à la dévotion des brouillons, qui ne dépendroient que d'eux, et qui porteroient toujours les affaires à tous désordres. Voilà donc les députés du Roi en peine de ce qu'ils avoient à faire.

Vers le soir, madame la comtesse de Soissons alla chez M. de Villeroy, accompagnée de messieurs de Sully et Courtenay, lui représenta le déplaisir qu'elle avoit de voir cet empêchement ainsi survenu, le prioit et conjuroit d'aider à surmonter cette difficulté, de relâcher en cela quelque chose pour le contentement de ces gens-là, et autres choses semblables. A quoi M. de Villeroy répondit que cela touchoit si avant à l'autorité du Roi, que lui ni les autres qui étoient à Loudun de sa part n'y pouvoient rien faire, ni en écouter aucunes propositions. M. de Sully voulut faire une ouverture, qui étoit que, sans rien bailler par écrit, on lui donnât seulement parole que l'on ne presseroit point ladite assemblée de La Rochelle de se séparer par comminations ni autrement, jusqu'à ce que l'édit de pacification fût vérifié à Paris, et que l'on eût désarmé entièrement. M. de Villeroy lui répondit que ce mot, de désarmer entièrement, n'avoit point de temps limité, mais que, ni de paroles ni par écrit, il ne pouvoit rien faire espérer sur cela; mais, s'ils vouloient continuer de faire résoudre tout ce qui étoit à signer pour l'édit de paix, comme l'on y avoit commencé, que cependant on dépêcheroit un courrier au Roi qui manderoit sa volonté; que, s'ils

ne la vouloient suivre, chacun se retireroit, et, s'ils y vouloient obéir, les choses se trouveroient toujours avancées; qu'aussi bien ne pouvoit-on plus faire aucune prolongation de trève, pour le désordre et désolation que le peuple en recevoit de toutes parts. Sur cela il ne fut rien résolu. Ledit sieur de Villeroy demanda à madame la comtesse si l'on s'assembleroit le lendemain au matin pour achever, ainsi qu'on l'avoit fait espérer; elle dit que non, et que le lendemain au matin tous ces princes et seigneurs se devoient assembler pour ouïr ce qui leur devoit être représenté de la part de cette assemblée de La Rochelle, sur ce qui est dit ci-dessus de leurs représentations; tellement que toutes les affaires se trouvent ainsi ébauchées, sans que les députés du Roi vissent aucune résolution sur ce qu'ils avoient à faire. Cependant M. le prince, qui étoit au quatorzième jour de sa maladie, se portoit beaucoup mieux; mais, parce que c'étoit un jour critique, on le laissoit en repos jusqu'au lendemain.

Le trentième jour dudit mois d'avril, les députés du Roi s'assemblent le matin chez M. de Villeroy, pour aviser à ce qu'ils avoient à faire. Pendant qu'ils y sont, l'on fait plusieurs allées et venues vers eux. Enfin, sur les onze heures, madame la comtesse de Soissons, accompagnée de messieurs de Vendôme, de Mayenne, de Nevers, de Rohan, de Sully, de M. de Courtenay, de deux ou trois de ces députés de la religion prétendue réformée et d'autres, et même de l'ambassadeur d'Angleterre, vint chez M. de Villeroy, faisant instances et prières à ce que l'on trouvât quelque accommodement à cette affaire, afin qu'elle ne

retardât cette bonne œuvre. On lui en représente les difficultés; elle propose qu'on leur permette de se tenir seulement six semaines, après quoi ladite assemblée se séparera. On leur donne espérance d'un mois; elle fait instance de quinze jours de plus: on leur dit qu'ils mettent leur demande par écrit, et qu'on leur répondra par écrit; et ainsi ils se retirent, sous cette espérance qu'on leur accorderoit un mois ou six semaines. L'après-dînée, on se rassemble chez elle, à savoir, lesdits députés du Roi et les commissaires de M. le prince. L'on continue à voir tous les articles de l'édit et à s'en accorder; l'on y fut jusqu'à la nuit. La partie pour achever est remise au lendemain matin, nonobstant qu'il fût dimanche: ainsi l'on se sépare en train d'achever.

Le dimanche matin, premier de mai, lesdits députés et lesdits commissaires se trouvent encore ensemble, et travaillent jusqu'à onze heures à résoudre ledit édit et les articles particuliers; cela ne fut pas sans beaucoup de difficultés et de menaces de part et d'autre. Enfin l'on convint de tout cela, et il ne restoit plus qu'à convenir des expéditions que désiroient ceux de la religion sur tout ce qui leur avoit été répondu. Le sieur de Pontchartrain se chargea d'y travailler et d'en conférer avec eux. Il y avoit aussi M. de Vendôme qui se plaignoit de ce qu'on n'avoit pas fait accorder Dinan, qu'il demandoit, en Bretagne, et protestoit de ne vouloir point signer l'édit ni le traité. L'on envoie, pour cet effet, un courrier à la cour. Il y eut aussi tous les intérêts différens, dont les particuliers n'étant pas bien éclaircis, ils demeuroient tous mal contens.

Néanmoins M. de Villeroy, qui avoit déclaré à ma-

M. de Sully, et quelques autres; l'on reparle de cette difficulté qu'apportoient ceux de La Rochelle; enfin l'on convint que pour ne retarder cette action, sur la demande que M. le prince, madame la comtesse, et ces autres princes, feroient aux députés d'accorder à cette assemblée de pouvoir demeurer jusqu'au 15 de juin, et la promesse expresse qu'ils lui feroient que, ledit jour venu, ils se sépareroient, quelque excuse ou prétexte qu'ils pussent apporter, lesdits députés en bailleroient un consentement ou permission. On demeure encore en quelque différend pour coucher cela par écrit, les députés de La Rochelle y désirant quelques termes que l'on n'approuvoit pas. M. de Nevers, qui avoit convié tous lesdits députés du Roi, tous ces princes et seigneurs, et tous ceux du côté de La Rochelle, de dîner, tant pour la conjouissance de la paix qui devoit être signée, que parce que c'étoit le jour de sa nativité, emmène les uns et les autres dîner chez lui, où se trouva un grand nombre de personnes. M. l'ambassadeur d'Angleterre y fut aussi.

Le dîner se passa avec alégresse. Incontinent après le dîner, les députés du Roi se mirent à part pour aviser encore, sur cette instance de ceux de La Rochelle, à accommoder cette affaire. Pendant le dîner, M. l'ambassadeur d'Angleterre fit de grandes plaintes de ce qu'on parloit de faire mention, dans le préambule de l'édit de pacification, de madame de Soissons et de M. de Nevers, comme ayant pris soin et ayant travaillé pour parvenir à cette paix, et que cela étant, on feroit grand tort au Roi et à lui, de ne faire nulle mention du soin, des peines et interventions qu'il y

avoit apportés; sur quoi on lui répondit qu'il en avoit été parlé, mais que l'on avoit depuis avisé de ne le pas faire, et de faire le préambule tout simple. Il répliqua que l'on parloit de faire signer à madame la comtesse et à M. de Nevers les articles comme présens; qu'il estimoit qu'on lui devoit aussi faire cet honneur. M. de Villeroy, à qui il s'en adressoit, lui répliqua que c'étoit chose qui n'avoit jamais été accoutumée en France, que les ambassadeurs des princes étrangers s'entremissent du traité et des affaires du conseil du Roi, ni qu'ils y assistassent; qu'à la vérité on reconnoissoit bien que le Roi son maître et lui avoient apporté un grand soin et affection à l'avancement de cette paix, et l'avoient procurée autant qu'ils avoient pu; que le Roi son maître leur en étoit obligé, et se résout d'envoyer dans peu de jours une ambassade extraordinaire et honorable, pour lui témoigner le ressentiment qu'il en avoit, et qu'il se devoit contenter de cela : ce qui n'empêcha pas que ledit ambassadeur ne témoignât un très-grand mécontentement.

M. de Nevers qui en fut averti, et qu'on prenoit prétexte pour faire cette instance sur ce qu'on le vouloit faire signer comme présent, avec madame la comtesse (encore que l'un et l'autre eussent déjà signé les suspensions d'armes en cette qualité), il vint trouver lesdits députés du Roi, leur dit qu'il avoit entendu l'instance et les plaintes que l'ambassadeur d'Angleterre faisoit à son occasion, qu'il déclaroit qu'il se départiroit de la grâce qu'on lui vouloit faire de signer lesdits articles comme présent, et qu'il aimoit bien mieux ne les signer point, que de

voir qu'à cette occasion il y eût tant soit peu de mécontentement.

L'on demanda, s'il le trouvoit bon, qu'on fît cette déclaration audit ambassadeur; même lesdits députés le remercièrent du témoignage qu'il donnoit en cela de son affection au service du Roi et au bien général et avancement de cette affaire, et puisqu'il trouvoit bon de relâcher ce qui étoit de son particulier contentement, ils le prioient de le dire lui-même, en présence de quelques personnes qualifiées, audit ambassadeur, afin de lui ôter le prétexte de ses plaintes; ce qu'il fit en présence de M. du Maine, de M. de Bouillon et de M. de Brissac. Madame la comtesse, à qui on avoit été rapporter cette plainte et différend, envoya un seigneur de sa suite faire de sa part la même déclaration et compliment qu'avoit fait M. de Nevers, tant auxdits députés du Roi qu'audit ambassadeur; tellement qu'il eut la bouche fermée avec beaucoup de déplaisir. L'on étoit encore sur les termes de convenir des mots avec les députés de La Rochelle, pour leur subsistance d'assemblée, quand M. le prince envoya prier que l'on allât chez lui avec intention de signer les articles de paix: l'on y fut, chacun s'y trouva.

Les députés du Roi, entrant dans la porte du logis, trouvèrent deux personnages qualifiés qui leur dirent qu'ils s'en alloient pour avertir l'ambassadeur d'Angleterre[1], et le faire venir. A quoi il leur fut répondu par lesdits députés, que si cela étoit ils s'en alloient, et qu'ils n'avoient aucune affaire avec l'ambassadeur d'Angleterre, ni avec aucuns autres étrangers, ce qui fut cause que celui de Savoie se retira.

L'on monte, l'on entre dans la chambre de M. le prince, où tous ces princes et seigneurs étoient. L'on met en avant pourquoi l'on faisoit difficulté que ledit ambassadeur fût présent, vu qu'il avoit tant travaillé et pris de peine en cette affaire; à cela M. de Villeroy répondit, au nom de tous lesdits députés, que quand ledit ambassadeur d'Angleterre s'étoit trouvé dans les conseils de M. le prince, ou dans les assemblées de La Rochelle, et autres de ceux de la religion prétendue réformée, auparavant la conclusion de la paix, ils n'en avoient pas parlé, parce que ce n'étoit pas lors leur fait; mais qu'à présent que l'on étoit assemblé sur la signature des articles, et qu'ils étoient là de la part du Roi, ils ne souffriroient point qu'aucuns étrangers s'y trouvassent pour en dire leur avis, et que s'ils y étoient ils se retireroient. L'on répliqua qu'il n'y seroit que comme présent, sans rien dire ni parler. M. de Villeroy répondit qu'il ne vouloit pas que ledit ambassadeur, ni même M. le prince ou autres, pussent dire ni écrire que cette action se fût faite en sa présence.

L'on étoit encore sur ce différend, quand ledit ambassadeur entra dans ladite chambre. Lors lesdits députés du Roi se retirèrent en un coin, sans vouloir parler ni approcher. Ledit ambassadeur s'aperçut bientôt après de ce qui s'étoit passé, et on lui en dit quelque chose, ce qui fut cause qu'il se retira tout en colère, protestant de se vouloir retirer de France, et d'avertir le Roi son maître de l'affront qu'on lui faisoit. L'on essaya de disposer les députés du Roi de trouver bon qu'il pût entrer dans ladite chambre, en lieu où il ne paroîtroit point; mais cela fut toujours

contredit, disant que s'il eût été en lieu où on ne l'eût point vu, on ne s'en seroit pas soucié; mais de montrer qu'on l'agréât, ce seroit se mettre en coulpe. Ainsi cette action se passe. Après on commence à venir au fond de l'affaire.

L'on veut commencer à faire les articles qui avoient été résolus pour les faire signer, mais les députés de La Rochelle ne comparoissent point; l'on y avoit envoyé divers messagers, et même des gentilshommes et seigneurs. Ils font les difficiles; enfin quelqu'un vient de leur part, qui dit qu'ils n'étoient pas encore d'accord de ce qui les touchoit, et qui leur étoit nécessaire : on en parle, on leur promet contentement sur l'écrit qu'ils demandoient pour pouvoir demeurer ensemble jusqu'au 15 de juin. Ensuite on veut procéder à la lecture; ils sortent de la chambre, et quelques autres avec eux, comme messieurs de Soubise et de Candale et d'autres s'y préparoient. On les rappelle; on les fait entrer; on essaie à les disposer; madame la comtesse de Soissons leur en parle à chacun en particulier, les en prie, les en conjure. Enfin, à la prière de M. le prince, M. de Bouillon prend la parole tout haut, et, s'adressant à toute la compagnie; représenta la faute qu'ils faisoient tous à leur honneur, à leur conscienee, et à la France, de paroître si longs et si difficiles à un si bon et si saint ouvrage, et tant nécessaire pour le bien de tant de pauvres gens; qu'ils devroient être honteux de demeurer si longuement en rébellion; qu'il étoit contraint d'user de ces mots, et que c'étoit par trop abuser de l'autorité du Roi dont ils demeuroient responsables devant Dieu et devant le monde; que pour lui il protestoit de

se vouloir porter à signer la paix; qu'il savoit que c'étoit l'intention de M. le prince et de plusieurs gens de bien.

Après cela s'éleva encore quelque rumeur; et sur ce M. le prince, qui étoit dans son lit grandement foible et abattu de sa grande maladie, ayant son esprit agité et travaillé de ce qu'il voyoit, se leva sur son séant, appela le sieur de Pontchartrain, et lui demanda s'il avoit là le projet de l'édit de pacification, les articles particuliers et les articles généraux répondus selon qu'ils avoient été convenus. Il lui dit qu'oui, et les lui fit voir; il lui demanda où il falloit signer; et après que ledit sieur de Pontchartrain lui eut montré les endroits, il demanda la plume et signa le tout en présence d'un chacun; puis dit audit sieur de Pontchartrain assez haut: « Je ne « saurois plus entendre ni voir toutes ces difficultés « qui viennent de gens qui ne désirent pas le repos; « ceux qui m'aimeront feront comme moi, et ceux « qui ne le feront, on le leur fera faire; » et lors il dit au sieur de Pontchartrain qu'il le prioit de dire à ces messieurs que l'on allât à une autre chambre, et qu'on le laissât en repos; puis, joignant les mains et levant les yeux au ciel, il fit une prière à Dieu pour le remercier de la grâce qu'il lui faisoit de donner la paix à lui et à toute la France.

Cette action étonna un peu ceux qui apportoient ces difficultés. Madame la comtesse pria toute l'assemblée d'entrer dans l'autre chambre, comme fit aussi M. de Pontchartrain, suivant le commandement qu'il en avoit de M. le prince: ce que l'on fit en intention d'y lire le projet d'édit de pacification et les articles; mais les députés de La Rochelle ne s'y trouvent

point; on les envoie querir, ils se font chercher et attendre plus d'une heure; enfin ils viennent, on se veut mettre à cette lecture, résolution et signature; ils disent qu'il y avoit encore beaucoup de choses dont ils n'étoient point d'accord et satisfaits en présence de cette compagnie. L'on entre en conférence avec eux, on leur demande ce qu'ils désirent; mais en cette entrefaite l'on reconnoît tant d'incommodités au lieu où l'on étoit, tant à cause de la grande chaleur et de la multitude de personnes qui y étoient entrées, qu'aussi parce qu'on incommodoit M. le prince, étant tout contre sa chambre, l'on avise d'aller au logis de madame la comtesse, laquelle prit tant de soin et de peine en cette occasion, que l'on peut dire que sans elle et l'intervention de sa qualité et de son autorité, l'on n'en fût encore venu à bout. L'on va donc en son logis, on s'accommode dans la salle; tous ces princes et grands s'y trouvent avec les députés du Roi; les députés de La Rochelle y viennent aussi, qui avoient pour but de ne rien faire ce jour-là.

L'on commence à traiter avec eux, et on leur demande ce qu'ils désiroient; ils forment quelques demandes, difficultés et objections; on les contente sur le tout. Enfin, ne sachant plus sur quoi s'arrêter, on commence à lire ledit édit, articles et réponse: ce qui fut fait par le sieur de Pontchartrain. Après que le tout fut lu, madame la comtesse se leva sur pied, et dit tout haut: « Messieurs, je crois que vous « êtes tous d'accord de ce que vous avez ouï lire, et « qu'il n'y en a pas un de vous qui ne se soumette; » à quoi la plupart témoignèrent une agréation et consentement. Et parce qu'il y eût eu difficulté pour

l'ordre et les rangs entre ces princes et seigneurs, si tous eussent signé avec M. le prince, on avisa que tous ces princes et seigneurs bailleront un acte à part d'agréation et de soumission de ce qui avoit été lu et résolu; ce que la plupart firent sur l'heure même, et les autres l'envoyèrent dès le soir ou le lendemain au matin. Il fut donc question de faire signer les députés de La Rochelle; ils en firent encore difficulté, et, ne sachant quelle bonne raison alléguer, ils dirent qu'ils n'avoient pas encore les expéditions qui leur étoient nécessaires. Le sieur de Pontchartrain s'obligea sur-le-champ, et par écrit, de les leur faire délivrer; ils proposèrent encore d'autres difficultés que l'on résolut; enfin ils ne purent plus reculer, ils signèrent comme les autres, et ainsi l'on se retira qu'il étoit nuit, et alla-t-on à l'église faire chanter le *Te Deum*, et rendre grâces à Dieu; et le soir se firent feux de joie par toute la ville. Le même soir les députés du Roi envoyèrent vers le Roi lui donner avis de ce qui s'étoit passé ce jour-là.

Le 4 dudit mois de mai, M. de Bouillon se mit à travailler pour licencier les gens de guerre. Les députés du Roi, d'un autre côté, s'assemblèrent chez M. de Brissac pour voir ce qui étoit à faire, même pour faire la dépêche qui étoit nécessaire au Roi, pour envoyer ledit projet d'édit de pacification et articles, afin d'avoir sur icelui la ratification, pour mettre le tout ès mains de M. le prince. L'on fait publier par toutes les places de la ville, avec huit ou dix trompettes, au nom du Roi, la paix et cessation d'armes, de levées de deniers, et de tous actes d'hostilité; l'on fait faire procession générale sur ce

sujet, et autres cérémonies; l'après-dînée on travaille aux dépêches nécessaires sur ce sujet, et l'on dépêche un second courrier avec tout ce qui avoit été fait, conclu, arrêté et signé.

Le cinquième jour dudit mois de mai, lesdits députés s'assemblèrent chez M. de Villeroy, pour voir jusques où ils pourroient s'étendre, pour donner contentement à tous ces princes et seigneurs, sur leurs demandes et intérêts particuliers, tant sur les espérances qu'on leur en avoit données, que sur le pouvoir que Sa Majesté en avoit donné auxdits députés, et spécialement au sieur de Villeroy qui en avoit été spécialement chargé, lequel se résolut de n'en donner aucune connoissance auxdits princes et seigneurs que la paix ne fût signée entièrement, afin qu'ils n'en eussent obligation qu'à Sa Majesté. M. de Chevry, intendant des finances, y travailla avec eux. Incontinent après le dîner, messieurs de Villeroy et de Pontchartrain furent chez M. le prince, lui rendirent compte de ce qui étoit des intérêts particuliers des uns et des autres, et lui mirent entre les mains ce qui étoit des siens, signé de tous les députés du Roi. Il étoit encore extrêmement débile et en assez mauvais état de sa santé, témoignant une oppression d'estomac, procédant du poumon, et néanmoins sans fièvre. Tous ces princes et grands travaillèrent tout le jour au licenciement de leurs troupes, et au département de 500,000 livres comptant, et environ autant en assignations, qu'on leur avoit accordé pour cet effet, dont ils avoient assez de peine à convenir, car chacun y prétendoit grande et bonne part. M. de Bouillon y prit grand soin.

Le sixième jour du mois de mai se passe encore à résoudre les affaires des intérêts particuliers; et étoit à noter que M. de Longueville et madame sa mère n'étoient pas encore bien contens de l'échange du gouvernement de Picardie pour la Normandie, avec Caen et le Pont-de-l'Arche, et une bonne somme d'argent; ils désiroient en outre que le Roi et la Reine-mère les en priassent, pour leur décharge, disoient-ils, envers les Picards leurs amis. Ils désiroient en outre des grâces pour aucuns gentilshommes de leurs amis. On travailloit encore aux moyens et expédiens de leur donner contentement. M. de Vendôme demeuroit aussi très-mal content de ce qu'on lui refusoit Dinan, encore qu'on lui offrît 100,000 liv. pour la prétention qu'il avoit sur le château de Nantes; mais il ne l'écoute point, et demeure en son mécontentement. Pour tous ces autres princes et seigneurs, on leur avoit fait des réponses sur leurs demandes chacun à part, que l'on pensoit mettre ès mains de M. le prince pour leur bailler. Mais enfin l'on estima aussi à propos de leur bailler chacun son fait; de quoi plusieurs ne se contentèrent pas: l'on pourvoyoit aussi à toutes occurrences, suivant ce qui avoit été convenu.

Le 7 dudit mois de mai, dès le matin, le courrier Picault arriva, qui apporta les ratifications du Roi sur tout ce qui avoit été fait. Au même instant tous les députés du Roi s'assemblèrent chez M. de Brissac, où, après que ces dépêches eurent été jugées telles qu'elles étoient nécessaires, l'on résolut d'envoyer demander à M. le prince s'il auroit agréable qu'on le vît pour les lui porter, ce qu'il agréa. Tous les députés y

vont donc, rendent le compliment de la part de Leurs Majestés, lequel il témoigna recevoir avec respect; ensuite les députés lui baillèrent la lettre nécessaire pour être mis dans Chinon, et puis le sieur de Pontchartrain prit congé de lui pour aller devant retrouver Leurs Majestés, lesquelles l'eurent bien agréable. De là ledit sieur de Villeroy et ledit sieur de Pontchartrain furent chez madame la comtesse de Soissons: ledit sieur de Villeroy pour lui parler encore de la résolution des affaires de M. et de madame de Longueville, et ledit sieur de Pontchartrain pour prendre congé d'elle, comme il fit. Elle leur dit qu'elle faisoit état de partir dès le lendemain 8, pour s'en aller par le Maine à la cour. Ledit sieur de Pontchartrain fut aussi chez madame la princesse de Condé mère, prendre congé d'elle. L'après-dînée ils furent chez M. de Villeroy, où tous les députés parlèrent de partir le lendemain 8, qui étoit dimanche, pour aller coucher à Chinon et continuer chemin, et trouvèrent à propos que ledit sieur de Pontchartrain partît devant pour gagner le plus tôt qu'il pourroit la présence de Leurs Majestés, pour commencer à leur rendre compte de ce qui s'étoit passé. Ce qui fut cause que, dès le soir même, après avoir donné contentement aux députés de La Rochelle, et à quelques autres sur quelques dépêches qu'ils désiroient de lui, il alla coucher à Chinon, le lendemain 8 mai à Tours, le jour suivant à Blois, et ainsi en continuant jusqu'au 13 de mai, qu'il se rendit près Leurs Majestés à Paris.

FIN DU TOME DIX-SEPTIÈME.





